

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2014

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2014 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2013-2015.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2014 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2013, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2013 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2014.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2014 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des crédits complets associés à chaque action du programme, obtenus après définition d'un modèle analytique propre à l'exercice d'analyse des coûts. L'intégration au PAP 2014 de la comptabilité d'analyse des coûts dans le système financier de l'État, CHORUS, a conduit, en outre, à revoir l'ensemble des modèles.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT 7

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits 14

Programme 105

ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE 17

Présentation stratégique du projet annuel de performances 18

Objectifs et indicateurs de performance 20

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 45

Justification au premier euro 48

Analyse des coûts du programme et des actions 88

Programme 185

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE 91

Présentation stratégique du projet annuel de performances 92

Objectifs et indicateurs de performance 95

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 103

Justification au premier euro 106

Opérateurs 139

Analyse des coûts du programme et des actions 152

Programme 151

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES 155

Présentation stratégique du projet annuel de performances 156

Objectifs et indicateurs de performance 158

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 163

Justification au premier euro 166

Analyse des coûts du programme et des actions 183

MISSION

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits	14

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères

■ PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

L'action extérieure de la France doit répondre à de nombreux défis :

- Défi de la stabilité et de la sécurité dans un monde en mutation et en crise ;
- Défi de la croissance et de la régulation économique pour rechercher des solutions aux crises financières, au dumping social et environnemental ;
- Défi de la démocratie pour que les mouvements de transition démocratique débouchent sur des solutions conformes aux valeurs que la France défend ;
- Défi européen face à la crise de gestion et de projet qui mine l'Union européenne et afin de redonner le goût de l'Europe.

Quatre grandes orientations doivent y répondre pour permettre de conserver le statut de puissance d'influence de la France :

- une diplomatie de la paix et du multilatéralisme pour assurer la stabilité et la sécurité dans le monde ;
- une diplomatie des valeurs et de la démocratie, en faveur du respect des droits humains ;
- une diplomatie économique pour attirer en France davantage d'investissements et de touristes étrangers, défendre les intérêts de notre économie dans les enceintes internationales, encourager nos PME et ETI à l'export ;
- une diplomatie culturelle, scientifique et francophone active qui s'appuie sur nos acquis et qui se tourne plus vers les pays émergents.

39 programmes budgétaires et 13 ministères portent ces enjeux en concourant à l'action extérieure de l'État, pour un total de 7,39 milliards d'euros en crédits de paiement en PLF 2013, hors aide au développement.

Sur ce total, le ministère des affaires étrangères (MAE) met en œuvre trois programmes budgétaires qui composent la mission « Action extérieure de l'État », à hauteur de 2,9 milliards d'euros en crédits de paiement.

Sous l'autorité du directeur général des affaires politiques et de sécurité (DGP), **le programme 105** a pour finalité la mise en œuvre de ces grandes orientations.

À cet effet, le programme 105 réunit l'ensemble des moyens dévolus au MAE, autres que ceux destinés aux affaires consulaires, à la coopération scientifique, technique et culturelle et à l'aide publique au développement. Ces moyens représentent près d'un tiers des crédits et plus de la moitié des emplois du ministère.

Ces moyens sont pour l'essentiel consacrés :

- au fonctionnement du réseau diplomatique, indispensable pour relayer les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État, constitué notamment de 163 ambassades bilatérales, 16 représentations permanentes et 2 antennes diplomatiques. Ce réseau est en pleine évolution dans sa géographie comme dans ses missions, pour s'adapter aux nouvelles priorités ;
- aux contributions que la France verse aux 72 organisations internationales et autres instruments internationaux auxquels elle est partie ;
- au fonctionnement de l'administration centrale du ministère, ainsi qu'à la coopération de sécurité et de défense et au Centre de crise (CDC).

Piloté par le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE), **le programme 151** est chargé d'animer un réseau de 230 consulats généraux, consulats et sections consulaires d'ambassade dans le monde.

Il est essentiellement un programme de services publics, tourné vers les quelque 2 millions de Français résidant à l'étranger (dont 1,6 million d'inscrits au registre mondial des Français établis hors de France), vers les Français qui se déplacent à l'étranger et enfin vers les étrangers qui doivent solliciter auprès d'un poste diplomatique ou consulaire la délivrance d'un visa.

Dans ce cadre, le ministère :

- a pour mission d'assurer la protection consulaire et d'améliorer la sécurité juridique de nos ressortissants à l'étranger, de rendre les services administratifs attendus par les usagers (état civil, passeports biométriques, cartes nationales d'identité sécurisées, élections...), d'apporter une aide sociale aux Français de l'étranger les plus démunis, de favoriser l'emploi et la formation professionnelle de nos compatriotes et d'organiser la coopération en matière d'adoption internationale. Il assure le fonctionnement de l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- accorde une subvention pour le financement des bourses scolaires des enfants français scolarisés dans le réseau de l'AEFE ;
- conjointement avec le ministère de l'Intérieur, il participe à la définition de la politique d'attribution des visas. Les postes diplomatiques et consulaires français sont compétents en matière d'instruction des demandes et de délivrance de visas.

Sous l'autorité de la directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), **le programme 185** regroupe les crédits dédiés à la coopération culturelle et d'influence, ainsi que les crédits destinés au service d'enseignement public français à l'étranger. Ses objectifs portent sur :

- la poursuite d'une politique d'attractivité de qualité à l'attention des élites étrangères ;
- le développement de la langue française (accessibilité des médias, mobilité dans l'espace francophone, renforcement de l'enseignement du français) ;
- la promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de la France ;
- l'aide à la mise en place de partenariats scientifiques de haut niveau ;
- le développement de la diplomatie économique ;
- la promotion et la préservation des biens publics mondiaux.

Les actions financées par ce programme s'appuient sur des cofinancements et des structures relais.

L'enseignement français à l'étranger animé par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) constitue un atout majeur de la politique d'influence française à l'étranger. En offrant un réseau de qualité aux communautés étrangères expatriées et locales dans pratiquement tous les pays, l'enseignement français à l'étranger fidélise les élites de demain pour qui la mondialisation et la diversité culturelle se vivent au quotidien.

La politique d'allocation de bourses, qui est également un des vecteurs essentiels de l'attractivité et du rayonnement de la France à l'étranger, est mise en œuvre par Campus France.

La politique culturelle s'appuie sur l'Institut français dont les missions recouvrent la création artistique et des industries culturelles françaises, le développement des échanges artistiques, le soutien aux expressions artistiques du Sud, la promotion des savoirs, du débat d'idées et de la langue française, l'information du réseau sur l'offre culturelle française et la formation des personnels du réseau.

Afin d'accompagner ces évolutions, le réseau culturel est doté des moyens et des structures lui permettant de mettre en œuvre les priorités sectorielles et géographiques de la France.

Action extérieure de l'État

Mission PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

ÉVOLUTION DES CRÉDITS POUR 2014

RAPPEL DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES

(en millions d'euros)

	LFI 2013 (*)	LPFP 2014 (*)	LPFP 2015 (*)
Plafond des crédits de paiement	2 829	2 810	2 815

* hors contributions de l'État au CAS Pensions

PLAFONDS DE LA MISSION

(en millions d'euros)

	PLF 2014 au format LPFP (1) (*)	PLF 2014 (*)	PLF 2014
Plafond des autorisations d'engagement		2 797	2 945
Plafond des crédits de paiement	2 797	2 804	2 952

* hors contributions de l'État au CAS Pensions

(1) Ce montant correspond aux autorisations de crédits pour 2014 qui figurent dans le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques.

Hors dépenses de personnel, **les crédits de la mission** évoluent, en crédits de paiement, de -1 % entre le PLF 2014 et la LPFP 2014. Des économies sont réalisées sur les programmes 105 et 185 alors que les crédits du programme 151 sont renforcés par rapport à la LPFP. Par rapport à la LFI 2013, on note une diminution de près de 2 % des crédits de la mission en PLF 2014.

Les crédits de rémunération de la mission, hors CAS Pensions, augmentent de +2,74 % par rapport à la LFI 2013 (738,37 M€ en LFI 2013 au format 2013 et 758,88 M€ en PLF 2014). Ils sont par ailleurs supérieurs de 2,19 % par rapport à la LPFP 2014 (758,88 M€ en PLF 2014 contre 742,56 M€ LPFP 2014). Cette augmentation s'explique principalement par le mécanisme change prix applicable aux indemnités de résidence à l'étranger.

Hors dépenses de personnel, **les crédits du programme 105** passent de 1 277,86 M€ en crédits de paiement en LFI 2013 à 1 243,74 M€ en PLF 2014. Ils sont en diminution de 1,3 % par rapport à la LPFP 2014.

Les crédits dévolus aux opérations de maintien de la paix (OMP) et aux autres contributions internationales (hors contributions européennes) diminuent de 5,0 % par rapport à la LFI 2013, soit une économie de 43 M€. Cette baisse est le résultat de la révision du barème de contribution des Nations Unies en décembre dernier qui a permis à la France de voir sa quote-part baisser au titre des contributions à l'ensemble des organisations du système des Nations Unies. Cette baisse en volume qui s'accompagne d'un objectif visant à maintenir les budgets des organisations internationales en croissance zéro en valeur permet d'absorber une légère prévision à la hausse du taux de change (le taux de budgétisation du dollar passe de 1,32 à 1,31).

La sécurité des ambassades est une priorité politique qui se traduit par une hausse des crédits permettant l'acquisition d'équipements de protection et de sécurité et la prise en charge des frais de missions de renfort et de la hausse du coûts du gardiennage à l'étranger (10 M€ sur le programme 105 en 2014).

Les dépenses de soutien pilotables, indépendantes des variations du taux de change, sont globalement en diminution. Des économies sont réalisées sur plusieurs dépenses, notamment celles de communication, de coopération de sécurité et de défense, de sécurité en France et d'entretien lourd.

Le programme 151 voit son enveloppe globale augmenter en 2014 de 8 %. Cette évolution s'explique principalement par la mise en place de crédits dédiés aux élections organisées dans les postes en 2014 et l'augmentation de l'enveloppe « bourses scolaires ».

L'action 1 voit ses crédits augmenter de 10 % du fait de la mise en place d'une enveloppe de 2 M€ pour l'organisation des élections européennes et de l'augmentation de l'enveloppe « élections AFE » qui passe de 2,18 M€ en 2013 à

4 M€ en 2014 (cette dernière évolution correspond au report en 2014 des élections prévues en 2013 ainsi qu'à la modification du format de ces élections suite à la réforme de l'AFE). Les autres lignes de dépenses sont globalement stabilisées au même niveau qu'en 2013, à l'exception du pôle télé administration et accueil dont les crédits baissent de 12 % (-160 000 €) et de la ligne « Maison des Français de l'étranger » qui voit ses crédits augmenter de 34 % (+51 000 €).

L'action 2 voit sa dotation augmenter notablement (+8,5 M€). Cette évolution est conforme aux objectifs inscrits dans le triennal 2013-2015 qui prévoient également une poursuite du réajustement des crédits alloués aux bourses scolaires en 2015 (enveloppe prévue : 125,5 M€) ; ce, afin d'assurer le bon fonctionnement d'un système des bourses récemment réformé et gouverné à la fois par le principe d'équité et celui de maîtrise de la dépense.

Le programme 185 voit ses crédits diminuer de 3,1 % par rapport à la LFI 2013.

La subvention pour charge de service public allouée à l'AEFE est ramenée à 416.5 M€.

L'évolution des crédits de fonctionnement et d'intervention mis en œuvre par les postes et les services centraux respectent la norme de réduction appliquée aux administrations de l'État.

L'année 2014 se traduira par la poursuite des adaptations nécessaires du réseau de coopération et d'action culturelle, en lien avec celles des réseaux diplomatique et consulaire. Le MAE s'attachera également à accompagner l'évolution de son dispositif d'assistance technique et à poursuivre la rationalisation de son réseau en relation avec celui des Alliances françaises.

Enfin, l'expérimentation du rattachement du réseau à l'Institut français, prévue par la loi relative à l'action extérieure de l'État n°2010-873 du 27 juillet 2010 et réalisée dans douze postes, arrive à son terme en 2013, à l'issue du troisième et dernier rapport d'évaluation prospective qui sera rendu en octobre prochain.

■ PRINCIPALES RÉFORMES

L'évolution du réseau du ministère des affaires étrangères répond à une exigence d'anticipation et d'adaptation à nos enjeux de politique étrangère, pour préserver l'influence de la France. Elle doit aussi, plus encore qu'aujourd'hui, être mise au service du redressement économique de notre pays, comme au service des nouvelles communautés expatriées qui l'accompagnent, particulièrement s'agissant des enjeux de sécurité. Comme le confirmait le Livre Blanc, l'universalité du réseau constitue un avantage comparatif indéniable de notre diplomatie. Elle n'implique pas pour autant l'exhaustivité de notre présence ni des missions à accomplir. L'approfondissement de la modularité du réseau constitue pour ce ministère un enjeu central de modernisation de son organisation et de ses métiers.

Dans cette perspective, un plan d'adaptation 2013-2015 vise à organiser le réseau de la France à l'étranger de façon cohérente, dans toutes ses composantes, aboutissant à une cartographie rénovée aux objectifs suivants :

- poursuivre les redéploiements de nos moyens vers les zones géographiques prioritaires, dont les pays émergents, traduisant nos enjeux politiques et économiques ;
- expérimenter au cas par cas de nouvelles formes de présence et de représentation ;
- s'inscrire dans un cadre interministériel renforcé ;
- déterminer les leviers de rationalisation et d'optimisation de moyens et de méthodes de travail (adaptation de la carte immobilière, réforme des outils de gestion, rénovation des méthodes de travail) ;
- pleinement intégrer les réseaux des opérateurs aux enjeux d'adaptation du réseau.

Dans un contexte d'intensité et de diffusion croissante de la menace, l'évolution du réseau intègre un processus global de réflexion sur l'organisation, les moyens et la doctrine en matière de sécurité du dispositif à l'étranger.

L'évolution de la cartographie s'accompagne également d'un renforcement des instruments de pilotage au niveau de l'administration centrale. La direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats est ainsi restructurée autour de trois grandes missions : la diplomatie économique, les politiques de développement et la diplomatie d'influence.

La transition numérique constitue un levier fondamental de la réussite des réformes qui sont engagées dans le cadre du programme ministériel de modernisation et de simplification. Le développement de nouveaux outils de communication (en particulier la mise en place du portail interministériel de correspondance diplomatique

Action extérieure de l'État

Mission | PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

« Diplomatie » en 2014), de mobilité, d'accès aux ressources dématérialisées, tant à destination des usagers que agents, constituent des facteurs-clefs d'efficacité administrative, d'influence politique et d'appui à l'attractivité du territoire.

Enfin, dans un contexte de croissance continue des communautés françaises à l'étranger, l'amélioration de la qualité de service aux usagers constitue un enjeu prioritaire. Le programme d'amélioration et de modernisation de l'administration consulaire (PAMAC), engagé dès la fin 2012, sera poursuivi. La mise en place de procédures simplifiées, la recherche d'une proximité renforcée avec l'utilisateur et le recours à la dématérialisation figurent parmi les objectifs qui seront engagés.

INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

La nature multiforme de la Mission « Action extérieure de l'État » a conduit à retenir 3 indicateurs principaux, reflétant à la fois le cœur de métier diplomatique, la politique d'influence à moyen et long terme ainsi que la poursuite de la modernisation de l'administration dans ses fonctions plus traditionnelles de service public.

Présence des Français et usage du français dans l'Union européenne (indicateur de mission n° 105-1.1)

Il a pour finalité de refléter la présence de la France au sein des institutions européennes tant du point de vue humain que linguistique. Sa lecture doit être rattachée au contexte général de l'élargissement de l'UE et aux facteurs démographiques. Notre présence en termes d'effectifs résulte de la bonne performance de nos compatriotes en termes de placement, notamment dans les cabinets de commissaires européens.

A plus long terme et s'agissant de l'aspect linguistique, le plein effet de la nouvelle obligation d'apprentissage d'une troisième langue de l'UE est une chance pour nous afin de compenser la baisse de l'utilisation du français dans les instances en raison de l'élargissement.

Augmentation de l'attractivité de la France en direction des élites étrangères (indicateur de mission 185-1.3)

Dans le cadre de l'objectif de renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde, le développement d'une politique d'attractivité de la France en direction des élites étrangères pour qu'elles viennent notamment s'y former, passe par un enseignement supérieur de qualité, l'établissement de partenariats scientifiques durables, la promotion des pôles de compétitivité et de l'expertise technique française à l'étranger.

Le sous-indicateur "pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire" met en évidence les efforts entrepris par le MAE et l'AEFE pour conserver dans l'enseignement supérieur français les futures élites étrangères formées dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Le sous-indicateur "nombre d'étudiants étrangers inscrits en master et doctorat de l'enseignement supérieur français" mesure la performance des actions entreprises pour attirer les meilleurs étudiants étrangers dans les formations doctorales françaises.

Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres (indicateur de mission 151-1.1)

Pour le ministère des Affaires étrangères, la délivrance de titres d'identité et de voyage, ainsi que l'établissement d'actes d'état civil, constituent l'une des bases du service rendu au public formé par nos compatriotes expatriés.

En 2012, la DFAE a initié des projets visant à alléger les démarches administratives avec le lancement du programme d'amélioration et de modernisation de l'administration consulaire (PAMAC). Elle a en outre doté de nombreux postes consulaires de stations mobiles (Itinéra) permettant de fournir un service de proximité qui faisait défaut auparavant.

Cette même exigence est à l'œuvre pour l'instruction des demandes de visas, secteur particulièrement exposé avec plus de deux millions six cent mille demandes adressées aux postes consulaires en 2012.

OBJECTIF : Construire l'Europe

Indicateur 105-1.1 : **Présence des Français et usage du français dans l'Union européenne**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 105)</i>	Unité	Prévision 2014
1. Encadrement UE	%	11
2. Usage du français à l'Union européenne	%	10

OBJECTIF : Renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde

Indicateur 185-1.3 : **Augmentation de l'attractivité de la France en direction des élites étrangères**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 185)</i>	Unité	Prévision 2014
1. Pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire	%	50,5
2. Nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat de l'enseignement supérieur français	Nombre	134 000

OBJECTIF : Assurer un service consulaire de qualité

Indicateur 151-1.1 : **Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 151)</i>	Unité	Prévision 2014
1. Passeports (réseau)	Jour	<11
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	Jour	42-47
3. État Civil - transcription des actes (réseau)	Jour	20
4. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	Jour	2-3
5. Visas court séjour	Jour	3

Action extérieure de l'État

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2013	Demandées pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014	Ouverts en LFI pour 2013	Demandés pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014
105	Action de la France en Europe et dans le monde	1 856 783 164	1 844 641 138	4 110 693	1 865 969 164	1 852 041 138	4 110 693
01	Coordination de l'action diplomatique	88 331 161	87 956 112	900 000	88 331 161	87 956 112	900 000
02	Action européenne	48 509 548	49 596 283		50 349 548	49 596 283	
04	Contributions internationales	845 831 562	803 329 055		845 831 562	803 329 055	
05	Coopération de sécurité et de défense	90 415 787	94 321 357	642 693	90 415 787	94 321 357	642 693
06	Soutien	225 116 914	229 451 331	98 000	232 462 914	236 851 331	98 000
07	Réseau diplomatique	558 578 192	579 987 000	2 470 000	558 578 192	579 987 000	2 470 000
185	Diplomatie culturelle et d'influence	749 469 225	724 722 032		749 469 225	724 722 032	
01	Animation du réseau	47 569 501	44 193 602		47 569 501	44 193 602	
02	Coopération culturelle et promotion du français	78 850 900	73 650 305		78 850 900	73 650 305	
03	Enjeux globaux	9 385 176	8 943 828		9 385 176	8 943 828	
04	Attractivité et recherche	106 170 945	101 796 069		106 170 945	101 796 069	
05	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	425 320 497	416 500 000		425 320 497	416 500 000	
06	Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	82 172 206	79 638 228		82 172 206	79 638 228	
151	Français à l'étranger et affaires consulaires	357 196 197	375 540 794	1 039 000	357 196 197	375 540 794	1 039 000
01	Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	201 516 339	210 796 200	39 000	201 516 339	210 796 200	39 000
02	Accès des élèves français au réseau AEFE	110 300 000	118 800 000		110 300 000	118 800 000	
03	Instruction des demandes de visa	45 379 858	45 944 594	1 000 000	45 379 858	45 944 594	1 000 000

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2013	Demandées pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014	Ouverts en LFI pour 2013	Demandés pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014
105 / Action de la France en Europe et dans le monde	1 856 783 164	1 844 641 138	4 110 693	1 865 969 164	1 852 041 138	4 110 693
Titre 2. Dépenses de personnel	587 634 341	608 299 346		587 634 341	608 299 346	
Autres dépenses :	1 269 148 823	1 236 341 792	4 110 693	1 278 334 823	1 243 741 792	4 110 693
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	344 254 719	352 947 577	3 410 000	349 150 719	357 897 577	3 410 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 605 000	13 005 000	58 000	14 055 000	15 455 000	58 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	913 289 104	870 389 215	642 693	915 129 104	870 389 215	642 693
185 / Diplomatie culturelle et d'influence	749 469 225	724 722 032		749 469 225	724 722 032	
Titre 2. Dépenses de personnel	82 172 206	79 638 228		82 172 206	79 638 228	
Autres dépenses :	667 297 019	645 083 804		667 297 019	645 083 804	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	525 296 800	510 450 616		525 296 800	510 450 616	
Titre 6. Dépenses d'intervention	142 000 219	134 633 188		142 000 219	134 633 188	
151 / Français à l'étranger et affaires consulaires	357 196 197	375 540 794	1 039 000	357 196 197	375 540 794	1 039 000
Titre 2. Dépenses de personnel	212 494 967	218 893 794		212 494 967	218 893 794	
Autres dépenses :	144 701 230	156 647 000	1 039 000	144 701 230	156 647 000	1 039 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	14 361 800	18 035 000	39 000	14 361 800	18 035 000	39 000
Titre 5. Dépenses d'investissement			1 000 000			1 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	130 339 430	138 612 000		130 339 430	138 612 000	
Total pour la mission	2 963 448 586	2 944 903 964	5 149 693	2 972 634 586	2 952 303 964	5 149 693
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	882 301 514	906 831 368		882 301 514	906 831 368	
Autres dépenses :	2 081 147 072	2 038 072 596	5 149 693	2 090 333 072	2 045 472 596	5 149 693
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	883 913 319	881 433 193	3 449 000	888 809 319	886 383 193	3 449 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 605 000	13 005 000	1 058 000	14 055 000	15 455 000	1 058 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 185 628 753	1 143 634 403	642 693	1 187 468 753	1 143 634 403	642 693

PROGRAMME 105

ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

MINISTRE CONCERNÉ : LAURENT FABIUS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	45
Justification au premier euro	48
Analyse des coûts du programme et des actions	88

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jacques AUDIBERT

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le projet annuel de performances du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » s'inscrit dans le cadre des décisions et orientations fixées par le Président de la République et le Gouvernement :

Dans un environnement mondial instable et incertain, l'action internationale de la France est guidée par la défense de ses intérêts et par celle des valeurs de droits de l'Homme, de démocratie et de justice internationale. Notre pays plaide en faveur d'une gouvernance mondiale plus efficace, dont les Nations Unies restent l'instance centrale. Il promeut la réforme du Conseil de sécurité, une meilleure prise en compte par le système des Nations Unies des nouveaux enjeux tels que l'environnement, et la poursuite des efforts de maîtrise des armements et de non-prolifération.

La France continuera à réorienter l'Europe vers une intégration solidaire reposant sur le pacte de croissance, l'emploi des jeunes, la mise en œuvre du mécanisme européen de stabilité et l'union bancaire. Elle plaide en faveur de l'instauration d'un véritable gouvernement économique de la zone euro. Elle veillera à ce que l'Union européenne soit vigilante quant au respect des règles commerciales, de la réciprocité et à la défense de l'exception culturelle. Sa mobilisation en faveur du renforcement de l'Europe de la défense, dans toutes ses dimensions, restera entière.

Fidèle à ses alliances, la France aura par ailleurs pour priorités de développer une « Méditerranée de projets » et d'établir, avec l'Afrique, un partenariat établi sur de nouvelles bases. Elle prendra davantage en compte l'émergence d'un monde multipolaire, travaillera à l'intégration de tous les pays dans le jeu mondial et inscrira ses engagements en faveur du développement dans le temps.

La contribution de la politique étrangère au redressement économique de la France constitue l'un des axes d'action majeurs assignés au ministère des affaires étrangères (MAE). Cette diplomatie économique fera du soutien aux entreprises à l'international et de la promotion de la « destination France » pour les investissements étrangers une instruction permanente du réseau diplomatique et elle veillera à assurer une meilleure articulation des services et opérateurs concernés par l'action économique extérieure.

La France, qui entend être une « puissance d'influence », conduira également une diplomatie francophone soucieuse de développer les coopérations dans le domaine audiovisuel, d'accroître les échanges, de renforcer les moyens pour l'enseignement du français et de proposer aux pays francophones un partenariat pour la croissance.

Le programme 105 inclut une grande partie de l'action diplomatique de l'État au sens strict, laquelle se poursuit par l'action consulaire (programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires ») et l'action culturelle à l'étranger (programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence »). Ces trois programmes constituent la mission ministérielle « Action extérieure de l'État ». L'action diplomatique trouve également sa continuité dans la mission interministérielle « Aide publique au développement », qui comprend deux programmes, l'un placé sous la responsabilité du MAE (programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ») et l'autre sous la responsabilité du ministre de l'économie et des finances (programme 110 « Aide économique et financière au développement »).

Le programme 105 rassemble l'ensemble des moyens dévolus au MAE pour conduire la politique étrangère de la France, à l'exception de ceux dédiés à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM). Globalement, les moyens du programme représentent 38 % des crédits, près de la moitié des emplois du ministère, et 64 % des effectifs de la mission ministérielle « Action extérieure de l'État ».

Quatre objectifs sont assignés au programme 105 : « Construire l'Europe », « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « Promouvoir le multilatéralisme » et « Assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Les indicateurs de performance associés à ces objectifs sont autant de repères quantitatifs pour mesurer l'efficacité de l'action de la France sur la scène internationale. Ils sont complétés par des axes qualitatifs pour tenir compte de la spécificité de l'action diplomatique. Ces indicateurs trouvent leurs racines dans l'action opérationnelle des services, puisqu'ils en reflètent l'activité, celle des directions d'administration centrale comme celle des postes dont l'action sur le terrain nourrit quotidiennement les analyses du ministère.

Les moyens du programme 105 sont consacrés, d'une part, au fonctionnement du réseau diplomatique, indispensable pour relayer les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État. Constitué notamment de 163 ambassades bilatérales, 16 représentations permanentes et 2 antennes diplomatiques, ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux et difficiles à relever.

Sont également inscrits les dépenses de personnel et de fonctionnement des services d'état-major du ministère et des directions dédiées à la conduite d'ensemble de la diplomatie française (directions politiques et direction de l'Union européenne) ainsi que les crédits des services qui ont vocation à soutenir l'action diplomatique (notamment presse et communication, affaires juridiques, archives et documentation, protocole).

S'y ajoutent les fonctions de soutien, assurées par la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGA) pour le compte commun des quatre programmes placés sous la responsabilité du MAE, afin de gérer au mieux ses ressources humaines et ses autres moyens (affaires financières, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité).

Les moyens du programme 105 comprennent, d'autre part, les contributions que la France verse aux 72 organisations internationales et autres instruments internationaux auxquels elle est partie et qui sont rattachés pour leur gestion au programme 105. Ces contributions traduisent la volonté de la France d'être un acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et de participer de manière active au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). Les actions correspondantes (action 02 « Action européenne » et action 04 « Contributions internationales ») représentent une part considérable du programme, notamment en raison du poids des opérations de maintien de la paix.

Le programme inclut en outre les crédits de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Enfin, le programme comprend depuis 2009 les crédits de sécurité des communautés françaises affectés au centre de crise (CDC). Celui-ci est rattaché au ministre. Son action est orientée autour de trois priorités : l'alerte précoce, la réactivité opérationnelle et le partenariat avec les acteurs humanitaires. Les crédits d'assistance humanitaire restent pour leur part inscrits sur le programme 209 « Solidarité avec les pays en développement ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Construire l'Europe
INDICATEUR 1.1	Présence des Français et usage du français dans l'Union européenne
■ OBJECTIF 2	Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français
INDICATEUR 2.1	Evaluation de la politique de coopération, de sécurité et de défense
INDICATEUR 2.2	Veiller à la sécurité des Français à l'étranger
■ OBJECTIF 3	Promouvoir le multilatéralisme
INDICATEUR 3.1	Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix
INDICATEUR 3.2	Evaluation du poids politique de la France et des français dans les organisations internationales
■ OBJECTIF 4	Assurer un service diplomatique efficient et de qualité
INDICATEUR 4.1	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
INDICATEUR 4.2	Efficiences de la fonction support
INDICATEUR 4.3	Efficiences de la gestion immobilière
INDICATEUR 4.4	Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement
INDICATEUR 4.5	Efficiences de la fonction achat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Construire l'Europe

L'Union européenne doit aujourd'hui répondre à de nombreux défis, tant au plan interne que sur la scène internationale.

Au plan interne, la crise de la dette souveraine continue de développer ses effets négatifs, illustrés en particulier par un ralentissement de l'activité, un financement contraint de l'économie et une hausse du chômage, en particulier des jeunes. Dans le même temps, des dispositions ont été prises, qui se traduisent par une intégration accrue, une surveillance et des disciplines renforcées des finances publiques et des déséquilibres macro-économiques, ainsi que par la définition de mécanismes de solidarité. Au-delà, des travaux ont également été engagés sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire. Dans ce contexte, l'enjeu est de faire progresser « l'intégration solidaire » promue par le Président de la République.

Sur la scène internationale, il revient à l'Union européenne de veiller à sa sécurité et d'organiser ses relations extérieures avec son nouveau voisinage.

La France entend continuer à jouer un rôle déterminant dans tous ces domaines.

L'objectif n°1 est évalué, d'une part, à partir du progrès des intérêts français au sein des instances européennes et, d'autre part, par un indicateur chiffré sur la présence des Français dans l'encadrement de l'UE et l'usage du français dans ses institutions.

AXE 1 : PROGRES DES INTERETS FRANCAIS

1.1. Avenir de l'Union

- Évolutions institutionnelles

Finalité : poursuivre une mise en œuvre équilibrée du traité de Lisbonne et renforcer l'organisation institutionnelle de l'Union économique et monétaire.

Perspectives : L'année 2014 sera marquée par d'importants renouvellements au sein des institutions européennes : nouveau Parlement européen dont les membres seront élus en mai 2014 ; désignation du président de la Commission et des membres du collège ; désignation du nouveau titulaire de la fonction de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité ; fin prochaine du mandat du Président du Conseil européen. Il s'agira d'une nouvelle étape dans la mise en œuvre du traité de Lisbonne, qui déterminera l'architecture institutionnelle pour les années suivantes. Il conviendra également dans ce contexte de veiller à une présence française satisfaisante dans les nouvelles équipes.

Par ailleurs, un accent sera mis également sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM), sur la base des travaux confiés à M. Van Rompuy et des orientations arrêtées par le Conseil européen, en particulier sur l'union bancaire et les quatre autres sujets identifiés en décembre 2012 (coordination des réformes nationales ; dimension sociale de l'UEM ; faisabilité et modalités de contrats de compétitivité et de croissance ; mécanismes de solidarité). Dans ces réflexions, la France entend promouvoir le principe d'une intégration solidaire, selon lequel à chaque étape de l'intégration doit correspondre un instrument de solidarité.

- Élargissement

Finalité : mettre en œuvre les engagements pris par l'UE dans le respect des conditions définies par le Conseil de l'UE et le Conseil européen en 2006 et 2007.

Perspectives : maintenir la dynamique positive s'agissant des négociations UE-Turquie ; poursuivre les négociations d'adhésion avec le Monténégro en mettant l'accent sur les chapitres 23 (justice et droits fondamentaux) et 24 (justice, liberté, sécurité), conformément à la « nouvelle approche » ; veiller à l'ouverture concrète, au plus tard en janvier 2014, des négociations d'adhésion avec la Serbie et d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo, suivre l'évaluation par la Commission européenne en octobre 2013 des progrès de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) et des autres pays des Balkans occidentaux dans la perspective de nouvelles étapes dans leur rapprochement européen ; dans l'intervalle, poursuivre la mise en œuvre des accords de stabilisation et d'association.

- Relations de l'UE avec les voisins

Finalité : contribuer à la prospérité et à la stabilité des pays aux frontières de l'UE par le renforcement des relations politiques et commerciales, sur la base des principes de différenciation et de conditionnalité, de réciprocité en matière commerciale. Favoriser le développement de la coopération régionale (Union pour la Méditerranée, Partenariat oriental) dans le cadre de la politique européenne de voisinage rénovée.

Perspectives : à l'Est, réussir le sommet du Partenariat oriental de Vilnius (28-29 novembre 2013) où pourraient être signés des accords de libre-échange complets et approfondis avec la Moldavie, la Géorgie et l'Arménie et s'assurer que la signature de l'accord d'association UE-Ukraine restera bien liée au respect des valeurs démocratiques dans ce pays. Au plan multilatéral, poursuivre la mise en œuvre des différentes plates-formes régionales prévues dans le cadre du partenariat oriental, initiative de l'UE lancée en mai 2009.

Au Sud, poursuivre la mise en œuvre du « partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec la rive Sud de la Méditerranée » lancé en mars 2011, encourager les négociations sur un accord de libre-échange complet et approfondi ayant débuté avec le Maroc et lancement de négociations du même type avec la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte sur la base des mandats de négociations adoptés en décembre 2011. Suivre la perspective de conclusions de « partenariats pour la mobilité » avec la Jordanie et l'Égypte. Enfin, poursuivre le recentrage de l'Union pour la Méditerranée vers des projets concrets et structurants (« Méditerranée des projets »), avec une priorité donnée aux questions relatives à la jeunesse et à l'emploi en s'appuyant sur le Secrétariat général de l'UpM.

1.2. Budget de l'Union européenne

Finalité : assurer un budget efficace et juste.

Perspectives : l'année 2014 sera la première année d'application du nouveau cadre financier pluriannuel. Sur la base de l'accord trouvé au Conseil européen de février 2013 et du compromis dégagé avec le Parlement européen en juin 2013, un nouveau cadre financier pluriannuel, assorti de plusieurs mécanismes de flexibilité, sera en effet mis en place au 1^{er} janvier 2014. Celui-ci se traduit par un cadrage en dépenses de 1 083 Md € (960 Md € de 2011) en crédits d'engagement, et de 1 024 Md € (908 Md € de 2011) en crédits de paiement, soit une hausse de + 11 % en euros courants par rapport aux plafonds de paiement de la programmation 2007-2013.

1.3. Marché intérieur

Finalité : poursuivre l'approfondissement du marché intérieur dans toutes ses composantes.

Perspectives : poursuite des travaux sur les propositions contenues dans l'Acte pour le marché unique I (2011) et II (2012). Dans ce cadre, la France entend promouvoir un développement du marché intérieur équilibré dans ses différentes dimensions, économique, sociale et environnementale. Une attention particulière doit être également portée à la fiscalité, qui a connu des développements dans la période récente, ainsi qu'à la dimension extérieure du marché intérieur (défense du principe de réciprocité dans les relations avec les pays tiers, notamment dans le domaine des marchés publics).

1.4. « Stratégie EUROPE 2020 »

Finalité : donner à l'Europe les moyens de favoriser une croissance durable et forte en emplois et d'agir efficacement dans la mondialisation.

Perspectives : dans le contexte des réunions thématiques du Conseil européen, l'année 2014 sera notamment marquée par les travaux sur la recherche et l'innovation, sur le développement du numérique (sur la base des résultats du Conseil européen d'octobre 2013), ainsi que sur la politique et la compétitivité industrielles (examinées au Conseil européen de février 2014). S'agissant en particulier de la politique industrielle, la France entend promouvoir une approche globale et cohérente, destinée à construire une base industrielle solide en Europe, en mobilisant toutes les politiques européennes pertinentes (marché intérieur, politique en matière de recherche et d'innovation, politique commerciale, politique de concurrence...).

1.5. Justice et affaires intérieures (JAI)

Finalité : consolider l'espace de liberté, sécurité et justice.

Perspectives : L'année 2014 verra se développer les travaux sur le nouveau programme pluriannuel sur l'espace de liberté, sécurité et justice, destiné à prendre la suite du programme dit de Stockholm, adopté en décembre 2009. Il s'agira de définir les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle pour les cinq années suivantes. Ces réflexions interviennent alors qu'un important travail législatif a été conduit (révision du « paquet Schengen », adoption du paquet établissant un régime d'asile européen) ou est en cours (directives sectorielles sur la migration légale ; paquet sur les frontières intelligentes ; feuille de route en matière de justice, y compris le Parquet européen, réforme d'Europol ; paquet sur la protection des données). Dans ce cadre, la France entend promouvoir la poursuite de l'harmonisation et/ou de la reconnaissance mutuelle, afin de favoriser la coopération opérationnelle dans les domaines judiciaire et policier ; la sûreté et l'intégrité de l'espace de libre circulation ainsi que la poursuite d'un dialogue équilibré avec les pays tiers d'origine et de transit.

1.6. Relations de l'UE avec ses grands partenaires

Finalité : mettre en place une relation équilibrée et forte, dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel, de l'Union européenne avec l'ensemble de ses grands partenaires, en particulier les Etats-Unis, les pays émergents et la Russie, à la suite notamment des conclusions du Conseil européen extraordinaire du 16 septembre 2010.

Perspectives :

- États-Unis : suivre les négociations relatives au TTIP (accord de libre-échange transatlantique), en veillant bien à la poursuite de l'exclusion des services audiovisuels du champ des négociations et poursuivre le renforcement de la coopération sur l'ensemble des grands sujets d'intérêt commun en restaurant la confiance entre les partenaires ;
- poursuivre le développement des relations de l'UE avec ses autres grands partenaires, en promouvant une réponse collective de l'UE, la recherche d'une relation économique et commerciale plus équilibrée et réciproque, en particulier avec les grands pays émergents (cf. perspective proche d'une conclusion des négociations d'un accord de libre-échange avec plusieurs pays du sud-est asiatique et du lancement d'une négociation avec la Chine sur l'investissement, poursuite des négociations sur un ALE avec l'Inde, le Japon le Mercosur), et le développement de la concertation sur les grands sujets globaux (sécurité énergétique, climat, crise économique et financière, sécurité alimentaire) à l'occasion des sommets annuels ou biannuels (Russie, Chine, Brésil).

1.7. Développement de la PSDC et stratégie européenne

Finalité :

- œuvrer en faveur d'un renforcement des structures de gestion de crise de l'Union européenne et des institutions de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), dans le cadre du Service européen d'action extérieure (SEAE) créé par le traité de Lisbonne ;
- renforcer la cohérence, l'efficacité et la visibilité de la PSDC, y compris sur les plans opérationnel, capacitaires et industriels, en utilisant notamment comme levier le Conseil européen de décembre 2013 consacré aux questions de défense et de sécurité, le rôle de la France étant décisif dans la construction de l'Europe de la Défense ;

- contribuer à la sécurité internationale, en particulier à travers l'action des opérations militaires et des missions civiles de la PSDC et la lutte contre le terrorisme, les armes de destruction massive (ADM) et les armes légères et de petit calibre (ALPC).

Perspectives :

- poursuivre notre engagement et accroître notre influence dans les missions civiles et les opérations militaires de la PSDC, en Afrique, en Libye, dans les Balkans (où l'UE pourrait à l'avenir assumer l'ensemble des responsabilités de sécurité), dans le cadre de la lutte contre la piraterie et partout où la sécurité et les intérêts européens l'exigent, tout en étant en mesure de formuler des alternatives crédibles à des actions PSDC en cas d'évolution du contexte (cas de l'Afghanistan, de la République démocratique du Congo) afin de préserver les marges d'adaptation nécessaires à l'ouverture de nouvelles missions ;
- sur le plan institutionnel et capacitaire, mettre en œuvre efficacement les conclusions du Conseil européen de décembre 2012, en vue du Conseil européen de décembre 2013: renforcer les structures européennes de planification et de conduite des opérations, ainsi que nos capacités militaires, notamment par le biais d'initiatives de mutualisation et de partage ;
- poursuivre la mise en œuvre des actions de l'Union européenne dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la prolifération des ADM et la dissémination incontrôlée des ALPC, sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003 puis révisée à l'occasion du Conseil européen de décembre 2008.

1.8. Relations commerciales extérieures

Finalité : promouvoir et défendre les intérêts commerciaux de la France et de l'UE, dans le respect des règles de l'OMC.

Perspectives : d'une part, contribuer à la relance des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du cycle de Doha, y compris à travers des accords plurilatéraux et aboutir à des résultats lors de la réunion ministérielle de l'OMC de Bali (novembre 2013). D'autre part, contribuer à la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux ambitieux et équilibrés.

INDICATEUR 1.1 : Présence des Français et usage du français dans l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Encadrement UE	%	11	11	11	11	11	11
2. Usage du français à l'Union européenne	%	10	10	10	10	10	10

Précisions méthodologiques

Source des données : RPUE (Représentation permanente auprès de l'Union européenne) et DUE (Direction de l'Union européenne).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - encadrement UE : nombre d'administrateurs français/nombre d'administrateurs.

Sous-indicateur 2 – usage du français à l'Union européenne : nombre de documents rédigés en français/nombre total des documents établis par la Commission.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur a pour finalité de refléter la présence de la France au sein des institutions européennes tant du point de vue humain (sous-indicateur 1) que du point de vue de la langue (sous-indicateur 2). Sa lecture doit être rattachée au contexte général de l'évolution des institutions européennes.

La France en est l'un des principaux membres fondateurs, mais il faut intégrer l'impact politique et culturel des récents élargissements dans l'évolution des cibles fixées.

Sous-Indicateur 1 - « Encadrement UE »Objectif :

Compenser l'érosion mécanique de la présence française par une attention accrue à la qualité des postes sur lesquels la France souhaite disposer d'un relais.

Perspectives :

Du fait de la pyramide des âges des fonctionnaires européens de nationalité française et du déficit de ressortissants des nouveaux États membres, qui doit être résorbé dans les prochaines années (promotions chez les hauts gradés, concours réservés), la proportion de Français pourrait stagner dans les années à venir. Elle était légèrement remontée ces dernières années en raison de la bonne performance de nos compatriotes en termes de placement notamment dans les cabinets de commissaires.

Sous-indicateur 2 - « Usage du français à l'Union européenne »Objectif :

Promouvoir l'utilisation du français dans l'Union élargie.

Perspectives :

La place du français dans les institutions européenne a directement souffert des élargissements successifs de l'Union qui ont fait passer le nombre de langues officielles de 11 à 24 depuis 2004. Le niveau de formation linguistique des négociateurs et fonctionnaires européens des nouveaux États a de fait favorisé le recours systématique à l'anglais comme langue de travail en même temps qu'il a réduit la prévalence du français. L'introduction de l'obligation faite aux fonctionnaires européens de maîtriser une troisième langue devrait naturellement conduire à l'augmentation du nombre de locuteurs français dans la mesure où il s'agit encore de la deuxième langue de rédaction et de négociation la plus utilisée. Par voie de conséquence, il devrait, en toute logique, en résulter un nombre plus important de documents rédigés en français lorsque cette mesure aura atteint son plein effet. Enfin, il convient de rappeler que les efforts des autorités françaises pour maintenir une offre de formation à destination des fonctionnaires et diplomates en poste à Bruxelles, qui sont réalisés depuis déjà plusieurs années, devraient contribuer à stabiliser la prévalence de la langue française.

OBJECTIF n° 2 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

Le monde est aujourd'hui confronté à des menaces qui sont plus variées et moins prévisibles : terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, conflits régionaux, déliquescence de certains États, criminalité organisée, catastrophes naturelles, etc. Pour répondre à toutes ces menaces et ainsi contribuer au renforcement de la sécurité internationale, l'action de la France s'appuie sur une large palette d'activités, tant au niveau national que régional (Union européenne, Alliance atlantique, OSCE, Conseil de l'Europe) et universel (ONU).

Mention spéciale doit être faite de la participation française aux opérations de maintien de la paix (OMP), décidées par le Conseil de Sécurité de l'ONU dont la France est membre permanent. Sa traduction budgétaire représente un enjeu financier important pour le budget de l'État et est considérable à l'échelle du programme.

Par ailleurs, les Français à l'étranger pouvant être soumis à des risques multiples (risque d'instabilité politique, terroriste, sanitaire, naturel, industriel), le MAE dispose avec le Centre de crise, d'une capacité d'évaluation des situations locales, d'une structure opérationnelle et d'outils de gestion des crises.

L'objectif n°2 se décline en deux axes et deux indicateurs chiffrés :

AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES**1.1. Zone Afrique****Mali – Sahel**

Finalité : accompagner la stabilisation du Mali et le relèvement de l'État malien en contribuant, au côté des autres partenaires du Mali et de la mission des Nations unies pour la stabilisation au Mali, la MINUSMA, à la reprise économique, à la stabilisation de la situation sécuritaire et à une réconciliation durable dans un contexte institutionnel

renouvelé. Le suivi de la conférence des bailleurs de Bruxelles et des questions de transparence et de redevabilité de l'aide devront faire l'objet d'une attention particulière dans le contexte d'une aide bilatérale conséquente sur les deux prochaines années. Notre coopération avec le Niger et la Mauritanie sera poursuivie, en même temps qu'une stratégie Sahel, incluant les questions de sécurité et de développement dans un contexte géographique élargi, sera développée et mise en œuvre.

Perspectives : après l'intervention française, aux côtés des troupes africaines de la mission internationale de soutien au Mali, la MISMA, et des forces armées maliennes, la capacité de nuisance des groupes terroristes a été considérablement réduite et l'intégrité du territoire malien a été rétablie. Notre appui aux forces maliennes à titre bilatéral et dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que la transformation de la MISMA en une opération de maintien de la paix de l'ONU (la MINUSMA), doit permettre de maintenir ces acquis. Les élections de cette année doivent permettre le retour à un fonctionnement démocratique des institutions. Mais la reconstruction d'un État malien stable et capable d'assumer la sécurité du territoire prendra plusieurs années et devra être accompagnée par la France et ses partenaires de la Communauté internationale. Le dialogue nord/sud devra débiter après les élections et se poursuivre au-delà. À plus long terme, les difficultés du Mali concernent l'ensemble de la région sahélienne. La coordination de l'action de la communauté internationale sera essentielle pour répondre aux défis humanitaires, sécuritaires et de développement dans le cadre d'une stratégie intégrée.

Grands lacs

Finalité : consolider le processus de paix initié par l'accord-cadre d'Addis Abeba signé en 2013 pour la région des Grands Lacs (notamment le règlement du problème des groupes armés illégaux congolais et étrangers dans l'Est de la République démocratique du Congo avec l'appui de la Brigade d'intervention de la mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), contribuer à la prévention des conflits ou à la détérioration de la situation des droits de l'Homme lors des cycles électoraux attendus en RDC (2014), soutenir le développement économique et social de la région en aidant notamment au renforcement de l'intégration régionale. Appuyer la consolidation de la démocratie en encourageant le dialogue (Burundi) et en approfondissant la coopération (Burundi).

Perspectives : Encourager la reconstruction et le développement via les programmes de l'AFD, les allègements de la dette et les investissements privés, poursuivre le soutien français en RDC à l'État de droit, la bonne gouvernance et la réforme du secteur de sécurité, plaider pour un renforcement de l'efficacité de la MONUSCO, notamment dans son implication comme coordonnateur de la réforme du secteur de sécurité, veiller au processus électoral en RDC. Encourager la poursuite la normalisation des relations entre la RDC et le Rwanda à la suite de la reprise des relations diplomatiques en 2009 et approfondir la coopération avec ce pays. Relancer la coopération avec le Burundi, qui a intégré la liste des pays prioritaires de l'AFD depuis 2012, au bénéfice de la population burundaise.

Corne de l'Afrique

Finalité : favoriser la stabilité régionale, et en particulier celle de la Somalie, dans une région fragile où est stationnée la première base militaire française à l'étranger (Djibouti, 1 900 hommes) et où nos intérêts sont croissants ; veiller à la diminution du risque terroriste dans la région et des actes de piraterie au large des côtes somaliennes ; favoriser le développement économique de la région et sa reconstruction et protéger nos intérêts économiques (présence accrue de nos entreprises et hausse de nos échanges).

Perspectives :

Somalie : appuyer la lutte contre les réseaux terroristes ; pérenniser le soutien à la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ; apporter un soutien au renforcement capacitaire de la Somalie dans les domaines de la sécurité et de l'État ; poursuivre notre contribution dans les missions de PSDC (Atalante (lutte contre la piraterie), EUCAP (renforcement des capacités maritimes régionales) et EUTM (formation militaire)) ; travailler à la reconstruction et au développement économique de la Somalie ; soutenir les travaux menant à la conclusion du New Deal avec les Somaliens (Bruxelles, 16 septembre 2013) ; mettre en œuvre une réponse de long terme permettant le renforcement de la résilience des populations vulnérables de la région.

Djibouti : favoriser la normalisation des rapports entre le gouvernement et l'opposition ; suivre la situation des droits de l'homme.

Tensions entre l'Érythrée et Djibouti : favoriser la normalisation des relations entre les deux pays ; appuyer la médiation en cours du Qatar.

Tensions entre l'Éthiopie et l'Érythrée : favoriser la normalisation des relations entre les deux pays dans le cadre des accords d'Alger.

Kenya : Poursuivre notre coopération bilatérale, à travers la mise en œuvre de la déclaration de partenariat renforcé, et notre dialogue sur les grands dossiers régionaux ; encourager les acteurs kenyans à continuer de coopérer avec la Cour pénale internationale (CPI).

Tchad

Finalité : maintenir un dialogue de confiance avec le Tchad en vue du renforcement des institutions de cet État fragile et de sa stabilité intérieure dans un contexte régional incertain ; poursuivre, avec l'UE, l'aide à la rationalisation du dispositif sécuritaire tchadien, le soutien au dialogue politique national en vue des prochaines élections et le rappel de nos attentes en matière de respect des droits de l'Homme et d'État de droit.

Perspectives :

- maintenir un dialogue étroit avec les autorités sur l'évolution des risques sécuritaires autour du Tchad, notamment au nord, à la frontière avec la Libye, où la menace terroriste pourrait se développer, en République centrafricaine en proie à l'instabilité, au Nigeria et au nord Cameroun (Boko Haram) ainsi qu'à l'est du pays où demeurent des camps de réfugiés soudanais et centrafricains. Le développement de relations de coopération avec la Libye pour le contrôle de la frontière commune doit être encouragé, de même qu'avec le Soudan dans la continuité de l'accord de paix du 15 janvier 2010 ;
- soutenir la réforme de l'armée tchadienne en coordination avec l'UE ;
- encourager les autorités à poursuivre le dialogue politique avec l'opposition, dans la perspective des élections locales de 2014 et législatives de 2015, et à réintégrer les anciens rebelles ;
- rappeler, avec l'UE, l'importance que la justice tchadienne parvienne à une solution judiciaire dans l'affaire de la disparition de l'opposant Ibn Oumar Saleh en février 2008 ;
- rappeler nos attentes en matière de renforcement de la justice, de l'État de droit et de respect des droits de l'Homme alors que plusieurs affaires de détention arbitraires de responsables politiques, y compris des députés, et de journalistes ont eu lieu récemment.

Soudans

Finalité : favoriser le retour de la paix au Darfour et la stabilité régionale. Contribuer à la relance des discussions Nord/Sud sur le règlement des différends à la suite de l'indépendance du Soudan du Sud. Renforcer les capacités de gouvernance du Soudan du Sud et notre coopération afin de stabiliser le processus de développement et éviter toute instabilité qui aurait des répercussions au niveau régional. Encourager le Soudan et le Soudan du Sud à dialoguer et à appliquer les termes de l'accord d'Addis Abeba.

Perspectives : poursuivre l'adaptation de notre dispositif au Soudan du Sud à la suite de l'ouverture d'une ambassade en juillet 2011, lancement de programmes de coopération ciblés ; faire des propositions et accompagner le dispositif de l'UE, en bonne coordination avec les autres bailleurs bilatéraux ou multilatéraux ; appuyer le Panel de Haut niveau de l'Union africaine (UA) sur les arrangements post-référendaires au Soudan du Sud et la médiation UA-NU pour le règlement de la question du Darfour ; approfondir le dialogue politique avec Khartoum lancé en 2009 ; poursuivre notre coopération et réfléchir à l'accompagnement d'un processus éventuel de réforme démocratique dans l'hypothèse d'une politique constructive de Khartoum après l'indépendance du Sud. Favoriser les échanges entre Khartoum et Djouba pour les encourager à régler les différends encore en suspens, notamment la question pétrolière.

Océan indien

Madagascar

Finalité : contribuer à une sortie pacifique et consensuelle de la crise politique à Madagascar où résident près de 25 000 de nos compatriotes ; soutenir les acteurs politiques malgaches réellement désireux de s'engager dans un tel processus devant aboutir, dans les meilleurs délais possibles, à des élections crédibles et à l'émergence d'une nouvelle légitimité politique incontestable ; contribuer à la stabilisation d'une Armée malgache fortement perturbée par la crise ; contribuer aux efforts internationaux pour une médiation pragmatique, s'efforçant de concilier respect des principes et prise en compte des réalités politiques malgaches, dans un contexte économique-social de plus en plus dégradé.

Perspectives : continuer d'utiliser notre influence pour plaider en faveur du schéma de sortie de crise porté par la médiation de la SADC (Southern African Development Community) et l'Union africaine et soutenu par la Communauté internationale ; plaider également pour un soutien international significatif, autour du Programme des Nations Unies

pour le Développement (PNUD), de l'Union européenne, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), et de la Commission de l'Océan Indien (COI), à un processus électoral crédible, validé par la SADC et l'Union africaine; plaider pour un retour, le moment venu, des aides au développement des partenaires "traditionnels" de Madagascar, afin de contribuer au dressage d'un pays au potentiel certain et de résorber les pratiques de gouvernance non conformes à nos valeurs et à nos intérêts ; plaider le moment venu pour la normalisation des relations extérieures de Madagascar et la reprise de son rôle au sein de la Commission de l'océan Indien ; en attendant, mobiliser les fonds auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de lutter contre l'invasion acridienne qui menace la sécurité alimentaire du pays.

Comores

Finalité : en notre qualité de principal partenaire historique et voisin géographique immédiat des Comores et suite à la visite en France du Président Ikililo Dhoininé en juin 2013, poursuivre avec les Comores des relations apaisées et constructives dans tous les domaines : faire vivre l'Accord de Partenariat de Défense entré en vigueur le 1^{er} mai 2013 (stabilisation des forces de défense et lutte contre la piraterie maritime notamment); soutenir le développement des Comores en application du document-cadre de partenariat (DCP) 2013-2014 signé le 20 juin 2013, tout en encourageant les autorités dans leurs efforts de bonne gestion budgétaire, avec le soutien du Fonds monétaire international (FMI) et après les décisions d'allègement de la dette extérieure comorienne prises en 2012 et 2013 ; promouvoir le développement de coopérations concrètes entre l'Union des Comores et l'île de Mayotte, dans l'esprit de la déclaration de Paris signée le 21 juin 2013 par les chefs d'État ; entretenir avec les Comores les relations de échange et de solidarité au sein de la Commission de l'Océan indien.

Perspectives : concrétiser les engagements prévus dans la déclaration de Paris du 21 juin, avec en premier lieu la mise en place du Haut conseil paritaire et en encourageant les acteurs mahorais à avoir une approche dynamique et novatrice ; mettre en œuvre la coopération dans le domaine de la sécurité maritime afin d'éviter les drames en mer ; poursuivre les négociations sur un accord sur la circulation des personnes sur la base de la proposition remise en avril 2013 ; finaliser la convention d'entraide judiciaire ; au-delà de la mise en œuvre du DCP 2013-2014 (notamment en encourageant les volontés de coopération au développement des Comores émanant de l'importante diaspora comorienne de France), commencer la préparation du DCP 2014-2020, en phase avec le plan national de développement comorien et avec la programmation du 11^e FED ; valoriser les moyens complémentaires qui doivent résulter de la départementalisation et de l'accession au statut de RUP (région ultra périphérique de l'Union européenne) de notre territoire au 1^{er} janvier 2014 ; participer au Conseil des ministres de la COI qui doit se tenir à Moroni en 2014.

1.2. Zone Amériques et Caraïbes

Haïti

Finalité : Après le séisme du 10 janvier 2010, la France a fait preuve d'une grande réactivité pour répondre à l'urgence humanitaire. Elle a mis en œuvre un programme d'appui ambitieux (pour un total de 326 M€ depuis 2010) qui a été très largement exécuté. Son action a pour objectif de contribuer à créer progressivement les conditions institutionnelles, économiques et sociales d'un développement durable et équitable.

Perspectives : Dans le cadre de la reconstruction, la France va poursuivre son appui au rétablissement des capacités de l'État, ses opérations au bénéfice des populations dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'habitat. L'action de notre pays est mise en œuvre en concertation avec les autorités haïtiennes, en étroite coordination avec nos principaux partenaires internationaux et s'inscrit également dans un cadre européen, grâce à une programmation conjointe. La France, ainsi que les principaux bailleurs, est particulièrement attentive à la transparence dans l'utilisation de son aide. Le rétablissement des capacités de l'État doit contribuer également à lutter contre le trafic de drogue et l'immigration illégale vers nos DFA.

Notre action vise aussi à créer les conditions du développement économique d'Haïti en encourageant les réformes et les bonnes pratiques de nature à attirer les investissements internationaux.

La France participe activement à la définition d'une stratégie de transition pour la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) et à la création d'une police nationale en mesure d'assurer la sécurité dans le pays.

1.3. Zone Asie et Océanie

Afghanistan

Finalité :

- conforter le poids politique acquis par la France en Afghanistan grâce à son engagement militaire, civil et politique au cours des dernières années ;
- poursuivre la bonne mise en œuvre du traité d'amitié et de coopération (signé le 27 janvier 2012, pour une durée de 20 ans, et entré en vigueur le 1er décembre dernier), afin de maintenir et renforcer la capacité d'influence de la France auprès de ses partenaires comme des autorités afghanes ;
- veiller au respect des engagements pris par l'Afghanistan au cours de la Conférence de Tokyo (juillet 2012) en matière de bonne gouvernance, de démocratie et de respect des droits de l'Homme, notamment des droits des femmes ;
- soutenir l'établissement d'un dialogue politique inter-afghan inclusif, conduit par les afghans eux-mêmes, dans le respect des principes définis par eux et entérinés par la communauté internationale à Bonn le 5 décembre 2011 et par le Conseil de sécurité des Nations unies : (1) le renoncement à la violence, (2) la rupture des liens avec le terrorisme international, (3) le respect de la Constitution afghane, notamment s'agissant du respect des droits des femmes ;
- renforcer l'efficacité de l'action de la communauté internationale, notamment celle de l'Union européenne dans le cadre de son plan d'action (adopté en 2009), et approfondir l'appropriation des responsabilités par les institutions afghanes ;
- poursuivre le renforcement de la cohérence d'ensemble des actions menées par la France en Afghanistan et continuer, à travers un dispositif de coopération civile bilatérale dont l'action est conduite en concertation avec les autorités afghanes, à œuvrer en faveur de la stabilisation du pays.

Perspectives :

- poursuivre l'action de la France dans le cadre de la mission de la Force Internationale d'Assistance et de Sécurité (FIAS) jusqu'au terme de son mandat à la fin de l'année 2014 et la réalisation complète du transfert des responsabilités de sécurité aux forces nationales afghanes ;
- prendre en compte l'adaptation de l'action de la France à une situation sécuritaire qui devrait continuer à demeurer difficile, dans un contexte d'accélération du calendrier de retrait des troupes de la Coalition ;
- assurer un suivi attentif de l'évolution des questions électorales dans la perspective des élections présidentielles (2014) et législatives (2015) afghanes, qui seront une étape importante pour la transition politique du pays ;
- suivre et contribuer aux réflexions internationales sur le règlement politique du conflit ;
- soutenir les efforts de l'Afghanistan et des pays voisins dans le cadre du processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales, notamment la mise en œuvre des mesures de confiance en matière de lutte contre le terrorisme, de lutte contre le trafic de drogue et gestion des catastrophes naturelles.

1.4. Zone Europe centrale et orientale

Haut-Karabagh

Finalité : favoriser, par médiation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, un règlement pacifique du conflit pour le contrôle du Haut-Karabagh (HK) (coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE : France, États-Unis, Russie).

Perspectives : avancer vers un règlement pacifique, sur la base des principes de Madrid réactualisés, remis par les coprésidents du Groupe de Minsk aux parties fin 2009-début 2010 (volonté de maintenir une dynamique de contacts en vue d'une finalisation de ces principes par les Présidents arménien et azerbaïdjanais, notamment à travers l'organisation de rencontres directes entre chefs d'État), comme l'ont à nouveau demandé les Présidents Hollande, Poutine et Obama dans une déclaration conjointe lors du G8 de Lough Erne le 18 juin 2013.

1.5. Zone Moyen-Orient

Iran

Finalité : assurer le caractère non-proliférant du programme nucléaire iranien, promouvoir le respect des droits de l'homme en Iran, favoriser une attitude responsable de l'Iran sur la scène régionale.

Perspectives : poursuivre les négociations entre les E3+3 (France, Allemagne, Royaume-Uni, Etats-Unis, Chine et Russie) et la nouvelle administration iranienne afin de promouvoir une solution politique à la crise nucléaire iranienne. Faire entendre la voix de la France sur le terrain des droits de l'Homme en Iran. Poursuivre les consultations avec les autorités iraniennes sur les sujets bilatéraux et régionaux.

Irak

Finalité : accompagner le processus de stabilisation et de reconstruction ainsi que le retour à la démocratie et à l'État de droit en renforçant notre relation bilatérale. Appuyer l'implantation des entreprises françaises. Soutenir le retour à la pleine souveraineté au niveau international.

Perspectives : renforcer notre dialogue avec les forces politiques irakiennes, notamment dans la perspective des élections parlementaires de 2014. Soutenir l'établissement de l'État de droit par nos actions bilatérales et dans le cadre européen en matière de gouvernance. Appuyer la reconstruction de l'État et de l'économie par des partenariats bilatéraux structurés.

Syrie et Liban

Finalité : contribuer au maintien de la stabilité, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban. Approfondir les relations bilatérales avec le Liban. Œuvrer en faveur d'une transition démocratique en Syrie. Œuvrer à ce que le Liban ne soit pas déstabilisé par la crise syrienne.

Perspectives : maintenir une relation de travail privilégiée avec le Liban et poursuivre le soutien aux efforts du président Sleimane pour aider les forces politiques libanaises à dégager une solution consensuelle pour tenir les élections législatives. Renforcer la pression sur les autorités syriennes en vue d'un arrêt de la répression et de la mise en œuvre d'une transition démocratique. Poursuivre le travail que nous menons avec l'opposition syrienne, notamment la Coalition Nationale Syrienne, pour appuyer ses efforts et aboutir à une solution politique à la crise qui aboutisse au départ de Bachar-al-Assad et à l'avènement d'une Syrie libre et démocratique.

Processus de Paix

Finalité : contribuer à la relance d'un processus politique visant à la conclusion d'un accord de paix mettant un terme au conflit israélo-palestinien. Soutenir sur le terrain la mise en place des futures institutions de l'État palestinien dans un contexte de crise financière de l'Autorité palestinienne. Encourager la réconciliation palestinienne autour d'une plateforme endossant les principes de non recours à la violence et du processus de paix.

Perspectives : conforter la position de la France en tant que force de proposition. Maintenir une relation de travail privilégiée avec les parties, les États-Unis, nos partenaires européens et les États arabes modérés. Préserver un consensus sur la contribution des Européens aux aspects les plus politiques du processus de paix (encadrement des négociations entre parties, apport de garanties de mise en œuvre du futur accord). Continuer à soutenir financièrement l'Autorité palestinienne.

Libye

Finalité : contribuer à la stabilisation de la Libye et à la lutte contre la porosité de ses frontières, promouvoir un dialogue national inclusif et la poursuite de la transition démocratique.

Perspectives : mobiliser la communauté internationale en favorisant l'organisation d'exercices réguliers de suivi de la conférence ministérielle internationale de soutien à la Libye organisée à Paris le 12 février 2013, continuer à proposer aux autorités libyennes des actions de coopération pour la formation de leurs forces de sécurité, travailler avec les pays voisins de la Libye pour favoriser les opérations communes de surveillance des frontières.

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATÉGIQUES ET DE SÉCURITÉ

2.1. Responsabilité au sein de l'Alliance atlantique

Finalité:

- mettre en œuvre les décisions nationales en matière d'engagement de nos forces en opérations extérieures, en particulier concernant l'achèvement de notre retrait d'Afghanistan et les travaux de planification d'une nouvelle mission de l'OTAN en Afghanistan après-2014 ;
- assurer le suivi des décisions prises au sommet de Chicago en mai 2012 ;
- défendre nos intérêts dans le cadre de la mise en place du système de défense anti-missiles de l'OTAN ;
- mettre en œuvre les recommandations du rapport Védrine, en particulier s'agissant de la réintégration de la France au sein des structures militaires intégrées de l'OTAN, de l'accroissement de l'influence française à l'OTAN et de la mise en œuvre de la réforme des structures militaires, de la gouvernance financière, du siège et des agences de l'OTAN lancée au Sommet de Lisbonne de novembre 2010.

Perspectives :

Le rôle de la France dans les opérations et sa contribution au budget de l'Alliance l'autorisent à proposer et à défendre activement au sein des instances de l'OTAN sa vision de l'Alliance, sur les plans politique comme militaire. Ce travail sera poursuivi, tant au niveau multilatéral à Bruxelles-Evere que dans les contacts bilatéraux avec les principaux Alliés. Notre pleine participation à l'OTAN, va de pair avec notre volonté de rénover en profondeur l'Alliance atlantique tout en renforçant la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne. Nous veillerons particulièrement à promouvoir et à faire partager une approche budgétaire responsable à l'OTAN, axée sur la soutenabilité financière de l'organisation pour ses Etats membres (tant en ce qui concerne son fonctionnement que ses programmes) compte tenu à la fois des impératifs de bonne gestion et d'efficacité et des contraintes qui pèsent sur les budgets nationaux des Alliés. Nous attendons en particulier des gains importants des mesures de réforme adoptées par les Alliés lors du sommet de Lisbonne.

2.2. Lutte contre la prolifération des armes de destruction massive

Finalité:

a. Dans le domaine nucléaire et balistique:

- renforcer l'universalisation et la mise en œuvre du régime de non-prolifération (traités, conventions et groupes de fournisseurs), notamment le régime du traité de non prolifération (TNP) et les garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ;
- poursuivre les efforts en faveur d'une résolution diplomatique des crises de prolifération actuelles (Iran, Corée du Nord, Syrie) notamment par la stratégie de la double approche (sanctions, incitations) vis-à-vis de l'Iran, et la mise en œuvre des résolutions de l'ONU et des règlements de l'UE ;
- contribuer à la mise en œuvre efficace de la politique de lutte contre la prolifération en France et dans l'UE, notamment par le contrôle aux exportations et la surveillance des transferts de technologies et de connaissances sensibles (savoirs et savoir-faire que recherchent les proliférants les plus avancés au plan industriel) ;
- renforcer les moyens internationaux de lutte contre les circuits d'approvisionnement et de financement des programmes de prolifération, par la mise en place de coopérations internationales pour contrer les flux proliférants et par la recherche de nouveaux leviers d'action ; par la sensibilisation de partenaires internationaux et l'assistance au renforcement de leurs capacités nationales de lutte contre la prolifération (élaboration de législations nationales permettant de lutter efficacement contre la prolifération, contrôle aux exportations, incrimination des activités liées à la prolifération, notamment son financement, etc.) ;
- continuer nos actions de sensibilisation à la menace représentée par la prolifération des missiles balistiques ;
- promouvoir le développement responsable de l'énergie nucléaire civile, dans le respect des plus hauts standards de sûreté, de sécurité, de respect de l'environnement et de non-prolifération.

b. Dans le domaine des armes biologiques et chimiques :

- maintenir l'autorité et renforcer les instruments existants (conventions et groupes de contrôle aux exportations) ;
- renforcer les moyens nationaux, européens et internationaux de lutte contre la prolifération des armes biologiques et chimiques en mettant en place et en développant des procédures de nature coopérative et coercitive (contrôle, vigilance, sensibilisation, consultations) ;

- participer au renforcement, à l'universalisation et à la mise en œuvre des conventions (Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques) et du protocole de Genève de 1925, participer à la mise en œuvre des actions communes adoptées dans le cadre de l'UE.

Perspectives :

a. Dans le domaine nucléaire :

Trois enjeux se poseront plus particulièrement en 2014 dans le domaine nucléaire :

- maintenir une ligne de fermeté dans la gestion de plusieurs crises de prolifération (Iran, Corée du Nord, mais aussi Syrie);
- finaliser la préparation de la conférence d'examen 2015 du TNP (3^e et dernier comité préparatoire en 2014, chargé de choisir le président de la Conférence d'examen et d'élaborer des recommandations si un consensus est possible) ; ce faisant, maintenir, autant que possible, la priorité sur les crises de prolifération, et réaffirmer la pertinence du TNP comme instrument de la sécurité collective. Dans ce cadre et concernant les actions de désarmement, maintenir une priorité sur le lancement, dans le cadre de la Conférence du désarmement, de la négociation d'un traité d'interdiction de production des matières fissiles (« cut off ») et apporter une contribution aux travaux du Groupe d'Experts Gouvernementaux qui se réunira à partir de 2014 pour explorer les options possibles pour la négociation d'un tel instrument.
- contribuer lors du prochain Sommet sur la sécurité nucléaire qui se déroulera au niveau des chefs d'État et de gouvernement à La Haye les 24 et 25 mars 2014 au renforcement du cadre international de la sécurité nucléaire, tout en veillant à la prise en compte de nos intérêts industriels et de défense, et maintenir la mobilisation de la communauté internationale contre la menace du terrorisme nucléaire.

b. Dans le domaine des armes biologiques et chimiques :

- poursuivre l'action de la France dans les différentes enceintes concernées, ainsi que la concertation avec nos proches partenaires et l'Union européenne sur ces dossiers ;
- engager la mise en œuvre des décisions prises par la troisième conférence d'examen de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques (CIAC) en avril 2013 en mettant l'accent sur le rôle croissant de l'OIAC dans le domaine de la prévention de la prolifération des armes chimiques, et sur le renforcement du régime de vérification industrielle mis en place par la CIAC ;
- poursuivre en 2014 la mise en œuvre des décisions prises par la VII^e Conférence d'examen de la CIAB en 2011 en continuant de mettre l'accent sur la mise en œuvre nationale, la promotion des normes dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques et la promotion de la revue par les pairs comme alternative à la vérification.

2.3. Terrorisme et criminalité organisée

Finalité : consolider l'intégration de la dimension « sécurité intérieure » dans l'action diplomatique de la France, en coopération avec le ministère de l'Intérieur et les autres ministères concernés, dans un contexte de montée en puissance du SEAE.

Perspectives : les efforts porteront notamment sur :

- une meilleure prise en compte des priorités fixées en matière de sécurité intérieure dans la définition des grands axes de notre assistance technique, s'agissant aussi bien de la coopération de sécurité et de défense que de l'aide en matière de gouvernance et d'appui à l'état de droit ;
- la prise en compte de l'impact de la criminalité transnationale organisée (y compris les trafics de stupéfiants) sur la sécurité internationale ;
- la meilleure prise en compte de la corruption comme mécanisme principal par lequel la criminalité organisée entrave la capacité des États à assurer la sécurité de leur territoire, et donc comme facteur majeur d'insécurité globale ;
- la préparation de l'initiative internationale souhaitée par le président de la République en 2014 dans le domaine de la lutte contre la drogue ;
- la coordination des différentes dimensions de la lutte contre le terrorisme, les trafics de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée (amélioration de l'évaluation de la menace, mise en œuvre des outils internationaux, assistance technique, prise en compte des problématiques relatives aux flux financiers illicites...) dans les dialogues stratégiques bilatéraux que nous avons avec certains partenaires et dans les différentes enceintes pertinentes ;

Dans ces différents domaines, l'Afrique de l'Ouest et particulièrement le Sahel, la Corne de l'Afrique (autour de la Somalie et du Yémen), l'Asie centrale et la zone Afghanistan-Pakistan feront l'objet d'une attention particulièrement soutenue.

2.4. Maîtrise des armements et lutte contre la dissémination des armes classiques et illicites

Finalité :

- Assurer le contrôle des exportations de matériels de guerre et de biens à double usage, en conciliant respect de nos engagements internationaux, crédibilité de notre système de contrôle et amélioration des délais de traitement des demandes déposées par les industriels. Dans ce cadre, mettre en œuvre la réforme de la procédure de contrôle des exportations de matériels de guerre, avec passage de la double autorisation actuellement en vigueur à une licence unique ;
- contribuer à l'application et à l'universalisation des instruments de réglementation ou d'interdiction de l'usage de certaines armes classiques (Convention de 1980 - CCW, Convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel, Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions) ;
- œuvrer à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes en sensibilisant le plus grand nombre d'États à la nécessité de signer, ratifier et appliquer le traité. Nous soutiendrons notamment, avec nos partenaires européens, la mise en place de dispositifs de contrôle des transferts partout où cela est nécessaire à la mise en application du traité ;
- soutenir la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies contre le commerce illicite des armes légères, consolider l'insertion de clause sur les armes légères dans les accords d'association et de partenariat de l'UE avec des pays tiers, promouvoir la diffusion de l'initiative française de lutte contre leur transport par voie aérienne, étudier en concertation avec certains de nos partenaires de l'UE le lancement d'une initiative sur la lutte contre le transport d'armes légères par voie maritime et promouvoir auprès de nos partenaires européens la Charte de bonne conduite signée par les Armateurs de France, sensibiliser plus encore les États membres à la lutte contre la dissémination des armes au Sahel afin de renforcer les moyens d'interventions de l'UE dans la région, soutenir l'action de l'OSCE dans le cadre du plan d'action sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) destiné à améliorer la mise en application des mesures, normes et meilleures pratiques existantes.

Perspectives :

La France veillera à promouvoir une approche ayant un impact réel sur le terrain ainsi que la visibilité de l'action française dans les enceintes multilatérales du désarmement classique qui visent à lutter contre l'emploi ou la dissémination déstabilisatrice des armes à l'origine du plus grand nombre de victimes dans les conflits actuels et récents.

2.5. Sécurité des activités dans l'espace

Finalité :

- renforcer le cadre international des activités extra-atmosphériques (traité de l'espace de 1967, conventions, notamment la convention sur la responsabilité internationale des États de lancement) face aux défis posés par l'évolution et la diversification des activités extra-atmosphériques et par le comportement de certains acteurs ;
- promouvoir une démarche de sécurité collective au travers de l'adoption de mesures pragmatiques de transparence et de confiance entre acteurs spatiaux, afin de renforcer la sécurité des activités spatiales civiles et militaires.

Perspectives :

En 2014, la France apportera tout son soutien à l'Union européenne dans la négociation et l'adoption d'un Code de conduite international sur les activités extra-atmosphériques et contribuera activement aux travaux des enceintes onusiennes compétentes sur la viabilité des activités dans l'espace.

2.6. Coopération de sécurité et de défense

Finalités :

En partenariat avec les États étrangers, mettre en œuvre la coopération structurelle de défense, de sécurité intérieure et de protection civile :

- selon trois axes :
 - la prévention-stabilisation et la sortie de crise,
 - la maîtrise des risques et des menaces,

- l'influence et l'accompagnement aux exportations de matériel.
- et selon plusieurs modalités :
 - la formation des cadres des forces militaires ou de sécurité intérieure et civile sur leur propre territoire ou en France,
 - le conseil à de hautes autorités politiques, militaires ou de sécurité intérieure et civile : assurer, par la mise en place de cadres de haut niveau auprès des hautes autorités, des forces armées ou de sécurité d'un pays, ou des structures "paix et sécurité" d'une organisation multinationale, un conseil stratégique ayant trait notamment à l'élaboration de concepts et/ou de réformes structurelles,
 - l'expertise technique ou conceptuelle (comme l'élaboration de doctrines d'emploi) : mettre les savoir-faire français à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire, dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité intérieure et civile, par l'intermédiaire d'audit, d'appui à la mise en œuvre et d'évaluation.

Perspectives : les efforts porteront notamment sur :

- la seconde phase de la réforme engagée en 2009. En effet, les spécificités des composantes « sécurité intérieure » et « protection civile » intégrées en 2009 avaient conduit à une structuration interne de la Direction autour des statuts plutôt que des fonctions. Après avoir complètement absorbé ces missions nouvelles, la DCSD optimisera son organisation interne autour des domaines d'action (formations, stages, renforts temporaires) sans distinguer le type de coopération concerné (défense, sécurité intérieure, sécurité civile).

La réforme s'achèvera complètement par la recherche d'un dialogue plus structuré avec les institutions de coopération opérationnelle et les administrations de ressources humaines du ministère de l'Intérieur, à l'image de ce qui se pratique depuis longtemps avec leurs homologues du ministère de la Défense.

- la poursuite de notre action en faveur de la multilatéralisation des projets de coopération et de partenariats public/privé en vue d'obtenir des financements innovants,
- la recherche d'une qualité, toujours plus grande, des prestations de coopération en vue de maintenir le niveau atteint en matière de rayonnement et d'influence dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

INDICATEUR 2.1 : Evaluation de la politique de coopération, de sécurité et de défense

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Taux de hauts responsables étrangers en activité, formés par la France (sous l'égide de la DCSD)	%	41,7	43,9	42,6	44,5	43,5	44,3

Précisions méthodologiques

Source des données : DCSD (Direction de la Coopération de sécurité et de Défense).

Mode de calcul : « Taux de hauts responsables étrangers en activité et ayant reçu une formation de la part de la France sous l'égide de la DCSD » = rapport entre le nombre de hauts responsables étrangers en activité, formés par la France (sous l'égide de la DCSD) et le nombre de stagiaires « hauts potentiels » formés annuellement par la France.

Tableau complémentaire intégrant la présentation quantitative par ETP proposée pour l'indicateur :

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Nombre de hauts responsables étrangers (défense et sécurité) en activité et ayant reçu une formation de la part de la France sous l'égide de la DCSD	ETP	890	957	920	980	1000	1020
Nombre de stagiaires « hauts potentiels » (défense et sécurité) formés annuellement par la France sous l'égide de la DCSD	ETP	2136	2179	2160	2200	2300	2300

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le taux de hauts responsables étrangers en activité, formés par la France sous l'égide de la DCSD devrait s'élever à 44,3 % en 2015 (chiffre en hausse par rapport à la cible de 43,5 figurant au PAP 2013).

Si le nombre de hauts responsables étrangers en activité et ayant reçu une formation de la part de la France sous l'égide de la DCSD (numérateur du ratio) est appelé à croître régulièrement (prévision 980 en 2013, 1 000 en 2014 et 1 020 en 2015), le nombre de stagiaires « hauts potentiels » formés annuellement par la France sous l'égide de la DCSD (dénominateur du ratio), devrait :

- rester globalement stable en 2013 du fait de la compensation d'une réduction sectorielle de l'offre de formation en France (stages à la carte) par une reprise des stages dans les écoles nationales à vocation régionale (ENVR) au Mali ;
- augmenter en 2014 (prévision 2 300) grâce à la montée en puissance du dispositif de formation au Burkina Faso (ENVR Sécurité Civile) et en République de Côte d'Ivoire (RCI), si pour cette dernière le dispositif se met en place conformément aux prévisions ;
- se stabiliser en 2015 (prévision 2 300) compte tenu de la déflation prévisible du nombre de stagiaires étrangers accueillis à l'Ecole de guerre que pourrait compenser la formation des cadres au Burkina Faso et en RCI, si pour cette dernière le dispositif de formation se met en place conformément aux prévisions.

INDICATEUR 2.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Pourcentage de relecture des fiches "conseils aux voyageurs" par bimestre	%	80	98,49	80	80	80	80
2. Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nombre	6 681 572	5 203 241	7 110 000	7 110 000	7 200 000	7 500 000
3. Proportion de postes diplomatiques et consulaires dotés d'un plan de sécurité actualisé	%	58	79,26	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Source des données : Centre de crise (CDC).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - « Pourcentage de relecture des fiches "Conseils aux voyageurs" par bimestre » = Nombre de fiches relues/nombre total de fiches.

Sous-indicateur 2 - « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs » = Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs ».

Sous-indicateur 3 - « Proportion de postes diplomatiques et consulaires dotés d'un plan de sécurité actualisé » = Nombre de plans actualisés / nombre total de plans de sécurité.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 - « Pourcentage de relecture des fiches "Conseils aux voyageurs" par bimestre »Objectif et perspectives :

L'objectif et pourcentage de 80 % n'est pas susceptible d'évoluer à ce stade, pour deux raisons :

D'une part, parce qu'il figure dans les engagements du « système de management qualité SMQ » de la certification ISO 9001 des Conseils aux voyageurs, qui fera l'objet d'un audit de renouvellement en juin 2014.

D'autre part, parce que le cœur de métier du Centre de crise, la gestion de crise et la protection de nos compatriotes à l'étranger, absorbe l'essentiel du temps-ressource des agents de permanence de nuit et de week-end du Centre de crise. Il serait hasardeux de tabler a priori sur une disponibilité supérieure des veilleurs de nuit pour procéder à la relecture des 190 FCV pays. Le taux de 80 % a cependant pu être largement dépassé en 2012 grâce à une actualité moins chargée en crises, qui a permis aux veilleurs d'accorder plus de temps à la relecture.

Sous-indicateur 2 - « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs »Objectif et perspectives :

Le nombre toujours élevé de consultations doit inciter le centre de crise (CDC) à consolider son effort de mise à jour rapide et permanente, dans le cadre de la démarche qualité entreprise. La certification ISO 9001 décernée en

juillet 2011, portant sur le processus de mise à jour des conseils aux voyageurs, a été renouvelée par l'AFNOR en juillet 2012.

Sous-indicateur 3 - «Proportion de postes diplomatiques et consulaires dotés d'un plan de sécurité actualisé».

Objectif et perspectives :

Tous les plans de sécurité des postes diplomatiques et consulaires (220 au total) sont actualisés en permanence, depuis la mise à jour des plans de sécurité effectuée en 2012 et 2013 sur le logiciel Phèdre III version 3 (PIIIV3).

OBJECTIF n° 3 : Promouvoir le multilatéralisme

Conformément à un engagement ancien et profond, la France souhaite contribuer activement à l'avènement d'un monde multipolaire, fondé sur le droit et la justice. Membre fondateur de l'ONU et de toutes les organisations et institutions spécialisées qui forment la famille des Nations unies, membre fondateur de l'Union européenne et de toutes les organisations internationales européennes, notamment le Conseil de l'Europe et l'OSCE, membre fondateur de l'Alliance atlantique et de l'OCDE mais aussi du G7/G8, la France a toujours défendu l'idée que la vie internationale doit être organisée de telle sorte que tous les États mais aussi les organisations non-gouvernementales et la société civile puissent participer à l'édification d'un monde sûr, juste et prospère.

Dans cette perspective, l'action diplomatique de la France vise notamment à participer activement à toute grande négociation internationale dans quelque domaine que ce soit (politique, économique ou technique) mais aussi à contribuer, par ses propositions et son action diplomatique, à ce que les organisations internationales dont elle est membre sachent répondre aux défis actuels de la manière la plus efficace possible.

Par ailleurs, la présence française dans les instances de décision des grandes enceintes multilatérales est à la fois un indicateur et un vecteur de la capacité à assurer efficacement, sur la scène internationale, la promotion des positions de la France.

L'objectif n°3 sur le multilatéralisme comprend à cet effet deux axes et trois indicateurs chiffrés.

AXE 1 : LES PRINCIPALES NEGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS-UNIES

1.1 - Barème des Nations unies

Finalité : obtenir une baisse de la quote-part de la France et un barème reflétant au plus près la capacité réelle de payer des Etats membres

Perspectives : la méthodologie appliquée au calcul du barème des quotes-parts aux Nations Unies a été reconduite pour la période 2013-2015 par la résolution A/RES/67/238 de l'Assemblée générale. Cette dernière comprend cependant une clause de révision. Le nouveau barème (actualisé avec les derniers chiffres des tendances économiques mondiales) permet une baisse de la quote-part française au budget de l'ONU et aux budgets des organisations internationales qui appliquent le même barème, de 6,123 % à 5,593 %. La méthodologie applicable pour la période 2016-2018 sera adoptée lors de la 70^e session de l'Assemblée générale à l'automne 2015. Le ministère maintiendra son objectif d'obtenir un accord sur la base d'une méthode qui soit plus favorable à la France.

1.2. Lutte contre la corruption

Finalité : assurer la pérennité du mécanisme d'examen par des pairs établi par la 3^e Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption en 2009.

Perspectives : concertation à Vienne avec nos principaux partenaires, notamment au sein de l'Union européenne ; coordination avec les ministères participant au groupe d'experts nationaux chargés des examens des États parties (justice notamment) en vue notamment de la 6^e Conférence des États parties de la Convention des Nations unies contre la corruption qui aura lieu en 2015 (la 5^e Conférence des États parties se tiendra en décembre 2013).

1.3. Lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée

Finalité : poursuite de nos efforts, dans l'ensemble des enceintes des Nations unies (Conseil de sécurité, Assemblée générale, commissions techniques, groupes de travail thématiques de l'Office des Nations unies contre la drogue et le

crime (ONUDC) pour mettre l'accent sur la menace sérieuse et croissante que constituent le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, menace connexe pour la paix et la sécurité internationales. Renforcement des dispositifs de coopération (internationale, régionale, bilatérale) et de l'assistance technique (notamment par le canal de l'ONUDC).

Perspectives : Rehausser sur l'agenda politique dans les enceintes internationales la question de la lutte contre la drogue. En vue de l'initiative internationale dans ce domaine souhaitée par le Président de la République en juin 2014, la France présentera une résolution lors de sa présidence du CSNU en décembre 2013. Par ailleurs, elle sera particulièrement active lors de la prochaine Commission des Stupéfiants en mars 2014, qui marquera le début de la révision de la stratégie globale des Nations Unies.

1.4 Lutte contre le trafic des biens culturels

Finalité : protéger le patrimoine constitué par les biens culturels par l'application universelle de la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, éviter que le dispositif d'entraide judiciaire existant ne soit dilué par l'adoption des nouveaux instruments internationaux.

Perspectives : concertation à Vienne et à l'UNESCO avec nos principaux partenaires « like-minded » ; coordination avec les ministères participant au groupe intergouvernemental d'experts sur la protection contre le trafic de biens culturels (justice, culture notamment), campagne de sensibilisation à nos préoccupations dans un contexte de fortes dissensions entre les groupes géographiques.

1.5. Enfants dans les conflits armés

Finalité : veiller au renforcement de l'application des engagements et principes de Paris ainsi qu'au suivi des conclusions et des recommandations du groupe de travail sur les enfants soldats du Conseil de sécurité des Nations unies et de leur mise en œuvre par les États. Au niveau européen, renforcement de ces deux objectifs par la mise en œuvre des lignes directrices de l'Union européenne.

Perspectives : poursuite de la mobilisation pour accroître le nombre d'États endossant les engagements de Paris ; poursuite du soutien au renforcement de l'efficacité du groupe de travail des Nations unies sur les enfants et les conflits armés, soutien à l'action de la représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés.

1.6. Orientation sexuelle et droits de l'homme

Finalité : poursuite des efforts en vue de la dépénalisation de l'homosexualité.

Perspectives : dans le prolongement de la déclaration et de la résolution du Conseil des droits de l'homme de 2011, ainsi que des réunions régionales qui se sont tenues en 2012 (dont la réunion pour l'Europe organisée à Paris le 26 mars 2012), poursuite de séminaires et démarches diplomatiques en initiative conjointe avec d'autres pays, dans le cadre des Nations unies en vue de constituer un groupe transrégional de pays déterminés à faire promouvoir l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution appelant à la dépénalisation de l'homosexualité. Développement des activités du fonds de soutien « droits de l'Homme, orientation sexuelle et identité de genre ». Promotion des lignes directrices de l'Union européenne sur les personnes LGBTI qui ont été adoptées en juin 2013.

1.7. Droit des femmes

Finalité : soutenir l'action de coordination d'ONU Femmes ; soutenir les différents mécanismes et procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme concernant les droits des femmes ; œuvrer à la mise en œuvre des résolutions « Femmes, paix et sécurité » et au renforcement de l'efficacité des mécanismes de lutte contre les violences contre les femmes, en particulier les violences sexuelles commises dans les conflits armés.

Perspectives : assurer la mise en œuvre de l'accord de coopération France-ONU Femmes signé en mai 2012 ; soutenir l'action de Mme Zainab Hawa Bangura, représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies, chargée des violences sexuelles dans les conflits armés ; coordonner le comité de pilotage pour la mise en œuvre des résolutions « Femmes, paix et sécurité ».

AXE 2 : LES PRINCIPALES RÉFORMES APPORTÉES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

2.1. Conseil de sécurité

Finalité : Conforter la légitimité du Conseil de sécurité en renforçant sa représentativité, objet de la réforme, sans pour autant oublier la nature exécutive et décisionnelle de cette instance, qui doit préserver sa capacité d'action en cas de menace contre la paix et la sécurité internationales, comme le prévoit la Charte. La réforme passera notamment par l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres, permanents (Allemagne, Brésil, Inde, Japon et plus juste représentation de l'Afrique) et non-permanents.

Perspectives : l'initiative originelle du G4 (proposition de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon, prévoyant un élargissement du CSNU à 6 nouveaux membres permanents sans droit de veto et de nouveaux sièges de membres non-permanents), soutenue par la France lors de son lancement en 2005, semble enlisée. Notre soutien aux membres du G4 pour une accession à un siège de membre permanent n'en est pas pour autant remis en cause. La France continuera également d'œuvrer en direction des pays africains, qui sont une des clés de la réforme. Nous restons enfin ouverts à l'option d'une réforme intérimaire proposée conjointement avec le Royaume-Uni en 2008, mais c'est avant tout aux membres du G4 de décider de la meilleure façon de faire avancer leur candidature.

2.2. Promotion et protection des droits de l'homme

Finalité : renforcer l'autorité et l'efficacité des institutions de promotion et de protection des droits de l'homme et exercer un mandat actif de membre du Conseil des droits de l'Homme.

Perspectives : œuvrer à une amélioration du fonctionnement du Conseil des droits de l'Homme ; la France prendra de nouvelles initiatives en faveur de la promotion et de la protection effective des droits de l'Homme, notamment visant l'abolition universelle de la peine de mort, contre l'extrême pauvreté, pour les droits des femmes, les droits des enfants, le respect des droits de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). Elle veillera à promouvoir des initiatives susceptibles de recueillir un large consensus transrégional. Elle continuera à s'attacher à améliorer l'efficacité des mécanismes de protection des droits de l'Homme des Nations unies sur le terrain. Elle a été à l'origine, au cours de l'année 2011, de la tenue de sessions spéciales du Conseil des droits de l'Homme sur les situations en Côte d'Ivoire, en Libye et en Syrie et veillera à la mise en œuvre des décisions du Conseil sur ces pays. Elle veillera à ce que la communauté internationale reste vigilante sur la situation des droits de l'Homme notamment au Mali et en République Centrafricaine.

2.3 Révision de l'architecture et de la gouvernance du système des Nations unies

Finalité : promouvoir au sein des institutions internationales de nouveaux modes et normes de gestion, plus économes et plus responsables (croissance nominale nulle des budgets, plafonnement des dépenses de personnel et des effectifs, recentrage sur le cœur des mandats et coordination des activités entre organismes) ; et, en toile de fond et en concertation avec toutes les parties prenantes, définir une nouvelle architecture du système multilatéral, plus performante et moins redondante, qui soit soutenable financièrement dans la durée.

Perspectives : Cette approche, responsable et cohérente, permet de rendre le système soutenable pour l'avenir et, dans l'immédiat, de financer les actions nouvelles qui sont nécessaires (opérations de maintien de la paix, réponse aux crises humanitaires, déploiement de nouveaux pans de l'action multilatérale comme la justice pénale internationale) dans la limite de nos ressources. La France appelle tous les Etats à s'en inspirer pour éviter de placer le système multilatéral dans une impasse en termes de moyens qui serait extrêmement préjudiciable à l'humanité et particulièrement à la partie la plus vulnérable de l'humanité qui bénéficie le plus de l'ensemble du spectre de l'action des organisations internationales (paix et sécurité, droits de l'homme et action humanitaire, développement et développement durable).

Les négociations en cours dans la sphère économique, sociale et environnementale des Nations unies (objectifs du développement durable, programme de développement pour l'après-2015, changement climatique, réforme de la gouvernance) peuvent constituer un programme structurant et de refondation du système pour la période qui suivra l'échéance de 2015. La réforme du système des Nations Unies doit s'accompagner d'une clarification et d'une rationalisation de ses objectifs, de manière à ce que les contributions des Etats membres (volontaires et obligatoires) soit ciblées et optimisées pour permettre d'assurer, malgré les contraintes budgétaires, la pérennité du financement des activités opérationnelles de développement, qui constituent l'essentiel de l'activité du système en volume financier

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Evolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	-	14	23	23	29	35

Précisions méthodologiquesSource des données : NUOI (Direction des Nations unies, les organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie).Mode de calcul :**Numérateur** : Opérations de maintien de la paix nouvelles, clôturées ou dont le mandat a été modifié au cours de l'année.**Dénominateur** : Nombre total des opérations de maintien de la paix

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Objectif : l'objectif est d'augmenter, sur le nombre total d'OMP, la part des opérations faisant l'objet d'une revue stratégique entraînant des gains d'efficacité et celles dont le mandat est accompli avec succès (retour à la paix).

Perspectives : à l'initiative de la France et des partenaires partageant ses vues, l'Organisation des Nations unies s'est lancée dès l'année 2012 dans plusieurs exercices de reconfiguration des mandats. Cette bonne pratique est appelée à devenir la norme, bien que cette reconfiguration ne soit pas encore adoptée concernant les conflits « gelés » (Chypre, Sahara Occidental) ou les crises en cours (Mali, Soudan / Soudan du Sud, Proche-Orient).

La cible 2015 est ajustée à la baisse par rapport à celle figurant au PAP 2013 (46 %, indicateur 3.3).

INDICATEUR 3.2 : Evaluation du poids politique de la France et des français dans les organisations internationales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Taux de résolutions adoptées au conseil de sécurité de l'ONU à l'initiative de la France.	%	19	21	17	17	17	17
Taux d'élections remportées par la France ou des Français	%	82	53	100	100	100	100

Précisions méthodologiquesSource des données : NUOI (Direction des Nations unies, les organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie).Mode de calcul :**Sous-indicateur 1** : Pourcentage de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies dont la France est l'auteur ou l'un des co-auteurs.**Sous-indicateur 2** : Pourcentage d'élections remportées par la France ou des français sur le nombre d'élections pour lesquelles la France ou des français étaient candidat.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur « Taux de résolutions adoptées au Conseil de sécurité de l'ONU à l'initiative de la France »

Objectif : L'objectif reste que la France soit en mesure d'être à l'origine ou co-rédacteur d'un nombre significatif de résolutions.

Perspectives : Les résolutions adoptées sont entièrement dépendantes de l'actualité internationale et des crises qui affectent la paix et la sécurité internationales. La cible de 17 %, envisagée en 2014, retranscrit l'influence de la France au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce taux significatif confirme l'implication de la France à des degrés divers dans le nombre total des résolutions adoptées. A cet égard, la France s'efforcera de parvenir à un taux comparable pour les années suivantes.

Sous-indicateur - «Taux d'élections remportées par la France ou des Français»

Objectif : l'objectif de ce sous-indicateur est de maintenir l'influence de la France en termes de capacité à remporter des élections dans le cadre d'enceintes multilatérales, ces résultats étant acquis au moyen d'une véritable action de diplomatie d'influence.

Perspectives : Après deux années très chargées en 2011 et 2012, aussi bien en ce qui concerne le nombre de candidatures présentées que pour les importants moyens diplomatiques déployés, l'année 2013 a été plus calme. Il faut signaler l'élection de M. Jean-Marie Aurand à la direction générale de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV - juin 2013) au terme d'une campagne disputée. Deux élections importantes concluront l'année 2013 : celle de Mme Vendat au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB - novembre 2013) et celle de la France au Conseil des droits de l'Homme (CDH - novembre 2013), élections dont le succès est déjà assuré en l'absence de concurrence. En 2014, deux candidatures sont déjà connues : celle de M. François Rancy à sa réélection au Bureau des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-R - automne 2014) et celle, prioritaire, d'un Français à un poste de juge à la Cour pénale internationale (le nom du candidat sera officialisé en septembre 2013).

OBJECTIF n° 4 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La performance de l'outil diplomatique conditionne en grande partie la capacité du MAE à répondre aux enjeux et défis internationaux, de même qu'il améliore le pilotage de l'action des services de l'Etat à l'étranger.

L'objectif 4 présente cinq indicateurs chiffrés, présentant l'engagement du MAE en vue de la poursuite de de l'optimisation du réseau diplomatique et consulaire afin de mieux accomplir ses missions, et notamment celles menées en faveur des usagers.

INDICATEUR 4.1 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

indicateur transversal

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,68	4,51	5,5	4,6	5	6

Précisions méthodologiques

Source des données : DRH

Mode de calcul : Le taux inscrit est celui qui a été déclaré au FIPH-FP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique). Pour le calcul du taux d'emploi direct, l'effectif total pris en compte est constitué de l'ensemble des agents rémunérés au 1^{er} janvier de l'année écoulée. Sont exclus de l'assiette, les assistants techniques, les volontaires internationaux, les vacataires, les policiers et les militaires hors-budget et les recrutés locaux (accord de 2007MAEE/PIPH-FP). L'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est constitué de l'ensemble des personnes mentionnées par les articles L.5212-2 et L5112-13 du code du travail rémunérées au 1^{er} janvier de l'année écoulée.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'écart entre la prévision initiale de 5,5 % et la prévision actualisée de 4,6 % pour 2013 s'explique par une baisse de l'effectif d'assujettissement et des recrutements de bénéficiaires de l'obligation d'emploi inférieurs aux départs en retraite en 2012, année prise en compte pour les résultats 2013. A ce titre l'effectif des bénéficiaires est de 337 et l'effectif d'assujettissement est de 7 381 pour la prévision 2013.

La prévision 2014 est de 5 % et correspond à la poursuite de la politique de recrutement des travailleurs handicapés au sein du ministère.

INDICATEUR 4.2 : Efficience de la fonction support

(du point de vue du contribuable)

indicateur transversal

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,26	2,28	2,27	2,28	2,29	NC
- Effectifs gérés	Effectifs physiques	14 887	15 770	14 880	15 593	15 377	15 137
2. Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1 050	1 063	1 221	1 067	1 150	1 100
- Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	15 500	15 500	15 550	15 629	15 700	15 200

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des systèmes d'information (DSI) ; direction des Ressources humaines/Bureau de la Formation (DRH) ; cellule ministérielle de Contrôle de gestion (CMCG).

Mode de calcul :

Le sous-indicateur 4.3.1. « Ratio d'efficience de la fonction ressources humaines », développé dans le cadre d'une méthodologie interministérielle, rapporte :

- un numérateur, les effectifs gestionnaires consacrant la majeure partie de leur activité à la gestion d'autres agents, sans pour autant les encadrer, conformément à la définition de la circulaire budgétaire interministérielle n°DF-2MPAP-09-3024 du 15 mars 2010. Les effectifs concernés ici sont donc limités à la DRH, en administration centrale.
- un dénominateur, l'effectif total du ministère, y compris les effectifs partiellement gérés (fonctionnaires détachés ou mis à disposition et militaires hors budget).

Le sous indicateur 4.3.2. « Ratio d'efficience bureautique » donne le coût annuel moyen du poste de travail bureautique en €/poste, pour un parc donné de postes de travail. Il rapporte conformément à la circulaire interministérielle 2MPAP-12-3089 du 30/03/2012:

- un numérateur comprenant la somme des dépenses bureautiques d'acquisition, d'infrastructure, de logiciels, de maintenance, de formation, et des dépenses de personnel ressource en administration centrale et sur l'ensemble du réseau à l'étranger (T2) affecté au support bureautique ;
- un dénominateur comprenant le nombre de postes bureautiques physiques. Le nombre d'ETP est pris en compte si le nombre de postes physiques est supérieur au nombre d'ETP.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous indicateur 4.2.1 ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

La moindre performance en prévision 2014 du ratio d'efficience des ressources humaines est liée à une diminution des effectifs physiques gérés plus importante que celle des effectifs gérants. L'absence de données pour 2015 est relative à l'impossibilité d'évaluer les effectifs gérants à deux ans.

Sous indicateur 4.2.2 ratio d'efficience bureautique

Le numérateur de ce ratio a été fiabilisé dans le PAP 2013 conformément à la circulaire du 30 mars 2012 relative à la préparation des PAP 2013 volet performance.

Un investissement en tablettes est prévu jusqu'en 2015, sachant que l'effort principal sera porté en 2014 avec l'avènement du système unifié de communication interministériel Diplomatie, techniquement conçu pour être accessible en toute sécurité par tous les postes de travail ministériels maîtrisés. En conséquence, il est opéré une décroissance progressive des PC.

La progression des dépenses bureautiques, impactée par l'achat de tablettes, prises en compte dans le numérateur et la diminution du nombre de postes occasionnent une moindre augmentation du ratio d'efficience bureautique à l'horizon 2015, comparée à celle figurant au PAP 2013 (1244 €/poste).

INDICATEUR 4.3 : Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

indicateur transversal

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Ratio SUB / SHON	%	83	83	83	83	83	83
2. Effectif ETPT	Nombre	15 024	14 549	14 880	14798	14508	14 482
3. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste	-	15,65	15,6	16,6	15	13,6
4. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	3,25	5,64	4,59	2,78	2,74	2,75
5. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	7,96	2,98	1,17	1,17	1,12	1,07
6. Coût des travaux structurants	€	sans objet	SO	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction immobilière et logistique (DIL) ; Direction des ressources humaines (DRH) ; Sous-direction du budget (DAF-BUD).

Mode de calcul : L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le service des immeubles du MAE a conduit et finalise un chantier de mise à jour et de fiabilisation des surfaces de son parc immobilier dans le réseau à l'étranger.

La surface utile brute (SUB) totale du patrimoine immobilier du MAE est de 1 990 045 m².

Pour rappel, le ministère a mis au point un échantillon représentatif du réseau pour le calcul de la surface utile nette (SUN) par poste de travail à l'étranger.

Dans le réseau, la moyenne de la SUN par poste de travail est, sur la base de cet échantillon, de 22,4 m² par agent en 2013.

En centrale, la SUN par poste de travail est de 12,9 m² par agent en 2013.

La moyenne centrale et réseau s'élève ainsi à 16,6 m².

La légère progression de cette moyenne 2013 réactualisée s'explique par la diminution du nombre de postes de travail dans l'échantillon représentatif du réseau à l'étranger. La proportion plus élevée de la SUN par poste de travail dans le réseau reste expliquée par la présence de nombreux bâtiments historiques : 7 bâtiments historiques de l'échantillon représentatif dont les ambassades de France en Italie, en Argentine, en Suisse, et le consulat général de Québec, ont un taux d'occupation supérieur à 30 m² par agent. Les bureaux de certains chefs de postes font également fonction de salles de réunion et occupent donc des surfaces beaucoup plus importantes.

Pour le ratio entretien courant / SUB, les dépenses prises en compte pour l'administration centrale sont celles de l'entretien courant des sites de Paris et de Nantes, à l'exclusion de celles relatives au patrimoine et à la décoration.

Le ratio entretien lourd / SUB est stabilisé sur les deux prochaines années.

Le coût des travaux structurants est sans objet pour le MAE.

INDICATEUR 4.4 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Nombre de projets	Nombre	6	8	14	14	13	10
2. Proportion des projets en dépassement	%	33	75	14,28	35,71	38,46	50
3. Dépassement de coûts cumulés	M€	1,4	7,8	4,3	8	8	8
4. Proportion des projets en retard	%	50	50	14,28	21,42	23,07	20

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des immeubles et de la logistique (DIL) ; Direction des systèmes d'information (DSI).

Mode de calcul : L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Pour 2014, l'indicateur présente 3 projets informatiques et 10 projets immobiliers supérieurs à 1 M €. Cela représente un projet de moins qu'en 2013, le déploiement de Windows 7 et Office 2010 devant être achevé avant la fin de l'année 2013.

Grands projets informatiques :**SIRHIUS :**

La préparation du déploiement du nouveau système d'information des ressources humaines interministériel SIRHIUS au sein du MAE a nécessité une phase d'appropriation par les gestionnaires et les agents avant sa mise en œuvre complète. La contribution totale du ministère des affaires étrangères atteint désormais 5 M€. L'audit de la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) sur le projet va rendre des décisions importantes et structurantes sur le projet à la rentrée de septembre 2013.

DIPLOMATIE :

Le projet de portail de correspondance diplomatique a pour objectif de faire connaître les objectifs et les priorités, la diversité des missions, et les positions du ministère des affaires étrangères sur les événements les plus divers et ce au travers d'un système unifié de communication interministériel. Une démarche de communication sur les changements à venir sur les méthodes de travail et les nouveaux usages a été engagée de manière très active auprès des directions métier et un marché de formation et de réalisation de tutoriels a été mis en place.

WINDOWS 7/Office 2010 :

La migration des postes de travail vers l'environnement Windows 7 / Office 2010 est entrée dans une phase de généralisation depuis juin 2013. Les coûts de ce projet sont pour 90 % d'entre eux des coûts de licence de 7 M€ qui ont été engagés fin 2011 et payables sur 3 ans.

Projet	Année d'initialisation	Durée initiale	Durée révisée	Ecart durée	Coût initial du projet	Coût révisé du projet	Dépassement de coût
		En années	En années	En années	En M€	En M€	En M€
Nouveau SIRH Sirhius	2008	5	7	2	5.9	10	4.1
Projet Diplomatie	2012	3	2,5	-0,5	3.3	3.3	0
Déploiement Windows 7 et Office 2010 sur Eole	2012	1.5	1.5	0	7	7	0

Grands projets immobiliers :

La réalisation des projets immobiliers, que conduit le ministère à l'étranger, est soumise à de nombreux aléas conjoncturels d'ordre économique et politique en plus d'être tributaire des procédures administratives en vigueur localement, ainsi que de la fiabilité des entreprises locales de BTP très variable d'un pays à l'autre.

La progression des coûts du projet de construction du campus diplomatique au Nigeria est ainsi principalement due à l'augmentation des coûts liés à la sécurité.

Les constructions des ambassades franco-allemandes au Bangladesh et au Koweït requièrent un long travail de concertation avec les allemands avec une évolution des coûts de construction et un impact sur la durée des projets.

La rénovation technique (installations électriques, sécurité incendie, chauffage et climatisation, accessibilité PMR...) de l'ambassade de France au Maroc se fait sur site occupé, pesant ainsi sur les coûts en rapport avec les délais supplémentaires requis.

Pour rappel, les travaux lourds de nouvelles opérations immobilières ne peuvent être engagés avant la réalisation et encaissement du produit de cession d'autres biens immobiliers.

Par ailleurs, l'ensemble des projets immobiliers ministériels s'inscrivent dans le plan « administration exemplaire » du MAE. Les travaux de rationalisation et de rénovation visent notamment à contribuer à l'objectif de réduction de consommations d'énergie.

Pays	Projet	Année d'initialisation	Durée initiale du projet	Durée révisée du projet	Ecart durée	Coût initial du projet	Coût révisé du projet	Dépassement de coût
			Nombre d'années	Nombre d'années	Nombre d'années	En M€	En M€	En M€
Bangladesh	Construction de l'Ambassade franco-allemande	2006	5	8	3	3	3,7	0,7
Maroc	Rénovation technique de l'Ambassade	2011	4	4	0	3,5	4	0,5
Etats-Unis	Rénovation, sécurisation, rationalisation de l'Ambassade	2009	10	10	0	5,9	6,2	0,3
Russie	Rénovation technique de l'Ambassade	2012	5	5	0	4,8	4,8	0
Haïti	Reconstruction de l'Ambassade	2010	5	5	0	11	11	Projet ajourné Reprise d'un projet à 9M€
Kenya	Relocalisation de l'Ambassade	2011	7	6	-1	8	8	0
Koweït	Construction de l'Ambassade franco-allemande	2010	5	6	+1	5	5	0
Nigeria	Construction d'un campus diplomatique	2010	5	5	0	11	13,4	2,4
Serbie	Rénovation (façade et toitures) de l'Ambassade	2009	5	5	0	1,1	1,1	0
Thaïlande	Construction d'une Ambassade et de l'alliance française (Regroupement de services)	2010	5	5	0	13	13	0
Indonésie	Construction du nouveau campus diplomatique	2011	4	4	0	11,5	11,5	0

INDICATEUR 4.5 : Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

indicateur transversal	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	millions d'euros	-	-	2	2,8	>2	>2

Précisions méthodologiques

Source des données : Bureau de la politique des achats (BPA/SCA)/Cellule ministérielle de contrôle de gestion (CMCG).

Mode de calcul : gains relatifs aux actions d'achats = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La redéfinition des besoins et la reconfiguration des marchés, le pilotage mutualisé et l'optimisation de la mise en concurrence, la rationalisation et la négociation tarifaire vont permettre de dégager 2,8 M€ de gains relatifs aux actions d'achat du MAE pour l'année 2013. Dans ce montant, les actions importantes suivantes sont prises en compte :

- L'optimisation de la mise en concurrence dans le cadre du marché multiservices de l'entretien immobilier permettra de dégager un gain de l'ordre de 1,5 M€ en 2013.
- La rationalisation du marché de prestation informatique d'assistance aux projets web en tenant compte des évolutions technologiques réduira son montant sur 4 ans de 20 M€ à 19,3 M€, soient 0,175 M€ pour 2013.
- La redéfinition des besoins du marché de maintenance des logiciels de gestion du parc et de service desk générera également un gain achat substantiel pour 2013 (0,25 M€).

Les valeurs retenues pour 2014 et 2015 supérieures à 2 M€ s'inscrivent dans la dynamique de performance de la fonction achat.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014
01	Coordination de l'action diplomatique	62 770 946	22 870 166		2 315 000	87 956 112	900 000
02	Action européenne	9 963 008	35 000		39 598 275	49 596 283	
04	Contributions internationales				803 329 055	803 329 055	
05	Coopération de sécurité et de défense	63 741 969	5 432 503		25 146 885	94 321 357	642 693
06	Soutien	112 668 218	111 633 113	5 150 000		229 451 331	98 000
07	Réseau diplomatique	359 155 205	212 976 795	7 855 000		579 987 000	2 470 000
Total		608 299 346	352 947 577	13 005 000	870 389 215	1 844 641 138	4 110 693

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014
01	Coordination de l'action diplomatique	62 770 946	22 870 166		2 315 000	87 956 112	900 000
02	Action européenne	9 963 008	35 000		39 598 275	49 596 283	
04	Contributions internationales				803 329 055	803 329 055	
05	Coopération de sécurité et de défense	63 741 969	5 432 503		25 146 885	94 321 357	642 693
06	Soutien	112 668 218	116 583 113	7 600 000		236 851 331	98 000
07	Réseau diplomatique	359 155 205	212 976 795	7 855 000		579 987 000	2 470 000
Total		608 299 346	357 897 577	15 455 000	870 389 215	1 852 041 138	4 110 693

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2013 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2013 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2013	Prévisions FDC et ADP 2013
01	Coordination de l'action diplomatique	61 044 798	24 971 363		2 315 000	88 331 161	950 000
02	Action européenne	9 609 087	35 000		38 865 461	48 509 548	
04	Contributions internationales				845 831 562	845 831 562	
05	Coopération de sécurité et de défense	58 462 045	5 676 661		26 277 081	90 415 787	
06	Soutien	109 429 225	110 637 689	5 050 000		225 116 914	40 000
07	Réseau diplomatique	349 089 186	202 934 006	6 555 000		558 578 192	1 080 000
Total		587 634 341	344 254 719	11 605 000	913 289 104	1 856 783 164	2 070 000

2013 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2013	Prévisions FDC et ADP 2013
01	Coordination de l'action diplomatique	61 044 798	24 971 363		2 315 000	88 331 161	950 000
02	Action européenne	9 609 087	35 000		40 705 461	50 349 548	
04	Contributions internationales				845 831 562	845 831 562	
05	Coopération de sécurité et de défense	58 462 045	5 676 661		26 277 081	90 415 787	
06	Soutien	109 429 225	115 533 689	7 500 000		232 462 914	40 000
07	Réseau diplomatique	349 089 186	202 934 006	6 555 000		558 578 192	1 080 000
Total		587 634 341	349 150 719	14 055 000	915 129 104	1 865 969 164	2 070 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2013	Demandées pour 2014	Ouverts en LFI pour 2013	Demandés pour 2014
Titre 2. Dépenses de personnel	587 634 341	608 299 346	587 634 341	608 299 346
Rémunérations d'activité	440 226 856	455 290 144	440 226 856	455 290 144
Cotisations et contributions sociales	141 874 856	147 428 034	141 874 856	147 428 034
Prestations sociales et allocations diverses	5 532 629	5 581 168	5 532 629	5 581 168
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	344 254 719	352 947 577	349 150 719	357 897 577
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	344 254 719	352 947 577	349 150 719	357 897 577
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 605 000	13 005 000	14 055 000	15 455 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	11 605 000	13 005 000	14 055 000	15 455 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	913 289 104	870 389 215	915 129 104	870 389 215
Transferts aux entreprises			1 840 000	
Transferts aux autres collectivités	913 289 104	870 389 215	913 289 104	870 389 215
Total hors FDC et ADP prévus	1 856 783 164	1 844 641 138	1 865 969 164	1 852 041 138
FDC et ADP prévus	2 070 000	4 110 693	2 070 000	4 110 693
Total y.c. FDC et ADP prévus	1 858 853 164	1 848 751 831	1 868 039 164	1 856 151 831

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Coordination de l'action diplomatique	62 770 946	25 185 166	87 956 112	62 770 946	25 185 166	87 956 112
02 Action européenne	9 963 008	39 633 275	49 596 283	9 963 008	39 633 275	49 596 283
04 Contributions internationales		803 329 055	803 329 055		803 329 055	803 329 055
05 Coopération de sécurité et de défense	63 741 969	30 579 388	94 321 357	63 741 969	30 579 388	94 321 357
06 Soutien	112 668 218	116 783 113	229 451 331	112 668 218	124 183 113	236 851 331
07 Réseau diplomatique	359 155 205	220 831 795	579 987 000	359 155 205	220 831 795	579 987 000
Total	608 299 346	1 236 341 792	1 844 641 138	608 299 346	1 243 741 792	1 852 041 138

Le budget du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » s'élève à 1 844,64 M€ en AE et 1 852,04 M€ en CP.

Le programme 105 est le programme support du ministère des affaires étrangères. Il regroupe toutes les dépenses de fonctionnement des services en administration centrale et des implantations à l'étranger. Parmi les crédits hors titre 2, le titre 3 représente 29 % des dépenses du programme.

Il couvre également les contributions de la France aux organisations européennes et internationales, ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix. En intégrant les autres subventions versées, le titre 6 représente 70 % des dépenses du programme.

Enfin, il inclut des dépenses d'investissement en matière de systèmes d'information et de communication, de travaux immobiliers ou de sécurité. Le titre 5 représente 1 % des dépenses du programme.

■ PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

L'ensemble des crédits (HT2) dédiés au programme 105 en PLF 2014 est en diminution de -2,7 % par rapport à l'année 2013.

Le budget s'inscrit pleinement dans l'effort de redressement des finances publiques. Les dépenses obligatoires des contributions internationales et européennes et des opérations de maintien de la paix baissent de -4,7 % grâce à l'effet conjugué de la baisse du barème et de l'exigence portée notamment par la France de réduction des budgets. Par ailleurs, des économies sont mises en œuvre sur les dépenses pilotables telles que les crédits d'état-major, du protocole, de la coopération de sécurité et de défense et certaines dépenses immobilières.

Il permet de couvrir l'augmentation du coût des loyers budgétaires et des indemnités de changement de résidence, ainsi que l'augmentation des contributions européennes.

Enfin, ce budget permet un effort significatif (+10 M€ par rapport aux montants prévus dans la loi de programmation des finances publiques) pour le financement de la sécurité des ambassades qui constitue sa priorité. Des crédits supplémentaires permettront l'acquisition d'équipements de protection mobile projetables, la prise en charge des frais de missions de renfort et la hausse des coûts du gardiennage à l'étranger, l'achat de véhicules blindés supplémentaires et du matériel de première nécessité pour la protection des agents comme de la communauté française expatriée.

Une enveloppe de 10 M€ sera également dégagée sur le compte d'affectation spéciale (CAS) immobilier. Issue du solde des cessions immobilières, elle financera la conduite de travaux de sécurité passive à l'étranger.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette du PLF 2014 n'est modifiée que de manière marginale par rapport à 2013.

Sur l'action 2, le MAE ne prend plus en charge le coût de la desserte aérienne de Strasbourg depuis 2013. Cela génère une économie de 1,84 M € en CP correspondant au solde de l'opération restant encore inscrit en LFI.

Par ailleurs, les crédits du programme sont modifiés par la prise en compte des transferts suivants :

- Sur l'action 4, un transfert entrant de 200 000 € en provenance du programme 129 au titre de la contribution française au budget du centre Télécom de l'OTAN ;
- Sur l'action 6, un transfert entrant de 520 000 € en provenance du titre 2 des programmes 105, 185 et 209 au titre du marché de protection sociale des volontaires internationaux. Le marché est commun avec le ministère des finances qui le finance sur le titre 3. Le transfert a donc pour but d'harmoniser les procédures ;
- Sur l'action 6, un transfert entrant de 170 000€ en provenance du titre 2 du programme 105 au titre de la rémunération des collaborateurs extérieurs préparant la sélection et la présentation critique des textes publiés dans la collection des Documents diplomatiques français. Il est mis fin au recours à des collaborateurs extérieurs rémunérés sur le titre 2. En lieu et place, un marché est passé afin de couvrir ces dépenses selon un mécanisme d'externalisation ;
- Sur l'action 7, un transfert sortant de 39 870€ à destination du programme 185 au titre de la prise en charge des frais de fonctionnement des EAF de Djibouti et d'Indonésie.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)					Crédits	
	Plafond autorisé pour 2013 (1)	Effet des mesures de périmètre pour 2014 (2)	Effet des mesures de transfert pour 2014 (3)	Effet des corrections techniques pour 2014 (4)	Impact des schémas d'emploi pour 2014 (5) = 6-1-2-3-4	Plafond demandé pour 2014 (6)	Demandés pour 2014 (y.c. charges sociales)
Titulaires et CDI en administration centrale	2 256		0	0	-13	2 243	162 509 688
Titulaires et CDI dans le réseau	1 588				+18	1 606	239 190 414
CDD et volontaires internationaux	535			-15	0	520	40 474 548
Militaires	724			-10	-2	712	105 700 000
Agents de droit local	3 065			-30	-34	3 001	60 424 696
Total	8 168		0	-55	-31	8 082	608 299 346

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	455 290 144
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	147 428 034 109 859 010
Prestations sociales et allocations diverses	5 581 168

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Titulaires et CDI en administration centrale	371	170	7,3	361	124		7,7	-10
Titulaires et CDI dans le réseau	558		8,2	545			7,7	-13
CDD et volontaires internationaux	0		7,6	0			8,1	0
Militaires	210		7,7	200			8,5	-10
Agents de droit local	628		7,1	560			6,8	-68
Total	1 767	170		1 666	124			-101

REMARQUES LIMINAIRES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE LA MISSION « ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT » ET LE PROGRAMME « SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT »

Le nombre prévisionnel de départs en retraite pour l'année 2014 est de 229 ETP sur le périmètre ministériel. Il ne concerne que les personnels titulaires du ministère des affaires étrangères (catégories G1 et G2). Ces départs sont inscrits par convention sur la seule catégorie G1 (administration centrale). Les flux d'entrées et de sorties des agents sont présentés à titre indicatif. Les flux réels définitifs seront retracés dans le RAP 2014.

Dans la mesure où les corps gérés par le ministère se répartissent sur quatre programmes et où la carrière des agents les amène à changer fréquemment d'affectation et donc de programme, les hypothèses d'entrées et de sorties ne peuvent s'analyser qu'à l'échelle des corps, et non à l'échelle de chaque programme.

Le nombre prévisionnel de départs en retraite pour l'année 2014 est de 229 sur le périmètre ministériel.

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	Sorties prévues	Dont départs en retraite	Schéma d'emplois du ministère
G1. titulaires et CDI en administration centrale	750	775	229	-25
G2. titulaires et CDI dans le réseau	535	548		-13
G3. CDD et volontaires internationaux	1 025	1089		-64
G4. militaires	200	210		-10
G5. agents de droit local	650	734		-84
	3 160	3 356		-196

1 - L'évolution du plafond d'emplois du ministère des affaires étrangères pour l'année 2014 découle en premier lieu de la mise en œuvre du schéma d'emplois suivant :

		ETP				total
		Programme LOLF				
catégories LOLF		105	151	185	209	
G1	titulaires / CDI en centrale	-10	-5	-5	-5	-25
G2	titulaires / CDI à l'étranger	-13	0	0	0	-13
G3	CDD en centrale et à l'étranger	0	2	-25	-41	-64
G4	militaires hors budget	-10	0	0	0	-10
G5	ADL (agents de droit local)	-68	-16	0	0	-84
total		-101	-19	-30	-46	-196

Le plafond d'emplois de l'année 2014 est diminué de 290 ETPT, au titre :

- du schéma d'emplois de - 190 ETPT (effet report du schéma 2013 et part 2014 du schéma 2014, réalisé pour l'essentiel à l'automne) ;
- d'une correction technique des marges sous plafond de -100 ETPT.

Cette diminution est répartie comme suit :

- 40 ETPT en catégorie G1 ;
- 10 ETPT en catégorie G2 ;
- 137 ETPT en catégorie G3 ;
- 12 ETPT en catégorie G4 ;
- 91 ETPT en catégorie G5.

2 - En outre, **un solde net de -3 ETPT fait l'objet d'une mesure de périmètre en 2014** :

Cinq ETPT (G3 experts techniques du programme 185) étaient jusqu'à présent mis à la disposition du lycée de Telopea de Canberra (Australie) par le MAE. Ces personnels occupent des fonctions d'enseignement. Ils seront désormais pris en charge par l'établissement, auquel le MAE versera une participation pour leur rémunération sous forme d'une subvention hors titre 2 du programme 185. Compte tenu de la date à laquelle interviendra cette opération, seuls trois ETPT font l'objet de cette mesure de périmètre dès 2014. Deux ETPT supplémentaires feront l'objet d'une mesure de périmètre dans le cadre du PLF 2015.

Les crédits de masse salariale ont donc fait l'objet d'un transfert du titre 2 vers le hors titre 2 à hauteur de 369 000 €. Les emplois (-3 ETPT) font l'objet d'une mesure de périmètre.

Le détail de ces différentes étapes de l'évolution du plafond d'emplois est retracé dans les tableaux suivants :

1 - PLAFOND 2013

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	2 256	1 588	535	724	3 065	8 168
P151	519	1 103	88	0	1 680	3 390
P185	105	76	701	0	91	973
P209	219	138	1 693	0	217	2 267
TOTAL	3 099	2 905	3 017	724	5 053	14 798

2 - schéma d'emplois (Effet report 2013 + impact 2014 ; - 190 ETPT)

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	-13	18	0	-2	-34	-31
P151	-6	-12	5	0	-27	-40
P185	-6	-6	-37	0	0	-49
P209	-5	-10	-55	0	0	-70
TOTAL	-30	-10	-87	-2	-61	-190

3 - correction technique du plafond (- 100 ETPT)

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	0	0	-15	-10	-30	-55
P151	0	0	0	0	0	0
P185	-10	0	0	0	0	-10
P209	0	0	-35	0	0	-35
TOTAL	-10	0	-50	-10	-30	-100

4 - mesure de périmètre (- 3 ETPT)

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	0	0	0	0	0	0
P151	0	0	0	0	0	0
P185	0	0	-3	0	0	-3
P209	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	-3	0	0	-3

5 - PLAFOND 2014

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	2 243	1 606	520	712	3 001	8 082
P151	513	1 091	93	0	1 653	3 350
P185	89	70	661	0	91	911
P209	214	128	1 603	0	217	2 162
TOTAL	3 059	2 895	2 877	712	4 962	14 505

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en centrale et dans le réseau (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel.

A ce titre, la prévision ministérielle pour 2014 est de 257 départs définitifs, dont 229 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre de 39 % pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et de 30 % pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation ; la rotation est égale à environ 15 % pour les agents de droit local (catégorie G5), dont 50 % des cas au titre des démissions.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des sortants est assuré dans la limite du plafond des emplois présenté ci-dessus. Par catégorie, les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours).

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des expatriés se compose du traitement indiciaire (ou équivalent le cas échéant pour les militaires et les volontaires internationaux) et des éléments spécifiques à l'étranger (indemnité de résidence à l'étranger, supplément familial et majorations familiales). Ces éléments varient selon les évolutions des taux de change et des inflations locales.

La rémunération des agents de droit local est encadrée par des grilles de salaires qui prévoient des niveaux de rémunération par fonction et au sein desquelles les agents évoluent au titre du mérite et de l'ancienneté. Ces grilles sont réactualisées de façon annuelle en fonction de l'évolution du coût de la vie, et ponctuellement pour suivre l'évolution des réalités du marché du travail local et les changements de la législation des pays concernés. A partir de 2011, le ministère a introduit un nouveau cadre salarial qui permet, outre les évolutions prévues pour les grilles (mérite, ancienneté, coût de la vie, réalité du marché du travail et législation locale) de contractualiser l'évolution de ces rémunérations au titre de l'ancienneté (+ 0,8 % par an).

ÉVOLUTION POUR LE PROGRAMME 105

La ventilation de la masse salariale par programme se fonde sur la répartition des effectifs en PLF 2014 et les coûts moyens annuels 2014 par catégories d'emploi, ajustés des modifications prévues en gestion (GVT, mesures catégorielles), et des prestations sociales et allocations diverses. Pour le programme 105, les coûts moyens annuels 2014 sont détaillés dans le tableau suivant :

Catégorie d'emploi	Catégorie 21	Catégorie 22	Coût moyen
G1. titulaires et CDI en administration centrale	45 025	6 868	51 894
G2. titulaires et CDI dans le réseau	124 140	4 065	128 205
G3. CDD et volontaires internationaux	63 299	8 040	71 338
G4. militaires	114 331	3 964	118 295
G5. agents de droit local	16 904	2 987	19 891

(hors CAS pensions, hors prestations sociales et allocations diverses)

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2013 ETPT	PLF 2014 ETPT
Administration centrale	2 256	2 243
Services régionaux	0	0
Services départementaux	0	0
Opérateurs		
Services à l'étranger	4 653	4 607
Autres	1 259	1 232
Total	8 168	8 082

Remarque : les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler selon cet axe de prévision, ils sont donc inscrits dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Coordination de l'action diplomatique	856
02	Action européenne	106
05	Coopération de sécurité et de défense	383
06	Soutien	1 549
07	Réseau diplomatique	5 188
Total		8 082

EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Les **8 082 ETPT** du programme rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre d'État, des ministres délégués et secrétariat général),
- Inspection générale, conseil des affaires étrangères, conseillers diplomatiques du gouvernement, centre d'analyse, de prévision et de stratégie, centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie, ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPÉENNE

- Les experts nationaux détachés (END) servant dans les institutions de l'Union européenne - UE (principalement le secrétariat général du Conseil et la Commission) et rémunérés par le programme, ainsi que les diplomates d'échange, placés auprès des ministres des affaires étrangères d'autres pays de l'UE ;
- Direction de l'Union européenne.

Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation (ressources humaines, affaires financières, systèmes d'information, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes) ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : service du Protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse.

Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE

- Personnels du programme exerçant dans les ambassades bilatérales et les représentations permanentes ;
- Personnels servant au support d'autres programmes du MAE et, dans certains cas, au support d'autres ministères, lorsque localement les nécessités du service l'exigent.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	ETP	Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)		
		<i>intégralement</i>	<i>partiellement</i>	
		autres	G4 + policiers	Total
		14 739	854	15 593
Effectifs gérants	356	2,42 %	41,69 %	2,28 %
- administrants et gérants	212	1,44 %	24,82 %	1,36 %
- organisant la formation	76	0,52 %	8,90 %	0,49 %
- consacrés aux conditions de travail	36	0,24 %	4,22 %	0,23 %
- consacrés au pilotage et à la politique des compétences	32	0,22 %	3,75 %	0,21 %

NB : L'indicateur d'efficacité de la gestion des ressources humaines (ratio « effectifs gérants comparé aux effectifs gérés ») est calculé selon la méthodologie développée en 2006 par la DGAFP et préconisée par la DB. Les effectifs « gérants » sont indiqués en équivalents temps pleins (ETP) et les « effectifs gérés » sont décomptés en effectifs physiques (sur l'hypothèse qu'une quotité de temps de travail inférieure au temps plein n'induit pas un allègement de l'activité des services gestionnaires).

Le ratio global gérants/gérés, qui s'établit à 2,28 %, fait l'objet d'une méthodologie commune à tous les ministères.

La gestion administrative des agents du ministère des affaires étrangères est centralisée, et s'opère par corps et par catégorie du plafond d'emploi ministériel. Tous les postes de travail des gestionnaires sont imputés sur le programme 105 : les effectifs gérés se répartissent entre les programmes ; il n'est donc pas pertinent de distinguer un ratio différent pour chaque programme. Aussi, les ratios ci-dessus s'appliquent-ils à l'ensemble du plafond d'emploi ministériel.

Le périmètre des effectifs gestionnaires est limité à la direction des ressources humaines, en administration centrale. A l'étranger, seuls quelques actes de gestion courante des agents expatriés sont assurés, ainsi que la gestion des personnels de recrutement local, par des agents dont la gestion administrative ne constitue le plus souvent qu'une fraction du temps de travail.

Les effectifs consacrés au pilotage et à la politique des compétences relèvent de la sous-direction de la politique des ressources humaines.

Les effectifs consacrés aux conditions de travail regroupent les agents de la délégation pour la politique sociale (DPS). Les ETP organisant la formation appartiennent au département de la formation et à l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires.

Les autres agents de la DRH sont rassemblés dans les effectifs « administrants et gérants ».

Le périmètre des effectifs partiellement gérés comprend les militaires hors budget et les policiers, gérés dans le cadre de conventions de délégation de gestion avec les ministères concernés. Dans ces deux cas, la gestion statutaire et une part significative de l'affectation sont assurées par les ministères d'origine.

Les 1 155 « autres agents » détachés sur emploi ou sur contrat nécessitent également la prise d'actes de gestion courante, même s'ils demeurent, pour leur gestion, rattachés à leur administration d'origine.

Enfin, les gestionnaires assurent également la gestion administrative des agents hors plafond d'emplois : 300 agents en congé longue maladie, congé formation, congé parental ou disponibilité, 168 détachés sortants et 167 agents affectés dans le cadre d'une convention de délégation de gestion (dont 136 auprès du ministère chargé de l'immigration). Ces agents génèrent tous une activité de gestion administrative et statutaire, ceux qui sont affectés au ministère de l'immigration génèrent également au ministère des affaires étrangères des actes affectation.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2013 retraitée	491,3
<i>Prévision Exécution 2013 hors CAS Pensions</i>	491,9
<i>Impact des mesures de transferts et de périmètre 2013-2014</i>	-0,3
<i>Débasage de dépenses au profil atypique</i>	-0,2
Impact du schéma d'emplois	0,5
<i>EAP schéma d'emplois 2013</i>	1,7
<i>Schéma d'emplois 2014</i>	-1,2
Mesures catégorielles	1,8
Mesures générales	2,4
<i>Rebasage de la GIPA</i>	0,2
<i>Variation du point de la fonction publique</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	2,2
GVT solde	0,7
<i>GVT positif</i>	2,4
<i>GVT négatif</i>	-1,7
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	1,6
Autres variations des dépenses de personnel	0,1
Total	498,4

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » regroupe notamment les dépenses liées aux comptes épargne temps et aux mesures de restructuration.

Le Gouvernement a engagé une négociation avec les organisations syndicales afin de rénover la grille des fonctionnaires de catégorie C et de revaloriser les bas salaires. Pour ces agents, les mesures bas salaires et la GIPA seraient alors devenues sans objet, et les montants correspondant seront redéployés pour contribuer au financement du coût de la mesure.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (*)	Coût de sortie (*)
Titulaires et CDI en administration centrale	44 902	46 008
Titulaires et CDI dans le réseau	114 951	117 550
CDD et volontaires internationaux	66 146	67 885
Militaires	108 472	108 398
Agents de droit local	20 697	20 697

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

S'agissant des militaires, l'évolution en cours du réseau de coopération militaire, fondée notamment sur une réorganisation géographique, pourrait générer des coûts de sortie légèrement supérieurs aux coûts d'entrée.

La méthode de calcul des coûts d'entrée et de sortie par catégorie d'emploi a été amendée depuis le PLF 2013. La méthode de calcul des coûts moyens exclut désormais les rappels en rémunération.

MESURES GÉNÉRALES

Dans le cadre du PLF 2014, des mesures en faveur des bas salaires ont été programmées, pour l'ensemble du ministère, à hauteur de 3,6 M€, dont 2,17 M€ pour le programme 105. Elles concernent d'une part le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique et l'attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils de l'État. D'autre part, elles bénéficient aux agents de droit local pour lesquels la norme d'évolution de la masse salariale a été relevée à +3,5 % dans le cadre du budget triennal 2013-2015.

Le dispositif de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) a été valorisé, pour l'ensemble du ministère, à 0,41 M€, dont 0,22 M€ pour le programme 105.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2014	Coût 2014	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2013						670 000	1 281 429
<i>Mesures statutaires en faveur des emplois de direction</i>	280	G1 et G2	catégories A et B	05-2013	4	160 000	480 000
<i>Mesure indemnitaire en faveur des volontaires internationaux</i>	700	G3	volontaires internationaux	09-2013	8	340 000	510 000
<i>Autres mesures indemnitaires : revalorisation des CDD/CDI en administration centrale, mesures en faveur des agents de catégorie C</i>	250	divers	divers	08-2013	7	170 000	291 429
Mesures indemnitaires						2 830 000	2 950 000
<i>Mesures en faveur des agents de droit local</i>	5 000	G5	Agents de droit local	01-2014	12	1 400 000	1 400 000
<i>Mesure indemnitaire en faveur des volontaires internationaux</i>	700	G3	volontaires internationaux	01-2014	12	500 000	500 000
<i>Autres mesures</i>	1 000	divers	divers	01-2014	12	870 000	870 000
<i>Revalorisation des CDD/CDI en administration centrale</i>	120	G3	divers	09-2014	4	60 000	180 000
Total						3 500 000	4 231 429

Pour les quatre programmes concernés, le montant total de l'enveloppe catégorielle s'élève à 3,5 M€ pour 2014.

Ce montant est utilisé pour financer la politique de gestion des ressources humaines et la politique de rémunération (mesures statutaires et indemnitaires) du ministère. Les crédits disponibles ne préjugent toutefois pas des évolutions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Cette enveloppe a été utilisée jusqu'à présent essentiellement pour revaloriser les régimes indemnitaires des agents, en développant prioritairement la rémunération liée au mérite et la rémunération des fonctions exercées en administration centrale et en faveur des personnels de droit local.

En 2014, le ministère s'attachera notamment à poursuivre sa politique de revalorisation salariale en faveur des personnels de droit local et des volontaires internationaux

Cette liste de mesures sera en outre susceptible d'évoluer en gestion, en fonction des priorités transversales fixées par le Gouvernement en faveur des fonctionnaires de catégorie C.

MESURES INDIVIDUELLES

La gestion des personnels se faisant au niveau du ministère, le GVT est calculé pour l'ensemble des programmes gérés par le MAE.

L'impact du GVT solde pour le ministère est estimé à 1,37 M€, dont 4,79 M€ de GVT positif et -3,42 M€ de GVT négatif.

■ COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2013	PLF 2014
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	105 796 917	109 859 010
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	77 238 002	78 149 392
<i>Militaires</i>	28 558 915	31 709 618
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère est de 5,65 M€ pour le ministère, dont 4,09 M€ pour le programme 105.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 1,32 M€ pour le ministère, dont 0,73 M€ pour le programme 105.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 172,9 M€ pour l'ensemble du ministère, dont 141,2 M€ au titre des personnels civils et ATI et 31,71 M€ au titre des personnels militaires. En ce qui concerne le programme 105, la contribution totale est de 109,86 M€, dont 78,15 M€ au titre des pensions civiles et ATI et 31,71 M€ au titre des personnels militaires.

■ PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2014
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	125	2 116 557
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		
Remboursement domicile travail	1 731	804 609
Capital décès		
Allocations pour perte d'emploi		792 882
Autres		1 867 120
Total		5 581 168

Les montants sont renseignés au périmètre du programme.

Les montants figurant dans la rubrique « Autres » correspondent à des prestations attribuées aux militaires et aux agents de droit local, pour lesquels les prestations sont déterminées localement par les postes. Le nombre de bénéficiaires n'est donc pas connu avec précision.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1 600	1 350 000		1 350 000
Logement	375	1 415 500		1 415 500
Famille, vacances	650	530 500		530 500
Mutuelles, associations	10 300	2 280 000		2 280 000
Prévention / secours	3 100	30 000		30 000
Autres	22	474 000		474 000
Total		6 080 000		6 080 000

Les crédits de restauration concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en région parisienne. Une partie de la subvention de l'Association des œuvres sociales du ministère (ADOS) est affectée au restaurant nantais.

La dotation logement doit permettre, en passant des conventions de réservations pluriannuelles avec des bailleurs sociaux, non seulement d'éviter l'érosion du parc des logements sociaux affectés aux agents du ministère des affaires étrangères, mais encore d'accroître le nombre de ces logements. L'ADOS assure le fonctionnement des 2 logements de passage et accorde des prêts « habitat ».

Les dépenses médicales concernent le fonctionnement de la médecine de prévention, dont l'activité ordinaire se traduit par environ 3 100 consultations par an, dont plus de la moitié sont relatives aux visites de départ en poste, les autres concernant notamment la titularisation, la visite quinquennale ou une surveillance médicale spéciale des agents dont le poste de travail nécessite une adaptation.

La contribution financière à la Mutuelle des affaires étrangères, avec laquelle le ministère est lié par convention sur la période 2009-2015 en tant qu'organisme assureur de référence, reste stable à 1 080 000 €.

D'autres associations bénéficient également de subventions (AFCA, AACS, ASCAEN, AAEMAE, ARAMAEN, AREMAE et plus récemment CINDEK, association permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives et mènent des actions au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille.

Par ailleurs, une dotation de 474 000 € concerne la réservation de 22 berceaux fixes à partir du 1er septembre 2013 dans le cadre du nouveau marché « crèche ». Ce marché prévoit également la possibilité de réserver, au cas par cas, jusqu'à 6 berceaux dits « d'urgence ».

Enfin, l'enveloppe de crédits dédiés à l'action sociale est augmentée en base de 520 000 € qui correspondent à la prise en charge, à partir de 2014 sur les crédits de fonctionnement, des dépenses relatives au marché de protection sociale des volontaires internationaux auparavant financées sur le titre 2.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

« DIPLOMATIE »

Le portail interministériel de la correspondance diplomatique fusionnera dans un outil unique sous le nom de « Diplomatie » l'ensemble du flux documentaire relatif au traitement de la politique étrangère (production, publication, archivage), quelle que soit la typologie du document (courriel formel, note diplomatique, télégramme diplomatique). L'intégration des logiciels libres, conformément aux orientations du Premier ministre, et d'un archivage électronique à un réseau social professionnel ouvre la possibilité aux acteurs de la politique étrangère d'être à la pointe de la transition numérique de l'État.

Financement	Programme 105
Bénéficiaire	Ministère des affaires étrangères

Consommations hors titre 2 (en millions d'euros)	2010 et avant (réalisé)	2011	2012	2013	2014	2015 et après	Total achevé prévisionnel
Autorisations d'engagement	0	1,10	2,80	2,80	1,45	0	8,15
Crédits de paiement *	0	1,10	2,80	2,80	1,45	0	8,15

* coûts directs du projet, notamment pris en considération dans l'élaboration du critère RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE ci-dessous.

En rassemblant sur un espace virtuel l'ensemble des agents de l'État concernés par la politique étrangère (administrations centrales, agences, opérateurs, postes diplomatiques et consulaires), le portail « Diplomatie » doit concourir au décloisonnement et à la fluidité de l'action publique ; ouvert aux entreprises, aux centres de recherche et aux organisations non gouvernementales, dans le respect des règles de classification et de confidentialité, il valorisera la production intellectuelle du réseau diplomatique.

Recourant aux technologies de communication d'actualité (web 2.0), les contenus du portail seront accessibles en mobilité, pour produire comme pour consulter des documents avec un confort d'usage optimum quels que soient les terminaux utilisés.

En développant l'intelligence collective et en capitalisant savoir-faire et expertises, le nouveau portail facilitera le travail de collaboration des différents acteurs qui participent à la rédaction commune de documents quelle que soit leur situation géographique ou leur position fonctionnelle. En centralisant l'accès à l'information par une mutualisation et une rationalisation de l'existant, il facilitera la recherche et la consultation des documents et des informations produites au sein du ministère et en interministériel. En archivant électroniquement les documents produits, il garantira la mémoire des textes et des travaux.

Il permettra ainsi:

1. Une plus grande hiérarchisation de l'information diplomatique : en différenciant nettement les correspondances pour action et les typologies de documents, en mettant en place un système d'abonnement par centre d'intérêt, le portail donnera aux décideurs une information pertinente en « temps réel » sous réserve de la performance des réseaux ;
2. Une augmentation de productivité : le caractère interministériel de la plate-forme, l'inscription des réseaux professionnels réels dans des espaces numériques ad hoc, la modularité des communautés, la régression escomptée de la volumétrie des courriels, l'accessibilité en mobilité et la fluidité du partage de l'information sont à la fois des réponses adaptées aux besoins exprimés par les agents et des facteurs de productivité ;

3. L'innovation : en saluant dans son avis le caractère innovant de la solution proposée dans « Diplomatie », la DISIC met les administrations partenaires du projet en position de démontrer que la puissance publique sait saisir les leviers numériques de la modernisation ;
4. Une meilleure prise en compte des impératifs de sécurité : en collaboration avec l'ensemble des partenaires interministériels (ministère de la Défense, ministère de l'intérieur, direction générale du Trésor notamment) et de l'ANSSI, le portail intégrera les dernières solutions matérielles et logicielles en matière de sécurité des systèmes d'information, notamment en mobilité ;
5. La réalisation d'économies substantielles à travers le retrait de l'application actuelle du télégramme diplomatique (Schuman, 1 M€/an) et de l'application de gestion des courriers entrants (Archibal).

La fiche de cadrage du projet a été validée le 25 avril 2012 et la phase de déploiement débutera au 1^{er} juillet 2014. Une équipe projet composée de 10 ETP est mise en place. Le développement des fonctionnalités du portail coûtera 3,3 M€ sur trois ans (2011-2014) et une enveloppe triennale de 4,85 M€ est consacrée à la mise à niveau des infrastructures (2012-2015).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2013

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2012 (RAP 2012)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2012 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2012	AE LFI 2013 + reports 2012 vers 2013 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2013 + reports 2012 vers 2013 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2013
154 989 196		1 492 226 099	1 471 861 694	133 610 522

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP au-delà de 2016
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2013	CP demandés sur AE antérieures à 2014 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2015 sur AE antérieures à 2014	Estimation des CP 2016 sur AE antérieures à 2014	Estimation des CP au-delà de 2016 sur AE antérieures à 2014
133 610 522	9 400 000 0	6 950 000	6 950 000	110 310 522
AE nouvelles pour 2014 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2014 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2015 sur AE nouvelles en 2014	Estimation des CP 2016 sur AE nouvelles en 2014	Estimation des CP au-delà de 2016 sur AE nouvelles en 2014
1 236 341 792 4 110 693	1 234 341 792 4 110 693	2 000 000	0	0
Totaux	1 247 852 485	8 950 000	6 950 000	110 310 522

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2014

CP 2014 demandés sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014	CP 2015 sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014	CP 2016 sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014	CP au-delà de 2016 sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014
99,8 %	0,2 %	0 %	0 %

Les engagements non couverts par des paiements au 31/12/2013 sont estimés à 133,61 M€ au minimum et concernent :

- le loyer du bâtiment de La Courneuve (123,02 M€) ;
- le reste à payer de l'achat de licences informatiques (2,45 M€) ;
- les baux à l'étranger (8,14 M€).

A ces montants viendront s'ajouter les charges à payer, estimées à ce stade à environ 20 M€ à fin 2013.

Les CP 2014 demandés sur AE antérieures à 2014 s'élèvent à 9,40 M€ et concernent :

- le loyer du bâtiment de La Courneuve (4,95 M€) ;
- le reste à payer de l'achat de licences informatiques (2,45 M€) ;
- les baux à l'étranger (2 M€).

Les CP 2015 sur AE antérieures à 2014 sont estimés à 6,95 M€ et concernent :

- le loyer du bâtiment de la Courneuve (4,95 M€) ;
- les baux à l'étranger (2 M€).

Les CP 2015 sur AE nouvelles en 2014 sont estimés à 2 M€ et ont vocation à couvrir d'autres opérations immobilières à l'étranger.

Les CP 2016 sur AE antérieures à 2014 sont estimés à 6,95 M€ et concernent :

- le loyer du bâtiment de la Courneuve (4,95 M€) ;
- les baux à l'étranger (2 M€).

Les CP au-delà de 2016 sur AE antérieures à 2014 sont estimées à 110,31 M€ et concernent :

- le loyer du bâtiment de la Courneuve (108,17 M€) ;
- les baux à l'étranger (2,14 M€).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01

4,8 %

Coordination de l'action diplomatique



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement	62 770 946	25 185 166	87 956 112	900 000
Crédits de paiement	62 770 946	25 185 166	87 956 112	900 000

Hors personnel, les dépenses de l'action 01 « Coordination de l'action diplomatique » se décomposent en crédits de fonctionnement (22 870 166 €) et en crédits d'intervention (2 315 000 €). Cette action regroupe les dépenses du centre de crise, les dépenses de l'état-major du ministère, du service du protocole et de la communication.

Les crédits inscrits en PLF 2014 au titre des dépenses de fonctionnement sont en diminution de -2,10 M€ par rapport à la LFI 2013. En effet, en 2013, la budgétisation incluait les dépenses exceptionnelles liées au sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité (sommet « France-Afrique ») à hauteur de 7 M€. En diminution par rapport à 2013, la budgétisation 2014 intègre 4,5 M€ pour les premières dépenses liées à la préparation de la Conférence sur le climat de 2015 (COP 21) et la préparation du prochain sommet de la Francophonie qui se déroulera à Dakar en novembre 2014.

Les autres crédits de fonctionnement de cette action diminuent de -4 % pour les dépenses d'état-major et de -5 % pour les dépenses de communication, conformément à l'objectif gouvernemental de réduction des dépenses publiques inscrit dans le budget pluriannuel 2013-2015.

En revanche, les crédits du centre de crise bénéficient d'un effort budgétaire important (+41 %) au titre du renouvellement des équipements de sécurité dans les postes et à l'égard des ressortissants français à l'étranger.

Les crédits inscrits en PLF 2014 au titre des dépenses d'intervention sont stabilisés au niveau de la LFI 2013.

Le programme 105 reçoit 900 000 € de fonds de concours au titre de l'action 01 : 50 000 € sont budgétés au titre de la valorisation des espaces du Quai d'Orsay et 850 000 € seront perçus en vertu du partenariat de gestion conclu avec la Commission européenne pour la mise en place d'actions de communication sur l'Europe.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	22 870 166	22 870 166
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 870 166	22 870 166
Dépenses d'intervention	2 315 000	2 315 000
Transferts aux autres collectivités	2 315 000	2 315 000
Total	25 185 166	25 185 166

1) Les dépenses de Protocole

	AE	CP
PROTOCOLE total :	11 000 000	11 000 000
Visites de chefs d'État	1 098 584	1 098 584
Accueil de personnalités	800 000	800 000
Frais liés aux déplacements à l'étranger du Premier ministre	850 000	850 000
Conférences internationales	6 960 000	6 960 000
Distinctions honorifiques	140 000	140 000
interprétation et traduction	800 000	800 000
Missions liées à des voyages officiels	351 416	351 416

Pour l'année 2014, 11 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sont réservés aux dépenses de fonctionnement gérées par le Protocole.

- Les coûts afférents aux visites en France de chefs d'État et de gouvernement (visites d'État, visites officielles et de travail, sommets bilatéraux et séminaires intergouvernementaux) représentent 1,10 M€. Les visites d'État sont en moyenne au nombre de deux à trois par an et leur coût est d'environ 200 000 €. Ces visites, d'un format de prise en charge plus important, se caractérisent notamment par un pavoisement spécifique de certains édifices publics et d'artères de la ville de Paris et peuvent s'accompagner de déplacements en région.

Outre les visites d'État, les visites de travail représentent environ 88 % de l'ensemble des visites, à raison d'une centaine par an et les visites officielles environ 9,5 % avec une dizaine de visites par an.

- La dotation de la rubrique « accueil des personnalités » s'élève à 0,80 M€ en AE et en CP. Elle concerne les frais occasionnés par l'ouverture des pavillons ou des salons d'honneur dans les aéroports de Paris et de Strasbourg et la délivrance de badges d'accès aux personnels des ambassades. La liste des personnalités bénéficiaires de la prise en charge par le ministère de l'ouverture des salons d'honneur a été réduite à l'occasion du renouvellement, début 2013, du marché avec « Aéroports de Paris ». Par ailleurs les ouvertures des pavillons d'honneur pour le Président de la République sont prises en charge sur le budget de l'Élysée depuis le mois de février 2013. Les économies ainsi réalisées permettront de compenser l'augmentation tarifaire constatée depuis 2013.

- 0,85 M€ en AE et CP sont prévus pour les déplacements à l'étranger du Premier ministre dans le cadre de visites bilatérales et de sommets internationaux. Ces dépenses recouvrent celles effectuées sur place (dépenses de la mission préparatoire et des précurseurs, transports et hébergement de la délégation officielle, participation à la réception pour la communauté française ...). Ces déplacements comprennent à la fois des visites de travail dans des pays proches, souvent de quelques heures et de coût modéré, et des visites officielles lointaines de plusieurs jours.

- L'enveloppe des conférences internationales d'un montant global de 6,96 M€ en AE et CP se compose d'une dotation de 2,46 M€ pour couvrir les dépenses classiques des conférences internationales, des conférences internationales ministérielles et des réunions dites intermédiaires (réunions et séminaires d'experts et de hauts fonctionnaires) en France. Ce poste de dépenses est particulièrement aléatoire car il est étroitement lié aux évolutions de l'actualité internationale et de politique étrangère. En 2014 auront lieu les commémorations pour le centenaire de la guerre 14-18 et le 70^e anniversaire du débarquement. Dès que la nature et le format de l'évènement le permet, l'utilisation du centre de conférences ministériel du ministère des affaires étrangères est systématiquement privilégiée afin de limiter les dépenses de logistique.

Cette dotation inclut également 4,50 M€ pour les premières dépenses liées à la préparation de la Conférence sur le climat de 2015 (COP 21) et la préparation du prochain sommet de la Francophonie qui se déroulera à Dakar en novembre 2014.

- Le budget alloué aux distinctions honorifiques est de 0,14 M€ en AE et CP. Il permettra de couvrir l'achat des décorations françaises décernées à des personnalités étrangères à l'occasion de visites officielles, à des diplomates étrangers en fin de mission, à des vétérans de la seconde guerre mondiale, en particulier dans la perspective du 70^e anniversaire du débarquement, ainsi qu'à des étrangers résidant à l'étranger décorés dans les ordres nationaux ainsi que dans les ordres ministériels des Palmes Académiques et des Arts et Lettres.

- Les dépenses d'interprétariat et de traduction s'élèvent à 0,80 M€ en AE et en CP. Le ministère assure environ 800 prestations d'interprétation par an notamment pour le Président de la République, le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères et les ministres délégués. Les frais de traductions externalisées correspondent aux prestations ponctuelles de traducteurs indépendants pour des combinaisons de langues non couvertes en interne.

- Le budget des missions et voyages officiels, soit 0,35 M€ en AE et en CP, prend en charge essentiellement les missions préparatoires et des précurseurs liées aux déplacements du Premier ministre à l'étranger et celles du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), ainsi que les missions relatives aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger.

2) Les dépenses d'état-major

	AE	CP
ETAT MAJOR total :	8 399 845	8 399 845
Déplacements ministériels	4 535 424	4 535 424
Dépenses de fonctionnement de l'Hôtel du ministre	1 604 211	1 604 211
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'Hôtel du ministre	80 210	80 210
Subventions cabinets	916 000	916 000
CAPS (ex-DP)	534 000	534 000
PIPA	730 000	730 000

Les frais de déplacements des délégations ministérielles, en baisse de - 4 % par rapport au PLF 2013, sont évalués à 4,54 M€ en AE et CP. Ils couvrent les frais de transport et d'hébergement de ces délégations. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité politique du ministère et au contexte international.

Les frais de fonctionnement de l'hôtel du ministre sont estimés à 1,60 M€ en AE et CP. Ils concernent :

- l'achat de denrées alimentaires, de boissons et le règlement des prestations de traiteur ;
- les prestations de service en cuisine, en salle et les prestations d'aménagement des salles (installation de sonorisation ...) ;
- l'achat de cadeaux diplomatiques ;
- et d'autres dépenses diverses de fonctionnement (blanchisserie, décoration florale etc.)

Les dépenses extérieures à l'hôtel du ministre regroupent les paiements de frais de restaurant ou de traiteur des cabinets et s'élèvent à 0,08 M€ en AE et CP.

Les crédits d'intervention de l'état-major sont en augmentation du fait d'une hausse des crédits d'intervention du cabinet du ministre des affaires étrangères, qui s'élèvent désormais à 0,92 M€ et lui permettent d'accorder des subventions à une vingtaine d'associations (dont Brookings institution, Center for strategic and international studies, Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques). Cette hausse est financée par un redéploiement des crédits de communication consécutif à la dissolution du centre d'accueil pour la presse étrangère (CAPE).

Par ailleurs, le centre d'analyse, de prévision et de stratégie (ex-direction de la prospective) dispose d'un budget de 1,26 M€, dont plus de 60 % (0,73 M€) sont dédiés au programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA) ; ce programme permet d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France. Ces séjours d'études ont bénéficié à plus de 1 500 personnes depuis la mise en route du programme en 1989.

3) Les dépenses de Communication

	AE	CP
COMMUNICATION total :	2 970 321	2 970 321
Acquisition d'ouvrages, documentation et abonnements	1 000 000	1 000 000
Publications pour la promotion de la France à l'étranger	385 321	385 321
Autres actions de communication	800 000	800 000
Invitations de journalistes étrangers	700 000	700 000
Subventions associations presse diplomatique	85 000	85 000

Les dépenses de communication et d'information sont évaluées à 2,97 M€ et recouvrent :

- les souscriptions d'abonnements à la presse, aux revues académiques et aux bases de données électroniques pour un montant prévisionnel de 1 M€. Ce pôle de dépenses est en nette diminution par rapport à 2013 du fait de la rationalisation des outils et de la renégociation de l'ensemble des contrats et des marchés ;
- l'évènementiel, les frais de publication et d'édition d'ouvrages pour la promotion de la France à l'étranger sont évalués à 0,39 M€. Des économies sont réalisées par la réduction du papier au profit de l'électronique (abandon

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

progressif des prospectus et autres plaquettes en version papier au profit de versions électroniques mises en ligne sur le site du MAE et consultables sous format liseuse) ;

- les autres actions de communication et multimédia, dont la refonte graphique du site Internet du ministère, le développement des réseaux sociaux, des supports audio et photos sont estimées à 0,80 M€ ;

- le programme d'invitations de journalistes étrangers est en pleine évolution avec notamment une redéfinition des contenus. Il est évalué à 0,70 M€ pour 2014 en augmentation par rapport aux trois dernières années. Ce programme permet de relayer les positions de la France auprès des acteurs de la presse étrangère et contribue à la promotion de l'image de la France dans le monde.

L'enveloppe consacrée aux interventions en matière de presse représente 0,08 M€. Ces crédits sont en diminution du fait de la dissolution du GIP -Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE) pour lequel le ministère prévoit une réserve de 50 000 € qui pourrait être utilisée par le liquidateur afin d'apurer les comptes.

Les deux autres subventions destinées à l'Association de la presse étrangère (APE) et à l'Association de la presse diplomatique française (APDF) dont le ministre des affaires étrangères est le président d'honneur sont maintenues.

4) Les dépenses du Centre de Crise

	AE	CP
CENTRE DE CRISE total :	2 815 000	2 815 000
Fonctionnement	2 765 000	2 765 000
Subventions	50 000	50 000

Le budget de fonctionnement du Centre de crise s'élève à 2,76 M€ en AE et CP. Un effort particulier a été fait sur cette dotation afin de couvrir le besoin de sécurisation des communautés à l'étranger lié à la dégradation du contexte géopolitique dans la région sahélienne.

Les crédits de fonctionnement et de gestion des crises pourraient être utilisés comme suit :

- 1 200 000 € pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication ;
- 200 000 € en frais de transport par la valise diplomatique ;
- 650 000 € en délégations de crédits aux postes à l'étranger pour l'achat d'équipements de sécurité, de biens de première nécessité (rations alimentaires, masques respiratoires NRBC...) et de produits médicaux (médicaments, kits de premier secours, vaccins ...) ;
- 300 000 € pour les frais de missions des agents ;
- 350 000 € provisionnés pour des dépenses de crises ;
- 65 000 € en achats en France pour assurer le fonctionnement courant du Centre.

Par ailleurs, le Centre de crise consacrera 50 000 € à des dépenses d'intervention. Ces crédits permettront de verser des subventions à des associations, comme par exemple l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) et le Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR).

ACTION n° 02 2,7 %
Action européenne



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement	9 963 008	39 633 275	49 596 283	
Crédits de paiement	9 963 008	39 633 275	49 596 283	

Hors personnel, les dépenses de l'action 02 « Action européenne » se décomposent en crédits de fonctionnement (35 000 € en AE et CP) et en crédits d'intervention (39 598 275 € en AE et CP). L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes ainsi que pour d'autres activités hors contributions.

Les crédits de fonctionnement correspondent aux dépenses de communication du ministre délégué chargé des affaires européennes et aux dépenses de fonctionnement du bureau du Centre franco-allemand de sécurité et de défense (CFADS) qui sont stabilisées par rapport à 2013.

Les crédits d'intervention couvrent les subventions du cabinet du ministre délégué chargé des affaires européennes qui sont stables par rapport à la LFI 2013. Le MAE ne prend plus en charge le coût de la desserte aérienne de Strasbourg depuis 2013 ce qui génère une économie de -1,84 M€ en CP correspondant au solde de l'opération restant inscrit en LFI 2013.

Enfin, 38,62 M€ en AE et CP sont réservés aux contributions européennes. Ces crédits connaissent une légère augmentation par rapport à la LFI 2013 (+3 %) du fait de la prise en compte de l'impact complet des retraites à verser aux anciens agents de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Pour l'année 2014, aucun fonds de concours ou attribution de produit n'est attendu sur l'action 02.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	35 000	35 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	35 000	35 000
Dépenses d'intervention	39 598 275	39 598 275
Transferts aux autres collectivités	39 598 275	39 598 275
Total	39 633 275	39 633 275

L'action européenne hors contributions

	AE	CP
ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total :	1 010 135	1 010 135
CFADS	20 000	20 000
Communication SE affaires européennes	15 000	15 000
Subventions SE affaires européennes (dont CIIE)	975 135	975 135

Une enveloppe de 20 000 € est prévue au titre des charges de fonctionnement du bureau du Centre franco-allemand de sécurité et de défense (CFADS). Ces crédits financent la moitié du budget de fonctionnement du bureau, l'autre moitié étant prise en charge par l'ambassade d'Allemagne en France.

Par ailleurs, les moyens consacrés aux actions d'information et de communication du ministre délégué auprès du ministre, chargé des affaires européennes restent constants par rapport à la LFI 2013. Ils s'élèvent à 15 000 €.

Les subventions du cabinet du ministre délégué auprès du ministre, chargé des affaires européennes, sont elles aussi stabilisées au niveau de la LFI 2013. Elles sont versées au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes.

Le ministère des affaires étrangères soutient par ailleurs, à hauteur de 75 000 €, dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » (2013-2015), le Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE) qui participe au développement du statut européen de la ville de Strasbourg.

Les contributions européennes

	AE	CP
CONTRIBUTIONS EUROPEENNES total :	38 623 140	38 623 140

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les **contributions à des organisations internationales** à vocation européenne représenteront 38,62 M€ en 2014. Elles seront réparties comme suit :

	AE = CP
Conseil de l'Europe	35 248 376
UEO	1 174 764
Experts européens (gestion France expertise internationale)	1 200 000
OSCE (fonds fiduciaire)	1 000 000
Total	38 623 140

La contribution prévue pour l'Union de l'Europe occidentale (UEO), dissoute en 2011, correspond pour l'essentiel au versement des retraites des anciens agents assuré par une unité spécifique chargée de la gestion des tâches administratives résiduelles de l'UEO, hébergée par le centre satellitaire de l'Union européenne.

ACTION n° 04**43,5 %****Contributions internationales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement		803 329 055	803 329 055	
Crédits de paiement		803 329 055	803 329 055	

Les dépenses de l'action 04 « contributions internationales » s'élèvent à 803 329 056 € en AE et en CP et se composent uniquement de crédits d'intervention.

Dans un monde en permanente transformation, le système multilatéral constitue le cadre le mieux adapté aux grands défis transversaux pour l'humanité. La France occupe une place prééminente dans ce système, à la fois par sa participation à la quasi-totalité des enceintes, par son statut spécifique et par son engagement en faveur du multilatéralisme.

Le ministère des affaires étrangères a une compétence générale en matière de suivi des enjeux diplomatiques et de pilotage stratégique des organisations internationales. D'autres ministères versent cependant, par exception, certaines contributions dont les enjeux sont circonscrits à leur domaine de compétence sectoriel et sans impact plus large sur le système international et les relations internationales. 72 organisations internationales sont rattachées, pour la gestion des contributions obligatoires qui leur sont versées par la France (au titre de leur budget ordinaire et de certaines conventions spécifiques), au programme 105. Au total, 115 contributions internationales sont financées sur le programme 105. Cette action couvre également la quote-part de la France dans le financement des opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU.

Rôle du ministère des affaires étrangères et de ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action

Plusieurs directions, institutionnelles, thématiques ou géographiques, du ministère des affaires étrangères sont chargées de suivre l'action des organisations internationales rattachées au programme, d'y définir les positions françaises et d'effectuer, en liaison avec la direction des affaires financières, le suivi des contributions internationales correspondantes. Le ministère s'appuie, par ailleurs, sur le réseau des représentations permanentes de la France. Il entretient des relations étroites avec le Parlement et avec la société civile, en vue de prendre en compte leurs préoccupations et propositions, d'expliquer et de valoriser les positions de la France dans les négociations internationales.

La France a toujours eu comme objectif d'être un des plus constants promoteurs et soutiens du système multilatéral. Toutefois, compte tenu de la complexification du système, des facteurs internes de coût et du déséquilibre du mode de financement (qui pèse de manière disproportionnée sur les pays développés et qui repose aux deux tiers sur des contributions volontaires, par essence volatiles), l'augmentation des contributions au système multilatéral n'est plus soutenable financièrement dans la durée.

La France défend une double approche, fondée sur l'évaluation et la bonne gestion, pour maîtriser la croissance externe du système, et pour remettre en cause la tendance à la croissance interne des budgets, afin de généraliser des démarches d'économies et de redéploiement.

Dans le cadre du budget triennal, le ministère s'est fixé pour objectif une stabilisation en valeur des budgets ordinaires des organisations internationales.

Le montant des versements à opérer au titre des opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU et des contributions internationales dépend de plusieurs facteurs qui peuvent s'exercer jusqu'en cours de gestion :

- L'évolution de la situation internationale, notamment l'apparition de foyers de tension, peut amener le Conseil de sécurité à créer ou à étendre des opérations de maintien de la paix. Ce fut le cas en 2013 avec la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies n° 2100 créant au 1^{er} juillet 2013 la MINUSMA (Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali). Les crédits prévus en loi de finances pour 2014 intègrent les besoins nouveaux pour cette opération créée en 2013 ;
- Les budgets des OMP sont adoptés en juin de l'année pour une période couvrant la période de juillet N à juin N+1. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année, en cas de développements imprévus ;
- Les budgets des organisations peuvent également évoluer, notamment pour prendre en compte des dépenses non budgétées initialement ou plus importantes que prévues, même si la France mène une campagne active, en accord avec d'autres États membres, pour obtenir des organisations la mise en œuvre de l'objectif de croissance zéro en valeur. Les budgets d'un certain nombre d'organisations ne seront définitivement adoptés par les organes délibérants qu'au cours de l'été et de l'automne 2013. Le projet de loi de finances ne peut donc s'appuyer que sur une estimation la plus rigoureuse possible. Les nouveaux barèmes de l'ONU sont appliqués dans la plupart des institutions spécialisées à partir de 2014 (la quote-part de la France passe de 6,123 % à 5,593 %) avec un impact à la baisse sur certaines contributions. Enfin, certaines opérations ou organisations peuvent présenter des excédents en fin de gestion, venant alors en déduction des appels à contributions de l'exercice budgétaire suivant ;
- Près de 80 % en valeur de ces contributions (y compris les OMP) sont appelées en devises et donc tributaires de l'évolution de six taux de change. L'essentiel de ces contributions est libellé en dollars américains (USD). Les principaux taux de change retenus pour l'élaboration du PLF 2014 sont les suivants :
 - 1 EUR = 1,31 USD
 - 1 EUR = 1,43 CHF.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	803 329 055	803 329 055
Transferts aux autres collectivités	803 329 055	803 329 055
Total	803 329 055	803 329 055

Les crédits affectés à l'action 4 s'élèvent en 2013 à 803,33 M€ en AE=CP.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des crédits affectés aux contributions internationales. Certaines organisations internationales effectuent des appels à contributions à la fois en euros et en devises (comme, par exemple, l'OAA/FAO, l'UNESCO ou encore l'AIEA).

Par ailleurs, toutes les contributions payables en devises ont été valorisées en euros au taux de 1,31 \$ pour 1 € (soit 0,7634 € pour 1 \$) et de 1,4306 CHF pour 1 € (soit 0,699 € pour 1 CHF).

Enfin, le tableau ci-dessous adopte une présentation budgétaire comprenant les principales contributions par unité de budgétisation : opérations de maintien de la paix ; contributions payables en euros ; contributions payables en devises. Il intègre un transfert en base entrant de 200 000 euros, en provenance du programme 129, au titre de la contribution française au budget du centre télécom de l'OTAN. Les contributions supérieures à 5 M€ (20 organisations), représentent 80 % de la dotation (hors OMP).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €	AE = CP
Opérations de maintien de la paix (OMP) (ces chiffres relèvent d'estimations à la date du PLF 2013) dont :	414 715 587
MONUC, Mission des Nations unies en République Démocratique du Congo	78 466 205
MINUAD, Mission des Nations unies au Darfour	71 198 062
MINUSS, Mission des Nations unies au Soudan du Sud	52 883 782
MINUSMA, Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali	41 984 745
ONUCI, Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire	32 554 007
MINUSTAH, Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti	29 951 565
FINUL, Force intérimaire des Nations unies au Liban	27 359 050
MINUL, Mission des Nations unies au Liberia	26 859 868
AMISOM, Mission de l'Union africaine en Somalie	25 178 602
FISNUA, Force intérimaire des nations unies à Abeyei	17 122 510
Autres OMP	11 157 191
Contributions internationales payables en euros dont :	172 530 518
OTAN, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	37 683 000
OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques	21 472 101
AIEA, Agence internationale de l'énergie atomique	16 567 257
OSCE, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	15 370 051
FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	10 715 776
IMA, Institut du monde arabe	12 054 000
CPI, Cour pénale internationale	9 948 472
UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	8 971 882
CICR, Comité international de la Croix rouge	7 500 000
ONUDI, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	6 309 355
Autres contributions	25 938 624
Contributions internationales payables en devises (valorisées au taux de 1,31 \$/1€) dont :	216 082 951
ONU, Organisation des Nations Unies	108 798 056
OMS, Organisation mondiale de la santé	21 560 173
OIT, Bureau international du travail	14 148 034
ONU-CMP, Plan cadre d'équipement	12 977 103
OAA/FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	10 639 435
UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	5 945 470
TPIY, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	5 343 513
OMC, Organisation mondiale du commerce	5 966 245
Autres contributions	30 704 922
TOTAL	803 329 056

ACTION n° 05
Coopération de sécurité et de défense

5,1 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement	63 741 969	30 579 388	94 321 357	642 693
Crédits de paiement	63 741 969	30 579 388	94 321 357	642 693

Hors personnel, l'action 05 concerne les crédits de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) qui se décomposent en 5 432 503 € de crédits de fonctionnement et 25 146 885 € de crédits d'intervention (en AE et CP).

La coopération de sécurité et de défense est une composante incontournable de l'action diplomatique de la France. Le ministère des affaires étrangères est chargé de l'étude, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'actions de

coopération structurelle dans des domaines à sensibilité politique marquée : formation, séminaires de haut niveau, conseil et expertise, soutien aux exportations, équipement et soutien logistique par aide directe, suivi des accords de coopération de défense, gestion des demandes d'escales et de survols...

Avec un budget de fonctionnement affecté à l'appui logistique et aux frais de missions, complété de crédits d'intervention au titre de la formation des élites, des cadres militaires et de l'ingénierie de sécurité et de défense, le ministère des affaires étrangères assure des projets de coopération de défense et différentes actions dans les domaines de la sécurité intérieure et de la protection civile. Il s'appuie sur un réseau de coopérants militaires, gendarmes et experts techniques internationaux déployés dans 53 pays et contribue à la formation de plus de 3 500 stagiaires en France ou dans son réseau d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR) créé en Afrique.

Depuis plusieurs années, le ministère rationalise son dispositif pour répondre autant aux nouveaux enjeux de la coopération de sécurité et de défense qu'aux impératifs de diminution des coûts budgétaires. Pour l'année 2014, la baisse de -4 % par rapport à la LFI 2013, à part égale sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention, représente une économie totale de 1 374 355 €. Aussi, le ministère a établi des priorités sur ses actions traditionnelles et privilégié les projets relatifs aux grands enjeux sécuritaires (terrorisme, trafics, insécurité maritime...) ainsi que dans les domaines de l'influence (conseil de haut niveau, formation) et du soutien aux exportations.

Les fonds de concours attendus sur l'action 5 pour 2014 s'élèvent à 642 693 €. Ils concernent la participation de la commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	5 432 503	5 432 503
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 432 503	5 432 503
Dépenses d'intervention	25 146 885	25 146 885
Transferts aux autres collectivités	25 146 885	25 146 885
Total	30 579 388	30 579 388

Fonctionnement de la DCSD

Dépenses de fonctionnement courant (titre 3)	AE	CP
Changement de résidence des coopérants militaires techniques et de leurs familles	4 020 052	4 020 052
Transport des coopérants militaires techniques et de leurs familles dans le cadre des mises en place, des retours définitifs et des missions,	597 575	597 575
Missions des coopérants militaires techniques à l'étranger	576 858	576 858
Frais de mission et de réception de la direction de la coopération de sécurité et de défense	203 518	203 518
Magazine Partenaires sécurité défense	34 500	34 500
Total	5 432 503	5 432 503

Les crédits consacrés à l'appui logistique à l'assistance technique s'élèvent à 5,24 M€ en AE et en CP. Ce budget, en diminution par rapport à 2013, est essentiellement destiné à financer l'installation des coopérants et de leurs familles, les frais de fonctionnement des experts techniques « Intérieur » (ETI), les missions de conseil et d'expertise, ainsi que le fonctionnement (frais de déplacement et de représentation) de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Les crédits relatifs aux frais de mission de la direction de la coopération de sécurité et de défense s'élèvent à 0,19 M€ en AE et CP et concernent essentiellement les déplacements de cadres militaires français vers les pays avec lesquels des partenariats stratégiques sont signés.

Intervention de la DCSD

Le montant total des crédits prévus sur le titre 6 de l'action 5 est de 25,15 M€ en AE et en CP. Les priorités sont concentrées en 2014 sur les actions de formation des élites et des cadres militaires et ceux relevant de la sécurité intérieure. Par ailleurs, les efforts en France comme à l'étranger se poursuivent sur les projets dévolus à l'ingénierie de sécurité et de défense, dans le cadre des actions de l'État de droit et la sécurité intérieure. Ces crédits d'intervention se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'intervention	AE = CP
Formation des élites et cadres (défense et sécurité) en France	7 347 920
Participation de la France à la formation militaire et de sécurité intérieure à l'étranger	3 817 297
Formation en École Nationale à Vocation Régionale	2 564 982
Enseignement du français	1 357 932
Total formation des élites et cadres (défense et sécurité)	15 088 131
Expertise auprès des armées	1 046 110
Renforcement de l'État de droit et sécurité intérieure	2 092 221
Renforcement de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées	3 550 740
Appui au service santé des armées	331 939
Réseau de coopération régionale - maintien de la paix	583 408
Acheminement des matériels et équipements	1 046 110
Soutien des CMT	1 408 226
Total ingénierie de Sécurité et de Défense	10 058 754
Total dépenses d'intervention	25 146 885

Les crédits d'intervention sont ciblés sur des projets considérés comme prioritaires pour la France et ses partenaires :

15,09 M€ en AE et en CP seront consacrés à la formation des élites et des cadres militaires.

Elle comprend les modes d'action prioritaires suivants :

- *La formation des élites et des cadres militaires en France (7,35 M€ en AE = CP).*

Cette formation présente plusieurs volets :

- la formation initiale et complémentaire des officiers ;
- l'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ;
- la formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
- les séminaires organisés périodiquement par l'IHEDN pour des auditeurs de haut niveau.

- *La participation de la France aux formations militaires et de sécurité intérieure à l'étranger (3,82 M€ en AE = CP).*

Cette catégorie de dépense regroupe les projets hors écoles nationales à vocation régionales (ENVR) qui visent à soutenir la capacité de formation de certaines écoles agissant au profit des forces de sécurité et de défense. Les projets de convention sont habituellement régis par une convention pluriannuelle qui définit les contributions respectives des deux parties.

- *La formation en école nationale à vocation régionale – ENVR (2,56 M€ en AE = CP).*

Il existe dix-sept ENVR à travers le monde : Mali, Sénégal, Cameroun, Benin, Niger, Burkina Faso, Gabon, Sénégal, ... Elles proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, de l'aéronautique, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la médecine militaire, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances.

- *L'enseignement du français (1,36 M€ en AE = CP).*

Cette action est destinée à accompagner le développement de l'enseignement du français en milieu «paix et sécurité», pour lequel la demande est particulièrement forte.

Il s'agit essentiellement de financer l'envoi de stagiaires Français Langue Étrangère (FLE) et des missionnaires de l'Association générale des intervenants retraités (AGIR) pour remplir cette fonction d'enseignement. Des budgets sont également délégués aux postes pour financer des vacances de français et organiser les examens linguistiques.

Par ailleurs, des moyens pédagogiques sont mis en œuvre localement pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones.

En outre, une formation d'experts formateurs est dispensée au Centre International de Français de Rochefort (CIFR). Cette formation d'une durée de 4 mois s'adresse aux candidats possédant une très bonne connaissance de la langue française et ayant réussi les tests proposés par le centre.

Les crédits consacrés à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évalués à 10,06 M€ en AE et en CP.

- L'expertise auprès des armées (1,05 M€ en AE = CP) regroupe les projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées ainsi que des projets visant à la mise en place et à l'amélioration de la gestion des ressources humaines. Les dépenses afférentes concernent les matériels informatiques et l'aménagement de locaux de travail (mobilier, aménagement d'infrastructures, matériels de fonctionnement et pédagogiques) nécessaires aux travaux d'expertise.

- Les projets portant sur le renforcement de l'État de droit et la sécurité intérieure (2,09 M€ en AE = CP) concernent les actions programmées et mises en œuvre chaque année par les 92 attachés de sécurité intérieure en matière de sécurité intérieure et de sécurité civile. Ils permettent l'organisation d'actions de renforcement capacitaire pour la mise en place de missions d'experts, de séminaires régionaux ou de programmes multilatéraux avec les services de sécurité des pays partenaires.

- Le renforcement de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées (3,55 M€ en AE et CP), concerne :
 - des projets destinés au maintien en condition opérationnelle des armées (2,09 M€ en AE = CP). Ces crédits viennent essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaires ;
 - des projets visant au renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, notamment dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales (1,23 M€ en AE = CP).

- 0,33 M€ en AE = CP sont consacrés à l'appui au service de santé des armées.

- 0,58 M€ en AE = CP financent des projets permettant de développer la coopération militaire et de défense régionale, ainsi que les capacités de pays, d'organismes et organisations à vocation régionale aux opérations de maintien de la paix. Ces dépenses comportent des contributions volontaires directes, de l'équipement informatique, ainsi que l'aménagement de locaux de travail. Ces projets ont vocation à participer à la stabilité et au maintien de la paix dans les zones où ils sont conduits.

- 1,05 M€ en AE = CP sont destinés à l'acheminement par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires, des matériels et équipements achetés par la DCSD sur les crédits centralisés.

- Enfin, 1,41 M€ en AE = CP servent au «Soutien aux priorités d'action», poste qui comprend le soutien des assistants techniques et coopérants militaires techniques (CMT), lorsque les pays partenaires ne sont pas en mesure de satisfaire ce besoin.

ACTION n° 06 12,4 %
Soutien



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement	112 668 218	116 783 113	229 451 331	98 000
Crédits de paiement	112 668 218	124 183 113	236 851 331	98 000

Hors personnel, les dépenses de l'action 06 « Soutien » se décomposent en crédits de fonctionnement (111 633 113 € en AE et 116 583 113 € en CP) et en crédits d'investissement (5 151 000 € en AE et 7 600 000 € en CP). Depuis 2013, les dépenses de sécurité réalisées à l'étranger ne relèvent plus de l'action 06 mais de l'action 07.

Les crédits de fonctionnement de cette action financent les frais d'administration générale, les dépenses liées aux ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations qui sont conduites en France.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces crédits se caractérisent par une certaine rigidité en raison du poids des dépenses sur lesquelles le ministère a peu de prise à court terme. En PLF 2014, le coût des loyers budgétaires s'élève à 34,75 M€, soit 30 % des crédits de fonctionnement de l'action 06. Ils sont par ailleurs en augmentation de +2 % par rapport à l'année précédente. En dépit de ce facteur de rigidité des dépenses, des économies ont été recherchées sur des dotations plus pilotables. A périmètre constant, les crédits dédiés au fonctionnement de l'administration centrale et de la direction des ressources humaines sont quant à eux stabilisés par rapport à 2013.

S'agissant des dépenses d'investissement, les crédits inscrits en PLF 2014 augmentent de 100 000 € (+1 %) correspondant à la budgétisation du projet informatique « Diplomatie ». L'enveloppe du parc automobile reste identique à la dotation 2013.

Le programme 105 reçoit 98 000 € de fonds de concours au titre de l'action 06. Ces derniers se décomposent de la manière suivante :

- 20 000 € de dons, legs et donation provenant de tiers situés en métropole (T3);
- 20 000 € au titre de la rémunération de certains services rendus par le MAE (T3);
- 58 000 € correspondant aux produits de cessions de biens mobiliers (T5).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	111 633 113	116 583 113
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	111 633 113	116 583 113
Dépenses d'investissement	5 150 000	7 600 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 150 000	7 600 000
Total	116 783 113	124 183 113

1) L'administration générale

	AE	CP
ADMINISTRATION GENERALE total :	17 779 615	17 779 615
Frais de mission des services	4 440 000	4 440 000
Frais de représentation des services	412 237	412 237
Archives diplomatiques	820 000	820 000
Frais de justice	770 000	770 000
Valise diplomatique	6 130 130	6 130 130
Fonctionnement des services parisiens	2 352 556	2 352 556
Fonctionnement des services nantais	783 000	783 000
Fonctionnement du centre de conférences ministériel	606 692	606 692
Fonctionnement de l'agence de voyage	765 000	765 000
Achats en France et dépenses exceptionnelles	200 000	200 000
Parc automobile	500 000	500 000

Les frais de missions des services ont été budgétés pour un montant de 4,44 M€ en AE et CP. Le nombre des missions et des missionnaires est lié à l'activité politique et administrative du ministère, activité également tributaire du contexte et du calendrier international. Les missions sont un outil de rayonnement et d'action nécessaire au ministère des affaires étrangères.

L'achat de billets à contraintes (contraintes tarifaires ou trajets avec escales et aéroports alternatifs) est privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent. Cela permet de compenser la hausse du coût des billets d'avion, liée au prix du baril de pétrole et aux taxes aéroportuaires. A moyen terme, le ministère prévoit d'interfacer ses applications informatiques de gestion des voyages à un outil de réservations en ligne (SBT), qui permettra de réaliser des économies sur le coût du transport.

Les frais de représentation des directions (restaurant, traiteur etc.) sont estimées à 0,41 M€ en AE et CP. Après plusieurs baisses successives depuis 2008, ces dépenses sont stabilisées en 2014.

Le budget de fonctionnement courant des archives diplomatiques s'élève à 0,65 M€ en AE et CP. Il est augmenté de 0,17 M€ en AE et CP correspondant à la rémunération des collaborateurs extérieurs préparant la sélection et la présentation critique des textes publiés dans la collection des Documents Diplomatiques Français, cette tâche étant désormais confiée à un prestataire extérieur contracté par la procédure d'un marché public.

L'enveloppe totale des crédits s'élève donc à 0,82 M€ en AE et CP et se décompose de la manière suivante :

- des abonnements à des revues pour la bibliothèque pour 40 000 € ;
- des achats sur marchés publics pour 575 000 € : il s'agit de dépenses d'achat de livres pour la bibliothèque (70 000 €), de fournitures de conservation préventive (10 000 €), de sélection des documents d'archives et présentation critique et rédigée en vue de la publication dans la collection « Documents diplomatiques français » (170 000 €), de la publication de cette collection (80 000 €), du microfilmage et numérisation d'archives (65 000 €), de reliure et restauration d'archives (70 000 €), des prestations de classement et d'archivage (60 000 €), et de rayonnages (50 000 €) ;
- des achats hors marchés pour 175 000 € : il s'agit des dépenses de fonctionnement des ateliers photos et reliure (20 000 €), de fournitures diverses (40 000 €), du contrat d'entretien du matériel (15 000 €), d'achats exceptionnels d'archives et de livres (20 000 €), de publication spécifiques (50 000 €), et de reliure et restauration d'archives (30 000 €) ;
- des colloques, expositions et actions de communication pour 30 000 €.

En 2014, la direction des archives prévoit d'importantes opérations de numérisation des fonds d'archives (spoliations commises pendant la seconde guerre mondiale, collection des télégrammes, etc.), de catalogage et classement (domaine qui fait l'objet d'un nouvel appel d'offre) et de restauration de documents. Par ailleurs, les sites nantais doivent être réaménagés par suite du transfert sur le site de Casterneau des archives conservées au dépôt d'Orvault, dont le bail a été résilié. De nouveaux rayonnages doivent être installés, opération qui sera financée sur plusieurs années via une tranche fonctionnelle sur un marché public géré par le service immobilier.

Un budget de 0,77 M€ en AE et CP est alloué aux frais de justice et destiné pour l'essentiel au paiement des contentieux liés à des refus de visas.

6,13 M€ en AE et CP seront consacrés au fonctionnement de la valise diplomatique. Le total des dépenses prévues en 2014 sera de 8,13 M€ en AE et CP desquels viendront se déduire les 1,80 M€ d'atténuations de dépenses estimées au titre de prestations réalisées pour le compte d'autres administrations ou de particuliers.

La dotation de fonctionnement de la valise a été déterminée en fonction des coûts moyens constatés les années précédentes, notamment par rapport aux coûts par surface de stockage et aux poids transportés. Elle est répartie par grands services utilisateurs pour les responsabiliser au coût du transport et hiérarchiser leurs besoins.

Le service de la valise est actuellement le porteur juridique de huit marchés publics, ce qui représente un total de dépenses annuelles sur marchés de 7 500 000 €.

3 marchés majeurs auront été renouvelés à l'horizon 2014 :

- le marché de stockage, renouvelé en avril 2013 et partagé entre différents services utilisateurs ;
- le marché transports « commerciaux » (3 lots), renouvelé en octobre 2013 ;
- et le marché transitaire valise fret, renouvelé en avril 2013.

2,27 M€ en AE et CP sont prévus au titre du fonctionnement des services parisiens. Le principal poste de dépenses est constitué par les conventions de standard téléphonique 24 heures sur 24 (2 à 3000 appels par jour) et d'accueil physique, pour un montant d'environ 1,40 M€. Au second rang, les achats de carburant et l'entretien des véhicules représentent un budget de 0,46 M€. Les autres dépenses concernent l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier, travaux d'édition, reprographie centrale, gestion des déchets ménagers et habillement.

De nouvelles procédures de gestion centralisée des commandes de papier et de fournitures ont permis à partir de 2012 d'amener à leurs planchers (à moins de 0,20 M€) le total des consommations annuelles de papier et de fournitures. La dotation inclut également le budget alloué aux dépenses de fonctionnement de la commission nationale

pour l'élimination des mines anti-personnelles (CNEMA) ainsi que du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS, anciennement direction de la prospective).

Le fonctionnement des services des implantations nantaises est estimé à 0,78 M€ en AE et CP. La principale dépense concerne le nettoyage des locaux qui est assuré via une convention annuelle avec la centrale d'achat public (UGAP) pour un coût annuel qui s'élève à environ 0,60 M€ depuis janvier 2013.

Le reste de la dotation doit permettre de financer divers marchés de fournitures de bureau pour les services nantais (environ 900 agents) ainsi que les conventions de ramassage des déchets divers, passées avec la communauté urbaine de Nantes, et les achats de mobiliers à l'UGAP.

L'enveloppe prévue pour le fonctionnement du centre de conférences ministériel est de 0,61 M€ en AE et CP. Ce budget financera principalement les cinq marchés en cours qui participent au fonctionnement du centre de conférences ministériel pour l'organisation d'environ 250 réunions par an. Il s'agit des marchés suivants : le marché floral, le marché blanchisserie, le marché sonorisation et maintenance technique, le marché traiteur et restauration et le marché personnel intérimaire.

Le coût de fonctionnement de l'agence de voyage est évalué à 0,77 M€ en AE et CP. Les frais afférents sont facturés en fonction du compte d'exploitation et non à l'acte. Le marché public voyageur en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 prévoit par ailleurs une rémunération corrélée à la réalisation d'économies sur l'achat de billets.

Globalement, le prix du billet d'avion correspond à près de 95 % au coût du voyage alors que les frais d'agence sont compris entre 4,9 et 5,2 % de ce prix. Le coût d'achat des titres de transport représente donc l'essentiel du coût total, et constitue l'enjeu principal en termes d'optimisation du coût. 83 % de la billetterie aérienne du MAE concerne des vols long courrier. La dématérialisation de la demande de réservation des voyages devrait permettre de réaliser des économies sur les frais de fonctionnement de l'agence.

Pour les dépenses d'achats en France et dépenses exceptionnelles, évaluées à 0,20 M€ en AE et CP, un stock est nécessaire pour la dotation des résidences en porcelaine, verrerie et orfèvrerie qui sont fabriquées pour le ministère à façon. La dotation permet de procéder au renouvellement du stock ainsi qu'au rachat de dotations pour les ambassades ayant subi les dommages d'une crise.

Enfin, 0,50 M€ en AE et en CP seront consacrés au renouvellement du parc automobile, notamment par l'achat de véhicules électriques ou hybrides conformément aux préconisations des nouveaux textes relatifs à la «transition écologique» et à «l'administration exemplaire».

2) Ressources humaines

	AE	CP
RESSOURCES HUMAINES total :	8 730 000	8 730 000
Formation	2 200 000	2 200 000
Action sociale	6 080 000	6 080 000
Divers	450 000	450 000

Le budget consacré à la gestion des ressources humaines s'élève à 8,73 M€ en AE et CP et finance principalement des actions de formation et la délégation pour la politique sociale. Ce budget a été stabilisé depuis 2012 compte tenu des besoins détaillés ci-dessous.

Le budget de la formation professionnelle pour 2014 s'élève à 2,20 M€ en AE et CP, selon le détail suivant :

Type de dépenses	AE=CP
Sessions de l'Institut Diplomatique et Consulaire, séminaires d'intégration, préparation aux concours	440 000
Stages de perfectionnement professionnel	190 000
Stages de formation à la prise de poste (dont l'IFAAC)	300 000
Formations techniques des directions support de l'Administration Centrale	200 000
Nouveaux outils de la formation continue	30 000
Dépenses diverses (délégations de crédits aux postes, logistique, frais divers, programmes particuliers)	500 000
Organisation et logistique des concours et examens professionnels	540 000
Total	2 200 000

Les actions de formation du ministère se répartissent en quatre domaines principaux communs à toutes les catégories d'agents : l'intégration et l'accueil des nouveaux agents, la préparation à la prise de poste, le perfectionnement professionnel et la formation linguistique. Dans ces domaines, on retrouve les grands axes de l'année précédente : diffusion de la culture managériale, modernisation de l'enseignement linguistique et développement de la formation en ligne, auxquels s'ajoutent les deux priorités du département de la formation pour 2014 : la sécurité et la diplomatie économique.

Dans ce cadre, le ministère mettra notamment en place des stages d'intégration pour les nouveaux titulaires A, B et C, ainsi que pour les nouveaux agents contractuels. Il s'efforcera de faire en sorte que tous les agents affectés pour la première fois à de nouvelles fonctions, en particulier à l'étranger, puissent effectivement bénéficier d'une formation adaptée. La polyvalence attendue des agents du ministère suppose qu'ils soient formés de manière opérationnelle et pratique. La mise en place d'une formation à la gestion à l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires (IFAAC) s'inscrit dans cette orientation.

S'agissant du personnel d'encadrement, les crédits au titre de 2014 permettent de poursuivre le développement de la formation à mi- carrière (avec pour la première fois en 2014 une programmation pour trois promotions concomitantes) qui met en particulier l'accent sur la formation au management, à l'animation d'équipe et à l'accompagnement au changement, y compris par un recours au coaching.

Dans le domaine de la formation linguistique, le ministère poursuit ses efforts de rationalisation des dépenses et de professionnalisation de l'enseignement. Les cours mis en place ciblent de manière prioritaire les agents appelés à utiliser une langue étrangère dans le cadre de leurs fonctions. Les horaires, les durées et les lieux proposés pour les cours prennent en compte les contraintes professionnelles et temporelles des agents.

La définition et l'adoption d'une stratégie de formation en ligne doit permettre au département de la formation d'accroître significativement son offre dans ce domaine, en particulier dans le secteur linguistique, afin de mieux prendre en compte les réalités et les besoins des agents en fonctions à l'administration centrale mais aussi à l'étranger.

Avec le doublement du nombre de stages de préparation au départ en postes sensibles et la mise en place de quatre sessions annuelles de sensibilisation aux questions de sécurité ouvertes à tous les agents, le ministère consacre également un effort important à cette dimension dans son action.

La diplomatie économique, si elle ne donne pas lieu à des formations en tant que telle, continuera en 2014 à faire l'objet de modules de sensibilisation ou d'approfondissement dans de très nombreux stages (formations initiale et à mi-carrière dispensée par l'Institut diplomatique et consulaire, nouveaux chefs de poste etc.)

Par ailleurs, la professionnalisation des formateurs occasionnels internes est poursuivie dans la mesure où elle permet de fournir des formations de meilleure qualité, plus adaptés aux besoins du ministère et à un coût moindre que ceux engendrés par le recours à un prestataire extérieur.

Des actions de formations nouvelles sont en outre mises en place dans le cadre du déploiement du logiciel SIRHIUS au MAE et dans la perspective du passage au nouveau système de communication interministérielle « Diplomatie ». Des actions de formation seront mises en place dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux, de la lutte contre les discriminations et de la sensibilisation au développement durable.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Enfin, le ministère des affaires étrangères continue de soutenir l'effort de promotion sociale de ses agents en finançant ou en organisant des préparations à tous les concours internes du ministère, aux concours et examens réservés « Sauvadet » ainsi qu'aux deux grands concours interministériels d'entrée à l'ENA et dans les IRA.

Afin de permettre aux agents en poste de continuer à se former, des crédits seront délégués en 2014 pour un montant dépassant les 400 000 € destinés à financer les déplacements de ces agents vers Paris et Nantes.

Le budget de l'action sociale s'élève à 6,08 M€ en AE et CP. Son détail est présenté en fin de justification au premier euro du Titre 2 du présent programme.

Type de dépenses	AE	CP
Restauration	1 350 000	1 350 000
Logement *	1 415 500	1 415 500
Subvention aux associations	1 200 000	1 200 000
Subvention à la mutuelle	1 080 000	1 080 000
Prévention	30 000	30 000
Crèche	474 000	474 000
Handicap	10 500	10 500
Protection sociale	520 000	520 000
Total	6 080 000	6 080 000

Enfin, les dépenses diverses du budget des ressources humaines, dont les frais des contentieux relatifs aux recrutés locaux, s'élèvent à 0,45 M€ en AE et CP, sans changement par rapport à 2013.

3) Systèmes d'information et de télécommunication

	AE	CP
SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION total :	36 721 000	39 171 000
Projet (fonctionnement et investissement)	6 550 000	6 550 000
Maintenance applicative (fonctionnement)	4 000 000	4 000 000
Bureautique (fonctionnement et investissement)	6 050 000	8 500 000
Infrastructures et réseaux (fonctionnement et investissement)	19 004 000	19 004 000
Hébergement des infrastructures (fonctionnement)	300 000	300 000
Activités transverses (fonctionnement et investissement)	817 000	817 000

Les crédits d'informatique et de télécommunication sont présentés selon le nouveau référentiel préconisé par la Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication (DISIC).

Les crédits 2014 résultent des orientations prises dans le cadre stratégique ministériel et dans le contrat de progrès signé avec la DISIC, ainsi que des arbitrages budgétaires sur le triennal 2013-2015, pour atteindre les objectifs de modernisation et de performance assignés à la direction des systèmes d'information du ministère. Ces objectifs concourent principalement à développer la dimension interministérielle du réseau de communication du ministère des affaires étrangères, tant à l'étranger qu'en administration centrale. Il s'agit de promouvoir de nouvelles méthodes de travail communes à l'ensemble des acteurs ministériels participant à l'action extérieure de l'État, et d'améliorer sensiblement le niveau de satisfaction des utilisateurs :

- **mise en service du portail interministériel et sécurisé de la correspondance diplomatique** (projet Diplomatie) afin d'unifier les flux de production, de publication et d'archivage dans une seule application ;
- **achèvement de la modernisation des postes de travail** avec la migration des environnements bureautiques de Windows XP à Windows 7 avant le printemps 2014, et la mise à disposition des nouveaux terminaux mobiles (portables Itineo, tablettes, téléphonie mobile), ainsi que les évolutions de la messagerie avec Exchange 2010 ;
- **poursuite du renforcement des infrastructures réseau et téléphonie** en centrale et à l'étranger pour sécuriser et augmenter les débits de transmission de données, et ouvrir des accès distants sécurisés au système d'information du ministère des affaires étrangères ;

- contribution aux projets informatiques interministériels :

- dans le domaine de la gestion avec le système d'information de ressources humaines SIRHIUS,
- dans les infrastructures nationales, avec le raccordement au Réseau Interministériel de l'État (RIE),
- dans les infrastructures à l'étranger avec la mise en œuvre du réseau CD de transmission des informations classifiées « défense » en partenariat avec le ministère de la Défense,
- dans le domaine de l'archivage électronique durable de l'État avec le nouveau projet VITAM,
- dans la mise en œuvre du nouveau système d'information Visas avec le projet Visas 3 en cours de lancement.

Ces crédits couvrent également la part des coûts de fonctionnement et d'infrastructures assumés par la direction des systèmes d'information dans la conduite des projets informatiques dont le développement est financé par les programmes 151, 185, 209 et 303.

Les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élèvent à 36,72 M€ en AE et 39,17 M€ en CP selon le détail suivant :

	AE	CP
Total	36 721 000	39 171 000
Projets applicatifs	6 550 000	6 550 000
Domaine Action Diplomatique (Diplomatie)	1 450 000	1 450 000
Domaine Ressources humaines - Gestion (Marhs, Orchestra, Sirhius, ...) et paie	3 450 000	3 450 000
Domaine Comptabilité et gestion : Corège - Chorus	180 000	180 000
Domaine Patrimoine et logistique (LaPérouse, Gestion Hôtel ministre, Valise, ..)	180 000	180 000
Domaine Patrimoine informationnel et documentaire (Bases doc, Diplonet, Brit, ...)	220 000	220 000
Domaine Pilotage et Référentiel (Décisionnel, Annuaire Arobas, Atlas, Rise, Tiers, ...)	160 000	160 000
Domaine Sécurité des sites et des communautés françaises à l'étranger	130 000	130 000
Domaine Ressources SI - Projets	780 000	780 000
Maintenance applicative	4 000 000	4 000 000
Domaine Action Diplomatique (Schuman)	800 000	800 000
Domaine Ressources humaines - Gestion (Marhs, Orchestra, Sirhius, ...) et paie	500 000	500 000
Domaine Patrimoine et logistique (La Pérouse, Gestion Hôtel ministre, Valise, ..)	200 000	200 000
Domaine Comptabilité et gestion (Corège - Chorus)	160 000	160 000
Domaine Pilotage et Référentiel (Décisionnel, Annuaire Arobas, Atlas, Rise, Tiers, ...)	100 000	100 000
Domaine Patrimoine informationnel et documentaire (Bases doc, Diplonet, Brit...)	130 000	130 000
Domaine Ressources SI - Projets	2 020 000	2 020 000
Domaine Sécurité des sites et des communautés françaises à l'étranger	90 000	90 000
Bureautique	6 050 000	8 500 000
Consommables	170 000	170 000
Infogérance	4 500 000	4 500 000
Audiovisuel	450 000	450 000
Reprographie	930 000	930 000
Licences	0	2 450 000
Infrastructures et réseaux	19 004 000	19 004 000
Communications téléphoniques	1 440 000	1 440 000
Matériels informatiques de bureau	1 000 000	1 000 000
Infrastructures et matériels de communication	3 700 000	3 700 000
Equipements XX	844 000	844 000
Liaisons	10 620 000	10 620 000
Serveurs	1 200 000	1 200 000
Equipements	200 000	200 000
Hébergement des infrastructures	300 000	300 000
Activités transverses	817 000	817 000
Services communs	10 000	10 000
Formation	150 000	150 000
Pilotage et sécurité	657 000	657 000

Projets applicatifs et maintien en conditions opérationnelles

Les dépenses de fonctionnement relatives aux projets applicatifs et au maintien en conditions opérationnelles sont réparties selon les postes suivants :

- le domaine **Action Diplomatique** regroupe toutes les actions relatives au développement du nouveau portail de la correspondance diplomatique (Diplomatie) et à la maintenance de l'application de traitement du télégramme diplomatique (SCHUMAN) ;
- le domaine **Ressources humaines** regroupe l'ensemble des applications de gestion des ressources humaines dont les projets MARHS/ORCHESTRA et leur évolution vers SIRHIUS et l'ONP ;
- le domaine **Comptabilité et gestion** regroupe les applications de nature comptable dont l'application COREGE tête de pont de CHORUS pour la comptabilité et la gestion des dépenses à l'étranger ;
- le domaine **Patrimoine et logistique** regroupe les applications portant sur la gestion du patrimoine (immobilier, mobilier, œuvres d'art, telle INCA...) ou logistique (missions, voyages telle LAPEROUSE, réceptions, transport par la valise diplomatique) ;
- le domaine **Patrimoine informationnel et documentaire** recouvre les applications relatives à l'information, à la communication et au référencement documentaire ;
- le domaine **Pilotage et Référentiels** regroupe les applications de nature décisionnelle et de gestion des référentiels (annuaires, services, postes diplomatiques ou consulaires, implantations géographiques, identités, monnaies, taux de change, ...) ;
- le domaine **Sécurité des sites et des Français à l'étranger** regroupe les projets liés à la sécurité diplomatique, à celle des Français à l'étranger et au fonctionnement informatique du Centre de crise (PHEDRE) ;
- le domaine **Ressources SI – projets** regroupe tous les projets transverses au système d'information notamment les dépenses pour assurer l'évolution et la maintenance, de l'infrastructure bureautique du ministère (réseau Eole, systèmes de messagerie), et des deux filières de développement des applications mises en œuvre au ministère des affaires étrangères (Hornet et Fair).

Du fait de la rationalisation du parc applicatif, notamment par la suppression des applications obsolètes ou servant peu d'utilisateurs, les dépenses d'investissement sont concentrées sur les projets interministériels majeurs (portail Diplomatie et SIRHIUS).

Bureautique

Les dépenses de fonctionnement relatives au fonctionnement des services bureautiques sont réparties selon les postes suivants :

- les consommables informatiques et de bureau ;
- l'infogérance et les prestations associées destinées à assurer, de façon externalisée, le support aux utilisateurs, l'exploitation la maintenance et/ou l'entretien des infrastructures des systèmes d'information du ministère ;
- l'audiovisuel : infrastructure audiovisuelle de l'administration centrale ;
- la reprographie : exploitation et maintenance des matériels de reprographie.

Les dépenses d'investissement portent essentiellement sur l'acquisition des licences nécessaires à la modernisation du réseau Eole et relatives à la migration de Windows XP vers Windows 7 et la suite bureautique Office 2010. En effet, l'éditeur Microsoft a confirmé qu'il mettrait fin au support technique des environnements Windows XP au printemps 2014 et il est indispensable de procéder à la mise à jour de la suite bureautique parallèlement au changement d'environnement : les migrations effectives des postes de travail devront donc être terminées pour cette date, le coût d'acquisition des licences, commandées fin 2011, étant lissé sur trois ans (2012-2014).

Infrastructure et réseaux

Les dépenses de fonctionnement relatives à l'infrastructure, au déploiement et à l'acquisition de matériels ainsi qu'à la sécurité, sont réparties selon les postes suivants :

- les dépenses de communications téléphoniques (téléphonie fixe et mobile) ;
- liaisons : ensemble des coûts de nos liaisons de télécommunications, de nos réseaux MAN et WAN (liaisons internationales terrestres et satellitaires, liaisons métropolitaines, accès internet de l'administration centrale et liaisons spécialisées supportant les réseaux interministériels) ;
- équipements de sécurité : matériels sécurisés destinés à traiter de l'information classifiée ;

- matériels informatiques et de bureau : fournitures de matériels bureautiques, y compris les micro-ordinateurs portables et les tablettes ;
- maintenance du système de sauvegarde et de restauration des données et des applications.

Les dépenses d'investissement sont consacrées au renforcement de la sécurité informatique du ministère ainsi qu'à une plus grande fluidité des réseaux, dans la continuité des travaux engagés en 2013. Il s'agit :

- de finaliser la politique ministérielle de sécurité du système d'Information (PSSI) en fonction des orientations qui auront été définies par la PSSI de l'Etat qui devrait être adoptée courant 2014 ; la montée en puissance des travaux de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) aura également des incidences en matière de coûts ministériels de SSI ;
- d'étendre la solution d'accès distant ITINEO, qui permet d'accéder au système d'information du ministère en situation de mobilité, par les dispositifs BORNEO et PORTALIS tout en permettant des accès adaptés et sécurisés à tous les types de terminaux existant sur le marché (PC, tablettes, Smartphones, ...)

L'effort en matière d'infrastructures et de sécurité est réparti selon les postes suivants :

- Infrastructures et matériels de communication : ce poste de dépenses englobe les opérations d'installation et la rénovation des infrastructures téléphoniques et de câblage, tant en administration centrale qu'à l'étranger, les matériels réseaux et de sécurité constitutifs de l'infrastructure réseau, les moyens de communication satellitaires, les équipements des réseaux de sécurité de certaines de nos ambassades ou sections consulaires ainsi que les matériels permettant de faciliter la mobilité des agents ;
- Équipements accélérateurs et optimiseurs des flux réseau ;
- Serveurs : l'effort porte sur la poursuite de la modernisation des serveurs informatiques déployés dans les postes à l'étranger ;
- Équipements de chiffrement : il s'agit ici des matériels sécurisés destinés à traiter de l'information classifiée.

Activités transverses

Les dépenses de fonctionnement relatives à la direction du service sont réparties selon les postes suivants :

- services communs généraux ;
- formation technique continue des agents de la DSI ;
- pilotage de la DSI assurée par la mission stratégie et architecture : urbanisation du système d'information, développement de la démarche qualité, amélioration de la sécurité du système d'information, amélioration de la performance globale de la DSI, communication interne et externe de la DSI.

4) Politique immobilière

	AE	CP
POLITIQUE IMMOBILIERE total :	46 388 695	51 338 695
Entretien et maintenance courants Paris	5 000 000	5 000 000
Entretien et maintenance courants Nantes	460 000	460 000
Energies et fluides Paris	2 425 500	2 425 500
Energies et fluides Nantes	882 000	882 000
Décoration et patrimoine	900 000	900 000
Locations et charges locatives Paris et Nantes	1 975 000	1 975 000
Loyers budgétaires en France	34 746 195	34 746 195
Loyer La Courneuve	0	4 950 000

Les dépenses d'entretien et de maintenance courants à Paris s'élèvent à 5 M€ en AE et CP. Ce montant est entièrement alloué au marché multiservices renouvelé en novembre 2013 (maintenance multi-technique, déménagements, évacuation des déchets, entretien des espaces verts, contrôle des sites et nettoyage).

Les dépenses d'entretien et de maintenance courants à Nantes s'élèvent à 0,46 M€ en AE et CP. Sur cette rubrique sont imputés tous les marchés de maintenance des bâtiments nantais : multi-technique, onduleurs, maintenance des portes automatiques, restauration, ascenseurs etc. En 4 ans, le budget de cette maintenance a été largement réduit.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses d'énergies et fluides sont soumises aux fortes augmentations des tarifs. Les crédits correspondant sont de 0,88 M€ pour les locaux de Nantes et 2,43 M€ pour les locaux de Paris. Le ministère poursuit sa politique stricte de réduction de la consommation énergétique.

Les frais de décoration et le patrimoine représentent une enveloppe de 0,90 M€ utilisée pour l'ameublement des services en France et des postes à l'étranger, notamment la restauration du mobilier national.

Les locations et charges locatives en France (sites de Paris et de Nantes) sont budgétées à hauteur de 1,98 M€ en AE et en CP. Le ministère des affaires étrangères continue de libérer des surfaces : cette dotation intègre la résiliation du bail du site de Châtillon dont le loyer annuel s'élevait à environ 0,30 M€.

Les loyers budgétaires en France s'élèvent à 34,75 M€ en AE et CP. Cette enveloppe permet de financer les loyers de 10 biens immobiliers « à usage majoritaires de bureaux » situés en France :

- 4 bâtiments d'administration centrale et d'archives à Nantes ;
- 3 bâtiments d'administration centrale et d'archives à Paris ;
- 2 représentations permanentes (l'OCDE à Paris et le Conseil de l'Europe à Strasbourg) ;
- 1 bâtiment à Nouméa.

Le loyer du bâtiment de La Courneuve, qui abrite les archives diplomatiques et prochainement le service de la Valise diplomatique est de 4,95 M€ en CP. Ce montant couvre le loyer annuel et les charges locatives.

5) Sécurité en France

	AE	CP
SECURITE EN FRANCE total	7 163 803	7 163 803
Contrats de gardiennage en France	3 500 000	3 500 000
Sécurité passive centrale	1 500 000	1 500 000
Sécurité incendie en France	2 163 803	2 163 803

Le budget alloué aux contrats de gardiennage en France (Paris et Nantes) s'élève à 3,50 M€ en AE et CP. Ce montant doit permettre d'absorber le coût des nouveaux dispositifs de sécurité humaine à mettre en place suite à l'installation de la direction de la coopération de sécurité et de défense sur le site des Invalides et à la mise aux normes de sécurité passive à Nantes.

3,5 M€ en AE et CP sont consacrés à la sécurité passive en administration centrale. Ils sont justifiés, pour l'essentiel, par la mise à niveau de sécurité de tous les sites à Nantes, de la poursuite de la sécurisation au Quai d'Orsay (contrôle d'accès, systèmes anti-intrusion, vidéosurveillance), du déplacement du service de la Valise diplomatique à la Courneuve et du renforcement de la sécurité sur le site de la Convention. Un nouveau marché sera passé pour permettre la gestion électronique des clés.

Enfin, une enveloppe de 2,16 M€ en AE et CP est allouée à la sécurité incendie en 2014 sur les sites parisiens, le ministère ayant l'obligation légale de respecter des normes incendie, comme par exemple la présence de vigiles dans les locaux.

ACTION n° 07
Réseau diplomatique

31,4 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement	359 155 205	220 831 795	579 987 000	2 470 000
Crédits de paiement	359 155 205	220 831 795	579 987 000	2 470 000

Hors dépenses de personnel, l'action 07 « Réseau diplomatique » regroupe l'ensemble des moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décompose en crédits de fonctionnement (212 976 795 € en AE et CP) et en dépenses d'investissement (7 855 000 € en AE et CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, petits matériels, véhicules etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations et les loyers

budgétaires, ou encore l'entretien lourd. Depuis 2013, les dépenses de sécurité réalisées à l'étranger relèvent de l'action 07. Par ailleurs, cette action comprend les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

Les dépenses de fonctionnement des postes à l'étranger sont soumises à de fortes contraintes :

- l'accroissement des dépenses contractualisées, lié notamment à la réduction des personnels de droit local ainsi qu'à la hausse du coût du travail et donc du coût des services dans les pays émergents ;
- les conditions de fonctionnement particulières (locaux énergivores notamment dans les pays où la climatisation est de règle, consommation de fluides en particulier dans les pays où s'impose le fonctionnement de groupes électrogènes) qui se cumulent avec la hausse importante du coût de l'énergie ;
- la hausse du coût du transport aérien qui impacte les enveloppes de voyages et missions des postes à l'étranger ;
- les aléas du taux de change (une appréciation de 5 points du dollar par rapport à l'euro représente une perte au change de 3 M€) sur ce périmètre.

Compte tenu de l'ensemble de ces contraintes et afin de sauvegarder le fonctionnement d'un réseau déjà fortement sollicité, les crédits de fonctionnement courant des postes à l'étranger n'ont pas été diminués et connaissent même une légère hausse (+0,6 %).

Les crédits dédiés aux loyers budgétaires à l'étranger sont en hausse de +2 % par rapport à l'année précédente et les indemnités de changement de résidence augmentent quant à elles de +5 % pour faire face à un pic de mouvements attendus en 2014.

Mais la priorité du programme de cette action touche à la sécurité de nos implantations diplomatiques. En effet, la dégradation du contexte sécuritaire dans de nombreux pays ainsi que les récentes attaques envers nos implantations et nos ressortissants imposent un redimensionnement des moyens consacrés à la sécurité. Un audit approfondi des besoins dans ce contexte nouveau a amené le programme à consacrer à cette priorité un effort substantiel en dotant le secteur de 7,5 M€ supplémentaires, auxquels se rajoutent 1,7 M€ inscrits en titre 2 afin de couvrir l'augmentation du nombre d'agents envoyés en renfort temporaire qui assurent la sécurité des implantations et des agents.

En matière de fonctionnement, l'enveloppe réservée à la sécurité à l'étranger fait l'objet d'une augmentation de +28 % par rapport à la LFI 2013. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, on note un effort similaire pour les dépenses de sécurité puisque la dotation prévue pour l'achat de véhicules blindés double entre 2013 et 2014

L'achat de véhicules (non blindés) et gros matériels reste à dotation constante par rapport à la LFI 2013, tandis que les dépenses d'entretien lourd sont en diminution (-4 %).

Plusieurs fonds de concours sont attendus pour l'année 2014 sur l'action 07 pour un montant total 2 470 000 € :

- 570 000 € correspondant au produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (T3) ;
- 800 000 € au titre de la valorisation du patrimoine immatériel du MAE à l'étranger (T3) ;
- 1 000 000 € de contributions au financement des dépenses de représentation des postes, notamment à l'occasion des célébrations du 14 juillet (T3) ;
- 100 000 € de participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes (T3).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	212 976 795	212 976 795
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	212 976 795	212 976 795
Dépenses d'investissement	7 855 000	7 855 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 855 000	7 855 000
Total	220 831 795	220 831 795

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

1) Fonctionnement des ambassades

	AE=CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total :	73 082 084
Fonctionnement courant (y compris charges et fluides)	45 163 968
Frais de représentation	8 908 116
Voyages et missions statutaires	12 110 000
Petits matériels	2 140 000
Consommables informatiques	940 000
Formation linguistique	330 000
Maison de Rio	350 000
Gratification des stagiaires	500 000
Véhicules et gros matériels	2 640 000

Les dépenses de fonctionnement courant (dont charges et énergie) sont estimées à 45,16 M€ en AE et CP. Cette ligne qui représente plus de 50 % des crédits de fonctionnement des postes à l'étranger regroupe des dépenses de nature très diversifiée.

Les contrats et l'énergie, subissent de fortes tensions et déséquilibrent les budgets des postes qui sacrifient d'autres lignes pour faire face à ces dépenses incompressibles. La hausse mondiale du coût de l'énergie se répercute sur l'ensemble du réseau. A cela s'ajoutent des conditions particulières de fonctionnement comme l'utilisation de groupes électrogènes gros consommateurs de carburant, en particulier en Afrique. Pour ce qui concerne les prestations contractuelles, les hausses tarifaires sont le plus souvent liées aux politiques salariales du pays de résidence.

En portant le montant de cette ligne à 45,16 M€ en PLF 2014, soit +0,6 % de progression par rapport au montant arrêté en LFI 2013, le programme prend acte de ces contraintes liées à l'environnement local (inflation, mesures tarifaires, situation de monopole, etc.) et de l'impossibilité pour les postes de faire face à ces augmentations en dépit des mesures d'économie systématiquement adoptées (renégociation des contrats, achats groupés, rationalisation et modernisation des équipements...).

Enfin, l'enveloppe dédiée au fonctionnement courant des ambassades a été diminuée en base de -0,04 M€ en AE et CP au titre des transferts de charge de fonctionnement des EAF de Djibouti et d'Indonésie.

8,91 M€ en AE et CP sont dédiés aux frais de représentation à l'étranger. Ce budget est en diminution constante, les chefs de poste ayant été invités à adapter le format et les prestations des manifestations qu'ils organisent pour être en mesure de maintenir le rythme des réceptions, notamment dans les plus grosses ambassades.

Le budget alloué aux voyages et missions statutaires s'élève à 12,11 M€ en AE et CP. Les voyages statutaires (voyages de congés et de ruptures) représentent un poids incompressible de 75 % de ce budget, le solde étant dédié aux voyages de missions. Il est indispensable malgré les contraintes budgétaires pérennes, de préserver des crédits pour l'exercice des métiers du ministère.

Les dépenses de petits matériels sont estimées à 2,14 M€ en AE et CP. Le niveau de vétusté des équipements contraint les postes à des remplacements non prévus qui s'ajoutent aux opérations programmées. Le budget accordé permettra de traiter les renouvellements indispensables.

0,94 M€ en AE et CP sont prévus au titre des consommables informatiques, produits coûteux issus d'un secteur très peu concurrentiel dans de nombreuses régions du monde. En dépit de l'objectif de réduction du parc d'imprimantes dans le réseau diplomatique et consulaire, des contraintes demeurent : certaines applications "métiers" (consulaires notamment) restent assez consommatrices en ressources matérielles et la mise en place de photocopieurs réseau est limitée pour des raisons de configuration sécuritaire et d'inadaptation des locaux dans plusieurs postes.

Les crédits dédiés à la formation linguistique (0,33 M€ en AE et CP) répondent à une demande croissante des postes en matière de formation des personnels de recrutement local et expatriés, essentielle à l'adaptation des agents à leur environnement de travail.

Le montant des charges de fonctionnement des services logés à la Maison de France à Rio, est, à compter de cette année, identifié sur une ligne spécifique, dotée au PLF 2014 à hauteur de 0,35 M€. Ce montant est conforme à la moyenne des dépenses observées sur les exercices précédents mais peut se révéler insuffisant en fonction des hausses tarifaires alimentées par une forte inflation.

Un budget de 0,50 M€ en AE et CP est consacré à la gratification des stagiaires. Les demandes des postes, bien qu'orientées à la baisse, se maintiennent dans les petits postes, où les stagiaires constituent une force d'appoint non négligeable, comme dans les grands postes, toujours très attractifs.

Enfin, le maintien, en 2014, des crédits de véhicules et gros matériels au niveau fixé au PLF 2013, soit 2,64 M€, répond à l'objectif fixé par le ministère. En effet, la rationalisation de la gestion du parc automobile à l'étranger doit être poursuivie en se rapprochant des orientations fixées par le Premier ministre. Pour cela, il convient d'en poursuivre le rajeunissement afin de se doter de véhicules plus économiques et moins polluants. Parallèlement, des réductions en volume sont opérées dans les postes sur-dotés, notamment en Afrique, où se maintient encore une partie du parc hérité du ministère de la coopération.

2) Immobilier à l'étranger

	AE	CP
Immobilier à l'étranger total :	84 891 810	84 891 810
Entretien et maintenance	3 620 000	3 620 000
Locations	22 479 002	22 479 002
Loyers budgétaires	56 567 808	56 567 808
Entretien lourd à l'étranger	2 225 000	2 225 000

3,62 M€ en AE et CP sont prévus au titre de l'entretien et de la maintenance à l'étranger dont le volume de dépenses connaît une forte hausse. Le vieillissement et la dégradation accélérés des bâtiments, dus à la qualité médiocre des matériaux et prestations dans de nombreux pays et à des conditions climatiques parfois rigoureuses, auxquels se conjuguent les défauts d'entretien dans un contexte budgétaire très contraint conduisent les postes à redéployer leurs crédits pour traiter les dégradations qui menacent la sécurité des personnes ou l'intégrité des locaux.

Un budget de 22,48 M€ en AE et CP est réservé au titre des locations à l'étranger. Cette dotation est stable depuis la LFI 2012 et destinée à quelque 420 loyers. Près de 70 % d'entre eux sont libellés dans une autre monnaie que l'euro et ces dépenses sont soumises à un risque de change important. En dépit de besoins en surfaces revus à la baisse, des relocalisations ne permettent que dans de rares cas, lorsque les prix du marché sont stables et les coûts d'installation et de sécurisation raisonnables, d'aboutir à une contraction des coûts.

Les dépenses prévues pour les loyers budgétaires à l'étranger sont de 56,57 M€ en AE et CP, montant qui s'explique par le poids des actifs hors résidences. L'enveloppe permet de financer les loyers de 146 biens immobiliers « à usage majoritaire de bureaux » situés à l'étranger.

Enfin, un budget de 2,22 M€ sera consacré à l'entretien lourd à l'étranger. Cette dotation, en baisse de près de -4 % par rapport à la LFI 2013, continuera à financer les interventions les plus urgentes sur ceux des bâtiments, parmi les quelque 1 900 biens domaniaux ou locations, qui manquent au respect des normes de sécurité et sont sujets à des dégradations accélérées.

3) Indemnités de changement de résidence

	AE=CP
Indemnités de changement de résidence	21 060 000

Les voyages de mutation et les indemnités de changement de résidence sont évalués à 21,06 M€ en AE et CP en 2014. Le montant de cette ligne est lié au nombre de mouvements de personnels. Les autres déterminants de la dépense sont le lieu d'affectation, la composition familiale et les fonctions exercées en poste.

82 % de l'enveloppe est consacrée au versement des indemnités forfaitaires de changement de résidence aux agents affectés à l'étranger ou en poste à l'étranger qui reçoivent une nouvelle affectation à l'étranger ou en France. 13 % de ces crédits financent les titres de transports liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidents en France. Le reste de l'enveloppe est destiné à la prise en charge du transport au réel des bagages des volontaires internationaux et des personnes relevant de la Convention de coopération franco-tunisienne du 29 mai 1985.

4) Sécurité à l'étranger

	AE=CP
SECURITE A L'ETRANGER total :	41 797 901
Contrats de gardiennage	9 953 901
Sécurité passive des postes (fonctionnement et investissement)	20 580 000
Missions de renfort et audit de sécurité	4 680 000
Frais de déménagement des gendarmes	3 594 000
Achat de véhicules blindés	2 990 000

Priorité du programme, compte tenu de la dégradation du contexte sécuritaire, ce domaine est en forte augmentation. Une série de mesures ont été décidées :

a) 9,95 M€ en AE et CP doivent permettre de couvrir les contrats de gardiennage à l'étranger. Cette ligne budgétaire est en forte hausse, d'une part parce que les contrats subissent les hausses tarifaires observées dans de nombreux pays en développement ou émergents et, d'autre part, du fait du nécessaire renforcement de nos dispositifs pour faire face à l'augmentation du risque sécuritaire dans plusieurs régions du monde. En cours de gestion 2013, des redéploiements conséquents ont dû être réalisés pour satisfaire les impératifs de sécurité. Le budget prévu en PLF 2014 devrait permettre la mise à niveau des dispositifs de sécurité dans les postes sensibles comme Kaboul et Tripoli.

b) Le budget dédié à la sécurité passive des postes à l'étranger s'élève à 20,58 M€ en AE et CP. Ces dépenses sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité des postes, en mettant en place des moyens techniques modernes de surveillance (alarmes, vidéosurveillance, contrôle d'accès par badge, ...). Cette modernisation, commencée en 2006, a permis de renforcer fortement la sécurité de nos implantations tout en permettant dans certains cas de réduire les effectifs consacrés à la sécurité (gendarmes et policiers expatriés, mais aussi recrutés locaux). Ces moyens électroniques ont une durée de vie en moyenne de 5 à 7 ans en fonction du climat des pays dans lesquels ils sont déployés. Le renouvellement des matériels obsolètes représente un budget croissant.

Par ailleurs, une adaptation de la sécurité au niveau de menace, notamment terroriste, est nécessaire sur un certain nombre de nos bâtiments diplomatiques, alors même que ceux-ci ont souvent été conçus pour symboliser l'ouverture de notre pays sur le monde. Cela implique des travaux coûteux touchant souvent à la structure des immeubles. Le ministère programme un montant de 19,35 M€ pour couvrir les dépenses liées à des travaux lourds de sécurisation à savoir la construction de pièces de repli, le renforcement de la protection du périmètre diplomatique, la mise en place de vidéo surveillance, de contrôle d'accès, de vitres blindées, et l'appel à des bureaux d'études. Les principaux postes concernés par ces travaux sont : Nouakchott (1,7 M€), Dakar (2,03 M€), Beyrouth (2,2 M€), N'Djamena (1,3 M€), Brazzaville (1 M€) et Bangui (1,5 M€). De plus, 5 M€ seront délégués aux postes afin de répondre en partie à leur programmation budgétaire 2014 en matière de sécurité. Ces crédits seront consacrés au maintien en état de fonctionnement des équipements existants dans tout le réseau diplomatique.

Ces dépenses s'inscrivent dans l'effort global porté sur la sécurité passive des postes à l'étranger et sont complétées par les travaux financés sur le CAS Immobilier.

c) Il est également à noter que l'achat de matériel de sécurité en France pour les postes à l'étranger est prévu lorsque le matériel souhaité n'existe pas localement, ou pour des matériels spécifiques relevant de l'administration centrale (il s'agit de matériels sensibles par exemple gilets pare-balles, armoires fortes ou autres qui sont présents sur le marché local mais présentent un manque de fiabilité trop important). Ces matériels sont en principe acheminés par la valise diplomatique à destination des postes. Ces achats sont rendus indispensables dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des dispositifs de sécurité dans laquelle est engagé le ministère.

d) Les dépenses de sécurité active (4,68 M€ en AE et CP) concernent essentiellement les renforts temporaires dans les postes, indispensables pour ajuster les dispositifs de sécurité face à une crise, ou pour permettre de compenser les vulnérabilités créées par la réalisation de certains travaux. A l'été 2013, 190 policiers et gendarmes sont déployés à ce titre dans 22 pays. Les 5 postes les plus exposés (Beyrouth, Bagdad, Kaboul, Tripoli et Bamako) consomment 64 % de la dotation de renforts.

e) les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,99 M€ en AE et en CP. Dans le cadre d'un marché pluriannuel, il est envisagé de procéder à l'acquisition de 11 véhicules blindés (modèle Stanag II) au cours de l'exercice 2014 afin de renouveler quelques véhicules trop anciens et/ou de compléter le parc dans plusieurs postes très exposés (Bagdad, Kaboul, Beyrouth, Niamey, Bamako et Nouakchott).

f) Enfin, une enveloppe de 3,59 M€ en AE et CP est consacrée aux frais de déménagement des gendarmes. Les déplacements à l'étranger des gendarmes ouvrent droit à une indemnisation de déménagement calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires de l'État. Ces droits sont décomptés et préfinancés directement par le ministère de la Défense aux agents, puis refacturés ensuite au MAE, à raison de 11/12^{ème} des prévisions de dépenses de l'année en cours et du solde de la dépense réelle de l'année budgétaire précédente. La dotation 2014 est en hausse afin d'absorber un nombre de mouvements plus importants.

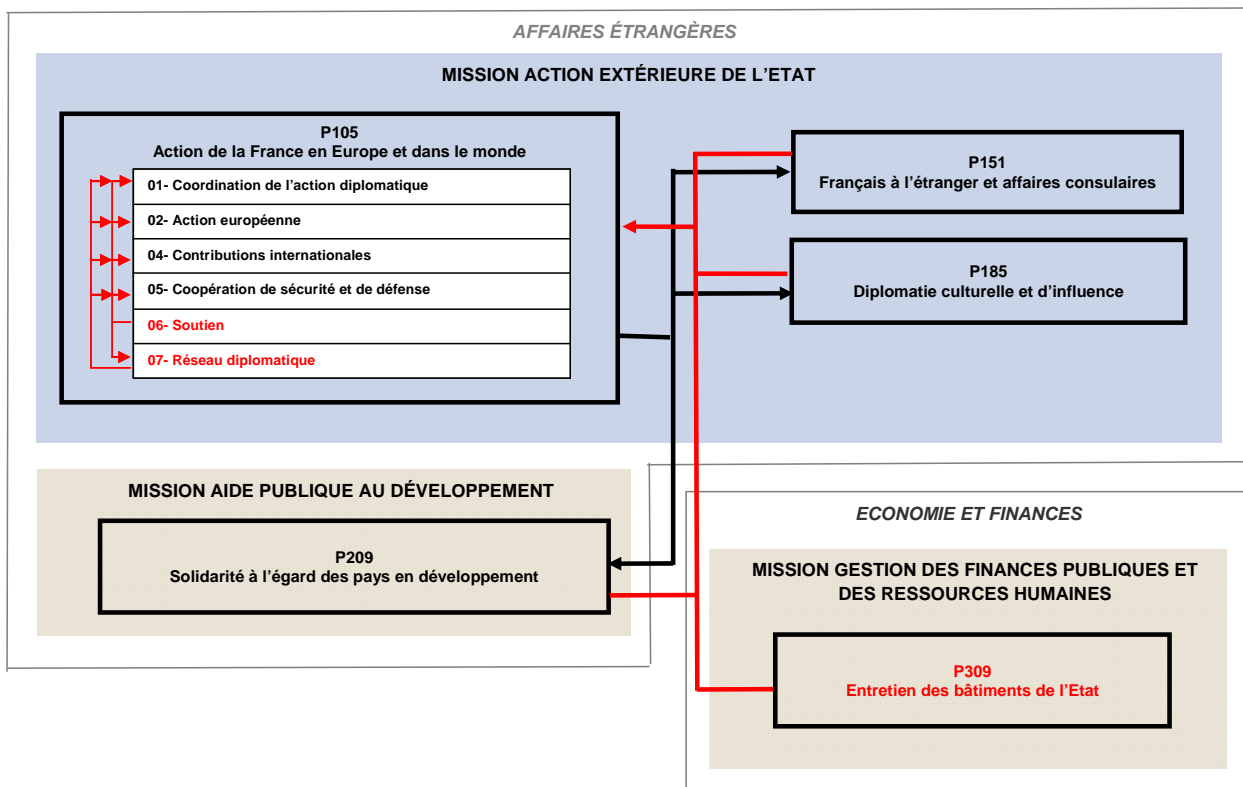
ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative

Sont reconstitués en comptabilité d'analyse des coûts (CAC) les crédits prévisionnels complets des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique.

L'introduction de l'outil CHORUS, comme application de tenue de la CAC au PLF 2014, permet de valoriser, au PAP correspondant, les choix de modélisation analytique préalablement opérés par les ministères pour chacun des programmes dont ils ont la charge.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé de l'action	PLF 2014 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects *		PLF 2014 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
01 - Coordination de l'action diplomatique	88 856	+79 760	+373	168 989	+90,2 %
02 - Action européenne	49 596	+11 056	+52	60 704	+22,4 %
04 - Contributions internationales	803 329	+9 762	+46	813 137	+1,2 %
05 - Coopération de sécurité et de défense	94 964	+41 651	+187	136 802	+44,1 %
06 - Soutien	236 949	-116 286	-120 664	0	-100 %
07 - Réseau diplomatique	582 457	-25 942	-91 333	465 183	-20,1 %
Total	1 856 152	0	-211 338	1 644 814	-11,4 %

* Les données de ventilation sont alimentées par CHORUS.

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les programmes partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des programmes partenaires contributeurs (-)	+211 338
Mission « Action extérieure de l'État »	+147 579
151 / Français à l'étranger et affaires consulaires	+106 731
185 / Diplomatie culturelle et d'influence	+40 849
Mission « Aide publique au développement »	+65 714
209 / Solidarité à l'égard des pays en développement	+65 714
Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-1 955
309 / Entretien des bâtiments de l'État	-1 955

OBSERVATIONS

INTERDÉPENDANCES DU PROGRAMME MIXTE (ÉMETTEUR/RÉCEPTEUR)

Nombre de programmes partenaires (ou liés)	4
Programmes partenaires hors mission	OUI
Programmes partenaires d'autres ministères	OUI

OBJETS ET RÈGLES STRUCTURANT LA VENTILATION

Objet	Nombre	Observation
Clés de ventilation utilisées	3	Voir commentaires
Unités de répartition retenues	2	ETPT, m ²
Familles de soutien ventilé	6	Personnel, Finance, Informatique, Immobilier, Logistique, Sécurité

ÉVOLUTION DU MODÈLE

Pour prendre en compte les activités transversales et politiques exercées à la fois par les postes consulaires et les services de coopération et d'action culturelles au sein de ces pays un système de déversements croisés a été mis en place. Des déversements sont ainsi effectués de l'action 7 « Réseau diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » vers les autres actions du programme. D'autres déversements sont également effectués des programmes 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » et 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » vers l'action 7 « Réseau diplomatique » du programme 105.

Afin d'affiner cette ventilation entre programmes et de calculer des clés de répartition les plus représentatives possibles de l'ensemble du réseau, les travaux d'identification et de recensement des coûts sont fondés sur un échantillon de 29 pays, dont une représentation multilatérale (Allemagne, Arabie Saoudite, Chypre, Gabon, Inde, Islande, Jordanie, Mali, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Ouganda, RDC Congo, Roumanie, RP OTAN Bruxelles, Russie, Soudan, Suisse, Suriname, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela, Vietnam, Yémen, Bénin, Cameroun, Cambodge, Namibie et Canada).

Présentation des fonctions de conduite, de pilotage et de soutien

Le programme 105 porte la plus grande partie des crédits de support et de pilotage du Ministère : soutien (action 06) et réseau diplomatique (action 07) A partir de l'échantillon des 29 pays cités précédemment, les dépenses prises en compte sur ces deux actions pour l'établissement de la CAC sont les dépenses de personnel (T2), les dépenses de fonctionnement (T3) et les dépenses d'investissement (T5).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | ANALYSE DES COÛTS

Ces deux actions sont les seules à avoir un rôle de déversement au sein du programme. Les crédits se déversent au profit d'autres actions du programme (déversement interne) et également au profit des actions des programmes 151, 185, 209 (déversement externe). Les déversements sont calculés sur la base de clés de répartition valorisées en ETP et en m².

Le programme 105 reçoit enfin un déversement extérieur du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État ».

ANALYSE DES ÉCARTS

L'action 6 du programme 105 déverse sur les programmes 151, 185 et 209 120,7 M € qui se répartissent comme suit :

- 65,8 M€ sur le programme 151 ;
- 19,3 M€ sur le programme 185 ;
- 35,6 M€ sur le programme 209.

L'action 7 du programme 105 déverse sur les programmes 151, 185 et 209 117,6 M € qui se répartissent comme suit :

- 52,1 M€ sur le programme 151 ;
- 25,1 M€ sur le programme 185 ;
- 40,4 M€ sur le programme 209.

Au total, l'action 6 « Soutien » à caractère transversal se déverse à hauteur de 51 % et l'action 7 « Réseau diplomatique » déverse 15,7 % de ses crédits vers les actions des programmes 151, 185 et 209.

Le programme 105 reçoit (au titre des déversements croisés) 25,1 M€ qui se répartissent comme suit - 11,2 M€ du programme 151 ;

- 3,6 M€ du programme 185 ;
- 10,3 M€ du programme 209.

PROGRAMME 185

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

MINISTRE CONCERNÉ : LAURENT FABIUS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	92
Objectifs et indicateurs de performance	95
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	103
Justification au premier euro	106
Opérateurs	139
Analyse des coûts du programme et des actions	152

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne-Marie DESCOTES

Directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Au sein de la mission « Action extérieure de l'État », le programme 185 porte les crédits destinés au service d'enseignement français à l'étranger, conformément aux missions fixées par le code de l'éducation à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et regroupe l'ensemble des moyens destinés aux politiques culturelle, linguistique, universitaire, scientifique et relative aux échanges sur les enjeux globaux.

L'objectif de la politique culturelle et d'influence française à l'étranger est de conforter et de promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles françaises. Cette politique vise en particulier le développement des relations avec les pays émergents (Chine, Inde, Russie, Brésil) et les pays méditerranéens, mais également avec les « nouveaux émergents » (Afrique du Sud, Indonésie, Viêt-Nam, Colombie, Mexique, Turquie). Cette politique conduite par le MAE et par ses opérateurs s'articule autour de deux orientations :

- la recherche de partenariats de haut niveau et le renforcement de l'attractivité du territoire ;
- la promotion du savoir-faire, des idées et de la créativité française auprès de nos partenaires.

Ces orientations se déclinent selon les axes stratégiques suivants :

• **Le développement de la diplomatie économique** vise à coordonner l'action diplomatique et celle des entreprises dans le but de favoriser le redressement économique, par le soutien aux entreprises françaises à l'international et par la promotion de la « destination France » pour les investisseurs étrangers. Ces actions seront conduites en lien avec l'ensemble des services et des opérateurs de l'action économique extérieure.

Le réseau diplomatique se mobilisera à travers la mise en place de plans d'action d'ambassades rénovés comportant un volet économique détaillé. Le volet économique du plan d'action sera revu annuellement et recouvrira les actions du poste en termes d'appui aux entreprises et d'attraction des investissements. Des indicateurs de suivi annuel de ces actions seront mis en place fin 2013.

Pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'innovation, le MAE positionnera plusieurs experts techniques internationaux dans des *clusters* internationaux d'innovation. Le ministère recrutera 10 Volontaires internationaux en administration (VIA) dans des pays où l'agence Ubifrance n'est pas présente pour aider les entreprises, notamment PME et ETI, à investir ces nouveaux marchés. Des actions ciblées fédérant l'action des entreprises seront engagées sur des pays porteurs (mise en place de « clubs pays »). Enfin, le dispositif des Ambassadeurs pour les régions sera déployé en lien avec les collectivités territoriales concernées.

Le MAE poursuivra sa politique d'intervention en faveur des entreprises dans les services centraux et dans le réseau, en lien avec le ministère de l'économie et des finances et le réseau des services économiques.

• **L'enseignement français à l'étranger** offre un réseau de qualité aux communautés étrangères expatriées et locales, fidélisant les élites de demain pour qui la mondialisation et la diversité culturelle se vivent au quotidien. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, anime ce réseau. L'AEFE est dotée d'un plan de développement de mise en œuvre de ses trois missions toutes complémentaires :

- de service public à destination des enfants français dont les familles résident à l'étranger ;
- d'influence française en matière culturelle, économique et politique, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- de renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers, par la promotion et la consolidation du projet pédagogique et éducatif français à l'étranger et par une ouverture à la culture du pays d'accueil.

Le ministre des Affaires étrangères a, dans ce cadre, confié à la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger de mener une consultation élargie sur l'évolution du dispositif d'enseignement français à l'étranger, ses objectifs et ses priorités, ainsi que sur son modèle économique. Les recommandations produites, en articulation avec celles émises par la Cour des Comptes, suite à son audit de l'Agence fin 2012, fixent la marche à suivre pour les années à venir :

- un développement maîtrisé du réseau, s'appuyant sur des axes stratégiques clairement définis lors d'une concertation interministérielle présidée par le Ministre des affaires étrangères, qui permettra une meilleure répartition des ressources ;
- un lien renforcé avec le ministère de l'éducation nationale afin d'optimiser les moyens de contrôle (inspection notamment) et valoriser les avancées pédagogiques ;
- le renforcement de la diversification de l'offre éducative par une active promotion du « Label FrancEducation » et du programme FLAM (Français Langue Maternelle) ;
- la poursuite de l'effort de rationalisation et de modernisation de la gestion de l'Agence.

• **Le renforcement nécessaire de la langue française** à travers le monde et de son attractivité, qui sera mis en œuvre dans le cadre du plan d'action adopté à l'automne dernier à l'instigation de la ministre déléguée, chargée de la Francophonie. Les actions porteront plus précisément sur l'accès aux médias français, l'accroissement de la mobilité dans l'espace francophone, le renforcement de l'enseignement français (notamment en Afrique) et de la place du français sur la toile et sur tous les supports numériques, mais aussi sur la mise en œuvre d'un partenariat effectif pour la croissance, afin que le français soit également un outil au service de l'économie dans les échanges nord-sud et sud-sud.

Cette politique est menée avec les Alliances françaises, dont le réseau, complémentaire à celui des Instituts français, constitue un partenaire privilégié pour la diffusion de notre langue.

Le MAE encourage enfin l'usage de la langue française dans les institutions européennes en proposant, notamment, aux commissaires européens et aux membres de leur cabinet, des formations individualisées et en contribuant à la formation en français des hauts fonctionnaires des pays voisins de l'Union européenne.

• **La poursuite d'une politique d'attractivité de qualité à l'attention des élites étrangères**, destinée à encourager la mobilité « encadrée » (renforcement des accords de partenariats inter-établissements à finalité diplômante et professionnalisante) des étudiants vers nos établissements d'enseignement supérieur dans des disciplines prioritaires (sciences, économie, droit, sciences de l'ingénieur). La politique française d'allocation de bourses en 2014 concernera particulièrement les niveaux master et doctorat, à l'égard notamment des étudiants issus des pays émergents. Cette politique est complétée par d'importants programmes de bourses financés par les gouvernements étrangers. L'établissement Campus France chargé de l'accueil des étudiants boursiers étrangers en France bénéficiera d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2013-2015.

La France poursuivra sa politique de rayonnement à l'étranger tout en répondant pleinement aux enjeux internationaux actuels (Printemps arabes, émergence de nouveaux partenaires stratégiques tels que l'Inde et la Chine). Un outil de mise en réseau des *alumni*, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises, sera également développé par Campus France.

• **La promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de la France**, confiée notamment à l'Institut français, destiné à développer les échanges aussi bien dans les domaines culturels et artistique que dans les secteurs scientifiques et technologiques, notamment à travers la promotion des savoirs et du débat d'idées. L'Institut français organise pour cela des événements (saisons culturelles, années culturelles, festivals, tournées de spectacles vivants, programmes de résidences d'artistes, Pavillon français à la Biennale de Venise, pavillon les cinémas du monde au Festival de Cannes, Salon du Livre, etc.) chaque année, à l'étranger comme en France. L'Institut français participe également à la promotion et la diffusion à l'étranger de la langue française, à l'information du réseau sur l'offre culturelle française (plateformes numériques, information sur les financements européens) et à la formation des personnels du réseau (formation à l'enseignement en classes bilingues, au marketing des cours, à la gestion d'établissement, diffusion de fiches pédagogiques sur la plateforme IF cinéma, etc.).

• **L'aide à la mise en place de partenariats universitaires de haut niveau** constitue un objectif essentiel dans le contexte de mondialisation des savoirs. Le réseau diplomatique, à travers l'action des conseillers et attachés pour la coopération universitaire, permet d'aider les établissements et les laboratoires français à s'insérer dans les meilleurs réseaux mondiaux. Le ministère des Affaires étrangères poursuivra son soutien au montage et au développement de projets innovants associant des partenaires tant institutionnels, académiques, scientifiques qu'issus du monde de

l'entreprise, dans une perspective d'influence comme de développement répondant aux demandes locales et régionales en termes de débouchés professionnels.

• **La promotion et la préservation des biens publics mondiaux** (environnement, santé, éducation, stabilité financière et économique, sécurité alimentaire, diffusion de la connaissance, égalité hommes/femmes). La présentation de l'approche française lors des débats sur ces sujets dans les enceintes internationales et auprès des pays partenaires (participation à des forums, campagnes de mobilisation sur les problématiques environnementales, formations, etc.), notamment en vue de la COP 21 qui aura lieu en 2015, relève du programme 185. Les projets et les programmes opérationnels qui couvrent ce champ sont eux portés par le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » à travers les objectifs du millénaire pour le développement.

La mise en œuvre de cette stratégie d'influence privilégiera en 2014 des moyens d'intervention capables de mobiliser des financements additionnels, soit des ressources propres des Instituts français et des Alliances françaises à l'étranger (cours de langue notamment), soit des cofinancements (programmes de bourses notamment).

La cohérence et l'efficacité de la présence française à l'étranger sera renforcée grâce à l'évolution du réseau culturel. L'année 2014 marquera une étape importante de l'évolution des outils du réseau culturel du MAE, qui se traduira de la manière suivante :

- le processus de fusion « SCAC-EAF » est achevé depuis le 1er janvier 2013. Ce processus vise à regrouper en un établissement unique doté de l'autonomie financière, sous le label « Institut français », l'ensemble des personnels et des moyens d'intervention des services de coopération et d'action culturelle des ambassades (SCAC) et des centres culturels de ce programme. Cette réforme a conduit à des dispositifs locaux plus lisibles et plus visibles (organigramme unique, label unique), dotés d'une gestion plus souple (statut d'EAF favorisant les cofinancements, système financier consolidé, favorisant les redéploiements, dans les pays à grand réseau) ;
- l'expérimentation du rattachement du réseau à l'Institut français, prévue par la loi relative à l'action extérieure de l'État n° 2010-873 du 27 juillet 2010, réalisée dans douze postes, arrive à son terme en 2013. Un premier rapport d'évaluation prospective a été transmis au Parlement en mars 2011. Un deuxième rapport a été rendu en mars 2013 et le dernier rapport sera rendu en octobre 2013 ;
- la poursuite des nécessaires adaptations du réseau de coopération et d'action culturelle, en lien avec celles des réseaux diplomatique et consulaire. Pour 2014, le MAE s'attachera également à poursuivre le redéploiement géographique et sectoriel de ses effectifs d'experts techniques internationaux et de poursuivre la rationalisation de son réseau en relation avec celui des Alliances françaises.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 Renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde

- INDICATEUR 1.1 Fréquentation et efficacité du site dédié à la base de connaissances produite par les services scientifiques
- INDICATEUR 1.2 Nombre d'inscrits dans les cursus francophones
- INDICATEUR 1.3 Augmentation de l'attractivité de la France en direction des élites étrangères

■ OBJECTIF 2 Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits

- INDICATEUR 2.1 Dynamisation des ressources externes
- INDICATEUR 2.2 Évaluation de la performance des opérateurs par rapport aux engagements des contrats d'objectifs et de moyens (COM) ou des contrats d'objectifs et de performance (COP)
- INDICATEUR 2.3 Coût moyen par élève pour l'État (AEFE)

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde

Développer l'influence de la France à l'étranger est une composante essentielle de notre politique étrangère. Dans le contexte de la mondialisation des productions et des échanges, la capacité d'influence d'un pays repose plus que jamais sur la langue, les idées et la création. Les intérêts économiques de notre pays sont également en jeu : les secteurs de la culture et de la connaissance sont riches en potentiel de croissance et d'emploi, à la mesure des débouchés internationaux que notre action culturelle et notre diplomatie économique ont vocation à élargir.

Dans cette perspective, le renforcement de notre influence passe à la fois par la promotion de nos intérêts politiques et économiques, le soutien des échanges artistiques, et par le développement de l'apprentissage du français et en français. Il s'agit notamment de mesurer :

- l'engagement des systèmes éducatifs locaux pour constituer des filières d'enseignement secondaire et supérieur, critère de partenariat sur le long terme ;
- l'attractivité des cours de langue dispensés par les établissements scolaires et les établissements culturels français.

Le développement d'une politique d'attractivité de la France en direction des élites étrangères passe par la promotion de l'enseignement supérieur français, l'établissement de partenariats scientifiques durables, la promotion des pôles de compétitivité et de l'expertise technique française à l'étranger.

Les établissements scolaires français à travers le monde, animés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), constituent un atout majeur pour la France, pour ses entreprises en facilitant leur développement à l'international, pour les communautés françaises vivant à l'étranger, mais aussi pour la formation des élites étrangères.

Ces efforts se mesurent, en ce qui concerne la performance du MAE, par les sous-indicateurs suivants :

- pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire ;
- nombre d'étudiants étrangers inscrits en master et doctorat de l'enseignement supérieur français.

INDICATEUR 1.1 : Fréquentation et efficience du site dédié à la base de connaissances produite par les services scientifiques

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Nombre de visiteurs du site dédié à la base de connaissances produite par les services scientifiques	Nombre	7 533 507	10 339 956	7 875 000	10 500 000	10 800 000	11 000 000*

Précisions méthodologiques

* Donnée actualisée par rapport au PAP 2013

Sous-indicateur 1.1.1 «Nombre de visiteurs du site dédié à la base de connaissances produite par les services scientifiques»

Sources des données : ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique).

Le réseau des conseillers et attachés pour la science et la technologie effectue une veille et collecte des informations stratégiques. Celles-ci sont traitées et diffusées en temps réel via une plate-forme électronique, accessibles aux institutions de recherche et aux entreprises.

En 2012, le ministère des Affaires étrangères a ouvert le marché de la veille scientifique et technologique à la concurrence suite à la privatisation d'une partie du capital de l'ADIT. Ce marché a été remporté par cette même agence qui a proposé une nouvelle offre de produits plus stratégiques qui seront diffusés à partir du troisième trimestre 2013.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le nombre de visiteurs correspond aux demandes individuelles d'accès à la base de connaissances produite par les services scientifiques, constituée par les bulletins électroniques et les rapports d'ambassades disponibles sur le site. A noter qu'il s'agit du nombre d'adresses IP uniques connectées sur la période.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Sous-indicateur 1.1.1 « Nombre de visiteurs du site de l'ADIT dédié à la base de connaissances produite par les services scientifiques »**

En progression depuis 2009, le nombre de visiteurs a franchi un important palier en 2012 en connaissant une hausse de plus de 35 % par rapport à l'année précédente. Les valeurs prévisionnelles des années 2013, 2014 et 2015 sont ajustées pour tenir compte de cette hausse avec une hypothèse d'augmentation modérée d'environ 2 % par an. En effet, l'offre sera désormais réorientée vers les aspects qualitatifs plutôt que quantitatifs.

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'inscrits dans les cursus francophones

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Nombre d'établissements Label FrancÉducation	Nombre	N.A.	25	N.A.	32	40	50
2. Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF)	Nombre	1 029 963	1 075 680	1 000 000	1 087 000	1 092 000	1 098 000*
3. Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF)	h/élèves	44 224 546	45 001 700	46 000 000	45 450 000	45 680 000	45 910 000*
4. Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française	Nombre	403 531	452 551**	370 000	475 000	490 000	505 000*

Précisions méthodologiques

* Donnée actualisée par rapport au PAP 2013

** Donnée actualisée par rapport au RAP 2012

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre d'établissements Label FrancÉducation »Sources des données : MAE/DGM.

Ce nouveau sous-indicateur fait référence au nombre d'établissements ayant reçu le « Label FrancÉducation » accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet d'un arrêté ministériel.

Sous-indicateur 1.2.2 « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF) »Sources des données : MAE/DGM/Services de coopération et d'action culturelle.

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents).

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue. On note une nette amélioration des remontées. En effet, en 2010, les reports des années antérieures représentent 22 % des volumes, 5 % en 2011 et moins de 1 % en 2012.

La valeur 2012 n'est pas pour autant définitive. Les ajustements seront à la marge, notamment dans les EAF où la procédure de collecte est bien rodée.

Périmètre : établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et Alliances françaises conventionnées (AF).**Sous-indicateur 1.2.3 « Nombre d'heures-élèves de cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF) »**Sources des données : MAE/DGM/Services de coopération et d'action culturelle.

Ce sous-indicateur complète le sous-indicateur « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue dans les établissements culturels français » en permettant de prendre en compte à la fois le nombre d'inscriptions et le nombre d'heures de cours dispensées.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue. On note une nette amélioration des remontées. En effet, en 2010, les reports des années antérieures représentent 22 % des volumes, 8 % en 2011 et moins de 1 % en 2012.

La valeur 2012 n'est pas pour autant définitive. Les ajustements seront à la marge, notamment dans les EAF où la procédure de collecte est bien rodée.

Périmètre : établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et Alliances françaises conventionnées (AF).

Sous-indicateur 1.2.4 « Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française »

Sources des données : Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP) / Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP).

Seuls sont comptabilisés les candidats inscrits aux examens et tests de langue française proposés par :

- Le CIEP qui délivre le diplôme d'études en langue française (DELFF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF), y compris pour la demande d'admission préalable (TCF-DAP), le test « relations internationales » (TCF-RI), le test pour l'immigration au Québec (TCF Québec) et le test handicap auditif (TCFHA) ;
- La CCIP qui délivre des diplômes de français des affaires et des professions et des tests d'évaluation de français (TEF). Les candidats aux examens de la CCIP ne représentent que 8 % du total.

Ne sont pas comptabilisés les candidats inscrits aux examens et tests de langue française passés en France.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre d'établissements Label FrancÉducation »**

Pour renforcer la présence de la France dans le domaine de l'enseignement bilingue, un nouvel instrument a été créé en janvier 2012 : le Label FrancÉducation. Il s'agit d'un label de qualité attribué aux établissements d'enseignement scolaire étrangers qui offrent une formation d'excellence en français dans le cadre de leurs programmes nationaux. Le label a pour vocation d'avoir un effet d'entraînement pour l'enseignement bilingue de qualité.

Les prévisions 2013, 2014 et 2015 ont été fixées de façon prudente car le label est encore en phase de démarrage. La perspective pour les trois prochaines années est d'étendre le label aux pays de l'Europe centre-orientale où existe un enseignement bilingue très actif et aux pays francophones du Maghreb qui en feront la demande. Il sera proposé aussi à des pays asiatiques comme la Chine, où les élèves ne peuvent être scolarisés dans des établissements français et où les établissements labellisés pourront présenter une excellente alternative ou encore l'Inde, attirée, pour ses établissements privés, par une labellisation justifiée par des critères d'excellence.

Sous-indicateur 1.2.2 « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF) »

Compte tenu des réalisations en 2012, les prévisions 2013, 2014 ont été actualisées. Elles s'élèvent désormais respectivement à 1 087 000 et 1 092 000 élèves. En conservant une projection d'environ + 2% d'augmentation des effectifs pour le triennal 2013-2015, on atteindrait ainsi une cible de 1 098 000 inscriptions à la fin du triennal.

Sous-indicateur 1.2.3 « Nombre d'heures-élèves de cours de langue des établissements culturels français (EAF et AF) »

De même que pour le nombre d'inscriptions, les prévisions ont été fixées dans un souci de cohérence avec les réalisations 2012 avec l'hypothèse d'une augmentation de + 2 % pour le triennal 2013-2015. Les objectifs pour 2013 et 2014 s'élèvent par conséquent à, 45 450 000 et 45 680 000 heures-élèves pour atteindre 45 910 000 en 2015.

Sous-indicateur 1.2.4 « Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française »

Il est retenu une augmentation de 5 % en 2013 puis de 3 % par an. Cette prévision résulte du succès des certifications, du développement de nouvelles versions des diplômes du DELF et du DALF et de l'effort de promotion effectué tant par le réseau de coopération et d'action culturelle que par les opérateurs (CIEP et CCIP).

La signature en 2013 d'une convention de partenariat entre l'AEFE, la MLF et le CIEP sur le déploiement des diplômes de français DELF et DALF dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger devrait également contribuer à cet essor.

Enfin, le nombre de candidats issus des sections bilingues francophones devrait lui aussi augmenter grâce au Label FrancÉducation dont un des critères d'attribution concerne l'inscription des élèves de l'établissement demandeur au DELF/DALF. Pour rappel, le MAE envisage de labelliser 50 établissements à l'horizon 2015.

INDICATEUR 1.3 : Augmentation de l'attractivité de la France en direction des élites étrangères

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire	%	48,9	49,4	50	50	50,5	51
2. Nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat de l'enseignement supérieur français	Nombre	129 671	127 468	139 440	132 000	134 000	136 000*

Précisions méthodologiques

* Données actualisées par rapport aux données provisoires du RAP 2012.

Sous-indicateur 1.3.1 « Pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire »

Sources des données : MAE/Admission Postbac.

Depuis 2009, les élèves de Terminale des lycées français de l'étranger suivent les mêmes procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français que les élèves du territoire français. Le portail national « Admission-Postbac » qui repose sur un traitement informatisé des candidatures est accessible à tous les élèves (y compris ceux de notre réseau scolaire extérieur) et permet une analyse fine de l'information et une définition précise du périmètre de calcul. Il permet de candidater sur la majeure partie des formations en France après le baccalauréat. Toutefois, certaines formations très attractives pour les élèves de notre réseau à l'étranger ne sont pas intégrées au portail et conservent un recrutement particulier, par exemple les Instituts d'études politiques, l'université de Paris Dauphine et la plupart des Ecoles de Commerce en post bac. Les inscriptions effectuées auprès de ces derniers établissements ne sont donc pas comptabilisées par l'application Admission-Postbac. Par ailleurs, la réponse des candidats sur Admission-Postbac est déclarative, l'inscription définitive étant enregistrée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur.

Sous-indicateur 1.3.2 « Nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat de l'enseignement supérieur français »

Sources des données : MAE et enquête « Système d'information sur le suivi de l'étudiant » (SISE) de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP/MESR).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1.3.1 « Pourcentage de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études supérieures en France ou dans le cadre de notre coopération universitaire »

Les prévisions retenues dans le PAP 2013 restent inchangées.

Sous-indicateur 1.3.2 « Nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat de l'enseignement supérieur français »

Le ministère mène une politique volontariste en matière d'attractivité, notamment par la promotion de l'enseignement supérieur français, le renforcement du réseau des espaces CampusFrance (plus de 300 personnes dans 199 espaces et antennes installées dans 112 pays -données au 1er juin 2013- dont 31 pays dotés de la procédure CEF) et la politique de bourses.

La création de l'EPIC Campus France en 2012, opérateur unique de la promotion universitaire et de la gestion des programmes de bourses, et la priorité accordée par les ministres de l'enseignement supérieur et des affaires étrangères aux niveaux master et doctorat devraient répondre à l'objectif de positionner la France dans un environnement très concurrentiel.

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits en Master et Doctorat pour l'année 2012 a été communiqué par le MESR début juillet 2013 et s'élève à 127 468, soit en légère diminution de 1,7% par rapport au réalisé 2011. La cible 2015 figurant au PAP 2013 (143 000) est en conséquence révisée.

Au-delà de ces chiffres, il convient de rappeler que les étudiants inscrits dans les établissements hors-tutelle du MESR ne sont pas comptabilisés. Cet indicateur ne mesure donc qu'une évolution et ne reflète qu'en partie les efforts, notamment de promotion, réalisés par le MAE et l'opérateur Campus France dont bénéficient nombre d'écoles ne

relevant pas du MESR (certaines écoles d'ingénieurs, de commerce, d'architecture et d'agronomie, Instituts d'études politiques, etc.). Si l'on considère le nombre global –tous établissements– des étudiants étrangers en France, il s'élève en 2012-2013 à 289 274, soit une progression de 0,2% par rapport à l'année précédente.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer le pilotage et l'efficience dans la gestion des crédits

Les ambitions de notre pays dans le domaine de la coopération culturelle, scientifique et universitaire nécessitent d'adapter nos modes d'intervention aux nouveaux enjeux de la mondialisation. Pour renforcer l'efficience dans la gestion des crédits et améliorer le pilotage des actions, il convient notamment de dynamiser les ressources externes, de favoriser les partenariats et de renforcer la tutelle sur les opérateurs, tout en généralisant la culture de l'évaluation des résultats.

INDICATEUR 2.1 : Dynamisation des ressources externes

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Montant des cofinancements levés	M€	174,6	186,8	150	160	165	170*
2. Part des ressources propres dans les ressources des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	55,6	58,2	57,6	57,6	58,5	59,4
3. Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MAE	%	67	68	50	68,5	69	69,5

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 2.1.1 « Montant des cofinancements levés »

Source des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques.

Périmètre : Ensemble des postes du réseau de coopération et d'action culturelle.

A noter que, compte tenu du contexte politique, le Mali, la Syrie, la Libye et l'Iran ne sont pas dans ce périmètre en 2012. 11 sur les 12 postes en expérimentation ont répondu à la collecte d'information.

Précisions méthodologiques :

Les cofinancements sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses...) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les cofinancements des partenaires, en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion,...) sont directement destinés aux prestataires ou bénéficiaires. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en cofinancement mais en ressources propres.

Pour qu'il y ait cofinancement, 3 composants sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MAE (SCAC, EAF ou Alliance Française conventionnée), un ou plusieurs cofinanceurs.

Les critères pour retenir une opération cofinancée ont été précisés au fil des années pour que l'indicateur reflète bien l'impact des actions du réseau. Ainsi, une opération est retenue en cofinancement lorsqu'elle remplit au moins une des conditions suivantes :

- le poste est à l'initiative,
- le poste est le financeur principal,
- ou le poste joue un rôle déterminant.

NB :

- L'autofinancement n'est pas du cofinancement par définition, notamment lorsqu'il s'agit du paiement d'une prestation.
- Les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas du cofinancement.
- L'année où le projet est totalement pris en charge par les partenaires, lorsque le poste ne joue plus un rôle déterminant, le projet n'est plus compté en projet cofinancé. L'indicateur ne mesure donc que les résultats à court terme relatif de l'action du réseau.

Sous-indicateur 2.1.2 « Part des ressources propres dans les ressources des établissements français à l'étranger (AEFE) »

Sources des données : AEFE/MAE.

Périmètre : Cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1er octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Sous indicateur 2.1.3 «Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MAE »

Source des données : données MAE/états comptables consolidés de la Trésorerie générale pour l'étranger (TGE).

Périmètre : Suite à la fusion SCAC-EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

A partir de 2012, le calcul se fait sur la base du bilan consolidé du logiciel Centaure de la TGE, alors que pour le RAP 2011, la valeur de l'année 2011 provenait des remontées des postes, parfois basées sur les situations de compte non arrêtées.

Il convient toutefois de signaler le fait qu'en raison de l'expérimentation du rattachement du réseau culturel à l'Institut Français, les comptes des EAF concernés ne sont pas consolidés dans les états financiers de 2012. Les postes en expérimentation constituant un échantillon représentatif de l'ensemble du réseau, cette évolution du périmètre n'a toutefois que peu d'impact sur le résultat du ratio.

Mode de calcul :

Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotations de fonctionnement et d'intervention versées par le MAE.

Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

La fusion SCAC-EAF effectuée dans le cadre de la réforme du réseau sera achevée en 2013. Avec la généralisation de la fusion SCAC-EAF, la distinction entre le personnel du SCAC et de l'EAF a désormais peu de sens.

Par conséquent, ce sous-indicateur est dorénavant calculé hors masse salariale du personnel expatrié et l'historique des valeurs a été reconstitué (elles sont donc différentes de celles portées au RAP 2012). Cet indicateur sert déjà au pilotage MAE.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 2.1.1 « Montant des cofinancements levés »

Suite aux résultats encourageants en 2011 et 2012, les prévisions 2013 ont été revues à la hausse par rapport au PAP 2013 mais restent inférieures aux réalisations de 2012 pour tenir du caractère volatile de ces ressources et des opérations d'envergure non systématiquement reconduites.

Une augmentation de 5 M€ par an est prévue sur la période du budget triennal, soit un rythme de croissance qui se veut progressif et raisonnable. La cible 2015 figurant au PAP 2013 (155 M€) a été révisée en conséquence.

Sous-indicateur 2.1.2 « Part des ressources propres dans les ressources des établissements français à l'étranger (AEFE) »

L'hypothèse d'une augmentation de 2014 à 2015 de la part des ressources propres dans les ressources des établissements d'enseignement français à l'étranger découle de la volonté de la tutelle d'accompagner le développement maîtrisé du réseau, des propres efforts de rationalisation effectués par l'AEFE dans sa gestion, et de la progression des effectifs dans les établissements, accroissant ainsi leurs recettes en écolages.

Les prévisions 2014 et 2015 sont établies en tenant compte de l'articulation qui consiste à rapprocher les écolages versés par les familles du coût réel complet de la scolarisation des élèves dans les établissements en gestion directe (EGD) dans le respect de l'équilibre entre élèves français et étrangers.

Sous indicateur 2.1.3 «Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MAE »

Pour la période du budget triennal, la tendance retenue est une progression d'un point, soit un objectif relativement ambitieux compte tenu des contraintes existantes. En effet, les établissements fusionnés seront amenés à mettre en œuvre des actions régaliennes dans les domaines linguistique, universitaire, audiovisuel, dont certaines n'ont pas vocation à être autofinancées.

INDICATEUR 2.2 : Evaluation de la performance des opérateurs par rapport aux engagements des contrats d'objectifs et de moyens (COM) ou des contrats d'objectifs et de performance (COP)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Institut Français	%	92	81	100	92	95	100
2. AEFE	%	92	95	100	97	99	100
3. Campus France	%	s.o.	s.o.	100	80	95	100

Précisions méthodologiques

Source des données : MAE.

Périmètre retenu : tout opérateur sous tutelle principale du MAE, ayant signé un contrat d'objectifs et de moyens (COM) ou de performance (COP) avec le Département.

L'évaluation de la performance des opérateurs est basée principalement sur l'analyse des résultats en fin d'année des indicateurs de performance par rapport aux cibles fixées dans les COM ou les COP.

La loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État prévoit la création de plusieurs nouveaux opérateurs :

- L'EPIC Institut français, qui s'est substitué à l'association CulturesFrance au 1^{er} janvier 2011, est en charge notamment de la promotion et de l'accompagnement à l'étranger de la culture française et de l'enseignement de la langue française.
- L'EPIC Campus France, chargé de la mobilité internationale ainsi que de la valorisation et de la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur français a été créé par décret du 30 décembre 2011. Il se substitue au GIP CampusFrance et à l'association Égide et a intégré les activités internationales du CNOUS au 1er septembre 2012.

Sous-indicateur 2.2.1 : « Institut Français »

Le contrat d'objectifs et de moyens 2011-2013 de l'Institut français a été signé le 10 février 2012.

Les indicateurs de performance de cet opérateur pour 2012-2013 mesurent les efforts de l'établissement en vue :

- d'inscrire l'action culturelle extérieure dans les objectifs de notre politique étrangère ;
- de soutenir et développer l'action du réseau culturel dans le monde ;
- développer des partenariats au profit d'une action plus cohérente et plus efficace ;
- d'améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des ressources.

Un nouveau contrat d'objectifs sera établi pour la période 2014-2016 et les indicateurs révisés.

Sous-indicateur 2.2.2: « AEFE »

Le contrat d'objectifs 2011-2013 de l'AEFE a été adopté par le conseil d'administration de l'agence le 25 novembre 2010. Les indicateurs annexés à ce contrat mesurent l'effort produit par l'Agence, en vue :

- d'une meilleure intégration dans les orientations diplomatiques de l'État ;
- d'un renforcement de l'attractivité pour les familles françaises et étrangères et une diversification de notre offre scolaire ;
- d'une amélioration de la gestion des ressources humaines ;
- d'une diversification des sources de financement ;
- et d'une amélioration des outils de gestion.

Un nouveau contrat d'objectifs sera établi pour la période 2014-2016 et les indicateurs révisés.

Sous-indicateur 2.2.3 : « Campus France »

Campus France étant un nouvel opérateur de l'action extérieure de l'État, le contrat d'objectifs et de moyens triennal qui portera sur la période 2013-2015 sera le premier de l'établissement. Il est en cours d'approbation. Le texte a été présenté aux commissions spécifiques du Parlement.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE
Sous-indicateur 2.2.1 : « Institut Français »

Une augmentation progressive du taux d'exécution du COM est attendue. L'effort sera à porter particulièrement sur la recherche de financements extérieurs.

Sous-indicateur 2.2.2: « AEFE »

La trajectoire retenue consiste en une augmentation progressive du sous-indicateur jusqu'à l'atteinte des objectifs, prévue pour 2015.

Sous-indicateur 2.2.3 : « Campus France »

La prévision actualisée 2013 pour Campus France a été fixée en tenant compte des difficultés propres à la période de démarrage d'un nouvel opérateur avec un périmètre d'action élargi. Une nette progression est attendue pour 2014 et l'atteinte des objectifs est prévue pour 2015.

INDICATEUR 2.3 : Coût moyen par élève pour l'État (AEFE)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Coût moyen par élève pour l'État avec bourses	€	2 750	2 719	2 615	2 620	2 595	2 595
2. Coût moyen par élève pour l'Etat hors bourses	€	2 293	2 240	2 210	2 207	2 130	2 122

Précisions méthodologiques

Périmètre : cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

Sources des données : AEFE / MAE.

Sous indicateur 2.3.1 « Coût moyen par élève pour l'État avec bourses »

Mode de calcul : (Subvention de fonctionnement) / (Nombre total d'élèves)

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend, pour le programme 151, le financement des bourses scolaires, hors établissements uniquement homologués. Pour le programme 185, elle prend en compte la subvention du programme 185 reçue par l'AEFE, hors immobilier et bourses Excellence-Major.

Sous indicateur 2.3.2 « Coût moyen par élève pour l'État hors bourses »

Mode de calcul : (Subvention de fonctionnement – Total bourses) / (Nombre total d'élèves)

La valeur de ce sous-indicateur est calculée à partir du montant de la subvention du programme 185 reçue par l'AEFE, hors immobilier et bourses Excellence-Major.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Sous indicateur 2.3.1 « Coût moyen par élève pour l'État avec bourses »**

La prévision 2014-2015 tient compte notamment de la suppression de la PEC (Prise en Charge) et de l'augmentation de la subvention versée par le MAE sur le programme 151 en raison de la hausse attendue du nombre des boursiers. La cible 2015 figurant au PAP 2013 (2 560 €) est ajustée en conséquence.

Sous indicateur 2.3.2 « Coût moyen par élève pour l'État hors bourses »

La prévision 2014-2015 tient compte notamment de la baisse des dépenses de fonctionnement de l'AEFE. La cible 2015 figurant au PAP 2013 (2 150 €) est ajustée en conséquence.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014
01	Animation du réseau		42 838 905	1 354 697	44 193 602	
02	Coopération culturelle et promotion du français		40 809 871	32 840 434	73 650 305	
03	Enjeux globaux		243 501	8 700 327	8 943 828	
04	Attractivité et recherche		10 058 339	91 737 730	101 796 069	
05	Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 500 000		416 500 000	
06	Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	79 638 228			79 638 228	
Total		79 638 228	510 450 616	134 633 188	724 722 032	

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014
01	Animation du réseau		42 838 905	1 354 697	44 193 602	
02	Coopération culturelle et promotion du français		40 809 871	32 840 434	73 650 305	
03	Enjeux globaux		243 501	8 700 327	8 943 828	
04	Attractivité et recherche		10 058 339	91 737 730	101 796 069	
05	Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 500 000		416 500 000	
06	Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	79 638 228			79 638 228	
Total		79 638 228	510 450 616	134 633 188	724 722 032	

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2013 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2013 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2013	Prévisions FDC et ADP 2013
01	Animation du réseau	0	46 156 343	1 413 158	47 569 501	
02	Coopération culturelle et promotion du français		43 714 309	35 136 591	78 850 900	
03	Enjeux globaux		254 445	9 130 731	9 385 176	
04	Attractivité et recherche		10 171 703	95 999 242	106 170 945	
05	Agence pour l'enseignement français à l'étranger		425 000 000	320 497	425 320 497	
06	Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	82 172 206			82 172 206	
Total		82 172 206	525 296 800	142 000 219	749 469 225	

2013 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2013	Prévisions FDC et ADP 2013
01	Animation du réseau	0	46 156 343	1 413 158	47 569 501	
02	Coopération culturelle et promotion du français		43 714 309	35 136 591	78 850 900	
03	Enjeux globaux		254 445	9 130 731	9 385 176	
04	Attractivité et recherche		10 171 703	95 999 242	106 170 945	
05	Agence pour l'enseignement français à l'étranger		425 000 000	320 497	425 320 497	
06	Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	82 172 206			82 172 206	
Total		82 172 206	525 296 800	142 000 219	749 469 225	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2013	Demandées pour 2014	Ouverts en LFI pour 2013	Demandés pour 2014
Titre 2. Dépenses de personnel	82 172 206	79 638 228	82 172 206	79 638 228
Rémunérations d'activité	65 901 503	64 562 063	65 901 503	64 562 063
Cotisations et contributions sociales	15 406 035	14 258 141	15 406 035	14 258 141
Prestations sociales et allocations diverses	864 668	818 024	864 668	818 024
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	525 296 800	510 450 616	525 296 800	510 450 616
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	54 053 527	50 396 432	54 053 527	50 396 432
Subventions pour charges de service public	471 243 273	460 054 184	471 243 273	460 054 184
Titre 6. Dépenses d'intervention	142 000 219	134 633 188	142 000 219	134 633 188
Transferts aux ménages	86 884 063	83 597 403	86 884 063	83 597 403
Transferts aux autres collectivités	55 116 156	51 035 785	55 116 156	51 035 785
Total	749 469 225	724 722 032	749 469 225	724 722 032

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Animation du réseau		44 193 602	44 193 602		44 193 602	44 193 602
02 Coopération culturelle et promotion du français		73 650 305	73 650 305		73 650 305	73 650 305
03 Enjeux globaux		8 943 828	8 943 828		8 943 828	8 943 828
04 Attractivité et recherche		101 796 069	101 796 069		101 796 069	101 796 069
05 Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 500 000	416 500 000		416 500 000	416 500 000
06 Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	79 638 228	0	79 638 228	79 638 228	0	79 638 228
Total	79 638 228	645 083 804	724 722 032	79 638 228	645 083 804	724 722 032

La politique de diplomatie culturelle et d'influence française s'appuie sur les ambassades, le réseau d'enseignement français à l'étranger (AEFE), le réseau culturel et de coopération, la Fondation Alliance française et le réseau mondial des alliances françaises ainsi que sur les opérateurs (Institut Français et Campus France). Par ailleurs, le rayonnement et l'attractivité de la France sont développés grâce à différents instruments transversaux (bourses et échanges d'expertise notamment).

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Dans un contexte de compétition internationale accrue, la diplomatie d'influence contribuera au redressement économique de la France en accompagnant l'expansion internationale des entreprises, en promouvant l'attractivité de notre territoire, en encourageant l'enseignement de la langue française et la diffusion de notre culture. Les orientations de la diplomatie d'influence reposent sur :

- le développement de la diplomatie économique destinée à soutenir les entreprises françaises sur les marchés extérieurs, à œuvrer à la mise en place d'un cadre de régulation européen et international favorable à leurs activités et attirer vers la France des investissements étrangers créateurs d'emplois.
- une stratégie culturelle internationale rénovée qui valorisera les industries culturelles et créatives, les industries audiovisuelles qui devront disposer de stratégies adaptées à chaque région du monde, la révolution numérique ou encore les échanges universitaires et scientifiques sur lesquels s'appuie le développement international de nos universités ;
- une politique francophone ambitieuse, mise en œuvre dans le cadre du plan d'action adopté à l'automne dernier à l'instigation de la ministre déléguée, chargée de la Francophonie ;
- la préservation du réseau d'enseignement français à l'étranger, à travers l'AEFE et la Mission laïque française, suite à la consultation conduite par la ministre déléguée en charge des Français de l'étranger sur les objectifs, les priorités et le modèle économique du dispositif d'enseignement français à l'étranger ;

La diplomatie d'influence conduite par le Ministère des Affaires étrangères est pilotée par la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, réorganisée depuis le 1^{er} mars 2013 autour de trois missions principales : la diplomatie économique, le développement et les biens publics mondiaux, et la diplomatie d'influence. Elle est mise en œuvre par le réseau culturel et de coopération, dont la cartographie sera adaptée afin de renforcer la présence de la France dans les pays émergents.

La dotation du programme 185 inscrite au PLF 2014 s'élève à 724,7 M€ en 2014, dont près de 60 % sont consacrés à la subvention à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et 11% aux dépenses de personnel (79,6 M€). Les crédits budgétaires inscrits au PLF 2014 diminuent de 3,3 % répartis entre les différentes rubriques du programme.

— MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette budgétaire du programme 185 n'est pas modifiée en 2014.

Toutefois, afin d'intégrer les compétences élargies des EAF fusionnés à la suite des fusions des SCAC avec les EAF, la répartition des crédits au sein des actions 2, 3 et 4 a été modifiée, notamment par le redéploiement de 5 M€ des « autres moyens bilatéraux d'influence », précédemment mis en œuvre par les SCAC vers les « dotations pour opérations aux EAF ». Par ailleurs, quatre transferts concernent le programme 185 pour un montant cumulé de 230 130 €, soit :

- un transfert interne au programme de 369 000 € du titre 2 (dépenses de personnel) vers le titre 3 qui correspond à la transformation de 3 ETP d'expatriés en contrats locaux rémunérés notamment à partir de la subvention allouée au lycée franco australien de Canberra. (action 2 sous action 1 - « autres moyens bilatéraux d'influence ») ;
- un transfert entrant de 39 870 € depuis le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » vers les « dotations de fonctionnement aux EAF », au titre des transferts de charges de fonctionnement à l'EAF de Djibouti (32 600 €) et à l'EAF d'Indonésie (7 270 €) fusionnés respectivement en 2010 et 2012 ;
- un transfert de 150 000€ du programme 185 au programme 163 « Jeunesse et Vie associative » au titre de l'augmentation de la contribution versée à l'OFAJ (Office franco-allemand pour la Jeunesse).
- un transfert de 120 000 € euros du titre 2 du programme 185 vers le titre 3 du programme 105, au titre du marché de protection sociale des volontaires internationaux. Le marché est commun avec le Ministère des finances, qui le finance sur le titre 3. Le transfert a donc pour but d'harmoniser les procédures.

ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DU RÉSEAU

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), des instituts français et des centres culturels et scientifiques (i.e. l'ensemble des établissements à autonomie financière - EAF), ainsi qu'au soutien du réseau des Alliances françaises.

Le réseau de coopération et d'action culturelle se compose de 161 SCAC, de 88 centres ou instituts culturels et 111 annexes, de 12 bureaux locaux de l'Institut français, de 31 centres pour les études en France (CEF/Campus France), de 27 Instituts de recherche (IFRE) et de près de 400 Alliances françaises recevant une dotation du MAE ou bénéficiant de personnels expatriés rémunérés par le MAE.

Les établissements à autonomie financière (EAF) pluridisciplinaires ont vu leurs missions élargies sur le fondement d'une stratégie d'influence qui oriente leurs actions vers :

- la culture, autour du débat d'idées, de la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine ;
- l'apprentissage du français de spécialité ;
- l'attractivité à travers la promotion des études en France, l'accompagnement des partenariats universitaires et des échanges d'expertise et la diffusion du savoir scientifique et technologique.

Les Alliances françaises, structures de droit local dont le statut est le plus souvent associatif, constituent également des partenaires privilégiés de la politique d'influence française. Les Alliances françaises se concentrent souvent sur les cours de français, mais exercent également dans certains cas des activités dans le domaine culturel et jouent le rôle d'opérateur culturel et linguistique pour l'ambassade.

Les EAF et les Alliances françaises locales assurent de manière complémentaire la modernisation de l'image de la culture, de l'économie et de la société françaises auprès des populations et des institutions locales.

La réforme du réseau culturel et de coopération

La réforme du réseau culturel et de coopération à l'étranger constitue le prolongement de la réforme engagée par l'administration centrale avec la création de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats en 2009 et revue en mars 2013 et la création des trois nouveaux opérateurs (Institut français, Campus France et France Expertise Internationale) par la loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État. Elle repose sur trois objectifs : un réseau plus visible (doté partout d'une marque unique « Institut français » complémentaire de la marque « Alliance Française »), un réseau plus lisible et plus cohérent (création d'un dispositif unique) et un réseau plus souple à gérer (reposant sur l'autonomie financière).

Engagée en 2011, la généralisation de la fusion des SCAC et des EAF dans 92 pays est achevée depuis le 1^{er} janvier 2013. En parallèle, l'expérimentation réversible du rattachement direct de douze EAF à l'Institut français s'achève fin 2013. Elle fait l'objet d'une évaluation conformément aux termes de la loi du 27 juillet 2010 par trois rapports du gouvernement au Parlement.

Par ailleurs, dans le cadre du budget triennal 2013-2015, le MAE poursuit les nécessaires adaptations de son réseau de coopération et d'action culturelle. En 2013, le MAE s'attache notamment à redéployer les moyens humains qu'il met à disposition des Alliances françaises, à redéployer les personnels du réseau scientifique et à rationaliser son dispositif d'assistance technique.

L'INSTITUT FRANÇAIS (39 491 943 €)

L'Institut français, créé par la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 et le décret n°2010-1695 du 30 décembre 2010, est placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères. Il est l'opérateur de l'action culturelle extérieure de la France, dont les missions recouvrent la création artistique et les industries culturelles françaises, le développement des échanges artistiques, le soutien aux expressions artistiques du Sud, la promotion des savoirs, du débat d'idées et de la langue française, l'information du réseau sur l'offre culturelle française et la formation des personnels du réseau.

L'expérimentation du rattachement à l'Institut français du réseau culturel de la France à l'étranger s'achève fin 2013 dans douze postes diplomatiques. Elle porte sur ces missions, ainsi que sur le domaine de la coopération universitaire et scientifique (hors postes à service scientifique autonome). Conformément aux termes de la loi, la décision de généraliser ou non le rattachement de l'ensemble du réseau culturel à l'Institut français interviendra à l'issue de cette période d'expérimentation et au vu des bilans de l'évaluation, le dernier devant être établi avant le 31 octobre 2013.

Le conseil d'administration de l'Institut français comprend des parlementaires, des représentants du ministère de tutelle (ministère des affaires étrangères), des ministères partenaires (ministère de la culture et de la communication, ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et du ministère du budget. Des représentants de collectivités territoriales, ainsi que des personnalités choisies par le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication en raison de leurs compétences ou de leurs fonctions.

Le conseil d'administration de mars 2013 a voté les comptes financiers 2012 de l'établissement et celui de juin 2013 le budget rectificatif n°1, qui intègre les budgets des douze postes expérimentateurs. Le budget s'élève à 65,7 M€ en recettes et 65,1 M€ en dépenses (dont 43 M€ pour le siège et 22 M€ pour les postes). La subvention du MAE représente environ 62 % des ressources.

Le Conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Institut français participe à l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue françaises à l'étranger, notamment sur les orientations données par l'État à l'établissement, sur la convention triennale d'objectifs et de moyens établie conjointement par le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Culture et de la Communication et le ministre du Budget, ainsi que sur les modalités de son exécution. Il peut rendre des avis sur les questions qui ont trait à ses missions. Le Conseil d'orientation stratégique est présidé par le ministre des Affaires étrangères. La ministre chargée de la Culture et de la Communication en est la vice-présidente. Le dernier COS s'est réuni le 17 octobre 2012. Le prochain se tiendra d'ici fin 2013.

Un nouveau projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour 2014-2016 est en préparation. Il sera soumis à l'avis préalable du Parlement. Les objectifs de l'Institut français seront recentrés.

L'expérimentation du rattachement du réseau culturel à l'Institut français

L'expérimentation du rattachement du réseau culturel français à l'EPIC Institut français, prévue par l'article 11 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010, est conduite dans douze pays représentatifs de la diversité du réseau : Cambodge, Chili, Danemark, Émirats arabes unis, Géorgie, Ghana, Inde, Koweït, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Singapour.

Dans le cadre de cette expérimentation, les compétences et les crédits des douze postes correspondant aux missions culturelles, linguistiques et audiovisuelles (à l'exception des postes régionaux), ainsi qu'aux missions de coopération universitaire et scientifique (à l'exception de l'Inde et du Royaume-Uni qui disposent d'un service pour la science et la technologie autonome), ont été transférés à l'EPIC Institut français.

Le cahier des charges de l'expérimentation, approuvé par arrêté du ministre des affaires étrangères du 15 février 2011 a précisé la méthode de mise en œuvre de la réforme :

- des "bureaux locaux" de l'EPIC ont été créés au 1^{er} janvier 2012, soit à partir de l'établissement à autonomie financière préexistant dans neuf des pays retenus, soit par création *ex nihilo* dans les quatre pays qui n'en disposaient pas (Émirats arabes unis, Ghana, Koweït et Singapour) ;
- chaque bureau local est dirigé par un directeur, ordonnateur secondaire de l'EPIC qui, durant cette période d'expérimentation, conserve par ailleurs un rôle de conseiller de coopération et d'action culturelle. Les budgets sont intégrés à celui de l'EPIC et leur exécution est confiée à des agents comptables secondaires ;
- l'autorité du chef de la mission diplomatique sur l'action à l'étranger de l'Institut français est affirmée par la loi et le décret n°2010-1695 du 30 décembre 2010 précise son exercice dans le cadre de l'expérimentation : l'ambassadeur préside le conseil d'orientation stratégique local (COSL) ;
- le périmètre des missions des bureaux locaux est le même que celui des SCAC-EAF fusionnés (culture, langue, attractivité). En revanche, l'Institut français n'est pas compétent en matière de coopération universitaire et scientifique. Ces crédits « attractivité » sont gérés par le MAE qui en assure un suivi spécifique.

Le MAE, en tant que ministère de tutelle, assure un suivi précis de la programmation et de l'exécution des crédits transférés à l'Institut français. Il fournit en outre une analyse des données financières et rédige un rapport annuel des résultats de l'expérimentation (le deuxième a été rendu en mars 2013 et le dernier sera transmis avant le 31 octobre 2013).

LA FONDATION ALLIANCE FRANÇAISE ET LE RÉSEAU MONDIAL DES ALLIANCES FRANÇAISES (7 022 192 €)

La Fondation et les Alliances françaises locales ont pour objectifs de :

- développer dans le monde l'enseignement et l'usage de la langue française ;
- contribuer à accroître l'influence intellectuelle et morale de la France et l'intérêt pour toutes les cultures francophones ;
- favoriser les échanges entre les cultures et contribuer en général à la diffusion de la diversité culturelle.

Le soutien financier du MAE à la Fondation et au réseau des Alliances sera consacré en 2014, d'une part, à la Fondation Alliance française et ses délégations générales (1 354 697 €), d'autre part, aux subventions versées par les ambassades aux alliances françaises locales, notamment dans le cadre d'actions en partenariat (formations, certifications, manifestations culturelles), pour un montant de 5 667 495 €.

En complément, le MAE met à disposition des Alliances françaises 301 ETP (75 sur le P185, soit 51 expatriés et 24 VI, et 226 sur le P209, soit 163 expatriés et 63 VI, ce qui représente une masse salariale d'environ 30 M€ pour l'année 2013.

À noter : sous le label générique « Alliance française », deux types de structures différentes sont répertoriés : la Fondation Alliance Française et les Alliances françaises locales.

La Fondation d'utilité publique « Alliance française »

Créée le 1^{er} janvier 2008 (succédant à l'association Alliance française fondée en 1883), la Fondation assure la coordination, l'animation et le conseil du réseau des Alliances françaises (AF) à travers le monde. Propriétaire de la marque « Alliance française », elle est seule habilitée à autoriser leur création et leur labellisation, mais ne dispose pas d'autres liens juridiques avec ces associations.

La Fondation est partie d'une convention bilatérale de partenariat avec la direction générale de la mondialisation du MAE (DGM). Cette convention-cadre du 1^{er} octobre 2010 s'inscrit dans le contexte de la réforme de la politique culturelle extérieure et a été établie pour une durée de trois ans. Une nouvelle convention sera élaborée fin 2013 pour la période 2013-2016. La convention vise notamment à rapprocher les identités visuelles des deux réseaux, public et privé, à rendre leurs implantations géographiques parfaitement complémentaires et à intensifier les actions communes. Elle inscrit dans la durée le soutien de l'État à l'Alliance française.

Il existe dans certains pays une délégation générale de l'Alliance française (DGAF) qui représente la Fondation et assure une coordination des activités pédagogiques et documentaires en offrant aux Alliances locales soutien et conseils.

Près de 900 alliances françaises locales sont présentes sur les cinq continents et dans 136 pays. Elles sont en grande majorité des associations autonomes de droit local et sont indépendantes de la Fondation Alliance Française, tant statutairement que financièrement.

Parmi elles, plus de 400 Alliances françaises sont conventionnées avec les ambassades de leur pays de résidence et bénéficient du soutien financier du MAE. En effet, le MAE poursuit depuis 2001 une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les alliances françaises locales et les services de coopération et d'action culturelle des ambassades. Ceux-ci ont la possibilité de confier la gestion de l'action culturelle à l'Alliance française locale. Les conventions peuvent prévoir des subventions publiques et la mise à disposition de personnels français détachés sur des fonctions de direction. Depuis 2010, une nouvelle convention-type a été élaborée qui fixe : les conditions d'attribution de subvention avec :

- l'élaboration d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'ambassade de France et l'alliance française concernée pour l'année N ;
- la rédaction d'un compte-rendu d'utilisation de la subvention de l'année N-1 ;
- la transmission d'informations relatives au budget de l'année N.

La Fondation Alliance Française estime le taux d'autofinancement moyen des alliances françaises à 75 %, hors personnel expatrié. Ce taux d'autofinancement résulte de la démarche de professionnalisation (marketing, communication) entreprise par les alliances et pilotée par la Fondation, à laquelle le ministère conditionne une partie de son soutien. Les moyens attribués au réseau des Alliances françaises sont adaptés en fonction de son évolution continue et pour répondre à la demande de cours de français là où elle présente une importance stratégique.

INSTRUMENTS TRANSVERSAUX DE LA DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

Les dotations pour opérations aux EAF (17 229 519 €)

Les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires ont vu leurs missions élargies depuis 2010 (voir supra). Leur périmètre couvre désormais de façon intégrée les trois champs : culture, langue française, attractivité.

Les dotations pour opérations aux EAF sont ventilées par action et par sous-action pour orienter une programmation sectorielle. Intégrées dans les budgets des EAF, ces dotations aux opérations demeurent identifiées.

Grâce à l'autonomie financière, les EAF mobilisent par ailleurs des ressources propres intégrées dans leur budget, ainsi que des cofinancements mais qui restent hors budget. Enfin, depuis la circulaire du 24 août 2011, ils peuvent procéder à des dépenses dites de « transfert à des tiers », concrétisation de leur mission de coopération.

Dans le cadre d'une meilleure maîtrise et d'un pilotage plus précis de l'emploi public sur un périmètre élargi, un plafond des autorisations d'emplois des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et de recherche a été mis en œuvre à compter de 2010. Ce plafond couvre l'ensemble des emplois des agents de droit local correspondant à un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou assimilé à un CDI compte tenu des particularités des règles locales marchés du travail. Pour 2014, ce plafond est fixé à 3 564 ETP.

Le plafond d'emplois des EAF concerne les agents de droit local recrutés sur contrats à durée indéterminée. Les autres types de contrats auxquels peuvent recourir les EAF leur permettent d'assurer le recrutement d'emplois techniques et qualifiés afin de répondre à l'évolution constante des besoins (dans les domaines de la communication, du marketing notamment). Ils permettent également d'adapter la gestion des ressources humaines aux dispositions juridiques et réglementaires relatives au droit du travail de certains pays.

Bourses (68 018 432 €)

Une enveloppe de 68 018 432 € est allouée aux bourses au sein des différentes actions du programme 185.

Elles sont attribuées en premier lieu par les postes diplomatiques (48 M€). Dans ce cas, leur mise en œuvre est assurée principalement par Campus France. L'administration centrale alloue les bourses d'excellence (20 M€), notamment dans le cadre des programmes « Eiffel » et « Quai d'Orsay-entreprises », cofinancées par le secteur privé français. Ces programmes visent à renforcer l'attractivité de la France vis-à-vis de l'élite des étudiants étrangers afin de former dans les établissements d'enseignement supérieur français de futurs décideurs du privé et du public.

Politique en matière de bourses

L'octroi de bourses aux étudiants (bourses d'études) et aux professionnels étrangers (bourses de stage) est un vecteur essentiel de la diplomatie française. Cet instrument participe de la promotion de l'excellence du système éducatif supérieur français et contribue ainsi à l'attractivité en direction des élites des pays en développement.

La politique des bourses vise à soutenir en priorité les partenariats universitaires les plus performants et se veut une incitation au développement de la mobilité encadrée, dont la qualité est en moyenne meilleure que celle de la mobilité spontanée et dont le suivi est plus facile à assurer.

À l'instar des autres moyens mis en œuvre par la diplomatie d'influence, l'instrument « bourses » est souvent complémentaire d'autres instruments, dans une logique de projet intégré (octroi de bourses d'études en écoles spécialisées pour des fonctionnaires des finances, opération d'appui à l'amélioration des circuits de recette et dépense des États bénéficiaires).

En outre, se développent de façon croissante des programmes de bourses cofinancés avec différents partenaires : les gouvernements, les entreprises et les collectivités territoriales. Ainsi, le programme « Quai d'Orsay-Entreprises » a pour objet de multiplier et de renforcer la politique de bourses avec le concours du secteur privé, notamment des grands groupes français à vocation internationale, actifs dans le domaine des technologies de pointe et dont les succès industriels et économiques contribuent à l'image de la France dans le monde.

Depuis plusieurs années, le MAE a réorienté sa politique d'octroi de bourses en donnant une priorité à l'excellence académique des étudiants, aux niveaux Master et Doctorat. Les filières de prédilection sont les filières scientifiques, les sciences de l'ingénieur, l'économie, la gestion, le management, le droit et les sciences politiques. L'accent est mis sur les cotutelles de thèse dans le cadre d'une charte de qualité, préparée en pendant à la charte européenne de qualité pour la mobilité.

Le dispositif des bourses du gouvernement français (BGF), destinées aux étudiants étrangers suit une réglementation interministérielle édictée par un arrêté du 27 décembre 1983, dont les modalités tarifaires ont fait l'objet d'arrêtés rectificatifs successifs jusqu'en 2002.

Outre le dispositif des bourses du gouvernement français, les bourses peuvent être mises en œuvre via différents canaux d'attribution :

a) Certains postes mettent également en œuvre des programmes de bourses cofinancées localement sous la forme de subventions versées aux associations et établissements locaux d'enseignement partenaires.

b) Les bourses du programme « Excellence Major » sont gérées par l'AEFE et permettent aux anciens élèves étrangers des lycées français à l'étranger de poursuivre leurs études supérieures en France au-delà du 1^{er} cycle universitaire. La part de la subvention consacrée à ces bourses sera de l'ordre de 3,6 M€ en 2014.

c) En outre, l'université franco-allemande (UFA) attribue des bourses pour plus de 6 M€. L'université est cofinancée à parts égales par la France et l'Allemagne pour un total de 11,6 M€ en 2013. Le nombre d'étudiants participant à un cursus labellisé par l'UFA s'élève en moyenne à 5 000 étudiants par an (en constante augmentation depuis 2010), dont environ la moitié est en mobilité dans le pays partenaire et bénéficie à ce titre d'une aide de l'UFA. La contribution du MAE en 2014 restera stable par rapport à 2013 (soit 2,9 M€).

d) Dans le cadre de l'expérimentation, l'Institut français participe également à l'allocation de bourses. Les douze bureaux locaux rattachés à l'Institut français dans les pays expérimentateurs disposent en effet des compétences et des crédits correspondant aux missions culturelles, linguistiques et audiovisuelles (à l'exception des postes régionaux), ainsi qu'aux missions de coopération universitaire et scientifique. Ces bureaux sont en particulier chargés d'octroyer les bourses relevant de leur périmètre de compétence selon les dispositions inscrites dans le cahier des charges de l'expérimentation. Une convention annuelle entre Campus France et l'Institut français est signée et précise les modalités de mise en œuvre des bourses.

Échanges d'expertise et échanges scientifiques (15 578 971 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires.

Les missions d'experts dans un pays étranger sont un moyen de coopération souple et peu coûteux dont disposent les ambassades. Ils peuvent intervenir :

- pour des missions de formation auprès des partenaires étrangers (par exemple avec la formation à la prise de son dans le domaine audiovisuel) ;
- pour des missions d'appui technique ;
- pour analyser la faisabilité d'un projet, ainsi que son évaluation (préalable ou en cours de réalisation).

Les missions d'experts français chargés d'identifier, de mettre en place, d'évaluer des programmes de coopération et d'assistance technique, d'assurer un rôle de conseil et de formation ou de rencontrer des partenaires locaux, interviennent le plus souvent en complément des autres outils de coopération. L'organisation de ces missions de courte ou de moyenne durée (au minimum un jour et au maximum deux ans) est confiée à Campus France.

Les invitations consistent à prendre en charge l'accueil et le séjour de personnalités étrangères qui se rendent en France pour des visites d'information de courte durée, la participation à des conférences ou à des séminaires. Ce séjour leur permet de rencontrer leurs homologues français dans le cadre d'échanges culturels, scientifiques ou économiques de haut niveau. Dans ce cadre, Campus France prend en charge les divers aspects du séjour en France : organisation des contacts et rendez-vous, réservation des chambres d'hôtels, voyages, accueil à l'aéroport, versement des per diem, interprétariat, etc. L'exigence en matière d'efficacité logistique est d'autant plus grande que ces séjours sont généralement de très courte durée, le plus souvent inférieurs à une semaine.

Autres moyens bilatéraux d'influence (26 784 074 €)

Ces crédits recouvrent une grande partie des opérations d'interventions mises en œuvre par le MAE dans les domaines linguistique, culturel, universitaire et scientifique et en matière d'enjeux globaux essentiellement sous la forme de subventions et de cofinancements. L'opportunité des subventions est analysée en adéquation avec la politique globale du MAE, dans le cadre d'un comité des subventions pour l'administration centrale ou avec la stratégie de coopération définie dans le poste. A travers cet instrument, les services culturels peuvent aussi mettre en place des partenariats locaux dans les domaines culturel, linguistique et scientifique. L'objectif est de limiter les récurrences et d'orienter les financements vers une logique de projets.

Soutien (2 306 891 €)

Les crédits de soutien correspondent à des crédits liés à des interventions sectorielles qui ne peuvent pas être imputés sur des crédits d'intervention car ils ne répondent pas à l'un au moins des critères suivants, spécifiés par la LOLF pour les dépenses d'intervention (titre 6) :

- le bien ou la prestation est remis au destinataire final ;
- le bénéficiaire final est nominativement identifié ;
- le bénéficiaire final est distinct de l'État français.

Ces crédits sont ainsi destinés, par exemple, au support logistique d'un assistant technique ou à l'achat d'ouvrages pour lesquels il n'est pas possible d'identifier nominativement le bénéficiaire.

Subvention à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (416 500 000 €)

La subvention à l'AEFE permet d'assurer le fonctionnement du service public de l'enseignement français à l'étranger dispensé par le réseau des établissements de l'AEFE.

Dotations de fonctionnement aux établissements à autonomie financière (EAF) (40 763 068 €)

La dotation de fonctionnement aux EAF culturels concerne l'ensemble des instituts culturels à hauteur de 40 723 198 €.

Par ailleurs, 39 870€ ont été transférés sur la rubrique « dotations de fonctionnement aux EAF » et correspondent aux transferts de charges de fonctionnement de l'EAF de Djibouti et de l'EAF d'Indonésie (7 270€) du programme 105 vers le programme 185 et qui n'ont pas été inscrits en PLF 2013 (rubrique « dotations de fonctionnement des EAF »).

Animation du réseau (5 926 473€)

Cette dotation permet aux services d'administration centrale d'assurer l'animation et la coordination du réseau culturel à l'étranger, en lien étroit avec les opérateurs issus de la loi relative à l'action extérieure de l'État.

Restructuration du réseau (1 400 000 €)

Les moyens de la restructuration du réseau des instituts culturels et EAF s'élèvent à 1 400 000 € afin de permettre d'assurer les dépenses relatives à la restructuration et à la fusion du réseau culturel des SCAC/EAF, achevée en 2013.

Subvention à Campus FRANCE (4 062 241 €)

L'opérateur de la mobilité étudiante étrangère en France regroupe l'ex-GIP Campus France, l'ex-association Égide et les activités internationales du CNOUS depuis le 1^{er} septembre 2012.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)					Crédits	
	Plafond autorisé pour 2013 (1)	Effet des mesures de périmètre pour 2014 (2)	Effet des mesures de transfert pour 2014 (3)	Effet des corrections techniques pour 2014 (4)	Impact des schémas d'emploi pour 2014 (5) = 6-1-2-3-4	Plafond demandé pour 2014 (6)	Demandés pour 2014 (y.c. charges sociales)
Titulaires et CDI en administration centrale	105		0	-10	-6	89	6 621 381
Titulaires et CDI dans le réseau	76		0		-6	70	8 207 896
CDD et volontaires internationaux	701	-3	0		-37	661	60 711 959
Militaires	0		0		0	0	
Agents de droit local	91		0		0	91	4 096 992
Total	973	-3	0	-10	-49	911	79 638 228

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	64 562 063
Cotisations et contributions sociales	14 258 141
<i>dont contributions au CAS Pensions</i>	<i>10 223 046</i>
Prestations sociales et allocations diverses	818 024

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Titulaires et CDI en administration centrale	129	6	7,3	124	4		7,7	-5
Titulaires et CDI dans le réseau	0		8,2	0			7,7	0
CDD et volontaires internationaux	439		7,6	414			8,1	-25
Agents de droit local	0		7,1	0			6,8	0
Total	568	6		538	4			-30

Des remarques liminaires détaillant l'évolution du plafond d'emplois de l'ensemble des programmes gérés par le ministère des affaires étrangères sont indiquées sur le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».

Le nombre prévisionnel de départs en retraites pour l'année 2014 et les hypothèses d'entrées et de sorties sont précisés dans la justification au premier euro du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État ».

La ventilation de la masse salariale par programme se fonde sur la répartition des effectifs en PLF 2014 et les coûts moyens annuels 2014 par catégories d'emploi, ajustés des modifications prévues en gestion (GVT, mesures catégorielles), et des prestations sociales et allocations diverses. Pour le programme 185, les coûts moyens annuels 2014 sont détaillés dans le tableau suivant :

Catégorie d'emploi	Catégorie 21	Catégorie 22	Coût moyen
G1. titulaires et CDI en administration centrale	45 334	7 731	53 066
G2. titulaires et CDI dans le réseau	97 308	4 697	102 005
G3. CDD et volontaires internationaux	76 311	3 645	79 956
G4. militaires	0	0	0
G5. agents de droit local	38 768	6 227	44 995

(hors CAS pensions, hors prestations sociales et allocations diverses)

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2013 ETPT	PLF 2014 ETPT
Administration centrale	104	89
Services régionaux		
Services départementaux		
Opérateurs	1	
Services à l'étranger	167	161
Autres	701	661
Total	973	911

Les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « Militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler selon cet axe de prévision. Ils sont inscrits dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
06	Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	911
Total		911

Ces 911 ETPT sont regroupés au sein de l'action 6 et correspondent au périmètre du programme 185 en 2014. Ils rassemblent les personnels relevant :

- en centrale, des différentes directions de la **direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM)** :

Cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité avec les pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que 51 % des agents de catégorie A ne sont pas des agents titulaires du MAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale - et non titulaires), traduisant la diversité des métiers de la DGM.

- et, dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement :

- de 49 **services de coopération et d'action culturelle (SCAC)** :

Ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs des agents recrutés localement, généralement affectés à des tâches administratives.

- de 34 **établissements** dotés de l'autonomie financière (EAF) à vocation pluridisciplinaire :

Les établissements dotés de l'autonomie financière ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement ou pour opérations et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue...) que leur activité génère. Recommandée par le Conseil de modernisation des politiques publiques, la fusion des SCAC et des EAF a débuté en 2009 et s'est achevée au début de l'année 2013.

Ces établissements disposent de deux types de personnels :

- des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement et sont décomptés dans le plafond d'emplois du ministère.

- des personnels recrutés localement, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langue française, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Depuis l'exercice 2010, ces personnels de droit local employés sous contrat à durée indéterminée sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document.

- de 7 **centres de recherche**, bénéficiant également de l'autonomie financière :

Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. A compter de l'exercice 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés sous contrat à durée indéterminée par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document.

- du réseau des 64 « **alliances françaises** », établissements de droit local, dans lesquels le MAE affecte des agents expatriés : en 2013, 75 agents expatriés (51 contractuels et 24 VI) sont mis à la disposition de ces structures pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.

- de l'**expertise technique** mise à la disposition des institutions des pays partenaires :

En 2013, l'effectif s'établit à 84 ETPT, dont 53 agents sous contrat avec le ministère et 31 volontaires internationaux.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

		Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)		
		intégralement	partiellement	
		autres	G4 + policiers	Total
	ETP	14 739	854	15 593
Effectifs gérants	356	2,42%	41,69 %	2,28 %
- administrants et gérants	212	1,44 %	24,82 %	1,36 %
- organisant la formation	76	0,52 %	8,90 %	0,49 %
- consacrés aux conditions de travail	36	0,24 %	4,22 %	0,23 %
- consacrés au pilotage et à la politique des compétences	32	0,22 %	3,75 %	0,21 %

NB : L'indicateur d'efficacité de la gestion des ressources humaines (ratio « effectifs gérants comparé aux effectifs gérés ») est calculé selon la méthodologie développée en 2006 par la DGAFP et préconisée par la DB. Les effectifs « gérants » sont indiqués en équivalents temps pleins (ETP) et les « effectifs gérés » sont décomptés en effectifs physiques (sur l'hypothèse qu'une quotité de temps de travail inférieure au temps plein n'induit pas un allègement de l'activité des services gestionnaires).

Le ratio global gérants/gérés, qui s'établit à 2,28 %, fait l'objet d'une méthodologie commune à tous les ministères.

La gestion administrative des agents du ministère des affaires étrangères est centralisée, et s'opère par corps et par catégorie du plafond d'emploi ministériel. Tous les postes de travail des gestionnaires sont imputés sur le programme 105 : les effectifs gérés se répartissent entre les programmes ; il n'est donc pas pertinent de distinguer un ratio différent pour chaque programme. Aussi, les ratios ci-dessus s'appliquent-ils à l'ensemble du plafond d'emploi ministériel.

Le périmètre des effectifs gestionnaires est limité à la direction des ressources humaines, en administration centrale. A l'étranger, seuls quelques actes de gestion courante des agents expatriés sont assurés, ainsi que la gestion des personnels de recrutement local, par des agents dont la gestion administrative ne constitue le plus souvent qu'une fraction du temps de travail.

Les effectifs consacrés au pilotage et à la politique des compétences relèvent de la sous-direction de la politique des ressources humaines.

Les effectifs consacrés aux conditions de travail regroupent les agents de la délégation pour la politique sociale (DPS). Les ETP organisant la formation appartiennent au département de la formation et à l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires.

Les autres agents de la DRH sont rassemblés dans les effectifs « administrants et gérants ».

Le périmètre des effectifs partiellement gérés comprend les militaires hors budget et les policiers, gérés dans le cadre d'une convention de délégation de gestion avec les ministères concernés. Dans ces deux cas, la gestion statutaire et une part significative de l'affectation sont assurées par les ministères d'origine.

Les 1 155 « autres agents » détachés sur emploi ou sur contrat nécessitent également la prise d'actes de gestion courante, même s'ils demeurent, pour leur gestion, rattachés à leur administration d'origine.

Enfin, les gestionnaires assurent également la gestion administrative des agents hors plafond d'emplois : 300 agents en congé longue maladie, congé formation, congé parental ou disponibilité, 168 détachés sortants et 167 agents affectés dans le cadre d'une convention de délégation de gestion (dont 136 auprès du ministère chargé de l'immigration). Ces agents génèrent tous une activité de gestion administrative et statutaire, ceux qui sont affectés au ministère de l'immigration génèrent également au ministère des affaires étrangères des actes affectation.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2013 retraitée	72,1
<i>Prévision Exécution 2013 hors CAS Pensions</i>	72,6
<i>Impact des mesures de transferts et de périmètre 2013-2014</i>	-0,4
<i>Débasage de dépenses au profil atypique</i>	-0,1
Impact du schéma d'emplois	-3,4
<i>EAP schéma d'emplois 2013</i>	-1,2
<i>Schéma d'emplois 2014</i>	-2,2
Mesures catégorielles	0,3
Mesures générales	0,1
<i>Rebasage de la GIPA</i>	0
<i>Variation du point de la fonction publique</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	0,1
GVT solde	0,1
<i>GVT positif</i>	0,4
<i>GVT négatif</i>	-0,3
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,1
Autres variations des dépenses de personnel	0
Total	69,4

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » regroupe notamment les dépenses liées aux comptes épargne temps et aux mesures de restructuration.

Le Gouvernement a engagé une négociation avec les organisations syndicales afin de rénover la grille des fonctionnaires de catégorie C et de revaloriser les bas salaires. Pour ces agents, les mesures bas salaires et la GIPA seraient alors devenues sans objet, et les montants correspondant seront redéployés pour contribuer au financement du coût de la mesure.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (*)	Coût de sortie (*)
Titulaires et CDI en administration centrale	44 902	46 008
Titulaires et CDI dans le réseau	114 951	117 550
CDD et volontaires internationaux	66 146	67 885
Militaires	108 472	108 398
Agents de droit local	20 697	20 697

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

S'agissant des militaires, l'évolution en cours du réseau de coopération militaire, fondée notamment sur une réorganisation géographique, pourrait générer des coûts de sortie légèrement supérieurs aux coûts d'entrée.

COMMENTAIRE SUR LES COÛTS ENTREES ET DE SORTIES

La méthode de calcul des coûts d'entrée et de sortie par catégorie d'emploi a été amendée depuis le PLF 2013. La méthode de calcul des coûts moyens exclut désormais les rappels en rémunération.

MESURES GÉNÉRALES

Dans le cadre du PLF 2014, des mesures en faveur des bas salaires ont été programmées, pour l'ensemble du ministère, à hauteur de 3,6 M€, dont 0,06 M€ pour le programme 185. Elles concernent d'une part le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique et l'attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils de l'État. D'autre part, elles bénéficient aux agents de droit local pour lesquels la norme d'évolution de la masse salariale a été relevée à 3,5 % dans le cadre du budget triennal 2013-2015.

La garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) a été valorisée, pour l'ensemble du ministère à 0,41 M€, dont 0,04 M€ pour le programme 185.

MESURES CATÉGORIELLES

Pour l'ensemble des quatre programmes du ministère des affaires étrangères, le montant total de l'enveloppe catégorielle s'élève pour 2014 à 3,5 M€.

Ce montant est utilisé pour financer la politique de gestion des ressources humaines et la politique de rémunération du ministère. Les crédits disponibles ne préjugent toutefois pas des évolutions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Cette enveloppe a été utilisée jusqu'à présent essentiellement pour revaloriser les régimes indemnitaires des agents, en développant prioritairement la rémunération liée au mérite et la rémunération des fonctions exercées à l'administration centrale et en faveur des personnels de droit local.

En 2014, le ministère s'attachera notamment à poursuivre sa politique de revalorisation salariale en faveur des personnels de droit local et des volontaires internationaux.

A ce stade les prévisions de mesures statutaires et indemnitaires que le ministère prévoit de financer en 2014 ne sont pas détaillées par programme. Ces mesures sont énoncées dans la rubrique justification au premier euro du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'Etat ».

MESURES INDIVIDUELLES

La gestion des personnels se faisant au niveau du ministère, le GVT est calculé pour l'ensemble des programmes gérés par le MAE.

L'impact du GVT solde pour le ministère est estimé à 1,37 M€, dont 4,79 M€ de GVT positif et - 3,42 M€ de GVT négatif.

■ COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2013	PLF 2014
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	11 470 871	10 223 046
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	11 470 871	10 223 046
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère est de 5,65 M€ pour le ministère, dont 0,23 M€ pour le programme 185.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) est de 1,32 M€ pour le ministère, dont 0,11 M€ pour le programme 185.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 172,9 M€ pour l'ensemble du ministère, dont 141,2 M€ au titre des personnels civils et ATI et 31,71 M€ au titre des personnels militaires. En ce qui concerne le programme 185, la contribution totale est de 10,223 M€ au titre des pensions civiles.

■ PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2014
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles		
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		
Remboursement domicile travail	90	41 780
Capital décès		
Allocations pour perte d'emploi		776 244
Autres		
Total		818 024

Les montants sont renseignés au périmètre du programme.

■ ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

L'intégralité des crédits d'action sociale pour le périmètre du MAE est imputée et justifiée sur le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2013

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2012 (RAP 2012)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2012 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2012	AE LFI 2013 + reports 2012 vers 2013 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2013 + reports 2012 vers 2013 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2013
618 569		668 169 025	668 590 254	197 340

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP au-delà de 2016
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2013	CP demandés sur AE antérieures à 2014 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2015 sur AE antérieures à 2014	Estimation des CP 2016 sur AE antérieures à 2014	Estimation des CP au-delà de 2016 sur AE antérieures à 2014
197 340	197 340			
AE nouvelles pour 2014 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2014 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2015 sur AE nouvelles en 2014	Estimation des CP 2016 sur AE nouvelles en 2014	Estimation des CP au-delà de 2016 sur AE nouvelles en 2014
645 083 804	644 886 464	197 340		
Totaux	645 083 804	197 340		

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2014

CP 2014 demandés sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014	CP 2015 sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014	CP 2016 sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014	CP au-delà de 2016 sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014
100 %	0 %	0 %	0 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 6,1 %
Animation du réseau



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement		44 193 602	44 193 602	
Crédits de paiement		44 193 602	44 193 602	

Les services de l'administration centrale assurent l'animation et la coordination du réseau culturel à l'étranger en lien avec les opérateurs issus de la loi n°2010-873 du 27 juillet 2010 relative à la réforme de l'action culturelle extérieure de l'État. Un rapprochement avec la Fondation Alliance Française a été également opéré depuis 2011. Les ambassades et les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) assurent le relais et la cohérence de l'action des différents intervenants de la politique culturelle et d'influence à l'étranger.

Évolution du réseau culturel et de coopération

La réforme du réseau culturel et de coopération est le prolongement direct de la réforme engagée à l'administration centrale (création de la DGM en 2009 réformée en mars 2013) et de la création des trois nouveaux opérateurs : l'Institut français, Campus France et France expertise internationale. Elle repose sur trois objectifs :

- un réseau plus visible doté d'une marque « Institut français », complémentaire de la marque « Alliance Française » ;
- un réseau plus lisible puisque depuis 1^{er} janvier 2013, l'ensemble de nos dispositifs (SCAC, Établissement à autonomie financière, antennes...) a été fusionné en un dispositif unique et cohérent, piloté par le Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) également directeur de l'EAF, avec des règles de gouvernance communes et défini sur la base d'un périmètre commun à tous les pays : culture, langue française et attractivité ;
- un réseau plus souple qui repose sur le principe d'autonomie financière : le réseau français mobilise ou produit aujourd'hui des ressources propres deux fois supérieures aux dotations qui lui sont déléguées.

La généralisation de la fusion des SCAC et des EAF dans 92 pays est achevée depuis le 1^{er} janvier 2013. Parallèlement, l'expérimentation de rattachement de douze postes, au réseau culturel de l'EPIC « Institut français » à Paris se poursuit. Elle fait l'objet d'une évaluation conformément aux termes de la loi du 27 juillet 2010.

Par ailleurs, dans le cadre des objectifs fixés pour le budget triennal 2013-2015, le MAE poursuivra les nécessaires adaptations de son réseau de coopération et d'action culturelle, en lien avec celles des réseaux diplomatique et consulaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	42 838 905	42 838 905
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 838 905	42 838 905
Dépenses d'intervention	1 354 697	1 354 697
Transferts aux autres collectivités	1 354 697	1 354 697
Total	44 193 602	44 193 602

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 838 905	42 838 905
Total	42 838 905	42 838 905

SOUS-ACTION 02 « ANIMATION DU RÉSEAU » : 3 701 535 €

Le montant de la dotation prévue pour 2013 au titre de l'animation du réseau et du fonctionnement des services centraux s'établit comme suit :

rubriques de JPE	PLF 2014
Communication	399 926
Évaluation	781 891
Informatique	436 320
Formation	100 810
Frais de justice	130 433
Frais de mission et de représentation en administration centrale	1 852 155
Total ACTION 1	3 701 535

Communication (399 926 €)

Ces crédits sont utilisés pour des publications et des manifestations nouvelles ou exceptionnelles et sont mis en œuvre par la DGM. Les crédits de communication correspondant à des dépenses récurrentes, liées pour la plupart à l'organisation d'événements, sont regroupés sur le programme 105 et sont mis en œuvre par la Direction de la Communication et du Porte-Parolat.

Évaluation (781 891 €)

Ces crédits sont dédiés aux évaluations inscrites dans le programme d'évaluations stratégiques, pour la période 2013-2014, après concertation avec les services d'évaluation de la Direction Générale du Trésor (DGT) et de l'Agence française de développement (AFD) lors du comité des évaluations de la DGM du 21 novembre 2012. Le montant moyen d'une évaluation se situe entre 80 000€ et 100 000€.

Informatique (436 320 €)

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre et la maintenance d'applications informatiques internes à la DGM. Ainsi, le logiciel de programmation et de gestion PRISME nécessite des opérations de maintenance. De même ces crédits seront utilisés pour financer la consolidation de passerelles entre le logiciel Prisme et CHORUS, mais également avec le logiciel de suivi comptable des EAF et le système d'information et de gestion des bourses, missions, invitations de Campus France.

Formation (100 810 €)

Les crédits seront dévolus à l'organisation de formations destinées aux agents des Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et des Établissements à autonomie financière (EAF) pour améliorer leurs capacités de gestion, notamment dans le cadre de la fusion SCAC/EAF, ainsi qu'à des formations pour l'instruction, le suivi et l'évaluation de projets.

Frais de missions et de représentation en administration centrale (1 852 155 €)

Ces crédits permettent de financer les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux dans un contexte de croissance du rythme des réunions internationales et du rôle de la consultation multilatérale en vue de trouver des réponses globales aux enjeux soulevés, notamment pour les pays émergents et les pays les plus pauvres de la planète.

Les missions s'organisent en deux grandes catégories :

- les missions de représentation du ministère à l'occasion de la préparation de la Conférence des Parties (COP 21) prévue à Paris en 2015, de séminaires (par exemple le congrès européen de la Fondation internationale des professeurs de français), de sessions de formation régionales (comme l'habilitation des correcteurs du DELF/DALF pour l'Amérique andine) ou d'universités d'été réunissant des experts francophones de plusieurs pays (on peut citer entre autres l'université d'été de l'Asie du nord-est) ;
- les missions d'animation du réseau (réunion de programmation, réunions régionales des COCAC particulièrement dans le cadre de la mise en place de la fusion SCAC/EAF, réunion des experts pédagogiques, etc.).

Frais de justice (130 433 €)

La dotation pour frais de justice correspond à une provision permettant de couvrir les frais de contentieux (frais d'avocat, dommages et intérêts suite à des contentieux soulevés par d'anciens assistants techniques).

SOUS-ACTION 03 : « APPUI GÉNÉRAL AU RÉSEAU » : 39 137 370 €

rubriques de JPE	PLF 2014
Dotations de fonctionnement aux EAF culturels	35 512 432
Frais de mission, de tournée et de représentation dans les SCAC	2 224 938
Restructuration et évolution du réseau	1 400 000
Total	39 137 370

Dotations de fonctionnement aux Établissements à autonomie financière (EAF) culturels (35 512 432 €)

La rubrique « dotations de fonctionnement aux EAF » concerne l'ensemble des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires résultant de la fusion SCAC-EAF. Les dotations de fonctionnement des Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) sont intégrées à l'action 04 « Attractivité et recherche ». Ces dotations complètent la part d'autofinancement de ces établissements.

Si le taux d'autofinancement de ces établissements est en moyenne de 68 % en 2012 (hors dépenses de personnels expatriés du MAE), ce ratio est variable en fonction du contexte local. Les recettes perçues sur des cours de langue par certains EAF, peuvent être minorées en raison du principe de non-concurrence avec les Alliances Françaises (pays d'Amérique latine, Corée du Sud, Croatie, Portugal). De plus, le niveau des recettes est également lié au potentiel de ressources, plus faibles dans les pays en développement, ou encore en raison d'une réduction des activités liée à des contextes politiques (Iran, Ouzbékistan, Syrie) ou économiques (Grèce), particulièrement difficiles. En revanche, il est plus élevé dans les pays où la demande est forte (Allemagne, Japon, Maroc), notamment pour les cours de français, et où le contexte socio-économique est favorable. En règle générale, les ressources propres des EAF issues des cours de langue, des certifications ou des procédures CEF équilibrent les dépenses concourant à ces activités et contribuent également au financement du fonctionnement de ces établissements.

Les dotations de fonctionnement versées aux EAF dépendent des prévisions de recettes et du niveau de dépenses courantes, dont l'essentiel est constitué par la masse salariale des agents de droit local (ADL).

Par ailleurs, 39 870 € sont transférés depuis le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » (titre 3) vers le programme 185 et plus précisément la rubrique « Dotations de fonctionnement aux EAF », au titre de la régularisation du transfert des charges de fonctionnement à l'EAF de Djibouti (32 600 €) et à l'EAF d'Indonésie (7 270 €) à la suite des fusions opérées en 2012/2013.

Frais de mission, de tournée et de représentation dans les postes (2 224 938 €)

Ces crédits financent les frais de mission et de représentation engagés par les SCAC et leur permettent notamment de participer à des manifestations locales, d'élaborer des partenariats et d'assurer le suivi des projets.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Restructuration et évolution du réseau (1 400 000 €)

Pour 2014, 1,4 M€ sont consacrés à la modernisation du réseau de coopération et d'action culturelle. Ces crédits contribuent à accompagner les postes dans les mesures d'adaptation du réseau, notamment l'aménagement des espaces suite aux décisions de regroupement, la restructuration des formats en ressources humaines, la modernisation et la rationalisation des moyens matériels. Ils prolongent et renforcent les dispositions prises dans le cadre du processus de fusion des SCAC et des EAF.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	1 354 697	1 354 697

SOUS-ACTION 03 : « APPUI GÉNÉRAL AU RÉSEAU » : 1 354 697 €**Transferts aux autres collectivités****Subventions à la Fondation Alliance Française Paris et aux Délégations Générales de l'Alliance Française (DGAF) (1 354 697 €)**

Cette rubrique comprend le montant de la subvention allouée à la Fondation Alliance Française (FAF), défini dans la convention-cadre signée le 1^{er} octobre 2010 entre le MAE et la FAF. Etablie pour une durée de trois ans, cette convention sera renouvelée fin 2013.

Cette rubrique regroupe également les crédits dédiés au fonctionnement et aux opérations des Délégations générales de l'Alliance Française (DGAF). A la suite des recommandations de la Cour des Comptes sur le fonctionnement des Délégations générales des Alliances françaises à l'étranger en 2010, ces subventions transitent par la Fondation. Elles permettent aux DGAF d'assurer leur rôle de coordination régionale et d'appui aux associations locales.

Le soutien apporté par les SCAC aux alliances françaises locales, au titre de leur fonctionnement et de leurs interventions, est imputé sur l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185.

ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
1. Animation du réseau	Dépense de fonctionnement (Titre 3)	3 701 535	3 701 535	
	Dépenses d'intervention (Titre 6)	0	0	
2. Appui général au réseau	Dépense de fonctionnement (Titre 3)	39 137 370	39 137 370	
	Dépenses d'intervention (Titre 6)	1 354 697	1 354 697	
Action 1	Dépense de fonctionnement (Titre 3)	42 838 905	42 838 905	
	Dépenses d'intervention (Titre 6)	1 354 697	1 354 697	
TOTAL		44 193 602	44 193 602	44 193 602

ACTION n° 02**Coopération culturelle et promotion du français****10,2 %**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement		73 650 305	73 650 305	
Crédits de paiement		73 650 305	73 650 305	

Cette action vise à conforter et valoriser la position de la langue française ainsi qu'à promouvoir la créativité culturelle et intellectuelle de la France auprès des pays étrangers.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

La promotion du français

La langue française est la sixième langue parlée dans le monde avec 220 millions de francophones officiels et la deuxième langue étrangère la plus enseignée après l'anglais, avec plus de 116 millions d'apprenants (dont plus d'un million dans le réseau culturel français) et 900 000 professeurs présents sur les cinq continents (dont 50 % sur le territoire français). Son enseignement est proposé dans la plupart des systèmes éducatifs du monde. Elle est la deuxième langue de travail des grandes organisations internationales, aussi bien dans le système des Nations unies qu'au sein de l'Union européenne.

La politique de promotion du français dans le monde est organisée autour des priorités suivantes :

- assurer la transmission du français aux nouvelles générations de l'espace francophone ;
- renforcer le statut du français comme deuxième langue la plus apprise dans le monde ;
- conforter la place du français comme langue de communication internationale.

Ces priorités sont déclinées en autant de programmes et d'activités mises en œuvre par le réseau culturel et de coopération (SCAC des ambassades, Instituts français, centres culturels binationaux, Instituts français et Alliances françaises) et les partenaires du MAE (Centre international d'études pédagogiques -CIEP-, TV5Monde, Organisation internationale de la Francophonie -OIF-, ainsi que les opérateurs de la Francophonie, Fédération internationale des professeurs de français -FIPF-, etc.) autour des trois grandes missions suivantes : promotion de la langue française et communication sur la langue française, expertise et formation pédagogiques des enseignants, encadrement de l'activité d'enseignement du français dans le réseau culturel français.

La promotion de la culture française

La promotion de la culture française dans le monde se traduit par le soutien aux industries culturelles et audiovisuelles, la diffusion de la création contemporaine française et l'organisation de débats d'idées sur les thèmes transversaux à nos sociétés et liés à la mondialisation (démocratie, droits de l'homme, immigration, bioéthique, laïcité, etc.). En outre, la promotion de la culture française passe par la valorisation et la diffusion de la création artistique, littéraire, cinématographique et audiovisuelle des pays du Sud, ainsi que par la promotion des échanges culturels entre ces pays et la France.

En 2014, ces actions seront mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie culturelle rénovée qui s'appuiera sur le réseau des établissements culturels (instituts et alliances) implantés à l'étranger, des partenariats renforcés et des opérateurs modernisés, dont notamment l'Institut français qui a vu ses compétences s'étendre, au-delà des échanges artistiques, aux domaines des idées, de la culture, de la langue et des savoirs.

Le développement des technologies numériques et d'Internet constitue l'une des priorités en 2014. L'Institut français a ainsi intégré, depuis sa création, la dimension numérique dans ses missions à trois niveaux : la diffusion culturelle à l'international à travers Internet, la production de nouvelles formes d'expression culturelle et la modernisation du réseau culturel à l'étranger. La plateforme « IF Verso » a notamment été mise en place afin de développer des bases de données de livres traduits vers l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le portugais et le russe. Par ailleurs, l'Institut français développe un réseau social professionnel intitulé « Vizamonde » qui vise à fédérer l'ensemble des enseignants de français (mise en commun de ressources pédagogiques, échanges d'expériences, etc.).

Les Instituts français et les Alliances françaises à l'étranger contribuent de manière essentielle à l'influence de la France. Ils participent à la modernisation de l'image de sa culture, de son économie et de sa société en lien avec des partenaires locaux. Cette action est développée en particulier dans les pays émergents où la culture française demeure finalement mal connue notamment dans ses expressions contemporaines. Les établissements du réseau culturel seront invités en 2014 à mener une réflexion sur les publics de l'action culturelle à l'étranger afin de mieux les connaître et de les diversifier en privilégiant notamment les jeunes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	40 809 871	40 809 871
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 317 928	1 317 928
Subventions pour charges de service public	39 491 943	39 491 943
Dépenses d'intervention	32 840 434	32 840 434
Transferts aux ménages	7 088 271	7 088 271
Transferts aux autres collectivités	25 752 163	25 752 163
Total	73 650 305	73 650 305

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SOUS-ACTION 01 « LANGUE FRANÇAISE ET DIVERSITÉ LINGUISTIQUE » : 363 930 €

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Soutien aux actions de coopération (363 930 €)

Cette rubrique permet essentiellement d'apporter un soutien logistique aux actions de promotion du français. L'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « éléments synthétiques transversaux ».

SOUS-ACTION 05 « COOPÉRATION ET DIFFUSION CULTURELLE » : 40 445 941€

Subventions pour charges de service public

Subvention à l'Institut français (39 491 943€)

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de l'Institut français. Elle inclut également les crédits mis en œuvre par les douze postes expérimentateurs dans l'attente de la décision relative au rattachement du réseau culturel à l'Institut français qui sera prise à l'automne. L'Institut français promeut les artistes et les contenus culturels français à l'étranger (arts de la scène, arts visuels, littérature, cinéma ...), favorise l'accueil en France des cultures étrangères, notamment à travers l'organisation de « saisons », soutient le développement culturel des pays vis-à-vis desquels nous nous reconnaissons un devoir de solidarité.

De plus, l'Institut français conçoit et met en œuvre des programmes destinés à renforcer la place de la langue française dans le monde. Il soutient l'activité d'enseignement du réseau culturel français, œuvre pour le renforcement de la place de la France dans les débats d'idées à l'étranger (en particulier sur les questions qui engagent l'avenir de la société internationale) et valorise les résultats de la recherche française.

Enfin, l'Institut français prend en charge le conseil et la formation des personnels français et étranger concourant à ces missions, et notamment des personnels du réseau culturel français à l'étranger.

Une description détaillée des missions et du budget de l'Institut français est présentée dans la partie « Opérateurs ». Au-delà des subventions allouées au titre de la dotation de fonctionnement, cet opérateur peut bénéficier de crédits d'intervention supplémentaires, via les commandes qui lui sont passées, pour des publications par exemple.

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Soutien aux actions de coopération (953 998€)

Cette rubrique permet essentiellement d'apporter un soutien logistique à l'organisation d'événements culturels. Une description de l'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « éléments synthétiques transversaux ».

— DÉPENSES D'INTERVENTION

SOUS-ACTION 01 « LANGUE FRANÇAISE ET DIVERSITÉ LINGUISTIQUE » : 19 301 410 €

Transferts aux ménages

Bourses (3 462 942€)

Il s'agit principalement des formations universitaires en Français Langue Étrangère (FLE) pour des boursiers, quel que soit leur pays d'origine, destinés à devenir de futurs enseignants de français. Les étudiants peuvent aussi suivre des stages ou obtenir des bourses linguistiques de longue durée dans un centre de formation spécialisé en France. Pour plus de détails sur les bourses, voir la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Échanges d'expertise (1 067 473€)

Les échanges comprennent à la fois des missions intervenant dans des pays étrangers et des invitations d'experts nationaux à intervenir dans le cadre de conférences et de séminaires. Il pourra s'agir par exemple de formation de formateurs et de transferts de compétences notamment pour la rédaction de nouveaux curricula, qu'ils soient de ou en français. Des chefs d'établissements étrangers pourront également être invités visiter des structures partenaires en France. Pour plus de détails sur les missions et les invitations, voir la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (4 159 753€)

Les missions de ces établissements sont recentrées, dans le cadre d'une stratégie d'influence, vers l'apprentissage du français langue étrangère et du français dit de spécialité, la promotion des études en France, le débat d'idées, la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine, presque toujours hors les murs, en partenariat avec les institutions locales.

Les EAF, en tant qu'instruments de coopération dans les domaines culturel, linguistique, universitaire et scientifique, s'appuient systématiquement sur des partenariats pour mettre en œuvre leurs actions. Ces partenariats conclus en priorité avec les interlocuteurs locaux (institutions publiques, fondations privées, réseaux professionnels, associations...) peuvent être complétés par des soutiens apportés par des entreprises privées françaises ou locales (mécénat, sponsoring), voire par des collectivités territoriales françaises dans le cadre de leur coopération internationale. La visibilité de ces projets est souvent renforcée par des partenariats avec les médias. Enfin, dans certains cas et pour des projets de coopération, les EAF peuvent recevoir l'appui de programmes européens (culturels ou scientifiques).

Subventions aux Alliances françaises locales (5 667 495€)

Les SCAC versent des subventions aux Alliances françaises locales pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles. Les Alliances françaises constituent un vecteur privilégié de la politique d'influence française dans le monde. Près de 400 d'entre elles, présentes dans 136 pays, sont subventionnées par le MAE. Il s'agit de structures de droit local, le plus souvent sous une forme associative. Dans la majorité des cas, la mission des Alliances françaises se concentre sur les cours de français. Elle peut, dans certains cas, s'étendre au domaine culturel. Elles jouent alors le rôle d'opérateur culturel et linguistique pour l'Ambassade.

Les subventions versées à la Fondation Alliance Française Paris et aux délégations générales de l'Alliance française sont inscrites sur l'action 01 du programme 185 (cf. supra).

Autres moyens bilatéraux d'influence (4 943 747€)

Cette rubrique regroupe les subventions et les cofinancements mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale. Ces crédits s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'offre éducative de et en français et de programmes de coopération linguistique ; par exemple la diversification des cursus universitaires (français sur objectifs spécifiques), la co-conception et mise en œuvre de plans de formation des enseignants, des programmes de

formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou l'achat de ressources numériques...

Par ailleurs, d'autres actions visant à toucher un plus large public seront engagées dans le domaine du livre (développement de la traduction d'ouvrages français, promotion des ouvrages traduits, etc.).

Peuvent ainsi être citées à titre d'exemple :

- les subventions versées à l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) pour l'élargissement de ses programmes favorisant l'échange et l'apprentissage interculturels entre jeunes Français et Allemands à la zone Europe centrale et orientale et Europe du Sud-Est (270 000 € en 2013) ou encore à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) (230 000 € en 2013) ;
- les cofinancements au titre de la formation des hauts fonctionnaires et diplomates internationaux en complément du plan pluriannuel d'action pour le « français dans la diplomatie et la fonction publique » (160 000 € en 2013). L'appui au projet francophonie du réseau scolaire international de l'Alliance israélite universelle (AIU), en (140 000 € en 2013) et le programme « La main à la pâte », en cofinancement du séminaire international organisé par l'Académie des sciences et portant sur la promotion internationale d'une méthode innovante d'enseignement des sciences à l'école primaire constituent d'autres exemples de cofinancements ;
- les programmes spécifiques tels que le programme des stagiaires de Master FLE pour la relance ou la consolidation du français dans les établissements d'enseignement étrangers des niveaux secondaire et supérieur.

En 2014, 369 000 € sont redéployés au sein du programme 185 pour abonder la subvention allouée au lycée franco australien de Canberra depuis le titre 2 du programme 185. Ces crédits correspondent à la masse salariale de 3 ETI, précédemment mis à disposition par le MAE et désormais pris en charge directement par l'établissement. A l'inverse, 150 000 € sont transférés du programme 185 au programme 163 « Jeunesse et Vie associative » dans le cadre de l'augmentation de la contribution versée à l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse).

SOUS-ACTION 05 « COOPÉRATION ET DIFFUSION CULTURELLE » : 13 539 024€

Transferts aux ménages

Bourses (1 020 307€)

Il s'agit de bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études. A titre d'exemple, le MAE, l'Institut français et la Ville de Paris mènent conjointement un programme de résidence d'artistes étrangers au Cloître des Récollets. Une vingtaine d'artistes dans le domaine des arts visuels, des arts de la scène et de la littérature y sont accueillis chaque année. Pour plus de détails sur les bourses voir la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Échanges d'expertise (1 537 549€)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Une description de l'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (7 512 855€)

Les missions de ces établissements, qui sont l'un des principaux outils de l'action culturelle de la France à l'étranger, sont recentrées, dans le cadre d'une stratégie d'influence, vers l'apprentissage du français de spécialité, la promotion des études en France, le débat d'idées, la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine, presque toujours hors les murs, en partenariat avec les institutions locales.

Autres moyens bilatéraux d'influence (3 468 313€)

Cette dotation est répartie entre les postes et l'administration centrale. Elle se traduit par le versement de subventions à des organismes venant en appui à la politique culturelle conduite par le ministère des Affaires étrangères. Certaines subventions annuelles sont mises en place avec des partenaires importants (Institut français, CIEP, Unifrance).

Le MAE subventionne en particulier des associations professionnelles dans le domaine de l'audiovisuel : Unifrance Film, TV France International, le Bureau export de la musique et Francophonie Diffusion. Ce soutien financier, auquel s'ajoute celui des attachés audiovisuels au sein des services d'action et de coopération culturelle, vise à conforter l'action de ces associations dans des territoires qui présentent un potentiel à moyen terme pour les industries culturelles françaises, à commencer par les pays émergents.

D'autres subventions ou commandes correspondent à des opérations ponctuelles mises en œuvre par les services centraux ou par les SCAC. Elles visent à renforcer la présence et la visibilité des artistes français à l'étranger et se traduisent par l'organisation de salons, d'expositions, de festivals, etc. Enfin, le développement de partenariats avec les acteurs locaux constitue une autre composante de la politique culturelle extérieure.

Parmi les organismes et événements qui seront subventionnés en 2014 dans le cadre de la diffusion culturelle figurent notamment la Fondation Anna Lindh œuvrant en faveur du rapprochement des populations des deux côtés de la Méditerranée en vue d'améliorer le respect mutuel entre les cultures.

Enfin, le MAE, de même que d'autres ministères, participera au financement du pavillon français de l'exposition universelle de Milan 2015, dont le thème choisi est « Nourrir la planète, énergie pour la vie ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
1. Français et diversité linguistique	Dépense de fonctionnement (Titre 3)	363 930	363 930
	Dépenses d'intervention (Titre 6)	19 301 410	19 301 410
2. Coopération et diffusion culturelle	Dépense de fonctionnement (Titre 3)	40 445 941	40 445 941
	Dépenses d'intervention (Titre 6)	13 539 024	13 539 024
Action 2	Dépense de fonctionnement (Titre 3)	40 809 871	40 809 871
	Dépenses d'intervention (Titre 6)	32 840 434	32 840 434
TOTAL ACTION 2		73 650 305	73 650 305

ACTION n° 03 1,2 %
Enjeux globaux



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement		8 943 828	8 943 828	
Crédits de paiement		8 943 828	8 943 828	

La perception accrue des enjeux globaux qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux renforce le besoin d'actions collectives pour préserver les biens publics mondiaux tels que le climat, les ressources naturelles (biodiversité, eau, sols), la santé, et pour répondre aux crises sectorielles liées, notamment, à l'accès aux ressources énergétiques ou aux matières premières.

Produire ou conserver les biens publics mondiaux nécessaires à la sécurité et à la prospérité durables de la France constitue un enjeu de la coopération internationale et de la diplomatie d'influence conduite par la France à l'échelle mondiale.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer la coordination internationale

Le renforcement des principes de souveraineté et le retour en force des priorités économiques nationales se traduisent par la présentation de propositions sur la gouvernance internationale en matière d'environnement dont une réforme structurelle semble nécessaire. La France et l'Europe ont porté cette idée lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable, "Rio + 20", qui s'est tenue au Brésil du 20 au 22 juin 2012. Les conclusions de la Conférence, contenues dans la déclaration « L'avenir que nous voulons », ouvrent la voie à une série de réformes et de processus. Il conviendra d'en tirer le meilleur parti pour renforcer la gouvernance mondiale en matière d'environnement et, d'une façon plus générale, de développement durable.

Après l'engagement politique pris lors de la conférence de Copenhague en 2009 et les accords trouvés à Cancun lors de la conférence de 2010 concernant le climat, la négociation et la conclusion d'un accord global sur le régime international post 2012 paraît nécessaire. Il est de surcroît encouragé par la France et ses partenaires européens.

2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

Grâce au développement d'une expertise dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation et à la mise en valeur d'acteurs et d'entreprises de premier plan en la matière, la France participe activement aux débats d'idées concernant les biens publics mondiaux au sein de l'Europe et des pays de l'OCDE.

A travers le dispositif diplomatique français à l'étranger et les relais de la France dans les institutions internationales, l'un des objectifs est de valoriser la stratégie et les partenariats du pays. Il incombe également à la France de diffuser ses méthodes, permettant ainsi l'appui aux actions des entreprises.

Depuis 2011, la France porte une partie de ses efforts sur la sécurité alimentaire. Ainsi, dans le cadre du G20, un certain nombre d'actions ont été entreprises pour lutter contre la volatilité des prix des denrées agricoles.

D'autre part, les efforts en matière de lutte contre les grandes pandémies (SIDA, paludisme, tuberculose) ont été poursuivis, principalement à travers les programmes du fonds mondial institué à cet effet.

La France mène une action spécifique en faveur d'un accès universel à l'eau et à l'assainissement, droit reconnu par l'Assemblée générale des Nations unies en juillet 2010. Elle est également fortement mobilisée dans la gestion intégrée des ressources en eau et notamment en faveur de la coopération sur les eaux transfrontalières.

La défense des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes est une priorité de l'action extérieure de la France, en conformité avec ses engagements internationaux : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), le Plan d'action du Caire sur la population et le développement (1994) et le Plan d'action de Pékin sur les femmes et le développement (1995). Suite à l'évaluation du précédent Document d'orientation stratégique genre et développement, adopté en 2007, la nouvelle stratégie "genre et développement" sera adoptée dans le courant de l'année 2013. La nouvelle stratégie permettra de répondre aux recommandations de cette évaluation qui soulignent la nécessité de renforcer la prise en compte du genre de façon transversale dans tous les secteurs du développement. Dans le domaine du genre, la coopération française intervient selon trois axes : le plaidoyer politique, le soutien à des actions spécifiques en faveur de la promotion de l'égalité et l'intégration transversale du genre dans tous les secteurs de la coopération.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	243 501	243 501
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	243 501	243 501
Dépenses d'intervention	8 700 327	8 700 327
Transferts aux ménages	3 568 502	3 568 502
Transferts aux autres collectivités	5 131 825	5 131 825
Total	8 943 828	8 943 828

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Soutien aux actions de coopération (243 501 €)

Les crédits de soutien aux actions de coopération permettent d'appuyer des actions menées dans le domaine des biens publics mondiaux, notamment à travers la prise en charge de la logistique nécessaire à l'organisation de colloques, rencontres etc. Une description de leur utilisation est présentée dans la partie « coûts synthétiques transversaux ».

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménagesBourses (2 011 900€)

Il s'agit de bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation. Pour plus de détails sur les bourses, voir la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Échanges d'expertise (1 556 602€)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires. Pour plus de détails sur les mission/invitation, voir la partie coûts synthétiques transversaux.

Transferts aux autres collectivitésDotations pour opérations aux EAF (309 933 €)

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale pour trouver des remèdes au VIH-sida et aux maladies tropicales etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de communication...) et participer à la formation d'un public spécialisé (cours, séminaires...) sur des sujets relatifs à l'environnement, le climat, la santé, etc.

Autres moyens bilatéraux d'influence (4 821 892 €)

Cette rubrique répartie entre les postes et l'administration centrale regroupe les subventions et cofinancements permettant d'intervenir sur des enjeux d'un intérêt supranational : l'environnement, le genre, l'alimentation, la santé et le développement humain. Ainsi, la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) et les SCAC participent à la lutte contre le réchauffement climatique, à la réflexion sur les ressources énergétiques et à la protection de l'environnement.

Le MAE s'implique également dans la recherche de solutions aux problèmes de développement économique par le soutien au développement d'infrastructures, l'appui au secteur privé ou encore le soutien aux Institutions onusiennes telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ou la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

Les autres moyens bilatéraux d'influence permettent de réaliser des interventions en matière de sécurité alimentaire notamment par le biais de subventions à l'Organisation Mondiale de la santé animale (de l'ordre de 75 000 € en 2013) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (80 000 €) ou encore de contribution au fonds fiduciaire de l'OAA (201 000 € en 2013). Enfin, le MAE participe au financement de travaux ayant trait aux problématiques de santé (subvention CRISP – réseau info Sida -...), d'éducation (soutien à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage - CONFEMEN – à hauteur de 150 000 € en 2013) et du climat (contribution au Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat – 60 000 €).

ACTION n° 04

14 %



Attractivité et recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement		101 796 069	101 796 069	
Crédits de paiement		101 796 069	101 796 069	

L'action du ministère des Affaires étrangères contribue à mobiliser à l'étranger l'expertise des établissements d'enseignement supérieur, à les accompagner dans leur politique d'ouverture et à promouvoir le modèle français d'enseignement supérieur auprès des milieux académiques internationaux. Le MAE soutient également l'internationalisation de la recherche en lançant des appels à projets compétitifs pour amorcer des coopérations avec des laboratoires étrangers. En parallèle, d'importants programmes de mobilités « entrantes » permettent la venue en France des meilleurs étudiants étrangers pour la poursuite d'étude ou de recherche.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer l'attractivité universitaire du territoire

La France favorise l'accroissement de la mobilité étudiante internationale et met en œuvre une stratégie d'attractivité du système français pour les décideurs de demain. Cette stratégie se concrétise par des actions complémentaires sur :

- la promotion de l'enseignement supérieur français et l'amélioration de l'information des étudiants étrangers sur l'offre française de formation à travers l'action des établissements à autonomie financière (EAF) et de l'EPIC Campus France. Ainsi, la participation à des salons spécialisés, l'accueil personnalisé dans les espaces CampusFrance, le site internet Campus France ou encore les sites locaux des services de coopération et des Instituts français participent à cette information. En outre, la création de CEF (Centres pour les études en France), intégrés aux « espaces Campus France » dans 31 pays, a accru la capacité de la France à attirer les meilleurs étudiants, par la dématérialisation des procédures d'inscriptions ;
- le soutien direct à la mobilité entrante par l'octroi de bourses d'études et de stages, dont une large part est désormais cofinancée par nos partenaires institutionnels étrangers ;
- le renforcement des réseaux universitaires bilatéraux, via les contributions aux structures (ex : Université franco-allemande) et aux initiatives conjointes (appels à projets pour la mise en place de masters en partenariat). Cet axe qui contribue en outre à la construction de l'espace européen du savoir est cofinancé de manière paritaire avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ;
- le soutien aux formations supérieures délocalisées (ex : Collèges universitaires français en Russie, Université française en Arménie), en particulier dans le domaine des sciences de l'ingénieur et des technologies (ex : Institut franco-chinois de l'énergie nucléaire, École centrale Pékin, Institut franco-chinois d'aéronautique) ;
- l'appui à la création, au fonctionnement et au développement de "pôles d'excellence" dans les pays partenaires. Ces établissements de droit local bénéficient d'une ingénierie pédagogique «à la française» et d'une forte participation de la France aux enseignements et à la recherche conjointe, fournies le plus souvent par des établissements et organismes de recherches français constitués en consortium (ex : l'Université des Sciences et Techniques d'Hanoi) ;
- l'aide à la projection à l'étranger de consortiums scientifiques régionaux vers des pays à fort potentiel (en particulier les pays émergents), en cofinancement paritaire avec les régions et avec l'appui des pôles de recherche et des pôles de compétitivité (ex : programme ARCUS).

La création de l'EPIC Campus France, placé sous la tutelle conjointe du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, traduit la volonté du législateur d'instituer en France une chaîne de gestion de la mobilité des étudiants et des chercheurs étrangers allant de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'accueil et la gestion par un guichet unique des bourses et des échanges d'expertises. Pour plus de détails sur le financement et des activités de l'EPIC Campus France, il est nécessaire de se référer la partie « Opérateurs »

2. Insérer la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe

Plusieurs instruments permettent à la France d'être un acteur important dans les domaines de recherche les plus avancés au niveau international :

- les partenariats scientifiques (Partenariats Hubert Curien – PHC –, Partenariats de recherche en réseau – P2R –, pour l'essentiel, bénéficiant de cofinancements à hauteur de 50 % de la part du pays partenaire) et des Programmes régionaux de recherche (Asie, Amérique du Sud, Afrique du Sud), structurant le soutien à la mobilité des jeunes chercheurs (bourses de court séjour et subventions à des associations qui contribuent à l'accueil des jeunes chercheurs étrangers) ;
- l'animation du réseau des centres de recherche en sciences humaines et sociales en tant que plateformes de partenariat et de formation par la recherche ;
- le soutien à la coopération archéologique française à l'étranger, sur la base de partenariats équilibrés et de transferts de compétences en contrepartie de l'accès aux terrains de fouilles ;
- des actions de veille et de valorisation de la science française, confiées aux services scientifiques des ambassades et aux centres de recherche en sciences humaines et sociales ;
- la présence de la France dans les grandes enceintes scientifiques, dont les Conventions intergouvernementales (Institut Polaire) et les Programmes mondiaux de recherche, en particulier ceux portant sur le climat (programme géosphère-biosphère, programme international sur les dimensions humaines du changement global, etc.).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	10 058 339	10 058 339
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 996 098	5 996 098
Subventions pour charges de service public	4 062 241	4 062 241
Dépenses d'intervention	91 737 730	91 737 730
Transferts aux ménages	72 940 630	72 940 630
Transferts aux autres collectivités	18 797 100	18 797 100
Total	101 796 069	101 796 069

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SOUS-ACTION 01 « ATTRACTIVITÉ ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR » : 4 281 040 €

rubriques de JPE	PLF 2014
Subvention pour charges de service public Campus France	4 062 241
Soutien aux actions de coopération	218 799

Subventions pour charges de service publicSubvention à l'EPIC Campus France (4 062 241 €)

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été créé par décret du 30 décembre 2011 en application de la loi relative à l'action extérieure de l'État du 27 juillet 2010. Il est placé sous la double tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La mise en place effective de l'opérateur a eu lieu le 1^{er} mai 2012 avec la dissolution d'Egide le 26 avril et celle du GIP Campus France, chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, le 28 avril 2012. Les activités internationales du CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) ont également été intégrées au 1^{er} septembre 2012. Un contrat d'objectif et de moyens (COM) est en cours de préparation pour la période 2013-2016 et est soumis à l'avis préalable du Parlement.

Campus France offre ainsi une chaîne de gestion de la mobilité des étudiants et des chercheurs étrangers allant de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'accueil et la gestion par un guichet unique des bourses et des échanges d'expertises. Les missions confiées à l'opérateur consistent en :

- la valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français ;
- l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers ;
- la gestion des programmes de mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans la partie « Opérateurs » du PAP.

Dépenses de fonctionnement autres que celle de personnelSoutien aux actions de coopération (218 799 €)

Ces crédits sont destinés essentiellement à l'appui aux universités étrangères partenaires, dans le cadre de la promotion de l'enseignement supérieur français et des échanges universitaires. L'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « coûts synthétiques transversaux ».

SOUS-ACTION 02 « RECHERCHE SCIENTIFIQUE » : 5 777 299 €

rubriques de JPE	PLF 2014
Soutien aux actions de coopération	526 663
Dotation de fonctionnement aux IFRE	5 250 636

Dépenses de fonctionnement autres que celle de personnelSoutien aux actions de coopération (526 663 €)

Cette rubrique permet de soutenir des événements scientifiques à haut niveau (colloques, séminaires etc.) notamment à travers une aide logistique. L'utilisation de ces crédits est présentée dans la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Dotations de fonctionnement aux Instituts français de recherche à l'étranger (5 250 636 €)

Ces crédits servent à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement, hors programmes de recherche, des 27 IFRE et centres de recherche, soit une dotation moyenne de 194 468 € par institut.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

SOUS-ACTION 01 « ATTRACTIVITÉ ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR » : 64 801 823 €

rubriques de JPE	PLF 2014
Dotations pour opérations aux EAF	2 973 034
Autres moyens bilatéraux d'influence	4 908 316
Bourses	54 647 499
Echanges d'expertise	2 272 974
Total	64 801 823

Transferts aux ménages

Bourses (54 647 499 €)

Les crédits alloués aux bourses d'attractivité permettront de renforcer l'effort en direction des étudiants en provenance des pays émergents et notamment de l'Inde, du Brésil et de la Chine. Par ailleurs, afin de répondre au plus près à l'actualité internationale (printemps arabes, par exemple) des aides ponctuelles seront dégagées afin de soutenir la mobilité des étudiants provenant de zones géopolitiquement sensibles.

De plus, le MAE poursuivra le renforcement de l'attractivité des formations dans le cadre d'opérations d'accompagnement de délocalisation de cursus français (exemple : l'USTH au Vietnam).

Les programmes de bourses d'excellence seront par ailleurs maintenus :

- le programme EIFFEL, destiné aux futurs cadres économiques et administratifs des grands pays émergents, qui a aujourd'hui trouvé son rythme de croisière, avec 5 823 lauréats pour les deux volets Master et Doctorat depuis 1999 (date de début du programme) ;
- le programme « Excellence Major », qui finance jusqu'à BAC+ 5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger, accueille depuis son lancement en 2 000 près de 200 nouveaux boursiers chaque année ;
- le programme « Quai d'Orsay-Entreprises » qui se base sur le concours du secteur privé, notamment des grands groupes français à vocation internationale, actifs dans le domaine des technologies de pointe et dont les succès industriels et économiques contribuent à l'image de la France dans le monde.

Échanges d'expertise (2 272 974 €)

Il s'agit principalement des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité dans une université française.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF et aux établissements de recherche (2 973 034 €)

Ces établissements agissent comme maître d'œuvre et d'ouvrage de projets de recherche correspondant à des thématiques et enjeux d'actualité en sciences humaines et sociales.

Ces dotations pour opérations dans le domaine de l'attractivité et de l'enseignement supérieur sont complétées par celles versées au titre de la sous-action 02, dans le domaine de la recherche scientifique, cf. infra.

Autres moyens bilatéraux d'influence (4 908 316 €)

Ces crédits sont destinés à renforcer l'attractivité universitaire de la France par l'intermédiaire de contributions aux réseaux universitaires bilatéraux (universités franco-allemande, université française en Arménie, université Saint-Joseph au Liban, université des Sciences et des Technologies de Hanoi au Vietnam) et par le soutien aux formations supérieures délocalisées, en Russie et au Brésil, par exemple. Ainsi, en 2012, l'Université franco-allemande (UFA) a été financée à hauteur de 2 950 000 €. Cette subvention lui permet de promouvoir les relations et les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur français et allemands, notamment à travers l'octroi de bourses (2 475 boursiers pour 2010-2011).

SOUS-ACTION 02 « RECHERCHE SCIENTIFIQUE » : 26 935 307 €

rubriques de JPE	PLF 2014
Bourses	6 875 783
Échanges d'expertise	2 563 433
Programmes d'échanges scientifiques (PHC et assimilés)	6 580 941
Dotations pour opérations aux EAF	2 273 944
Autres moyens bilatéraux d'influence	8 641 806
TOTAL	26 935 907

Transferts aux ménagesBourses (6 875 783 €)

Pour plus d'éléments relatifs aux bourses, se référer à la partie « coûts synthétiques transversaux ».

Échanges d'expertise (2 563 433 €)

Ces crédits permettent de mettre en place des échanges entre chercheurs étrangers et français. Des chercheurs étrangers peuvent ainsi être invités au CNRS ou à des colloques en France et des chercheurs français invités à l'étranger (pour plus d'éléments relatifs aux échanges d'expertise, se référer à la partie « coûts synthétiques transversaux »).

Programmes d'échanges scientifiques (PHC et assimilés) (6 580 941 €)

Une soixantaine de programmes conjoints de recherche, dits « Partenariats Hubert Curien » (PHC) ou programmes assimilés, facilite essentiellement la mobilité des jeunes chercheurs. Ces programmes mis en œuvre par le MAE, et dont la gestion est confiée à Campus France, favorisent la formation à la recherche (et par la recherche) tout en développant l'attractivité de la France auprès des jeunes chercheurs étrangers. La participation des doctorants et des post-doctorants à des équipes de recherche constitue un critère déterminant dans la sélection des projets.

Ces partenariats ont un impact positif sur l'insertion des chercheurs français dans la compétition internationale et se traduisent par des participations communes dans des programmes de recherche structurants au niveau national, multinational et européen. Chaque année, plusieurs centaines de projets sont co-déposés, dont environ 25 % sont retenus pour un financement.

Transferts aux autres collectivitésDotations pour opérations aux établissements de recherche (2 273 944 €)

Ces établissements agissent comme maître d'œuvre et d'ouvrage de projets de recherche correspondant à des thématiques et enjeux d'actualité en sciences humaines et sociales. Ces dotations dans le domaine de la recherche scientifique sont complétées par celles versées au titre de la sous-action 01, dans le domaine l'attractivité et de l'enseignement supérieur, (cf. supra).

Autres moyens bilatéraux d'influence (8 641 806 €)

Cette dotation permet de mobiliser des financements dans le cadre de partenariats locaux et d'échanges scientifiques.

Ces crédits sont utilisés par les services de l'administration centrale, les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et les Services scientifiques et technologiques (SST) sous forme de subventions versées à des acteurs dans le domaine de la coopération scientifique tel que le Centre Franco-Indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA) en Inde par exemple.

Cette rubrique comprend par ailleurs les crédits destinés à la mise en place de partenariats pour la coopération scientifique et universitaire. Par exemple, le programme ARCUS constitue une action spéciale de coopération décentralisée avec les régions en direction de pays partenaires stratégiques. Créé en 2005 par le MAE, le programme ARCUS soutient des offres de formation supérieure et de recherche. Il est destiné à de groupements scientifiques régionaux en coopération avec certains pays partenaires stratégiques (Russie, Inde, Chine, pays du pourtour méditerranéen, Afrique du Sud, pays d'Amérique latine, pays du sud-est asiatique) ou de nouveaux États membres de l'Union européenne.

Ce partenariat labellise des projets pluridisciplinaires pour une durée de 3 ans, après une évaluation conduite par la mission d'expertise du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ces projets sont financés à hauteur d'environ 500 000 € sur le principe du partage des coûts avec les régions.

Les autres moyens bilatéraux d'influence regroupent aussi les contributions à la mise en place de partenariats d'évaluation et de pilotage de la coopération scientifique tels que le programme COFECUB avec le Brésil ou le programme ECOS avec les pays d'Amérique du Sud.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01. Attractivité et enseignement supérieur	Dépense de fonctionnement (Titre 3)	4 241 040	4 241 040
	Dépenses d'intervention (Titre 6)	64 801 823	64 801 823
02. Recherche scientifique	Dépense de fonctionnement (Titre 3)	5 777 299	5 777 299
	Dépenses d'intervention (Titre 6)	26 935 907	26 935 907
Action 04	Dépense de fonctionnement (Titre 3)	10 058 339	10 058 339
	Dépenses d'intervention (Titre 6)	91 737 730	91 737 730
TOTAL ACTION 04		101 796 069	101 796 069

ACTION n° 05

57,5 %

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement		416 500 000	416 500 000	
Crédits de paiement		416 500 000	416 500 000	

Entièrement consacrée au service public d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Établissement public créé par la loi du 6 juillet 1990, placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, l'AEFE remplit trois missions complémentaires :

- assurer les missions de service public à destination des enfants français dont les familles résident à l'étranger ;
- tenir un rôle essentiel d'influence en matière culturelle, économique et politique, notamment par l'accueil d'élèves étrangers. L'Agence contribue ainsi au rayonnement de la langue et de la culture française et à l'attractivité de la France ;
- renforcer les relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers, par la promotion et la consolidation du projet pédagogique et éducatif français à l'étranger et une ouverture à la culture du pays d'accueil.

Le Plan d'orientation stratégique (2010-2013) et le Contrat d'objectifs (2011-2013) de l'Agence permettront d'évaluer les actions de l'établissement pour cette période. Sur cette base, un nouveau plan d'orientation stratégique et un nouveau contrat d'objectifs pourront être élaborés. Ils se fonderont également sur les conclusions de la mission que le ministre des Affaires étrangères a confié à la ministre déléguée en charge des Français de l'étranger, chargée de mener une consultation élargie sur l'évolution du dispositif, ses objectifs et ses priorités, ainsi que sur son modèle économique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	416 500 000	416 500 000
Subventions pour charges de service public	416 500 000	416 500 000
Total	416 500 000	416 500 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subvention pour charges de service public

L'AEFE, établissement public national à caractère administratif, a pour objet d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant à l'étranger, de leur accorder des bourses scolaires et de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers, ainsi qu'au rayonnement de la langue et de la culture françaises notamment par l'accueil d'élèves étrangers.

Le réseau scolaire français à l'étranger scolarise dans sa totalité 316 656 élèves (en hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente), avec une part d'élèves étrangers représentant 62,2 % des effectifs. Le réseau de l'AEFE, comprenant les 231 établissements EGD et conventionnés, scolarise 185 555 élèves, dont 49,3 % de Français.

A la demande de l'État, l'AEFE a renforcé son rôle en matière d'animation du réseau des établissements homologués en signant des accords de partenariat avec la quasi-totalité des établissements qui ne sont pas en gestion directe ou sous convention, soit 250 établissements.

L'appui du MAE apporté aux établissements couvre principalement le financement de personnels titulaires, l'attribution de bourses, ainsi que la formation continue des enseignants (les crédits correspondants sont inscrits sur le programme 151). Les familles françaises dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité. Cette aide, depuis 2007, était composée d'un système de bourses attribuées aux familles sous conditions de ressources et d'un dispositif de « prise en charge » limité aux seules classes de lycée (seconde, première et terminale) sans conditions de ressources. Le gouvernement a décidé de modifier ce système en supprimant, dès la rentrée 2012, le dispositif de « prise en charge » et en consolidant la politique des bourses sur critères sociaux.

En 2014, la subvention pour charges de service public de l'agence tient compte de la stabilisation du taux de cotisation patronale au CAS Pensions et de l'objectif de limitation des dépenses de fonctionnement courant.

Le budget de l'AEFE est présenté en détail dans la partie « Opérateurs ».

ACTION n° 06

Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"

11 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement	79 638 228	0	79 638 228	
Crédits de paiement	79 638 228	0	79 638 228	

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2013		PLF 2014	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	471 243 273	471 243 273	460 054 184	460 054 184
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)	83 353 000	83 353 000	87 146 403	87 146 403
Total	554 596 273	554 596 273	547 200 587	547 200 587

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2012 (1)				LFI 2013				PLF 2014			
	ETPT ETPT	ETPT rémunérés par ce programme (2)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger		6 240	4 340			6 353	4 561			6 353	4 661	
CAMPUS FRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (EGIDE + Campus France)	3	217	33		1	243	43		0	235	25	
Institut Français		175	1			182	1		0	180	2	
Total ETP		6 632	4 374		1	6 778	4 605		0	6 768	4 688	
Total ETPT	3				1				0			

(1) La réalisation 2012 reprend la présentation du RAP 2012.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	ETP
Emplois sous plafond LFI 2013 (voté en LFI ou le cas échéant en LFR)	6 778
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des transferts externes	
Corrections techniques	+18
Abattements techniques	-21
Solde net des créations ou suppressions d'emplois	-7
Emplois sous plafond PLF 2014	6 768

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

AEFE - AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre des Affaires étrangères et de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger.

L'Agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Éducation nationale, du ministre des Affaires étrangères et de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger.

L'AEFE est l'opérateur pivot dans le dispositif d'enseignement à programme français à l'étranger. En juin 2012, ce dispositif, présent dans 131 pays, compte 481 établissements scolaires français homologués. Sur ces 481 établissements, l'AEFE gère directement 75 d'entre eux dits « établissements en gestion directe » (EGD) et a passé des conventions avec 156 autres établissements dits « conventionnés ». Les premiers sont des services déconcentrés de l'Agence, les seconds sont des entités juridiquement distinctes de l'Agence avec lesquelles celle-ci entretient des liens contractuels. Ces 231 établissements (en gestion directe et conventionnés) constituent le réseau proprement dit de l'AEFE.

Au total, les 481 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale comptabilisent 316 656 élèves scolarisés, dont plus d'un tiers sont de nationalité française. Le réseau proprement dit de l'AEFE (en gestion directe et établissements conventionnés) scolarise 185 555 élèves, dont près de la moitié sont français (49,3 %).

A la demande de l'État, l'AEFE a renforcé son rôle en matière d'animation du réseau homologué en signant des accords de partenariat avec la quasi-totalité des établissements qui ne sont pas en gestion directe ou sous convention, soit 250 établissements y compris ceux de la Mission laïque française.

En 2013, l'AEFE rémunère 10 914 emplois temps plein en poste dans son réseau (dont 11 % d'expatriés, 50 % de résidents et 39 % de recrutés locaux des établissements en gestion directe (EGD)). L'Agence organise la formation continue de ces personnels.

L'AEFE affecte aux établissements des personnels enseignants et de direction et, selon les cas, peut attribuer aux établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement sur le modèle de ce que sont amenés à faire en France les collectivités territoriales ou les services du ministère de l'Éducation nationale en fonction de la nature des établissements. Elle intervient auprès des établissements homologués pour des actions de formation pédagogique, des inspections, la participation aux événements fédérateurs du réseau, etc. Ces actions permettent le maintien d'un fonctionnement pédagogique reconnu conforme aux programmes et standards du ministère français de l'Éducation nationale par le processus de l'homologation. Des subventions sont par ailleurs accordées ponctuellement à certains établissements homologués au titre du fonctionnement général, d'« actions pédagogiques pilotes » ou d'actions de formation continue.

Les familles françaises dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité. Cette aide était, depuis 2007, composée d'un système de bourses, auquel les familles étaient éligibles en fonction de leurs revenus, et d'un dispositif de « prise en charge », sans condition de ressources, limité aux seules classes de lycée (seconde, première et terminale). Le gouvernement a décidé de modifier ce système en supprimant, dès la rentrée 2012, le dispositif de « prise en charge » et en consolidant la politique des bourses sur critères sociaux. Cette réforme du système, opérée en concertation avec les acteurs du réseau scolaire (parents d'élèves, organisations syndicales, élus) est désormais mise en place. La première commission nationale des bourses appliquant ce nouveau système s'est tenue les 3 et 4 juillet 2013.

Le développement, l'organisation et le mode de fonctionnement du réseau des établissements français à l'étranger sont une préoccupation constante du Gouvernement. Le ministre des Affaires étrangères a ainsi confié à la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger la mission de dresser un bilan de cette politique et d'engager une réflexion sur son développement. Dans un contexte marqué par une demande croissante d'éducation en français à l'étranger, cette mission a pour but de définir les objectifs et priorités de la politique scolaire extérieure et d'engager une réflexion sur le modèle économique du réseau.

Par ailleurs, prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions de jeunes étrangers qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des sections bilingues francophones, le MAE a créé en 2012 un label d'excellence pour distinguer les établissements étrangers qui satisfont aux critères d'un cahier des charges ambitieux concernant : le nombre d'heures en français dispensées, la composition de l'équipe enseignante, la qualité des équipements et l'existence d'un environnement favorisant la francophonie. Le label « FrancEducation », dont l'opérateur est l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, a été attribué par le MAE à 32 établissements depuis mars 2012 : 2 en Allemagne, 2 en Australie, 1 au Chili, 10 aux Etats-Unis, 2 en Finlande, 1 en Nouvelle-Zélande, 4 en République Tchèque, 9 en Turquie et 1 en Ukraine. Il pourrait concerner une cinquantaine d'établissements à l'horizon 2015.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le Conseil d'administration de l'Agence, composé de 28 membres, est placé sous la présidence du directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM). La suppléance est assurée par le représentant de l'Éducation nationale.

L'AEFE est dotée d'un plan d'orientation stratégique (POS) et d'un contrat d'objectifs qui arriveront à échéance fin 2013. La directrice dispose d'une lettre de mission signée du ministre des Affaires étrangères ainsi que d'une lettre d'objectifs, qui lui est remise chaque année par le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats. Cette lettre définit les critères d'évaluation de la directrice selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage du réseau, plan d'orientation stratégique.

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres ou sur ceux des établissements à gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) adopté par le conseil d'administration du 30 novembre 2011. Si elle n'est plus autorisée à contracter des emprunts bancaires d'une durée supérieure à un an en vertu de l'article 12 de la loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014, l'AEFE peut recourir à des avances de l'Agence France Trésor sur le programme 823 « Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics » de la mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », pour un montant de 9,5 M€ en 2014.

L'AEFE est également engagée, depuis mars 2012, dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable.

Le montant de la dotation du ministère des Affaires étrangères à l'Agence s'établit en 2014 :

- au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » à 416,5 M€ (AE et CP) ;

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 OPÉRATEURS

- au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFÉ » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » à 118,8 M€ (AE et CP). Cette subvention sert à financer l'aide à la scolarité des élèves français du réseau.

Par ailleurs, afin d'accroître son autofinancement et de pérenniser le réseau suivant le principe de mutualisation, l'Agence est amenée à solliciter davantage la capacité contributive des établissements à travers la mise en place, depuis le 1^{er} septembre 2009, d'une contribution de 6 % assise sur les droits de scolarité perçus par les établissements en gestion directe et conventionnés.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2012		LFI 2013		PLF 2014	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme 185 : Diplomatie culturelle et d'influence	422 334	422 334	428 549	428 549	420 049	420 049
Subventions pour charges de service public	414 785	414 785	425 000	425 000	416 500	416 500
Dotations en fonds propres	4 000	4 000				
Transferts	3 549	3 549	3 549	3 549	3 549	3 549
Programme 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires	116 671	116 671	110 300	110 300	118 800	118 800
Transferts	116 671	116 671	110 300	110 300	118 800	118 800
Total	539 005	539 005	538 849	538 849	538 849	538 849

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013	Produits	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013
Personnel	672 098	710 912	Ressources de l'État	581 141	566 105
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>148 759</i>	<i>163 077</i>	- subventions de l'État	<i>581 141</i>	<i>566 105</i>
Fonctionnement	283 000	303 981	- ressources fiscales	0	0
Intervention	116 669	103 682	Autres subventions	4 833	5 397
			Ressources propres et autres	527 322	553 969
Total des charges	1 071 767	1 118 575	Total des produits	1 113 296	1 125 471
Résultat : bénéfice	41 529	6 896	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 113 296	1 125 471	Total : équilibre du CR	1 113 296	1 125 471

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013	Ressources	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	59 221	22 100
Investissements	51 231	68 232	Ressources de l'État	4 022	0
			Autres subv. d'investissement et dotations	730	950
			Autres ressources	10 273	21 983
Total des emplois	51 231	68 232	Total des ressources	74 246	45 033
Apport au fonds de roulement	23 015		Prélèvement sur le fonds de roulement		23 199

(1) voté

La colonne du budget prévisionnel 2013 fait référence au budget adopté lors du conseil d'administration du 27 novembre 2012.

L'enveloppe de personnel comporte les comptes 63 et 64.

Le budget de l'AEFE résulte de l'agrégation de deux budgets : le budget des services centraux et le budget consolidé des EGD. Ce budget agrégé présente toutefois une double prise en compte des flux budgétaires entre le siège et les EGD : une partie des ressources des services centraux sont reversées aux EGD, qui les intègrent en recettes, et inversement, une partie des recettes des EGD sont reversées aux services centraux, qui les intègrent en tant que ressources. Le montant total des doubles flux est de 133,8 M€ au BP 2013, constitué de 41 M€ sur des subventions de l'État (30 M€ sur le P.151 et 11 M€ sur le P.185) et de 92,8 M€ sur les ressources propres (notamment la contribution de 6 % assise sur les frais de scolarité des établissements en gestion directe et conventionnés et la participation des établissements en gestion directe et conventionnés à la rémunération des résidents).

Les ressources propres du budget agrégé de l'Agence proviennent de deux sources :

- les recettes propres des établissements en gestion directe (essentiellement constituées des frais de scolarité), soit 344,4 M€ ;
- les ressources propres du siège pour un montant de 209,5 M€ (essentiellement la participation des établissements du réseau à la rémunération des résidents et la contribution assise sur les frais de scolarité).

■ DÉPENSES 2013 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2013 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
programme 151			103 682		103 682
programme 185 EGD	122 608	248 010		32 745	403 363
programme 185 hors EGD	588 304	35 191		35 487	658 982
Total	710 912	283 201	103 682	68 232	1 166 027

Les charges non décaissables (compte 68) ont été déduites du fonctionnement pour un montant de 20 780 K€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2012 (1)		LFI 2013 (2)		PLF 2014	
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 580		10 914		11 014	
- sous plafond	6 240		6 353		6 353	
- hors plafond	4 340		4 561		4 661	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		5		5		5
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		5		5		5

(1) La réalisation 2012 reprend la présentation du RAP 2012.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit une stabilisation du plafond d'emplois par rapport à la LFI 2013.

Le total obtenu est donc de 6 353 emplois, qui se répartissent de la manière suivante :

- emplois au siège : 161 ;
- postes d'expatriés : 1 127 ;
- postes de résidents : 5 065.

Les emplois hors plafond progressent de 100 ETP en 2014, soit 4 661 ETP, répartis ainsi :

- 20 postes d'expatriés (supports qui permettent à l'Agence de développer des actions de coopération éducative par des mises à disposition auto financées) ;
- 401 postes de résidents, à coût complet pour les établissements, dont 381 ETP en 2013 + 20 nouveaux ETP en 2014 ;
- 4 240 agents de droit local recrutés dans les établissements en gestion directe, dont 4 160 ETP en 2013 + 80 nouveaux ETP en 2014.

La mesure d'abattement technique appliquée aux autres opérateurs du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » est reportée, en ce qui concerne l'AEFE, au projet de loi de finances pour 2015.

CAMPUS FRANCE - AGENCE DE PROMOTION DES FORMATIONS ET DES ÉCHANGES ÉDUCATIFS ET SCIENTIFIQUES (EGIDE + CAMPUS FRANCE)

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, pris en application de la loi du 27 juillet 2010. L'EPIC est placé sous la tutelle conjointe du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

La mise en place effective de l'opérateur a eu lieu le 1er mai 2012 avec la dissolution du GIP CampusFrance le 28 avril 2012 et de l'Association Égide le 1er mai 2012. Selon les dispositions du décret n° 2012-149 du 30 janvier 2012, le transfert des bourses gérées par le CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) est entré en vigueur au 1er septembre 2012, début de l'année universitaire. Cette prise en compte des missions de la sous-direction des affaires internationales du CNOUS, voulue par le législateur, s'est traduit par la mise en place d'une chaîne de l'accueil des étudiants étrangers allant de la promotion de l'enseignement supérieur français à la gestion par un guichet unique de la mobilité et de l'accueil des étudiants boursiers étrangers. Il permet à la France de disposer d'un véritable opérateur au service de sa politique d'influence, comme l'Allemagne (DAAD) et le Royaume-Uni (British Council).

Campus France exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en particulier :

- la valorisation à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des anciens étudiants et chercheurs étrangers ayant accompli tout ou partie de leurs cursus en France ;
- l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en appui aux Universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
- la gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- la promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour mener à bien son action, Campus France s'appuie sur le réseau des Espaces CampusFrance, placés sous l'autorité des ambassadeurs. Les Espaces sont intégrés au réseau diplomatique et culturel et sont constitués de plus de 300 personnes dans 199 espaces et antennes installées dans 112 pays (données au 1er juin 2013).

Gouvernance et pilotage stratégique

Le Directeur général de Campus France a été nommé par décret en date du 25 avril 2012 et la Présidente par décret en date du 6 mai 2013. Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France comporte un conseil d'orientation relatif aux modalités d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France. Ce conseil comprend 19 membres, notamment des représentants des étudiants, de la Conférence des chefs d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Il s'est réuni pour la première fois le 23 mai 2013.

Les établissements d'enseignement supérieur français jouent également un rôle dans la vie de Campus France : le « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur et inauguré le 18 décembre 2012, leur permet de participer activement à la politique d'attractivité dans le monde. Ce Forum est composé de 7 commissions thématiques qui se réunissent régulièrement.

Une lettre de mission, cosignée des ministres des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présentant le cadre général de l'intervention de l'opérateur et fixant ses principaux objectifs, a été adressée au Directeur général le 4 mai 2012. La lettre fixant les objectifs pour l'année 2013 est en cours de finalisation.

Une convention triennale d'objectifs et de moyens, qui doit couvrir le budget triennal 2013-2015 sera signée entre le président du conseil d'administration de l'établissement, d'une part, et le MAE, le MESR, le ministère de l'intérieur et le ministère du budget, d'autre part. Le projet de convention doit recevoir l'avis préalable du Parlement.

Campus France se rattache aux actions :

- 02 « Coopération culturelle et promotion du français », au sein de laquelle le montant des bourses et échanges d'expertise est estimé à 7 088 271 € (AE et CP) ;
- 03 « Enjeux globaux », au sein de laquelle le montant des bourses et échanges d'expertise est prévu à hauteur de 3 568 502 € (AE et CP) ;
- 04 « Attractivité et recherche », au sein de laquelle la dotation inscrite en PLF 2014 au titre de la SCSP versée à Campus France est de 4 062 241 € (AE et CP) et les transferts de 72 940 630 € (AE et CP), du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », au sein de laquelle la dotation de la SCSP versée à Campus France inscrite en PLF 2014 est de 1 877 299 € (AE et CP) ;
- à l'action 02 « Coopération bilatérale », du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », au sein de laquelle le montant des bourses et échanges d'expertise est estimé à 9 966 727 € (AE et CP) en PLF 2014.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2012		LFI 2013		PLF 2014	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme 185 : Diplomatie culturelle et d'influence	59 768	59 768	84 022	84 022	87 659	87 659
Subventions pour charges de service public	2 558	2 558	4 218	4 218	4 062	4 062
Transferts	57 210	57 210	79 804	79 804	83 597	83 597
Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire	1 877	1 877	1 900	1 900	1 877	1 877
Subventions pour charges de service public	1 877	1 877	1 900	1 900	1 877	1 877
Programme 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement	11 518	11 518	9 967	9 967	9 967	9 967
Transferts	11 518	11 518	9 967	9 967	9 967	9 967
Total	73 163	73 163	95 889	95 889	99 503	99 503

Les financements qui apparaissent en transferts (titre 6) dans les programmes 185 et 209 du tableau de financement de l'État sont comptabilisés en comptes de tiers (comptes de mandants publics) dans le bilan de l'opérateur. Par conséquent, ils ne sont donc pas présentés dans le compte de résultat de l'opérateur. Seuls les frais de gestion perçus par l'opérateur sont présentés en ressources propres dans les tableaux budgétaires agrégés et les dépenses d'exploitation correspondantes. Cela explique le différentiel entre le compte de résultat ci-dessous et le tableau ci-dessus retraçant les transferts entre l'État et l'EPIC Campus France.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013	Produits	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013
Personnel	13 865	16 564	Ressources de l'État	4 344	5 927
<i>dont charges de pensions civiles</i>	0	0	- subventions de l'État	4 344	5 927
Fonctionnement	13 240	13 170	- ressources fiscales	0	0
Intervention	0	0	Autres subventions	988	1 229
			Ressources propres et autres	21 709	24 365
Total des charges	27 105	29 734	Total des produits	27 041	31 521
Résultat : bénéfice		1 787	Résultat : perte	64	
Total : équilibre du CR	27 105	31 521	Total : équilibre du CR	27 105	31 521

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013	Ressources	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	992	1 368
Investissements	779	2 704	Ressources de l'État	0	0
			Autres subv. d'investissement et dotations	0	0
			Autres ressources	0	2 150
Total des emplois	779	2 704	Total des ressources	992	3 518
Apport au fonds de roulement	213	814	Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) voté

- L'enveloppe « personnel » comporte les comptes 64, 631 et 633.
- Les montants indiqués dans la colonne « compte financier 2012 » correspondent aux agrégats des comptes financiers votés lors des conseils d'administration du 26 avril 2012 pour l'association Egide, du 27 avril 2012 pour le GIP Campus France et du 17 juin 2013 pour l'EPIC Campus France.

DÉPENSES 2013 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2013 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Programmes 185, 209, 150 et 301	16 564	11 781	0	2 704	31 049

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2012 (1)		LFI 2013 (2)		PLF 2014	
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	250		286		260	
- sous plafond	217		243		235	
- hors plafond	33		43		25	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		3		5		1
- rémunérés par l'État par ce programme		3		1		0
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		0		4		1

(1) La réalisation 2012 reprend la présentation du RAP 2012.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Une diminution de -6 ETP sous plafond en PLF 2014 est appliquée à l'opérateur Campus France dans le cadre des mesures globales d'économies liées au redressement des comptes publics.

Campus France fait par ailleurs l'objet d'une mesure d'abattement technique de -20 ETP en PLF 2014. De plus, une correction technique de 18 ETP auparavant décomptés à tort hors plafond, est appliquée afin de les réintégrer au contingent d'emplois sous plafond.

INSTITUT FRANÇAIS

L'Institut français, créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, est un établissement public à caractère industriel et commercial contribuant à l'action extérieure de la France. Il s'est substitué à l'association CulturesFrance au 1er janvier 2011.

La création de l'Institut français s'inscrit dans le cadre de la réforme du ministère des Affaires étrangères. Opérateur placé sous la tutelle unique du ministère des Affaires étrangères, l'Institut français répond aux objectifs de notre politique étrangère, en étroite concertation avec les autres ministères concernés, en particulier le ministère de la Culture et de la Communication. Il vise à renforcer l'influence de la France dans le monde, à appuyer la dimension culturelle dans l'aide au développement et à encourager le dialogue et la diversité culturelle. Il a pour mission de renouveler les modalités d'action de la diplomatie culturelle française, de renforcer les leviers d'influence et de dialogue avec les sociétés civiles et les nouvelles élites.

L'Institut s'appuie sur le réseau culturel français à l'étranger, dans sa double composante de réseau public des instituts français et de réseau associatif des alliances françaises. Les 97 établissements culturels à autonomie financière et leurs annexes (aux compétences élargies, grâce à leur fusion avec les services culturels des ambassades) portent désormais presque tous le même nom - Institut français + pays - de façon à offrir une marque unique et à renforcer la lisibilité et la visibilité du dispositif engagé.

Les missions de l'Institut français portent sur :

- la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la création française ;
- le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères ainsi que le développement et à la diffusion des expressions artistiques du Sud ;
- la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel ;
- le soutien à une large circulation des écrits, des œuvres et des auteurs, en particulier francophones.

Son périmètre d'action a cependant été élargi à de nouvelles activités, notamment :

- la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées, des savoirs et de la culture scientifique français ;
- la promotion, la diffusion et l'enseignement à l'étranger de la langue française ;
- l'information du réseau culturel français à l'étranger sur l'offre culturelle française ;
- le conseil et la formation professionnels des personnels français et étranger concourant à ces missions.

Expérimentation

Une expérimentation du rattachement de douze EAF à l'Institut français est conduite depuis 2010 (Cambodge, Chili, Danemark, Émirats arabes unis, Géorgie, Ghana, Grande-Bretagne, Inde, Koweït, Sénégal, Serbie, Singapour) et porte sur l'ensemble des secteurs de l'Institut français (culture, langue, savoirs, débat d'idées) et sur les missions de coopération universitaire et scientifique (hors postes à service scientifique autonome). Un premier rapport d'évaluation a été présenté en mars 2011 et un deuxième rapport, au titre de l'exercice 2012, en mars 2013, conformément à l'article 20 du décret du 30 décembre 2010 précité. Un troisième rapport sera présenté avant fin octobre 2013.

L'expérimentation est menée sur un périmètre conforme à celui retenu dans le cadre de la fusion des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) avec les EAF amorcée en 2009. Il comprend, outre les missions culturelles, linguistiques et audiovisuelles de notre réseau (à l'exception des postes régionaux), les missions de coopération universitaire et scientifique (hors postes à service scientifique autonome). L'Institut français a signé une convention avec l'EPIC Campus France pour assurer la gestion des bourses.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'EPIC est administré par un conseil d'administration de 29 membres qui comprend deux députés et deux sénateurs, des représentants de l'État (ministère des Affaires étrangères, ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère du Budget), des personnalités qualifiées désignées par l'État et des représentants élus du personnel. Le conseil d'administration comprend également des représentants des collectivités territoriales.

L'Institut exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par le ministre des Affaires étrangères et le ministre chargé de la Culture. Pour l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue françaises à l'étranger le ministre des Affaires étrangères réunit, au moins une fois par an, un Conseil d'orientation stratégique (COS) qu'il préside et auquel participent des représentants de l'ensemble des ministères présents au conseil d'administration. Le ministre chargé de la Culture est vice-président de ce conseil. Le COS se compose également de parlementaires, de représentants des collectivités territoriales et d'institutions culturelles et éducatives représentatives (Fondation Alliance française, Audiovisuel extérieur de la France, CIEP, CNED, Campus France, AEFÉ). Il comprend aussi une personnalité représentative des cultures numériques et des représentants des industries culturelles, d'organisme de diffusion du cinéma, d'établissement public culturel national, d'établissement de recherche et d'école française à l'étranger. Le dernier COS s'est réuni le 17 octobre 2012 ; le prochain devrait se d'ici fin 2013.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments. Un contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2011-2012 précise les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Il a été signé le 10 février 2012. Un nouveau COM pour la période 2014-2016 est en cours de préparation et un projet devrait pouvoir être présenté pour avis au prochain COS. Il sera présenté aux commissions parlementaires compétentes conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat.

Afin de renforcer ce pilotage, une lettre de mission a été adressée par le MAE et le MCC au président exécutif de l'EPIC le 23 novembre 2011. Elle est complétée par une lettre fixant ses objectifs pour l'année 2013, signée le 28 mars 2013.

Ce dispositif a été complété par la présentation par l'Institut français aux membres du Conseil du rapport annuel d'activité et du dispositif de contrôle interne comptable, qui a fait l'objet d'un déploiement par étapes successives au cours de l'année 2012.

En matière immobilière, l'Institut français a emménagé dans des nouveaux locaux à Paris fin 2011. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été transmis à France Domaine le 3 octobre 2011, qui l'a approuvé par décision du 12 janvier 2012. Ce schéma, qui s'appuie sur le regroupement des services sur un site unique, a été validé par le Conseil d'administration du 26 avril 2012.

L'Institut français est rattaché :

- d'une part, à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », pour laquelle la dotation inscrite en PLF 2014 au titre de la SCSP versée à l'Institut français est de 39 491 943€ (en AE et CP) ;

- et, d'autre part, à l'action 06 « Action culturelle internationale » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », pour laquelle le montant provisoire de la dotation est une reconduction de la subvention inscrite en LFI 2013, soit 1 360 000 € (en AE et CP).

L'Institut français participe à la réalisation de l'objectif 1 « renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2012		LFI 2013		PLF 2014	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme 185 : Diplomatie culturelle et d'influence	41 949	41 949	42 025	42 025	39 492	39 492
Subventions pour charges de service public	41 949	41 949	42 025	42 025	39 492	39 492
Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 632	1 632	1 360	1 360	1 360	1 360
Subventions pour charges de service public	1 632	1 632	1 360	1 360	1 360	1 360
Total	43 581	43 581	43 385	43 385	40 852	40 852

La baisse de 2,5 M€ de la subvention du MAE sur le programme 185 entre la LFI 2013 et le PLF 2014 provient de l'application des mesures globales d'économies dans le cadre du redressement des comptes publics.

Par ailleurs, l'écart entre les 44,27 M€ inscrits en subvention d'exploitation du budget prévisionnel 2013 et le total du financement de l'État (43,38 M€) s'explique notamment par :

- le retraitement de la réserve légale de précaution établie à 56 K€ en 2013 ;
- 0,69 M€ de subventions constatées d'avance ;
- 0,3 M€ de « rallonge Préfiguration » versée au démarrage de l'EPIC en 2011 ;
- 0,15 M€ « autres financements MAE » correspondant à des opérations particulières et ponctuelles confiées à l'opérateur et également financées sur le programme 185.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013	Produits	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013
Personnel	18 395	19 096	Ressources de l'État	47 753	44 273
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>599</i>	<i>620</i>	- subventions de l'État	47 753	44 273
Fonctionnement	26 620	21 952	- ressources fiscales		0
Intervention	15 918	17 899	Autres subventions	0	0
			Ressources propres et autres	12 673	15 292
Total des charges	60 933	58 947	Total des produits	60 426	59 565
Résultat : bénéfice		618	Résultat : perte	507	
Total : équilibre du CR	60 933	59 565	Total : équilibre du CR	60 933	59 565

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013	Ressources	Compte financier 2012 (1)	Budget prévisionnel 2013
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	3 718	919
Investissements	1 853	1 267	Ressources de l'État	0	0
			Autres subv. d'investissement et dotations	0	0
			Autres ressources	2	0
Total des emplois	1 853	1 267	Total des ressources	3 720	919
Apport au fonds de roulement	1 867		Prélèvement sur le fonds de roulement		348

(1) voté

La colonne « exécution 2012 » fait référence aux comptes financiers 2012 de l'Institut français votés lors du conseil d'administration du 28 mars 2013.

La colonne « budget prévisionnel 2013 » fait référence au budget initial 2013 de l'Institut français intégrant les budgets des douze postes expérimentateurs.

L'enveloppe « personnel » comprend les comptes 64, 631 et 633.

Les « ressources propres et autres », d'un montant de 15,3 M€ en 2013, comprennent :

- pour le siège, des recettes de partenariat (collectivités locales, mécénat et fonds commun pour les saisons culturelles) d'un montant de 4,2 M€, et des produits de gestion courante, financiers, exceptionnels et reprise sur provisions de 0,9 M€ ;
- pour les postes expérimentateurs, des prestations de service d'un montant de 8,6 M€ correspondant principalement à des cours de langue ; de dons et legs et produits de collectivités publiques pour 1,4 M€ ; et de produits exceptionnels et reprises sur provisions pour 0,2 M€.

DÉPENSES 2013 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2013 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Programmes 185 et 224	19 096	21 170	17 899	1 267	59 432

Les charges non décaissables (compte 68) ont été déduites du fonctionnement pour un montant de 782 K€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2012 (1)		LFI 2013 (2)		PLF 2014	
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	176		183		182	
- sous plafond	175		182		180	
- hors plafond	1		1		2	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		2		2		1
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		2		2		1

(1) La réalisation 2012 reprend la présentation du RAP 2012.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

La baisse de 1 ETP sous plafond entre 2013 et 2014 s'explique par l'application à l'opérateur des mesures globales d'économies liées au redressement des comptes publics.

L'augmentation de 1 ETP hors plafond entre 2013 et 2014 vise à appuyer temporairement l'organisation des manifestations liées au cinquantenaire des relations diplomatiques françaises avec la Chine.

L'institut français fait par ailleurs l'objet d'une mesure d'abattement technique de – 1 ETP en PLF 2014.

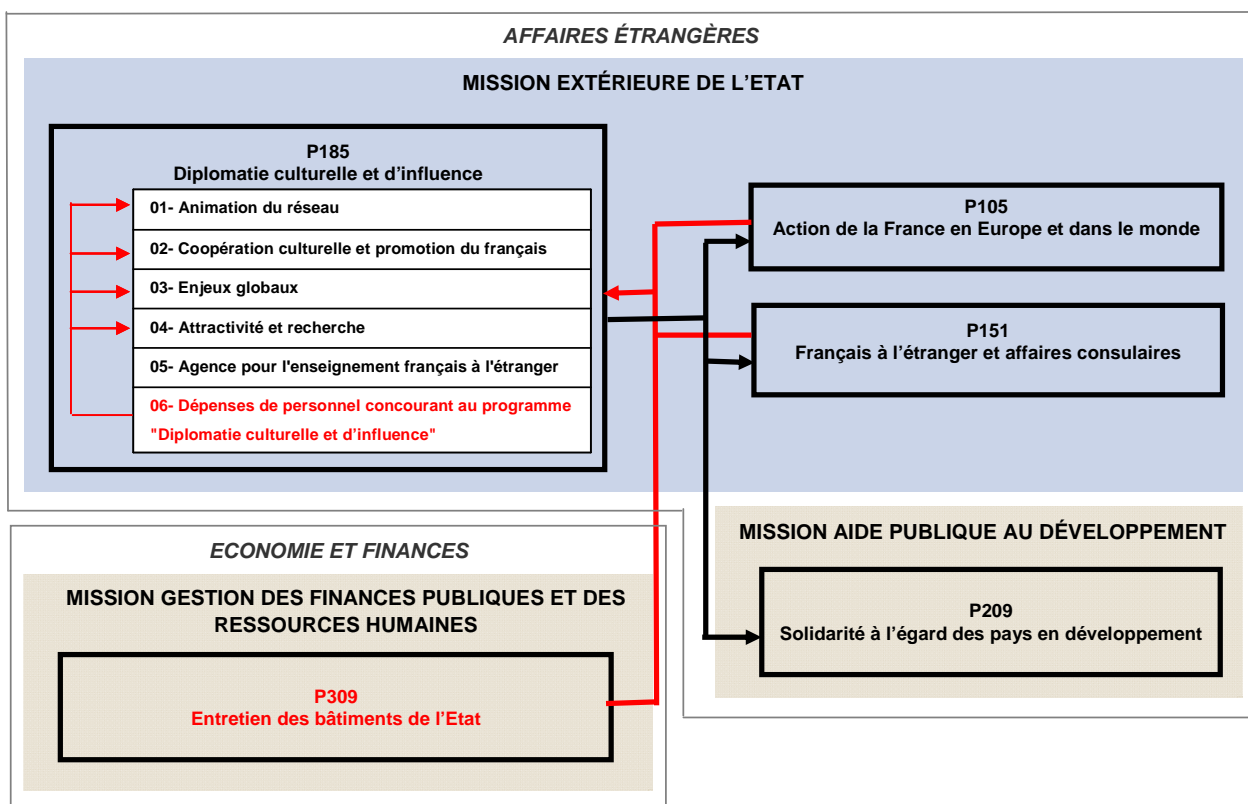
ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative

Sont reconstitués en comptabilité d'analyse des coûts (CAC) les crédits prévisionnels complets des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique.

L'introduction de l'outil CHORUS, comme application de tenue de la CAC au PLF 2014, permet de valoriser, au PAP correspondant, les choix de modélisation analytique préalablement opérés par les ministères pour chacun des programmes dont ils ont la charge.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé de l'action	PLF 2014 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects *		PLF 2014 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
01 - Animation du réseau	44 194	+35 842	+18 252	98 287	+122,4 %
02 - Coopération culturelle et promotion du français	73 650	+28 414	+14 442	116 506	+58,2 %
03 - Enjeux globaux	8 944	+1 658	+750	11 352	+26,9 %
04 - Attractivité et recherche	101 796	+13 725	+6 741	122 262	+20,1 %
05 - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	416 500			416 500	0 %
06 - Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	79 638	-79 638		0	-100 %
Total	724 722	0	+40 185	764 907	+5,5 %

* Les données de ventilation sont alimentées par CHORUS.

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les programmes partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des programmes partenaires contributeurs (-)	-40 185
Mission « Action extérieure de l'État »	-41 314
105 / Action de la France en Europe et dans le monde	-40 849
151 / Français à l'étranger et affaires consulaires	-465
Mission « Aide publique au développement »	+1 427
209 / Solidarité à l'égard des pays en développement	+1 427
Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-298
309 / Entretien des bâtiments de l'État	-298

OBSERVATIONS

INTERDÉPENDANCES DU PROGRAMME MIXTE (ÉMETTEUR/RÉCEPTEUR)

Nombre de programmes partenaires (ou liés)	4
Programmes partenaires hors mission	OUI
Programmes partenaires d'autres ministères	OUI

OBJETS ET RÈGLES STRUCTURANT LA VENTILATION

Objet	Nombre	Observation
Clés de ventilation utilisées	2	
Unités de répartition retenues	1	ETPT
Familles de soutien ventilé	2	Personnel, Fonctionnement

ÉVOLUTION DU MODÈLE

Afin d'affiner la ventilation entre programmes et de calculer des clés de répartition les plus représentatives possibles de l'ensemble du réseau, les travaux d'identification et de recensement des coûts sont basés sur un échantillon de 29 pays, dont une représentation multilatérale (Allemagne, Arabie Saoudite, Chypre, Gabon, Inde, Islande, Jordanie, Mali, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Ouganda, RDC Congo, Roumanie, RP OTAN Bruxelles, Russie, Soudan, Suisse, Suriname, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela, Vietnam, Yémen, Bénin, Cameroun, Cambodge, Namibie et Canada).

Les crédits portés par les actions 01 « Animation du réseau », 02 « Coopération culturelle et promotion du français », 03 « Enjeux globaux », 04 « Attractivité et recherche », 06 « Dépenses de personnel » du programme 185 concourent au financement d'activités transverses. Ils sont par conséquent utilisés pour procéder à des déversements vers d'autres programmes.

Les crédits pris en compte sur ces actions pour l'établissement de la CAC correspondent aux dépenses de personnel (T2), et de fonctionnement (T3) aussi bien sur les actions du programme (déversement interne) que sur les actions des programmes 105, 151 et 209 (déversement externe).

ANALYSE DES ÉCARTS

Le programme 185 déverse 3,6 M€ sur le programme 105 ;

Le programme 185 déverse 0,2 M€ sur le programme 151 ;

Le programme 185 déverse 1,4 M€ sur le programme 209.

Le programme 185 reçoit 44,4 M€ du programme 105 ;

Le programme 185 reçoit 0,6 M€ du programme 151.

Le coût complet du programme s'élève à 764,9 M€. Ce montant comprend la subvention de l'AEFE de 416 M€. La variation crédits directs/coûts complets s'explique par le volume de l'activité diplomatique culturelle et d'influence comprise dans les actions 1 « animation du réseau » et 2 « coopération culturelle et promotion du français ».

PROGRAMME 151

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES

MINISTRE CONCERNÉ : LAURENT FABIUS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	156
Objectifs et indicateurs de performance	158
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	163
Justification au premier euro	166
Analyse des coûts du programme et des actions	183

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

François SAINT-PAUL

Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » a pour objet de fournir aux Français établis ou de passage hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

Chargé d'une mission de service public, il s'appuie sur un réseau de 230 postes consulaires dans le monde tourné principalement vers la communauté croissante de nos ressortissants résidant hors de nos frontières (1,6 million d'inscrits au registre mondial des Français établis hors de France), mais également vers les très nombreux Français de passage à l'étranger (plus de 20 millions en 2012) et les étrangers demandeurs de visas.

Le réseau consulaire, au cours des dix dernières années, a évolué: développement de ses missions, modernisation des procédures, ouverture et fermeture de postes, etc. Dans le cadre du budget triennal 2013-2015, son adaptation sera poursuivie, portant à la fois sur ses missions et son organisation. Le ministère des affaires étrangères doit veiller à ce que la réforme du réseau et de l'administration consulaire tienne le plus grand compte des besoins de nos compatriotes expatriés, y compris de la croissance des besoins consulaires dans les pays émergents. Il doit maintenir la qualité des services rendus aux Français résidents ou de passage et soutenir les communautés françaises à l'étranger.

Le réseau consulaire doit aussi disposer des moyens lui permettant de jouer pleinement son rôle dans le traitement des demandes de visas vers la France. En suivant ces orientations, le réseau consulaire doit être un outil efficace au service du développement de la diplomatie économique (soutien de nos entreprises exportatrices et promotion de la « destination France » pour les investissements étrangers).

Piloté par la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE), le programme 151 est constitué de trois actions : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger », « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » et « Instruction des demandes de visas ».

Action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger ». Cette action correspond à une partie importante de l'activité de la DFAE et des postes consulaires à destination des Français établis hors de France ou de passage à l'étranger.

À ce titre, le programme assure la protection des ressortissants et intérêts français à l'étranger au sens de la Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963, fournit des services administratifs aux Français de l'étranger (délivrance de documents d'identité et de voyage, actes d'état civil,...), dispense l'aide sociale à l'étranger et participe à la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

La DFAE initie des projets ayant vocation à alléger les démarches administratives :

- lancement en septembre 2012 du programme d'amélioration et de modernisation de l'administration consulaire (PAMAC) ;
- amélioration des services de proximité : les consulats sont progressivement dotés de stations mobiles (Itinéra) qui permettent aux agents consulaires, lors de tournées dans leur circonscription, de recueillir auprès de nos compatriotes les données nécessaires à l'établissement des documents sécurisés (passeports) ;
- extension de la dématérialisation, qui se fonde notamment sur le succès remporté depuis son ouverture en décembre 2011 par le site Monconsulat.fr qui abrite actuellement plus de 220 000 comptes utilisateurs.

En matière d'aide sociale, le programme 151 est chargé de l'aide aux plus démunis, sous forme d'aides aux personnes, de subventions aux organismes d'assistance, et en matière d'emploi et de formation professionnelle.

La garantie d'un service de qualité s'est aussi traduite par la simplification des modalités de vote des Français établis à l'étranger. Lors des premières élections de onze députés par les Français de l'étranger, les électeurs ont, pour plus de la moitié d'entre eux, choisi de voter par internet. Cette modalité de vote a été la plus utilisée par les électeurs lors des deux législatives partielles qui ont eu lieu au printemps 2013. L'extension progressive du vote par internet aux

prochains scrutins et, dans l'avenir, la généralisation de cette modalité de vote, constitue une piste permettant d'alléger la charge de travail pesant sur le réseau consulaire et de réduire la part de son budget consacrée à l'organisation des élections.

Action 2 : « Accès des élèves français au réseau AEFÉ ». Cette action correspond à la définition de la politique des bourses scolaires et à sa mise en œuvre par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et les postes consulaires (commissions locales de bourses). Elle a pour vocation de permettre aux élèves français fréquentant le réseau des établissements de l'AEFE de bénéficier d'aides à la scolarité. Le dispositif de prise en charge des frais de scolarité sans condition de ressources, compris jusqu'alors dans cette action, a été supprimé à l'occasion de la rentrée de l'année scolaire 2012/2013. Une réforme du dispositif d'octroi de bourses scolaires a été mise en œuvre pour la rentrée 2013/2014 répondant aux critères d'équité et de maîtrise de la dépense budgétaire.

Action 3 : « Instruction des demandes de visas ». Cette action correspond à l'activité de traitement des demandes de visas dans les postes consulaires (2,6 millions de titres demandés en 2012) et à celle de la mission pour la politique des visas (MPV) de la DFAE. La MPV participe à la détermination et à la mise en œuvre de la politique en matière de délivrance des visas, conjointement avec le ministère de l'Intérieur. Après avoir reçu un avis favorable de la CNIL, l'externalisation de la biométrie est en cours de déploiement dans les services externalisés. Un plan d'action conjoint (ministère des affaires étrangères/ ministère de l'intérieur) a été élaboré afin d'équilibrer les objectifs de contrôle sécuritaire et migratoire et les enjeux de notre politique d'attractivité visant notamment à renforcer notre compétitivité. Parallèlement à ces actions, les postes consulaires restent en première ligne en matière de sécurité des Français de l'étranger dans un contexte marqué par l'accroissement de situations de crise dans de nombreux pays et par l'impact des catastrophes naturelles majeures. Au côté du centre de crise, la DFAE participe en particulier à l'information de nos compatriotes sur les risques de toutes natures auxquels ils peuvent être exposés à l'étranger, tandis que les postes consulaires, en charge de l'élaboration des plans de sécurité, sont pleinement associés à la préparation et à la mise en œuvre de la gestion des crises.

Pour assurer l'animation du réseau consulaire, la DFAE exerce des fonctions d'état-major via trois services :

- le service des Français à l'étranger (SFE) qui fixe notamment les orientations de l'activité des consulats et participe à la définition de la carte des implantations consulaires ;
- le service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire (SAEJ) qui négocie et assure le suivi des accords internationaux touchant à la situation des personnes (circulation, fiscalité, sécurité sociale) ; au sein de ce service, le Service central d'état civil implanté à Nantes est compétent pour tous les événements d'état civil (naissance, reconnaissance, mariage, décès...) survenus à l'étranger et concernant des ressortissants français (110 000 actes établis en 2012).
- la mission de l'adoption internationale (MAI) qui est l'autorité centrale française pour l'adoption internationale, instance prévue par la Convention de La Haye relative à la protection de l'enfance et la coopération en matière d'adoption internationale, dont la France est signataire.

La DFAE assure le secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE); une réforme de la représentation des Français de l'étranger a été adoptée par le Parlement en 2013.

Au niveau de l'administration centrale, la DFAE comprend également une mission de gestion administrative et financière (MGP) qui assure le suivi régulier de l'allocation des ressources humaines et budgétaires, la production d'études statistiques et le développement des outils informatiques et du contrôle de gestion pour permettre un pilotage optimum des moyens confiés au programme et assurer ainsi un service consulaire de qualité.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer un service consulaire de qualité
INDICATEUR 1.1	Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres
INDICATEUR 1.2	Coût par type de document
INDICATEUR 1.3	Nombre de documents délivrés par ETPT

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Assurer un service consulaire de qualité

Les services consulaires accueillent les Français établis hors de France ou de passage à l'étranger qui souhaitent accomplir des démarches administratives ainsi que les étrangers présentant une demande de visa. Plus de quatre millions de personnes par an s'adressent à eux ainsi qu'aux services centraux.

Dans tous les cas, l'objectif premier des services consulaires est la qualité du service rendu au public. Le délai de réponse ou de traitement d'une demande est un instrument de mesure simple et adapté.

Les volumes en jeu ont justifié la création d'un outil informatique de suivi des coûts. Ce dernier permet également de mesurer le nombre de documents délivrés par ETPT et d'établir des comparaisons pertinentes facilitant les éventuelles options de réorganisation.

INDICATEUR 1.1 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

(du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur de la mission

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Passeports (réseau)	Jour	10,7	12	11	11	<11	10
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	Jour	60	44	55	44-48	42-47	40-45
3. État Civil - transcription des actes (réseau)	Jour	21	21	20	20	20	19-20
4. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	Jour	1,6	2	2-3	2-3	2-3	1-2
5. Visas court séjour	Jour	3,8	3,3	3	3	3	2-3

Précisions méthodologiques

* : les indicateurs mesurés sur le réseau sont calculés en jours ouvrés sur la base d'un outil de contrôle de gestion mis en place dans un ensemble de postes pilotes (56 postes à partir de 2013 : Agadir, Amman, Bamako, Bangalore, Bangkok, Barcelone, Berlin, Beyrouth, Bombay, Boston, Brasilia, Bratislava, Bruxelles, Budapest, Buenos Aires, Calcutta, Canton, Casablanca, Chicago, Copenhague, Dakar, Dubaï, Francfort, Genève, Hong-Kong, Houston, Libreville, Londres, Madrid, Marrakech, Mexico, Miami, Montréal, Moscou, Munich, New Delhi, New York, Oran, Pékin, Pondichéry, Prague, Québec, Rabat, Rio de Janeiro, Saint-Petersbourg, Sao Paulo, Shanghai, Singapour, Sydney, Tel-Aviv, Tokyo, Toronto, Vancouver, Vienne, Washington, Wellington).

Passeports et CNIS :

Les délais de délivrance des passeports et des CNIS sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du consulat ou de la section consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Le délai de transcription des actes dans le réseau est une moyenne, pondérée par les quantités traitées, des délais de transcription constatés dans les postes pilotes du contrôle de gestion. Les délais en poste sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du consulat ou de la section consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur. Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le Service Central d'Etat Civil de Nantes (ainsi le SCEC traite plus d'un quart des transcriptions d'état-civil qui relèvent du MAE). Ces délais restent néanmoins calculés sur la même base que les années précédentes (postes du Maghreb exclus).

Le délai d'exploitation (délivrance de copies et d'extraits d'actes) est mesuré entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. Il est calculé en administration centrale dans la mesure où la majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger y est effectuée, et que les utilisateurs n'ont pas obligation de faire transiter leur demande par les postes consulaires, ils peuvent s'adresser directement au SCEC. **Les demandes dématérialisées constituent plus de 80 % des demandes d'exploitation transmises au SCEC, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.**

Visas :

Le « délai moyen de délivrance des visas de court séjour » correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'Intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

Source des données :

- (1) Données extraites de l'application titres électroniques sécurisés (TES).
- (2) Données saisies en poste sous la responsabilité du Consul ou du Consul adjoint et contrôlées et agrégées par la cellule de statistiques et contrôle de gestion de la DFAE (STCG) ; enquête annuelle par sondage sur les délais de délivrance des CNIS, auprès de l'ensemble des postes du réseau consulaire.
- (3) Données complétées dans l'application de contrôle de gestion SIGMA.
- (4) La valeur de l'indicateur est extraite de l'application ad hoc par le service informatique du SCEC.
- (5) Extraction de l'application réseau mondial visas (RMV2).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

De manière générale, les cibles fixées lors de l'établissement du PAP 2013 pour le cycle triennal sont maintenues.

Passeports et CNIS :

L'augmentation de la demande de passeports, notamment du fait des élections présidentielle et législatives de 2012 et la réduction du nombre de valises diplomatiques sont à l'origine de la légère hausse **du délai de délivrance des passeports** en 2012 (12 jours). Il devrait atteindre 11 jours à la fin de l'année 2013. Ce délai devrait connaître une stabilisation à l'horizon 2015, compte tenu de l'achèvement de la réforme de l'acheminement direct ; le rythme croissant de la demande de passeports, constaté ces dernières années, engage cependant à la prudence quant à la définition de cette cible 2015.

Le **délai moyen de délivrance des cartes nationales d'identité sécurisées** (CNIS) délivrées par les postes du réseau consulaire s'établit à 44 jours en 2012, en très forte diminution par rapport à 2011 (60 jours). Principale explication à cette baisse : le centre de traitement des documents sécurisés (CTDS) a réduit le nombre de « demandes de CNIS en attente » en allégeant la procédure de traitement des demandes de CNIS des postes qui ne sont pas en acheminement direct. Le délai moyen de délivrance des CNIS ne pourra sensiblement baisser que si le traitement de ces demandes est intégré dans le système TES, opérationnel pour le traitement des passeports biométriques mais non encore mis en œuvre pour la carte nationale d'identité. Sans la mise en place de la carte nationale d'identité électronique (CNIE), le délai de délivrance des CNIS devrait rester stable et compris entre 40 et 45 jours en 2015.

État civil

Concernant le **délai de transcription des actes dans le réseau**, l'année électorale 2012 ayant mobilisé l'essentiel de l'activité des agents consulaires (notamment ceux exerçant des fonctions d'état-civil), aucune progression significative n'a donc pu être constatée sur cette période. Ces délais de transcription pourront cependant évoluer ultérieurement à la baisse, à la faveur d'un retour à un rythme d'activité plus régulier. A l'horizon 2015, le délai de transcription devrait se situer en deçà de 20 jours.

Le **délai d'exploitation (délivrance de copies et d'extraits d'actes)** en 2011 a permis de revoir les prévisions pour 2012 et de situer le délai d'exploitation entre 2 et 3 jours. La généralisation à tous les services du SCEC de l'activité de délivrance de copies et d'extraits d'actes permet d'envisager des délais inférieurs à 2 jours à l'horizon 2015.

Visas

Concernant le **délai moyen de délivrance des visas court séjour**, si la croissance régulière et significative de la demande de visas, constatée chaque année, de même que le périmètre relativement constant des effectifs consulaires dédiés aux visas représentent un frein potentiel à toute évolution à la baisse significative, la progression de cet indicateur doit cependant être envisagée. L'expérimentation de l'externalisation du recueil des données biométriques, engagée à Alger, Londres et Istanbul, s'est avérée concluante et en 2013 près de dix-huit postes au total devraient y être associés, ce qui pourrait permettre une amélioration de l'indicateur à échéance 2015. De manière plus générale, le développement de l'externalisation des services des visas, dans son périmètre actuel, pourrait également participer d'une réduction de ce délai moyen.

INDICATEUR 1.2 : Coût par type de document

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Instruction d'un passeport (réseau*)	€	35	36,9	35	35	35	35
2. Cartes nationales d'identité	€	46	47,5	45	45	45	40-45
3. Coût du support CTDS par CNIS (carte nationale d'identité sécurisée)	€	5	4,4	5	5	5	5
4. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	€	46,7 **	53,4 **	***	52	50	50
5. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	€	4	4	4	4	3-4	3-4
6. Visas	€	16	16,3	16-19	16-17	16-17	16-17

Précisions méthodologiques

* : les indicateurs mesurés sur le réseau sont calculés sur la base d'un outil de contrôle de gestion mis en place dans un ensemble de postes pilotes (56 postes à partir de 2013 : Agadir, Amman, Bamako, Bangalore, Bangkok, Barcelone, Berlin, Beyrouth, Bombay, Boston, Brasilia, Bratislava, Bruxelles, Budapest, Buenos Aires, Calcutta, Canton, Casablanca, Chicago, Copenhague, Dakar, Dubaï, Francfort, Genève, Hong-Kong, Houston, Libreville, Londres, Madrid, Marrakech, Mexico, Miami, Montréal, Moscou, Munich, New Delhi, New York, Oran, Pékin, Pondichéry, Prague, Québec, Rabat, Rio de Janeiro, Saint-Petersbourg, Sao Paulo, Shanghai, Singapour, Sydney, Tel-Aviv, Tokyo, Toronto, Vancouver, Vienne, Washington, Wellington).

** : valeurs des indicateurs recalculées suite au changement de périmètre de calcul.

*** : prévision initiale 2013 non significative, ayant été calculée selon l'ancien périmètre de calcul.

Les demandes de passeports, de CNIS et de visas sont instruites et le coût de l'instruction est mesuré dans les postes. Ces prestations sont calculées en coût direct réseau, c'est-à-dire avec les seules charges du programme 151 (essentiellement la masse salariale). Les coûts immobiliers ou de fonctionnement supportés par le programme 105 n'apparaissent pas, ni les coûts d'autres programmes support (par exemple les déversements du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État »). En effet, contrairement à la comptabilité d'analyse des coûts qui intègre tous les programmes liés concourant à la même politique publique pour restituer le coût complet des actions, les coûts ci-dessus ne représentent que le coût direct imputable au présent programme.

ADMINISTRATION DES FRANÇAIS

Instruction des demandes de passeports, CNIS (réseau) : ces coûts (en charges de personnel uniquement) sont des moyennes, pondérées par les volumes traités, des coûts observés dans les postes pilotes du contrôle de gestion.

Coût du support CTDS par CNIS : cet indicateur correspond au traitement d'une demande de CNIS par le CTDS, à savoir la saisie des données arrivées sous format papier, la transmission des demandes de fabrication de CNIS, leur réception et leur envoi aux postes.

ÉTAT CIVIL

L'indicateur concernant le **coût d'établissement** est modifié à partir de 2013. Il est calculé au SCEC sur la base des actes établis par les bureaux de rédaction et des actes transcrits par le Bureau de Transcription du Maghreb (BTM) afin de refléter au mieux l'activité de délivrance du SCEC. L'intégration des activités du BTM dans cet indicateur a nécessité de rétropoler la nouvelle méthode de calcul sur les années antérieures à 2013.

L'indicateur relatif à l'**exploitation des actes établis** est également calculé au SCEC (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).

VISAS

Instruction d'une demande de visa (réseau) : cet indicateur (en charges de personnel uniquement) correspond à la moyenne pondérée des coûts observés dans les postes pilotes du contrôle de gestion. Il n'intègre pas les coûts d'administration centrale. Rappelons encore que le coût du visa présenté n'intègre ni les charges induites par le passage à la biométrie ni celles versées par le programme 105 en comptabilité d'analyse des coûts (gaz, immobilier, mobilier, électricité, fournitures etc.).

Source des données :

(1), (2), et (6) : les coûts mesurés dans le réseau consulaire sont basés sur l'outil de contrôle de gestion mis en place dans le panel de postes consulaires (3), (4) et (5) : ces coûts sont mesurés par l'outil de contrôle de gestion spécifique aux services d'administration centrale, fonctionnant sur le même principe que l'outil mis à disposition des postes consulaires.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

ADMINISTRATION DES FRANÇAIS

Les **coûts d'instruction des passeports et CNIS** dans le réseau consulaire sont tributaires notamment de l'évolution des législations et des changements de procédures de délivrance des titres d'identité et de voyage.

L'introduction de nouvelles procédures (capture d'empreintes, prise de photo) liées au déploiement de la biométrie a eu un impact sur le coût de traitement des passeports en poste, qui devrait être stable sur la période 2013 à 2015 et s'établir à 35 €, conformément à la cible indiquée au PAP 2013.

L'évolution à la baisse du coût de la CNIS est principalement liée à l'éventuelle adoption de la CNIE. En effet, la mise en place de celle-ci occasionnerait nécessairement une révision des valeurs des indicateurs présentés. Sans l'adoption de cette dernière le coût de la CNIS devrait s'établir en deçà de 45 € à l'horizon 2015.

Coût du support CTDS par CNIS : si la CNIE était adoptée dans les années à venir, cet indicateur serait sans objet (CNIE traitée via l'application TES). A ce stade, la prévision 2013 est considérée comme stable sur les années 2013 à 2015.

ÉTAT CIVIL

Concernant le **coût d'établissement des actes d'état civil**, celui-ci est modifié à partir du présent PAP et **intègre dorénavant l'activité de transcription du bureau de transcription du Maghreb (BTM)**. Avant la modification du périmètre de calcul de cet indicateur, ce coût ne concernait que l'établissement d'actes d'état-civil consécutifs à l'obtention de la nationalité française. Ainsi qu'indiqué au RAP 202, ce dernier était de 49 € en 2011. En 2012, ce même coût passait à 60 € (RAP 2012), supérieur aux prévisions faites dans le PAP 2012 et le PAP 2013. La volonté de rendre mieux compte des activités de délivrance du SCEC a conduit à modifier cet indicateur en prenant en compte la transcription d'acte du BTM. En prévision actualisée 2013, le nouvel indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » devrait s'établir à 52 €, puis à 50 € à l'horizon 2015.

Pour les **demandes d'exploitation d'actes d'état civil**, le coût de traitement d'une demande devrait passer en deçà de 4 € en 2015.

VISAS

Avec une croissance moyenne annuelle de 8 % de 2008 à 2012, le coût moyen d'une demande de visa est resté stable en 2012. Aussi, on peut prévoir une stabilité de l'indicateur 1.2.6 sur les années à venir (entre 16 et 17 €), en resserrant quelque peu la cible 2015 indiquée au PAP 2013 (16 à 19 €).

INDICATEUR 1.3 : Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Prévision PAP 2013	2013 Prévision actualisée	2014 Prévision	2015 Cible
1. Administration des Français (réseau)*	Nombre	155	156	155	155	155	155
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nombre	104,1 **	92,6 **	-	90-95	95-100	110
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nombre	1111	1095	1100-1200	1100-1200	1100-1200	1100-1200
4. Visas (réseau)*	Nombre	350	342	310-350	310-350	310-350	310-350

Précisions méthodologiques

* : les indicateurs mesurés sur le réseau sont calculés sur la base d'un outil de contrôle de gestion mis en place dans un ensemble de postes pilotes (56 postes à partir de 2013 : Agadir, Amman, Bamako, Bangalore, Bangkok, Barcelone, Berlin, Beyrouth, Bombay, Boston, Brasilia, Bratislava, Bruxelles, Budapest, Buenos Aires, Calcutta, Canton, Casablanca, Chicago, Copenhague, Dakar, Dubaï, Francfort, Genève, Hong-Kong, Houston, Libreville, Londres, Madrid, Marrakech, Mexico, Miami, Montréal, Moscou, Munich, New Delhi, New York, Oran, Pékin, Pondichéry, Prague, Québec, Rabat, Rio de Janeiro, Saint-Petersbourg, Sao Paulo, Shanghai, Singapour, Sydney, Tel-Aviv, Tokyo, Toronto, Vancouver, Vienne, Washington, Wellington).

** : valeurs des indicateurs recalculées suite au changement de périmètre de calcul.

L'indicateur 1.3 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

Pour l'**administration des Français** les documents délivrés concernent : les passeports, les CNIS et les cartes consulaires (inscriptions au Registre mondial des Français établis hors de France).

L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » remplace, à partir du présent PAP, l'indicateur « actes d'état civil : établissement » ; il prend ainsi en compte les actes transcrits par le BTM et permet de refléter au mieux l'activité de délivrance du SCEC. L'intégration des activités du BTM dans cet indicateur a nécessité de rétropler la nouvelle méthode de calcul sur les années antérieures à 2013.

L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETP en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...) et l'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

Source des données

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNIS et traitements au Registre - visas) délivrés dans les postes intégrés à la démarche de contrôle de gestion et le nombre d'ETP dédiés à ces activités dans les postes concernés.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETP dédiés à ces activités.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur 1.3 **est à manier avec une extrême prudence car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste** (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), **ni de la structure des équipes consulaires**. Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus il faut prendre en considération que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités diverses telles que : l'inscription sur liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance des certificats de vie, l'enregistrement des déclarations de pertes et vols, Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que le service de renseignements apporté à nos compatriotes.

De plus cet indicateur ne tient pas compte du statut et du niveau de qualification des agents, qui peuvent être des leviers d'optimisation des ressources humaines.

Concernant les indicateurs « **Administration des Français** », « **Actes d'état civil – exploitation** » et « **Visas** », les cibles ont été fixées en fonction des résultats constatés. Aucun gain de productivité significatif n'est en effet envisagé à court terme, l'essentiel de ces gains ayant été réalisé au cours des cinq dernières années, notamment pour l'exploitation d'actes grâce à l'informatisation massive des dispositifs de demandes (plus de 80 %) et de délivrance (plus de 95 %) des copies et extraits.

L'indicateur « **Actes d'état civil : établissement et transcription** » est mis en place à partir du présent PAP et remplace l'indicateur « Actes d'état civil – établissement ». La modification du périmètre de calcul de cet indicateur est liée à la volonté de refléter au mieux l'activité de délivrance du SCEC, en prenant en compte les transcriptions d'actes faites par le BTM. Cet indicateur devrait être compris entre 90 et 95 en 2013 et atteindre 110 actes par ETPT en 2015 (nouvelle cible remplaçant celle indiquée au PAP 2013).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014
01	Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	172 949 200	18 035 000	19 812 000	210 796 200	39 000
02	Accès des élèves français au réseau AEF			118 800 000	118 800 000	
03	Instruction des demandes de visa	45 944 594			45 944 594	1 000 000
Total		218 893 794	18 035 000	138 612 000	375 540 794	1 039 000

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	FDC et ADP attendus en 2014
01	Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	172 949 200	18 035 000	19 812 000	210 796 200	39 000
02	Accès des élèves français au réseau AEF			118 800 000	118 800 000	
03	Instruction des demandes de visa	45 944 594			45 944 594	1 000 000
Total		218 893 794	18 035 000	138 612 000	375 540 794	1 039 000

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2013 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2013 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2013	Prévisions FDC et ADP 2013
01	Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	167 115 109	14 361 800	20 039 430	201 516 339	33 900
02	Accès des élèves français au réseau AEFE			110 300 000	110 300 000	
03	Instruction des demandes de visa	45 379 858		0	45 379 858	736 000
Total		212 494 967	14 361 800	130 339 430	357 196 197	769 900

2013 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2013	Prévisions FDC et ADP 2013
01	Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	167 115 109	14 361 800	20 039 430	201 516 339	33 900
02	Accès des élèves français au réseau AEFE			110 300 000	110 300 000	
03	Instruction des demandes de visa	45 379 858		0	45 379 858	736 000
Total		212 494 967	14 361 800	130 339 430	357 196 197	769 900

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2013	Demandées pour 2014	Ouverts en LFI pour 2013	Demandés pour 2014
Titre 2. Dépenses de personnel	212 494 967	218 893 794	212 494 967	218 893 794
Rémunérations d'activité	172 464 245	177 324 204	172 464 245	177 324 204
Cotisations et contributions sociales	39 103 769	40 633 445	39 103 769	40 633 445
Prestations sociales et allocations diverses	926 953	936 145	926 953	936 145
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	14 361 800	18 035 000	14 361 800	18 035 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 361 800	18 035 000	14 361 800	18 035 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	130 339 430	138 612 000	130 339 430	138 612 000
Transferts aux ménages	127 580 000	136 330 000	127 580 000	136 330 000
Transferts aux autres collectivités	2 759 430	2 282 000	2 759 430	2 282 000
Total hors FDC et ADP prévus	357 196 197	375 540 794	357 196 197	375 540 794
FDC et ADP prévus	769 900	1 039 000	769 900	1 039 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	357 966 097	376 579 794	357 966 097	376 579 794

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	172 949 200	37 847 000	210 796 200	172 949 200	37 847 000	210 796 200
02 Accès des élèves français au réseau AEFÉ		118 800 000	118 800 000		118 800 000	118 800 000
03 Instruction des demandes de visa	45 944 594	0	45 944 594	45 944 594	0	45 944 594
Total	218 893 794	156 647 000	375 540 794	218 893 794	156 647 000	375 540 794

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)					Crédits	
	Plafond autorisé pour 2013 (1)	Effet des mesures de périmètre pour 2014 (2)	Effet des mesures de transfert pour 2014 (3)	Effet des corrections techniques pour 2014 (4)	Impact des schémas d'emploi pour 2014 (5) = 6-1-2-3-4	Plafond demandé pour 2014 (6)	Demandés pour 2014 (y.c. charges sociales)
Titulaires et CDI en administration centrale	519				-6	513	31 454 683
Titulaires et CDI dans le réseau	1 103				-12	1 091	141 210 128
CDD et volontaires internationaux	88				+5	93	5 545 069
Militaires	0				0		
Agents de droit local	1 680				-27	1 653	40 683 914
Total	3 390				-40	3 350	218 893 794

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	177 324 204
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	40 633 445 27 861 714
Prestations sociales et allocations diverses	936 145

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Titulaires et CDI en administration centrale	146	38	7,3	141	28		7,7	-5
Titulaires et CDI dans le réseau	0		8,2	0			7,7	0
CDD et volontaires internationaux	-2		7,6	0			8,1	2
Agents de droit local	151		7,1	135			6,8	-16
Total	295	38		276	28			-19

Des remarques liminaires détaillant l'évolution du plafond d'emplois de l'ensemble des programmes gérés par le ministère des affaires étrangères sont indiquées sur le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».

Le nombre prévisionnel de départs en retraites pour l'année 2014 et les hypothèses d'entrées et de sorties sont précisés dans la justification au premier euro du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État ».

La ventilation de la masse salariale par programme se fonde sur la répartition des effectifs en PLF 2014 et les coûts moyens annuels 2014 par catégories d'emploi pour le programme 151, ajustés des modifications prévues en gestion (GVT, mesures catégorielles), et des prestations sociales et allocations diverses. Les coûts moyens annuels pour 2014 par catégories d'emplois pour le programme 151 sont détaillés dans le tableau suivant :

Catégorie d'emploi	Catégorie 21	Catégorie 22	Coût moyen
G1. titulaires et CDI en administration centrale	36 933	5 439	42 372
G2. titulaires et CDI dans le réseau	109 244	3 142	112 386
G3. CDD et volontaires internationaux	53 645	5 217	58 862
G4. militaires	0	0	0
G5. agents de droit local	20 673	3 755	24 428

(hors CAS pensions, hors prestations sociales et allocations diverses)

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2013	PLF 2014
	ETPT	ETPT
Administration centrale	519	513
Services régionaux		
Services départementaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger	2 783	2 744
Autres	88	93
Total	3 390	3 350

Les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « Militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler selon cet axe en prévision. Ils sont donc inscrits dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 528
03	Instruction des demandes de visa	822
Total		3 350

EFFECTIFS REMUNERES ET ACTIVITE DES SERVICES

Les emplois des actions « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » et « Instruction des demandes de visa » correspondent aux emplois de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et du réseau consulaire. Dans les différents secteurs d'activité concernés, 15.000 décisions individuelles sont prises chaque jour.

Les principales fonctions d'état-major de la DFAE sont : orientations de l'activité consulaire et animation des postes ; participation à la définition de la carte consulaire ; à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'attribution des visas ; négociation et gestion des accords internationaux touchant à la situation des personnes ; mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

1) La protection consulaire et les services aux Français se traduisent par un large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et les services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger.

a. **Sécurité des Français établis ou de passage à l'étranger** : les services consulaires sont en charge de toutes les questions relatives à la protection et la sécurité des personnes sur le terrain en liaison avec l'action du Centre de crise.

b. **Fourniture de services administratifs aux Français de l'étranger** : plus de 1.600.000 personnes sont inscrites au registre mondial des Français établis hors de France, sur environ deux millions de Français résidant à l'étranger. Chaque année, 220 000 passeports, 90 000 cartes nationales d'identité et plus de 2 millions de documents d'état civil sont établis ou délivrés. Les consulats assurent également l'inscription sur les listes électorales, l'organisation des élections, les affaires notariales hors UE, le recensement des jeunes et l'organisation des journées de défense et citoyenneté.

c. **Aide sociale en faveur de certains de nos compatriotes à l'étranger**, à travers les comités consulaires pour la protection et l'action sociale et aux Français de passage en difficulté.

d. A travers les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, les consulats peuvent aussi **aider nos compatriotes à trouver un emploi ou à obtenir une formation professionnelle**.

e. Outre ces activités de services, les consulats ont une importante fonction d'analyse et d'influence : contacts étroits avec les autorités politiques, les acteurs économiques, culturels et sociaux des pays de résidence, sous l'autorité des ambassadeurs.

2) Les effectifs qui concourent à **l'action 2 « accès des élèves français au réseau AEF »** sont intégrés à l'action 1 dans la mesure où les agents en charge du traitement des dossiers d'attribution de bourses scolaires sont polyvalents.

3) **L'activité d'instruction et de délivrance des visas** concerne plus de 2 600 000 demandes de visas qui sont instruites chaque année : activité d'instruction des dossiers pour les postes consulaires ; activité de directive et de conseil aux postes, de gestion des recours, de participation à l'élaboration des normes.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	ETP	Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)		
		intégralement	partiellement	
		autres	G4 + policiers	Total
		14 739	854	15 593
Effectifs gérants	356	2,42%	41,69 %	2,28 %
- administrants et gérants	212	1,44 %	24,82 %	1,36 %
- organisant la formation	76	0,52 %	8,90 %	0,49 %
- consacrés aux conditions de travail	36	0,24 %	4,22 %	0,23 %
- consacrés au pilotage et à la politique des compétences	32	0,22 %	3,75 %	0,21 %

NB : L'indicateur d'efficience de la gestion des ressources humaines (ratio « effectifs gérants comparé aux effectifs gérés ») est calculé selon la méthodologie développée en 2006 par la DGAFP et préconisée par la DB. Les effectifs « gérants » sont indiqués en équivalents temps pleins (ETP) et les « effectifs gérés » sont décomptés en effectifs physiques (sur l'hypothèse qu'une quotité de temps de travail inférieure au temps plein n'induit pas un allègement de l'activité des services gestionnaires).

Le ratio global gérants/gérés, qui s'établit à 2,28 %, fait l'objet d'une méthodologie commune à tous les ministères.

La gestion administrative des agents du ministère des affaires étrangères est centralisée, et s'opère par corps et par catégorie du plafond d'emploi ministériel. Tous les postes de travail des gestionnaires sont imputés sur le programme 105 : les effectifs gérés se répartissent entre les programmes ; il n'est donc pas pertinent de distinguer un ratio différent pour chaque programme. Aussi, les ratios ci-dessus s'appliquent-ils à l'ensemble du plafond d'emploi ministériel.

Le périmètre des effectifs gestionnaires est limité à la direction des ressources humaines, en administration centrale. A l'étranger, seuls quelques actes de gestion courante des agents expatriés sont assurés, ainsi que la gestion des personnels de recrutement local, par des agents dont la gestion administrative ne constitue le plus souvent qu'une fraction du temps de travail.

Les effectifs consacrés au pilotage et à la politique des compétences relèvent de la sous-direction de la politique des ressources humaines.

Les effectifs consacrés aux conditions de travail regroupent les agents de la délégation pour la politique sociale (DPS). Les ETP organisant la formation appartiennent au département de la formation et à l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires.

Les autres agents de la DRH sont rassemblés dans les effectifs « administrants et gérants ».

Le périmètre des effectifs partiellement gérés comprend les militaires hors budget et les policiers, gérés dans le cadre d'une convention de délégation de gestion avec les ministères concernés. Dans ces deux cas, la gestion statutaire et une part significative de l'affectation sont assurées par les ministères d'origine.

Les 1 155 « autres agents » détachés sur emploi ou sur contrat, nécessitent également la prise d'actes de gestion courante, même s'ils demeurent, pour leur gestion, rattachés à par leur administration d'origine.

Enfin, les gestionnaires assurent également la gestion administrative des agents hors plafond d'emplois : 300 agents en congé longue maladie, congé formation, congé parental ou disponibilité, 168 détachés sortants et 167 agents affectés dans le cadre d'une convention de délégation de gestion (dont 136 auprès du ministère chargé de l'immigration). Ces agents génèrent tous une activité de gestion administrative et statutaire, ceux qui sont affectés au ministère de l'immigration génèrent également au ministère des affaires étrangères des actes d'affectation.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2013 retraitée	190,5
<i>Prévision Exécution 2013 hors CAS Pensions</i>	190,7
<i>Impact des mesures de transferts et de périmètre 2013-2014</i>	
<i>Débasage de dépenses au profil atypique</i>	-0,3
Impact du schéma d'emplois	-1,9
<i>EAP schéma d'emplois 2013</i>	-1,6
<i>Schéma d'emplois 2014</i>	-0,3
Mesures catégorielles	0,8
Mesures générales	1,3
<i>Rebasage de la GIPA</i>	0,1
<i>Variation du point de la fonction publique</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	1,2
GVT solde	0,3
<i>GVT positif</i>	0,9
<i>GVT négatif</i>	-0,7
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,1
Autres variations des dépenses de personnel	0
Total	191

Le Gouvernement a engagé une négociation avec les organisations syndicales afin de rénover la grille des fonctionnaires de catégorie C et de revaloriser les bas salaires. Pour ces agents, les mesures bas salaires et la GIPA seraient alors devenues sans objet, et les montants correspondant seront redéployés pour contribuer au financement du coût de la mesure.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (*)	Coût de sortie (*)
Titulaires et CDI en administration centrale	44 902	46 008
Titulaires et CDI dans le réseau	114 951	117 550
CDD et volontaires internationaux	66 146	67 885
Militaires	108 472	108 398
Agents de droit local	20 697	20 697

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

S'agissant des militaires, l'évolution en cours du réseau de coopération militaire, fondée notamment sur une réorganisation géographique, pourrait générer des coûts de sortie légèrement supérieurs aux coûts d'entrée.

COMMENTAIRE SUR LES COÛTS ENTREES ET DE SORTIES

La méthode de calcul des coûts d'entrée et de sortie par catégorie d'emploi a été amendée depuis le PLF 2013. La méthode de calcul des coûts moyens exclut désormais les rappels en rémunération.

MESURES GÉNÉRALES

Dans le cadre du PLF 2014, des mesures en faveur des bas salaires ont été programmées, pour l'ensemble du ministère, à hauteur de 3,6 M€, dont 1,2 M€ pour le programme 151. Elles concernent d'une part le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique et l'attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils de l'Etat. D'autre part, elles bénéficient aux agents de droit local pour lesquels la norme d'évolution de la masse salariale a été relevée à 3,5% dans le cadre du budget triennal 2013-2015.

La garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) a été valorisée, pour l'ensemble du ministère à 0,41 M€, dont 0,06 M€ pour le programme 151.

MESURES CATÉGORIELLES

Pour l'ensemble des quatre programmes du ministère des affaires étrangères, le montant total de l'enveloppe catégorielle s'élève pour 2014 à 3,5 M€.

Ce montant est utilisé pour financer la politique de gestion des ressources humaines et la politique de rémunération du ministère.

Les crédits disponibles ne préjugent toutefois pas des évolutions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Cette enveloppe a été utilisée jusqu'à présent essentiellement pour revaloriser les régimes indemnitaires des agents, en développant prioritairement la rémunération liée au mérite et la rémunération des fonctions exercées à l'administration centrale et en faveur des personnels de droit local.

En 2014, le ministère s'attachera notamment à poursuivre sa politique de revalorisation salariale en faveur des personnels de droit local et des volontaires internationaux.

A ce stade les prévisions de mesures statutaires et indemnitaires que le ministère prévoit de financer en 2014 ne sont pas détaillées par programme. Ces mesures sont énoncées dans la rubrique justification au premier euro du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'Etat ».

MESURES INDIVIDUELLES

La gestion des personnels se faisant au niveau du ministère, le GVT est calculé pour l'ensemble des programmes gérés par le MAE.

L'impact du GVT solde pour le ministère est estimé à 1,37 M€, dont 4,79 M€ de GVT positif et - 3,42 M€ de GVT négatif.

■ COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2013	PLF 2014
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	26 659 099	27 861 714
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	26 659 099	27 861 714
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère est de 5,65 M€ pour le ministère, dont 0,726 M€ pour le programme 151.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 1,32 M€ pour le ministère, dont 0,2 M€ pour le programme 151.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 172,9 M€ pour l'ensemble du ministère, dont 141,2 M€ au titre des personnels civils et ATI et 31,71 M€ au titre des personnels militaires. En ce qui concerne le programme 151, la contribution totale est de 27,861 M€ au titre des pensions civiles.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2014
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	1	15 994
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		
Remboursement domicile travail	221	86 496
Capital décès		
Allocations pour perte d'emploi		69 073
Autres		764 582
Total		936 145

Les montants sont renseignés au périmètre du programme.

Les montants figurant dans la rubrique « Autres » correspondent à des prestations attribuées aux militaires et aux agents de droit local, pour lesquels les prestations sont déterminées localement par les postes. Le nombre de bénéficiaires n'est donc pas connu avec précision.

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

L'intégralité des crédits d'action sociale pour le périmètre du MAE est imputée et justifiée sur le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2013

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2012 (RAP 2012)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2012 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2012	AE LFI 2013 + reports 2012 vers 2013 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2013 + reports 2012 vers 2013 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2013
849 581		147 341 031	147 472 770	717 482

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP au-delà de 2016
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2013	CP demandés sur AE antérieures à 2014 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2015 sur AE antérieures à 2014	Estimation des CP 2016 sur AE antérieures à 2014	Estimation des CP au-delà de 2016 sur AE antérieures à 2014
717 482	717 482 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2014 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2014 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2015 sur AE nouvelles en 2014	Estimation des CP 2016 sur AE nouvelles en 2014	Estimation des CP au-delà de 2016 sur AE nouvelles en 2014
156 647 000 1 039 000	155 929 518 1 039 000	717 482	0	0
Totaux	157 686 000	717 482	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2014

CP 2014 demandés sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014	CP 2015 sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014	CP 2016 sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014	CP au-delà de 2016 sur AE nouvelles en 2014 / AE 2014
99,5 %	0,5 %	0 %	0 %

Le montant des restes à payer à fin 2013 devrait s'élever à 717 485 €, dont :

- 100 000 € pour les factures concernant l'organisation d'un colloque par la Mission de l'adoption internationale, la préparation individuelle et l'aide à la rédaction de CV pour la Maison des Français de l'étranger, la commande de documents consulaires ;
- 600 000 € pour la réhabilitation des locaux des services visas dans nos ambassades de Ouagadougou et à Conakry (financée par le Fonds européen pour les frontières extérieures).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01

56,1 %

Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement	172 949 200	37 847 000	210 796 200	39 000
Crédits de paiement	172 949 200	37 847 000	210 796 200	39 000

Les dépenses de l'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » comprennent un volet fonctionnement et un volet subvention. Cette action comprend quatre pôles ou opérations budgétaires : l'Assemblée des Français de l'étranger, les dépenses de fonctionnement des services, la télé administration et les affaires sociales.

Les crédits accordés en PLF 2013 au titre des dépenses de fonctionnement sont préservés en 2014 car il s'agit majoritairement de dépenses de service public telles que les achats de documents consulaires ou l'entretien des cimetières. Certaines lignes budgétaires sont revues à la baisse : c'est le cas notamment du fonctionnement de l'AFE (- 5 %) ou du service central de l'état civil (- 4 %) tandis que d'autres voient leur enveloppe augmenter légèrement comme les achats de documents consulaires (+ 5 %) ou le fonctionnement de la Mission de l'adoption internationale (+ 12,5 %). Enfin une ligne budgétaire, la Maison des Français de l'étranger, connaît une augmentation importante (+ 34 %) en raison de l'élargissement de ses activités.

Les crédits accordés en PLF 2014 au titre des dépenses d'intervention sont au même niveau qu'en 2013 (19 812 000 €). Ces crédits comprennent notamment l'aide aux personnes (82 % des dépenses du pôle social) ou les subventions destinées aux organismes autorisés pour l'adoption. La dotation du pôle social en PLF 2014 correspond aux crédits indispensables pour garantir l'ensemble des missions et des dépenses d'intervention du programme 151.

Enfin, le programme 151 reçoit des fonds de concours et attribution de produits au titre de l'action 1 :

- 19 000 €, de façon récurrente, destinés à la ligne budgétaire de l'entretien des cimetières : 3000 € proviennent de la région Alsace et 16 000 € de la ville de Marseille. Cette estimation est basée sur les montants reçus les années précédentes ;
- 20 000 € pour la Maison des Français de l'étranger : cette estimation est basée sur le renouvellement des abonnements au Comité d'informations médicales (CIMED), et la participation au Colloque du CIMED (chèques libellés par les participants à l'ordre du Trésor Public).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	18 035 000	18 035 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 035 000	18 035 000
Dépenses d'intervention	19 812 000	19 812 000
Transferts aux ménages	17 530 000	17 530 000
Transferts aux autres collectivités	2 282 000	2 282 000
Total	37 847 000	37 847 000

SOUS-ACTION 01 : SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS OFFERTS AUX FRANCAIS

Activité	Unité	Volume	Dotation 2014 AE=CP
Assemblée des Français de l'étranger			3 380 000
Préparation et organisation des élections AFE			4 000 000
Préparation et organisation des élections européennes			2 000 000
Fonctionnement administration centrale	Frais de mission et de réception (310 000 €), Indemnités stagiaires (20 000 €)		330 000
Service central de l'état civil	Dépenses d'affranchissement	2 020 000 à 0,50 € par unité soit 1 010 000 €	1 250 000
	Autres dépenses (achats de fournitures, frais de reliure des actes d'état civil et décontamination des archives)	Besoin global : 240 000 €	
Achats de documents sécurisés	Livrets de famille (120 000)	198 997 €	1 090 000
	Papier sécurisé d'état civil (2 500 000 feuillets)	404 265 €	
	Autres documents (passeports d'urgence, laissez-passer, cnis, et autres fournitures et prestations)	303 409 €	
	Frais de transport des passeports ordinaires (260 000)	183 329 €	
Adoption internationale	Invitations en France des autorités centrales des pays d'accueil et organisation de rencontres avec les conseils généraux	Au moins 3 réunions par an avec les autorités centrales étrangères	90 000
Maison des Français de l'étranger	Fonctionnement de la MFE		200 000
Subventions aux agences consulaires	Agences	494 agences consulaires	1 210 000
Frais de tournées et de représentation consulaires	Frais de représentation des consuls et consuls généraux	Pour les consulats de plein exercice uniquement	2 710 000
	Frais de tournées consulaires	Pour tous les postes consulaires	
Entretien des cimetières civils français	Réhabilitation des cimetières en Algérie (2ème phase du plan d'action lancé en 2003)	450 000 €	575 000
	Autres pays	125 000 €	
Télé-administration et accueil	Maintenance des grandes applications existantes, évolution réglementaire des applications métier, prestations humaines		1 200 000
Total			18 035 000

a. Pôle Assemblée des Français de l'étranger : 7 380 000 €

• Indemnités + fonctionnement : 3 380 000 €

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), créée par la loi du 9 août 2004, est l'assemblée représentative des Français établis hors de France, placée sous la présidence du ministre des affaires étrangères. L'Assemblée des Français de l'étranger comprend 23 parlementaires, membres de droit, (11 députés des Français de l'étranger nouvellement élus, 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France), 155 membres élus au suffrage universel pour six ans (assemblée renouvelable par moitié tous les trois ans) et constituant le collège électoral des sénateurs précités, et 12 personnalités qualifiées désignées par le ministre des affaires étrangères. L'Assemblée tient annuellement deux sessions plénières (en mars et septembre) et deux bureaux (en mai et décembre).

Le budget de cette Assemblée couvre les dépenses de fonctionnement, notamment les frais liés à l'organisation des quatre rencontres annuelles (6 %), et les indemnités versées aux conseillers élus de l'Assemblée (94 %). Un conseiller de l'AFE perçoit en moyenne 20 533 € d'indemnités par an, dont une partie dépend de sa localisation géographique.

Une réforme de la représentation des Français de l'étranger devrait être mise en place au printemps 2014 : dans le cadre de cette réforme, 444 conseillers consulaires seront élus dans 130 circonscriptions à l'étranger, l'Assemblée des Français de l'étranger ne comptant plus que 90 membres élus au suffrage universel indirect par les conseillers consulaires précités.

La mise en place de cette réforme doit se faire à budget constant dans l'enveloppe dévolue à l'AFE.

- Elections AFE : 4 000 000 €

La réforme de l'AFE doit aboutir en 2014 à des élections pour désigner les nouveaux conseillers de l'assemblée.

Une enveloppe de 4 M€ a été inscrite au PLF 2014 afin de supporter le coût d'une élection qui doit renouveler l'ensemble des élus de l'assemblée des Français de l'étranger et non plus seulement la moitié comme cela était le cas par le passé.

- b. Pôle Fonctionnement des services : 9 455 000 €

- Organisation des élections européennes : 2 000 000 €

En 2014 sont organisées dans les postes diplomatiques et consulaires les élections européennes auxquelles les Français de l'étranger pourront participer en tant que citoyens rattachés administrativement à la région Ile de France.

Les prévisions de dépenses pour ces élections s'élèvent à 3,16 M€ réparties de la façon suivante :

- Base de départ : coût des élections présidentielles de 2012, soit 2,6 M€. Ce coût sera affecté par le taux de croissance du corps électoral estimé à + 6 % entre 2012 et 2014, soit 2,76 M€ ;

- S'y ajouteront les frais divers relatifs à l'organisation des bureaux de vote, aux frais de tournées consulaires, etc. qui avaient fait partie des frais communs aux scrutins présidentiel et législatifs de 2012. Ces frais sont à ce stade estimés à 0,4 M€.

En fonction du montant qui sera effectivement dépensé, un abondement par transfert de crédit du ministère de l'intérieur (programme 232) viendra le cas échéant compléter la dotation du programme 151.

- Fonctionnement courant de la DFAE : 330 000 €

Cette rubrique regroupe les frais de missions, de représentation ainsi que diverses dépenses des services d'administration centrale et les gratifications versées aux stagiaires accueillis dans les services de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

- Activité du service central d'état civil : 1 250 000 €

Le budget du service central d'état civil (SCEC) est largement fonction des coûts d'affranchissement des plis contenant les actes et extraits délivrés chaque année, et autres courriers envoyés par le service aux usagers, aux administrations, aux notaires (plus de 2 millions). Au total, les dépenses d'affranchissement représentent près de 80 % du budget du service.

La dotation 2014 du SCEC se décompose donc ainsi : 1 M€ pour l'affranchissement et 0,25 M€ pour les autres dépenses (fournitures, traitement du courrier, frais de reliure des actes d'état civil).

- Achats de documents sécurisés et de documents consulaires non sécurisés à l'Imprimerie Nationale : 1 090 000 €

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le ministère des affaires étrangères : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, demandes de cartes nationales d'identité sécurisées, feuillets sécurisés d'état civil etc. Certains de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale, les autres étant produits par divers prestataires que le ministère s'attache à mettre en concurrence.

Concernant les passeports biométriques, seul leur acheminement reste de la compétence du ministère des affaires étrangères, pour un montant global estimé à 290 000 €, l'achat et la personnalisation des livrets relevant de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) depuis le 1er mars 2007. Cette estimation porte elle-même sur une estimation de 250 000 à 260 000 passeports biométriques délivrés en 2013.

- Adoption internationale : 90 000 €

La mission de l'adoption internationale (MAI), sous sa nouvelle dénomination, conserve à l'identique les compétences, attributions, moyens budgétaires et en personnels qui étaient ceux du service de l'adoption internationale (SAI). Pour

assurer son rôle d'autorité centrale française de l'adoption internationale, et à ce titre celui de pilotage, de régulation, de contrôle, de veille, d'expertise juridique, d'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA), de tutelle de l'Agence française de l'adoption (AFA), opérateur public, d'organisation de colloques annuels réunissant les représentants compétents des Conseils généraux, d'information au moyen de publications de documents, et enfin d'accueil des délégations compétentes en matière d'adoption internationale des pays d'origine, la MAI évalue ses besoins de crédits de fonctionnement pour l'année 2014 à 90 000 euros.

- Maison des Français de l'étranger : 200 000 €

La mission de la Maison des Français de l'étranger (MFE) est d'informer les Français candidats à l'expatriation sur la situation dans leur futur pays d'accueil et de les conseiller sur tous les aspects pratiques, administratifs et sanitaires liés à l'expatriation mais aussi au retour en France. Alors que le mouvement d'expatriation de nos compatriotes connaît depuis plusieurs années une augmentation régulière de 4 % par an en moyenne, il importe de renforcer l'activité de conseil, notamment en matière de protection sociale et de couverture des risques liés à l'expatriation.

La dotation de la MFE sert à financer ses activités de communication (salons, réalisation de brochures), de soutien à l'élaboration de projets d'expatriation (ateliers, coaching individuels assurés par des prestataires extérieurs...). Elle permet aussi la gestion de ses outils informatiques (hébergement et maintenance de ses sites mfe.org et cimed.org).

- Agences consulaires : 1 210 000 €

La France dispose, à ce jour, de 494 agences consulaires situées dans 96 pays. En marge de leur rôle d'influence, de représentation et de soutien aux intérêts français à l'étranger, les consuls honoraires assurent, en étroite collaboration avec nos consulats, un réel travail de gestion administrative.

Ils sont de véritables relais de nos postes auxquels ils transmettent, pour traitement, les divers dossiers de demandes (inscription au Registre des Français établis hors de France, CNIS, transcription d'actes d'état civil, demandes de bourses scolaires etc...). Ils peuvent être habilités, par arrêté, à effectuer certaines formalités spécifiques et à délivrer des documents. Enfin, depuis 2010, 340 consuls honoraires sont autorisés par arrêté à remettre les passeports biométriques à leur titulaire.

Les fonctions de consul honoraire ne donnent lieu à aucun traitement. Ils conservent, toutefois, à titre de frais de bureau et d'honoraires, une partie des recettes de chancellerie qu'ils perçoivent. Ces recettes sont complétées par des subventions versées par le ministère.

- Frais de tournées et de représentation consulaires : 2 710 000 €

Dans le cadre de leurs fonctions, les agents en poste sont tenus d'effectuer des tournées consulaires et d'assurer des permanences pour apporter un service de proximité indispensable aux ressortissants français résidant dans leur circonscription consulaire. Il s'agit aussi bien d'assurer la protection consulaire (cas des détenus par exemple) que de faciliter l'accès aux services pour nos compatriotes (recueil des procurations de vote, demandes et remises de documents d'identité et de voyage). Les tournées consulaires permettent aujourd'hui aux administrés des postes qui en sont dotés, d'enregistrer une demande de passeport biométrique avec la mise en place du dispositif mobile de recueil des données, Itinera.

S'agissant des frais de représentation, les chefs de poste consulaire et leurs proches collaborateurs sont appelés, dans le cadre de leurs relations de travail, à recevoir les autorités locales, leurs homologues du corps consulaire et certains de nos compatriotes. La nature de ces réceptions est souvent perçue par les personnes invitées comme le reflet de la considération qui leur est accordée par les autorités françaises.

L'enveloppe des frais de tournées s'élève à 710 000 € et celle des frais de représentation à 2 000 000 €. Les dotations sont établies en fonction des besoins et du niveau d'activité des postes.

- Entretien des cimetières civils français : 575 000 €

En 2014, la poursuite de la seconde phase du plan d'action pour l'Algérie (37 cimetières à regrouper en 2014, soit 14 pour la circonscription consulaire d'Alger, 12 pour Annaba et 11 pour Oran, et des travaux d'entretien et de rénovation dans plusieurs cimetières) nécessitera 450 000 € à laquelle s'ajoutera une somme de 125 000 € pour l'entretien et la réhabilitation des autres cimetières civils français situés dans le monde, soit un total de 575 000 €.

c. Pôle Télé administration et accueil : 1 200 000 €

Pour 2014, il est prévu d'engager des dépenses à hauteur de 1 200 000 € couvrant deux axes d'intervention : la maintenance des logiciels et leur adaptation aux nouvelles réglementations d'une part, et la modernisation des applications informatiques de la DFAE (ouverture de nouveaux télé services et dématérialisation des échanges entre l'administration et les usagers) ainsi que la création de nouveaux logiciels, d'autre part.

- Maintenance des logiciels existants et évolutions réglementaires : 450 000 €

Il s'agit essentiellement de la maintenance des applications du service central de l'état-civil (225 000 €) et celle des applications de la DFAE : Registre, Electis (Elections européennes et Représentants de Français de l'étranger en 2014), TES, PRISME, Coges, infocentres... (200 000 €). Le parc des imprimantes du service central de l'état-civil pour la production des livrets de famille doit également être partiellement renouvelé (25 000 €).

- Modernisation des applications informatiques de la DFAE : 750 000 €

Le programme d'amélioration et de modernisation de l'administration consulaire a été suspendu au premier semestre 2013 en raison de l'organisation d'élections législatives partielles dans les circonscriptions 1 et 8 à l'étranger. L'enrichissement du portail électronique Monconsulat.fr créé en 2012 est donc en grande partie reporté sur 2014. Les principales opérations porteront sur la création de nouveaux télé-services et une amélioration de la gestion de l'état civil consulaire par la création d'un système centralisé et partagé en temps réel entre les postes et l'administration centrale. Le budget estimé pour ces opérations en 2014 s'élève à 500 000 euros.

Dans le domaine de l'état-civil, le service central de l'état-civil poursuivra les travaux engagés en 2013 de dématérialisation des échanges de données (copies d'extraits d'actes d'état-civil et mentions) avec les notaires, les mairies et la préfectures dans la cadre de la procédure de vérification de l'état civil des demandeurs de passeports biométriques. Le montant des travaux à réaliser en 2014 pour la mise à jour des logiciels d'instruction des demandes d'extraits d'actes et la création des interfaces sécurisées avec les systèmes d'informations partenaires est évalué à 200 000 euros.

Enfin la création du nouveau logiciel de la Mission de l'Adoption internationale dont l'étude a été engagée en 2013 est estimée à 50 000 euros.

SOUS-ACTION 02 : SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS OFFERTS AUX FRANCAIS

Activité	Unité	Volume	Dotation 2014 en AE=CP Titre 6
Adoption internationale	Organisme agréé pour l'adoption	20	210 000
Rapatriements	Bénéficiaire	332	797 000
Aide sociale	Bénéficiaire	4838	16 235 000
Hospitalisations d'urgence	Bénéficiaire	3	498 000
Organismes locaux d'entraide et de solidarité	Association	100	398 000
Organismes d'assistance	Organisme subventionné	6	100 000
Caisse des Français de l'étranger	Bénéficiaire	3 000	498 000
Emploi et formation professionnelle	Placement et entrée en formation	3653 -35	797 000
Centres médico-sociaux	Association	12	279 000
Total			19 812 000

d. Pôle social : 19 812 000 €

- Adoption internationale : 210 000 €

Dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, il est indispensable de poursuivre le soutien des organismes autorisés pour l'adoption (OAA). La Mission de l'adoption internationale (MAI) mène une action ciblée,

notamment par le biais de contrats d'objectifs et de moyens, tout en incitant les OAA à se professionnaliser et à mutualiser leurs moyens.

La dotation de 210 000 € est donc destinée, par des subventions, aux projets respectant les critères de cohérence, de formation et de mutualisation fixés par la MAI. Elle vise à permettre à ces organismes de mener des actions de modernisation de leurs moyens de fonctionnement, des actions de formation de leurs membres et de réaliser des missions exploratoires dans des pays d'origine à potentiel.

- Rapatriements pour indigence et rapatriements sanitaires : 797 000 €

L'enveloppe inscrite au PLF 2014 correspond à l'exigence pour le ministère de faire face à l'augmentation régulière des rapatriements sanitaires ainsi qu'à l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement.

La hausse du nombre de catastrophes naturelles, l'augmentation de touristes français à l'étranger non couverts par une assurance et la crise économique ayant un impact sur nos compatriotes résidents concourent ainsi à la croissance constante des besoins en termes de rapatriements.

Dans ce contexte, le MAE, comme par le passé, reste vigilant, notamment vis-à-vis des opérations ne manifestant pas de caractère d'urgence manifeste. Avant de faire appel à un financement public, la recherche d'autres modes de financements (assurance, solidarité familiale...) est systématiquement privilégiée.

- Aide aux personnes : 16 235 000 €

Ces crédits sont destinés à dispenser des aides sociales à nos compatriotes à l'étranger dans le besoin à travers les 205 comités consulaires pour la protection et l'action sociales (CCPAS).

Cette enveloppe permet de :

- verser des aides mensuelles à nos compatriotes à très faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés (taux d'incapacité supérieur à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants);
- apporter des aides mensuelles à l'enfance en détresse ;
- ajuster le niveau de ces aides en fonction des évolutions du coût de la vie locale et du taux de change (les montants des allocations étant fixés en euros) ;
- fournir des aides ponctuelles à nos compatriotes en difficulté temporaire.

L'enveloppe d'aide aux personnes est maintenue pour 2014 à un niveau équivalent à celui de 2013 afin de permettre de poursuivre l'action de solidarité à l'égard des compatriotes nécessiteux à l'étranger.

- Hospitalisations d'urgence à l'étranger : 498 000 €

Cette mesure, inscrite au budget du programme 151 depuis 2011, concerne les Français à l'étranger se trouvant en situation d'urgence sanitaire et dont l'hospitalisation à l'étranger est jugée préférable à un rapatriement pour l'une des raisons suivantes :

- personne intransportable à court terme ;
- soins locaux moins onéreux qu'un rapatriement ;
- maintien sur place préférable compte tenu de la situation sociale ou familiale du patient (fin de vie notamment).

La prise en charge porte uniquement sur la partie résiduelle de la dette hospitalière après participation de la part des assurances et mutuelles ainsi que des familles.

La dotation inscrite au PLF 2014 correspond à une prévision fondée sur une moyenne des dépenses constatées antérieures.

- Organismes locaux d'entraide et de solidarité : 398 000 €

Les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) sont des relais et des partenaires indispensables de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigés par des bénévoles, ils jouent un rôle complémentaire par rapport à l'action de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solution dans le cadre des comités consulaires pour la protection et l'action sociales (CCPAS).

La dotation de 398 000€ permet d'assurer le versement de subventions, tout en adaptant ce soutien financier à la nature des activités des organismes qui les sollicitent.

- Organismes d'assistance : 100 000 €

Les organismes d'assistance subventionnée sont des associations œuvrant en France, dont les actions participent à l'assistance aux Français de l'étranger, en complément de celles que le ministère met directement en œuvre (en matière de rapatriement notamment...).

La dotation en PLF 2014 devrait permettre de pouvoir soutenir les associations suivantes :

- le Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR) ;
- la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France (FACS) ;
- la Fédération internationale des accueils français et francophones à l'étranger (FIAFE) ;
- l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) ;
- Emmaüs France ;
- la délégation départementale de Seine-et-Marne de la Croix-Rouge française.

- Caisse des Français de l'étranger : 498 000 €

Régie par le code de la sécurité sociale, la Caisse des Français de l'étranger est une caisse de sécurité sociale qui, à l'instar des caisses primaires d'assurance maladie métropolitaines, est un organisme de droit privé assurant une mission de service public. La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une « troisième catégorie » pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors Espace économique européen) dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la sécurité sociale. Cette aide se traduit pour eux par une réduction d'un tiers de leur cotisation.

Le financement de ce dispositif (qui concerne 3159 adhérents et qui représente un coût total annuel de près de 2,5 M€) est assuré - conformément à l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale - par la Caisse des Français de l'étranger sur ses fonds propres et par un concours de l'État. Le montant de ce concours est fixé, depuis 2011, à 498 000 €

- Emploi et Formation professionnelle : 797 000 €

La dotation inscrite au PLF 2014 au titre de l'emploi et de la formation professionnelle permet de financer des actions de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle pour les Français établis hors de France à travers l'action de comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP). L'action de ces comités repose sur l'animation de bourses d'emplois, l'organisation de stages locaux de formation professionnelle et la sélection de candidats à des formations professionnelles en France (AFPA). Ce dispositif s'appuie sur un réseau de 32 comités, qui gèrent 30 dispositifs de bourses d'emplois et/ou de formation professionnelle. La gestion au quotidien des bourses pour l'emploi est dans la majorité des cas externalisée vers des chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'étranger ou vers des associations locales agissant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion. Cette externalisation a permis de démultiplier les actions engagées en faveur des Français à l'étranger. Ces opérateurs, notamment les CCI, sont encouragées à facturer leurs prestations aux entreprises, participant ainsi au financement de l'activité au côté de l'Etat.

L'essentiel de la dotation sera consacré au financement des CCPEFP (financements de leur activité propre ou subventions versées à leur prestataire). Le solde sera utilisé pour l'hébergement, la maintenance correctrice et

évolutive du logiciel commun de gestion des bourses à l'emploi (DEJI JOB) et la formation à distance des conseillers emploi sur l'outil.

- Subventions aux centres médico-sociaux : 279 000 €

La dotation de 279 000€ permet le versement de subventions à 15 centres médico-sociaux situés dans des pays très démunis en Afrique, dans l'Océan Indien et à Pékin. L'objectif de ces centres médico-sociaux (services intégrés aux postes ou associations de droit local) est de renforcer la sécurité sanitaire de nos compatriotes résidant dans des pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins médicaux de base et/ou la préparation d'évacuations sanitaires dans des conditions satisfaisantes.

ACTION n° 02
Accès des élèves français au réseau AEFE

31,6 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement		118 800 000	118 800 000	
Crédits de paiement		118 800 000	118 800 000	

Présentation par action : action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE »

L'action 2 « accès des élèves français au réseau de l'AEFE » est constituée d'une seule enveloppe, celle des bourses scolaires. Ces bourses sont attribuées, sur critères sociaux, aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	118 800 000	118 800 000
Transferts aux ménages	118 800 000	118 800 000
Total	118 800 000	118 800 000

Aide à la scolarité : 118 800 000 €

26 300 bourses scolaires ont été accordées pour les années scolaires 2012/2013 (rythme nord) et 2013 (rythme sud) sur un total de 115 000 élèves français scolarisés dans le réseau de l'AEFE.

L'évolution tendancielle de la dépense de bourses scolaires, constatée ces 5 dernières années, s'élevait à + 13 % par an en moyenne (+ 17 % pour l'année 2012/2013, dernière année avant réforme).

La dotation au PLF 2014 de 118 800 000 € s'inscrit dans le cadre budgétaire fixé par le Premier ministre pour les autorisations de dépenses 2013-2015 traduisant la réutilisation intégrale, à l'horizon 2015, des sommes économisées par la suppression de la prise en charge des frais de scolarité actée en 2012.

Cette dotation prend en compte les économies attendues de la réforme du système des bourses scolaires, validée par le Premier ministre fin 2012, et mise en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2013. Cette réforme, conçue dans un but d'équité et de justice sociale en concertation avec les partenaires concernés, a permis de retrouver une capacité de maîtrise budgétaire qui permettra de financer de façon pérenne le dispositif d'aide à la scolarité.

Le nouveau dispositif de bourses scolaires issu de la réforme repose sur :

- la mise en place d'un nouveau barème de calcul : coefficient familial, indice de coût de la vie exprimé en parité de pouvoir d'achat (base 100 = Paris) ;

- la mise en place d'une logique d'enveloppe limitative dans le cadre d'un dialogue de gestion pour mettre en adéquation les besoins avec les moyens disponibles.

Les mesures de régulation suivantes sont ainsi utilisées :

- péréquation des moyens disponibles entre les postes après recensement des besoins ;
- ajustement de la contribution de solidarité des familles, principale mesure garantissant le respect global de la dotation budgétaire (en 2013, cette contribution a été fixée à 2 %) ;
- mesures locales, comme le plafonnement des frais de scolarité et des frais parascolaires, la modification des seuils d'exclusion concernant les patrimoines immobilier et mobilier ou la compensation de la hausse de certaines quotités par la pondération à la baisse d'autres quotités.

ACTION n° 03

12,2 %



Instruction des demandes de visa

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2014
Autorisations d'engagement	45 944 594	0	45 944 594	1 000 000
Crédits de paiement	45 944 594	0	45 944 594	1 000 000

Action n°3

« Instruction des demandes de visas »

L'action 3 « Instruction des demandes de visa » porte les crédits de titre 2 destinés à la mission pour la politique des visas (MPV), structure légère d'administration centrale, et aux agents chargés de l'instruction des demandes de visas dans le réseau consulaire.

Cette action bénéficie en outre du concours du Fonds européen pour les frontières extérieures (FFE) dans le cadre de la réhabilitation des locaux des services des visas. Son montant pour 2014, soit 1 000 000 €, est une estimation réalisée sur la base des dossiers de remboursement envoyés à la Commission européenne.

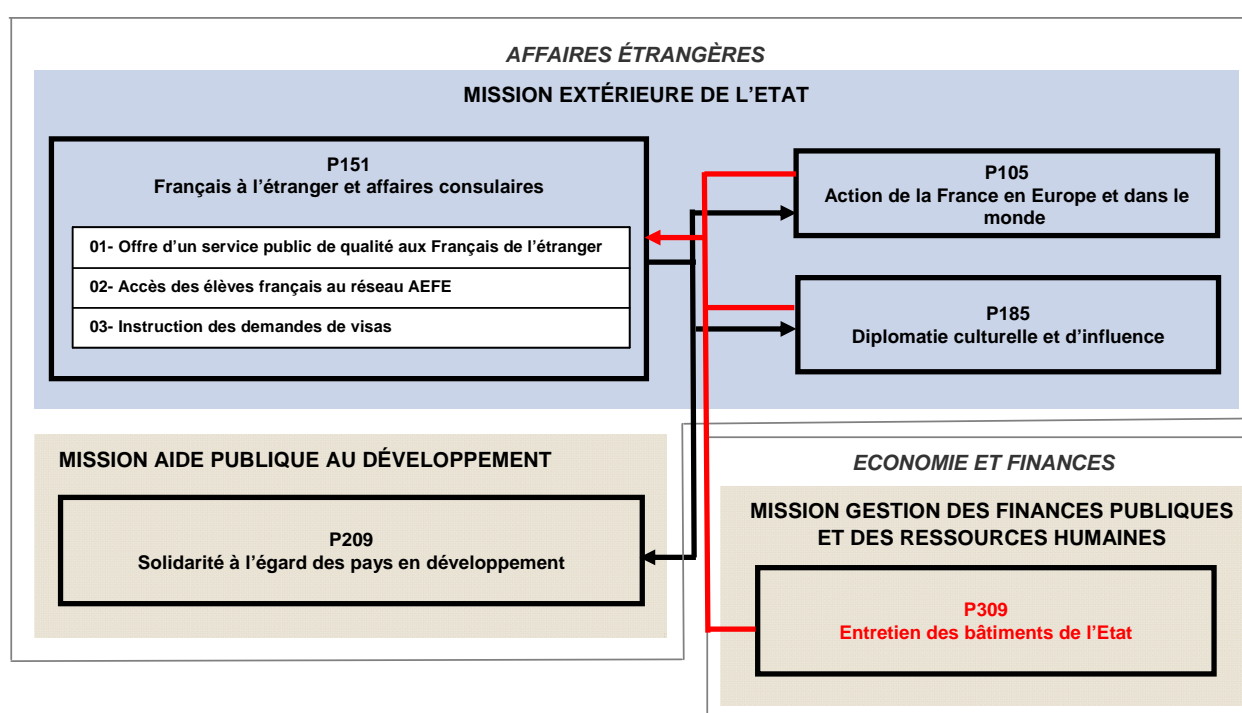
ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative

Sont reconstitués en comptabilité d'analyse des coûts (CAC) les crédits prévisionnels complets des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique.

L'introduction de l'outil CHORUS, comme application de tenue de la CAC au PLF 2014, permet de valoriser, au PAP correspondant, les choix de modélisation analytique préalablement opérés par les ministères pour chacun des programmes dont ils ont la charge.

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé de l'action	PLF 2014 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects *		PLF 2014 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
01 - Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	210 835		+75 854	286 689	+36 %
02 - Accès des élèves français au réseau AEFE	118 800			118 800	0 %
03 - Instruction des demandes de visa	46 945		+29 647	76 592	+63,2 %
Total	376 580		+105 501	482 081	+28 %

* Les données de ventilation sont alimentées par CHORUS.

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les programmes partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des programmes partenaires contributeurs (-)	-105 501
Mission « Action extérieure de l'État »	-106 266
105 / Action de la France en Europe et dans le monde	-106 731
185 / Diplomatie culturelle et d'influence	+465
Mission « Aide publique au développement »	+1 554
209 / Solidarité à l'égard des pays en développement	+1 554
Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-790
309 / Entretien des bâtiments de l'État	-790

OBSERVATIONS

INTERDÉPENDANCES DU PROGRAMME MIXTE (ÉMETTEUR/RÉCEPTEUR)

Nombre de programmes partenaires (ou liés)	4
Programmes partenaires hors mission	OUI
Programmes partenaires d'autres ministères	OUI

OBJETS ET RÈGLES STRUCTURANT LA VENTILATION

Objet	Nombre	Observation
Clés de ventilation utilisées	1	
Unités de répartition retenues	1	ETPT
Familles de soutien ventilé	2	Personnel, Fonctionnement

ÉVOLUTION DU MODÈLE

Afin d'affiner la ventilation entre programmes du MAE et de calculer des clés de répartition plus représentatives de l'ensemble du réseau, les travaux d'identification et de recensement des coûts sont basés sur un échantillon de postes dans 29 pays dont une représentation multilatérale (Allemagne, Arabie Saoudite, Chypre, Gabon, Inde, Islande, Jordanie, Mali, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Ouganda, RDC Congo, Roumanie, RP OTAN Bruxelles, Russie, Soudan, Suisse, Suriname, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela, Vietnam, Yémen, Bénin, Cameroun, Cambodge, Namibie et Canada).

L'action 01 offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger du programme 151 assure une fonction transversale. Elle est donc utilisée pour procéder en analyse de coûts à des déversements pour ce qui concerne les crédits correspondants aux dépenses de personnel (T2) et de fonctionnement (T3).

Les déversements sont effectués vers les actions du programme (déversement interne) et vers les actions des programmes 105, 185 et 209 (déversement externe).

Le programme 105 regroupe les crédits de soutien (action 06) et également l'action réseau diplomatique (action 07) qui assurent la fonction de support et de pilotage du Ministère.

A partir du nouvel échantillon, les dépenses prises en compte sur les actions du programme 105 et pour l'établissement de la CAC sont les dépenses de personnel (T2), de fonctionnement (T3) et d'investissement (T5).

ANALYSE DES ÉCARTS

Le programme 151 déverse 11,2 M€ sur le programme 105 ;
Le programme 151 déverse 0,6 M€ sur le programme 185 ;
Le programme 151 déverse 1,5 M€ sur le programme 209.

Le programme 151 reçoit 117,9 M€ du programme 105 ;
Le programme 151 reçoit 0,2 M€ du programme 185.

Le coût complet du programme s'élève à 482 M€. La variation crédits directs/coûts complets de 28,1 % s'explique par le déversement important du soutien du programme 105 sur les activités consulaires.